

Effet de serre : Lionel Jospin veut limiter la puissance des voitures

LIONEL JOSPIN devrait présenter, mercredi 19 janvier, un programme national de lutte contre l'effet de serre. A cette occasion, le premier ministre annoncera des mesures destinées à limiter les émissions de gaz à effet de serre, au premier rang desquels le gaz carbonique. Imputée pour partie aux changements climatiques provoqués par l'effet de serre, la récente tempête qui a ravagé la France a donné du poids à ceux qui, au sein du gouvernement, militent en faveur de mesures réellement efficaces. Parmi celles-ci, plusieurs devraient concerner l'industrie automobile et les conducteurs. Sont envisagées une limitation de la puissance des véhicules, l'installation à leur bord de boîtes noires et un accroissement de la fiscalité sur l'essence. Autre projet : la création d'une écotaxe.

Lire page 10

1999, année des fusions

L'ANNÉE 1999 a été marquée par des records en matière de fusions et d'acquisitions. Selon la banque de données de Thomson Financial Securities Data, le montant des opérations annoncées dans le monde est passé de 2 600 milliards de dollars, en 1998, à 3 160 milliards de dollars l'an dernier. Les restructurations en Europe ont explosé et les opérations hostiles se succèdent. Inimaginables il y a quelques mois, les offres inamicales se sont multipliées dans la banque. Une opération hostile a même été lancée en Allemagne par un étranger. Mais, depuis 1990, moins d'une société sur cinq a réussi à prendre de force le contrôle d'une autre.

Lire pages 20 et 21

Du bruit dans la musique



ARTO LINDSAY

CET AMÉRICAIN a longtemps vécu au Brésil, ce dont on trouve la trace musicale dans son nouvel album *Prize*. Ancien guitariste formé par le groupe bruitiste DNA, Arto Lindsay est l'une des figures de l'avant-garde des musiciens new-yorkais. Il utilise les bruits quotidiens dans ses paysages sonores.

Lire page 31

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

La vérité sur l'argent des fonctionnaires

- La Cour des comptes fait le procès de l'Etat-employeur ● Son enquête dévoile le système opaque des rémunérations de la fonction publique ● Primes dans toutes les administrations, réductions d'impôt aux finances ● L'Etat ne connaît même pas le nombre de ses agents

LA COUR des comptes a rendu public, lundi 10 janvier, un rapport accablant sur « la fonction publique de l'Etat ». Ce travail, qui résulte d'une enquête approfondie menée sur le terrain pendant deux ans par une trentaine de magistrats de la Cour, porte sur la gestion des effectifs et le système de rémunérations dans sept ministères : l'économie et les finances, la justice, l'intérieur, l'emploi et la solidarité, l'équipement, l'agriculture et l'éducation nationale.

L'état des lieux dressé par ce rapport décrit les carences de l'Etat dans les gestions de ses personnels. L'absence de « système de pilotage fiable et précis » des effectifs est une constante dans tous les ministères contrôlés. L'Etat ne connaît même pas le nombre exact de ses agents. Cette lacune « est un obstacle tant à la maîtrise des dépenses qu'à la gestion prospective », note la Cour. De nombreuses pratiques (surnombres, mises à dispositions, etc.) permettent aux ministères d'échapper, partiellement, au contrôle du



Parlement à l'occasion du vote du budget.

Le rapport est encore plus critique sur les systèmes « complexes » et « opaques » de rémunération des agents de l'Etat. Le ministère de l'économie et des finances est particulièrement épinglé. Les agents de Bercy, rigoureux contrôleurs des autres ministères, se sont octroyé, au fil des ans, des primes spécifiques très nombreuses et des avantages particuliers.

Certains des plus hauts fonctionnaires de ce ministère bénéficient, par exemple, d'exonérations fiscales sur le quart environ de leur rémunération. Bon nombre de ces rémunérations « accessoires » ne reposent sur aucune base juridique solide et constituent autant d'irrégularités au regard des règles budgétaires. Le Parlement n'est pas en mesure d'exercer pleinement son contrôle sur l'affectation des crédits qu'il vote.

Lire pages 6 et 7



KARIM BEN KHELIFA

DOCUMENT L'OSCE et le Kosovo

Le 6 décembre 1999, l'OSCE a publié deux rapports sur les violations des droits de l'homme au Kosovo. L'interprétation qui en a été donnée est que l'intervention de l'OTAN aurait été largement responsable du drame vécu par les Kosovars, notamment des expulsions massives. Or l'OSCE ne dit pas cela. Elle écrit que les bombardements ont amplifié une campagne planifiée, commencée bien avant. *Le Monde* publie les conclusions de l'OSCE.

p. 14 et 15, et notre éditorial p. 18

Ces militaires argentins qui volaient des bébés et tuaient les mères

BUENOS AIRES de notre correspondante

Soupçonnés de vols de bébés nés pendant la dictature militaire (1976-1983), plusieurs sous-officiers de la marine à la retraite ont été arrêtés, vendredi 7 janvier à Mar del Plata (à 400 km au sud de Buenos Aires), et seront interrogés en début de semaine dans la capitale argentine. De source militaire, on parle de six détentions, mais pour sa part le quotidien *Página 12*, qui a révélé l'information dans son édition de samedi, indique qu'il y a eu neuf arrestations. Ces sous-officiers se seraient appropriés illégalement une douzaine de nouveau-nés, dont les parents, ensuite disparus, auraient été détenus dans un centre clandestin de torture installé dans la base navale de Mar del Plata.

Vingt ans après, ces militaires vivent toujours dans un ensemble d'immeubles appartenant à la marine. « Les bébés étaient offerts comme des petits chats », « ils voulaient seulement des nouveau-nés et des enfants ayant la peau blanche. Ils faisaient disparaître ceux qui avaient la peau foncée », rapportent les témoi-

gnages, cités par *Página 12*, de voisins des sous-officiers arrêtés. Ces témoignages auraient été recueillis par la justice au cours des dernières semaines.

Le mandat d'arrêt a été émis par le juge fédérale Maria Servini de Cubria à partir d'informations livrées par les grands-mères de la place de Mai qui recherchent inlassablement leurs petits-enfants nés en captivité. L'association a retrouvé jusqu'à présent la trace de 63 enfants qui ont été enlevés par des militaires ou des policiers. Ces derniers ont, le plus souvent, torturé et tué les mères.

Neuf anciens chefs de la dictature avaient déjà été arrêtés - parmi lesquels l'ancien général Jorge Rafael Videla (auteur du coup d'Etat de 1976) et l'ancien chef de la marine, l'amiral Emilio Eduardo Massera -, qui en raison de leur âge sont maintenus en détention à leur domicile, à Buenos Aires.

Jugés et condamnés en 1985 pour les graves crimes contre les droits de l'homme commis pendant les années de la dictature, qui auraient fait 30 000 morts et disparus, les mili-

taires argentins ont ensuite été graciés. Mais cette mesure ne s'applique pas dans les cas de vols d'enfant, qui n'avaient pas été évoqués pendant leur retentissant procès et qui sont des délits imprescriptibles. La documentation recueillie à Mar del Plata révélerait que les sous-officiers ont tous des enfants nés entre 1976 et 1980, avec des actes de naissance douteux mentionnant des accouchements à domicile ou dans de petits villages de l'intérieur du pays. L'enquête confirmerait aussi l'existence d'un important centre illégal de détention à Mar del Plata, qui est une des plus célèbres stations balnéaires de la côte atlantique.

La présidente des grands-mères de la place de Mai, Estela de Carlotto, a lancé un appel aux prétendus enfants de ces sous-officiers - qui sont actuellement âgés de 23 à 27 ans - pour qu'ils se prêtent à des examens génétiques afin de déterminer leur identité et de prouver, comme le soupçonne la justice, qu'ils sont en fait des enfants de disparus.

Christine Legrand



REUTERS

VOILE Un défi de luxe

Patrizio Bertelli est satisfait. Le patron de Prada, multinationale italienne de la mode, passionné de voile, voit se concrétiser ses chances de parvenir en finale de la Coupe Louis-Vuitton, qualificative à la Coupe de l'America. Luna-Rossa, vainqueur de ces deux dernières régates, occupe la deuxième place du classement, derrière *AmericaOne*. p. 27

Vive les catastrophes, vive la croissance !

UN DES TRAITS les plus surprenants des troubles climatiques et de la marée noire qui ont affecté la France est qu'ils n'auront pas d'incidence macroéconomique importante. Aussi bien Lionel Jospin que Christian Sautter, le ministre de l'économie et des finances, se sont félicités de ce que « la croissance n'aura pas à souffrir de l'impact de

ces intempéries et de cette catastrophe ». Denis Kessler, président de la Fédération française des sociétés d'assurances, assure même que « ce sinistre est plutôt positif pour le produit intérieur brut » !

Ce paradoxe est familier aux économistes de l'environnement : en suscitant des dépenses de réparation des dégâts, la dégradation

environnementale est source de croissance. Les nombreux effets négatifs sectoriels des tempêtes et de la marée noire devraient ainsi être compensés par le surcroît d'activité nécessité par les réparations : par exemple, si les ostréiculteurs risquent de perdre des recettes, les artisans du bâtiment croulent sous les commandes. La

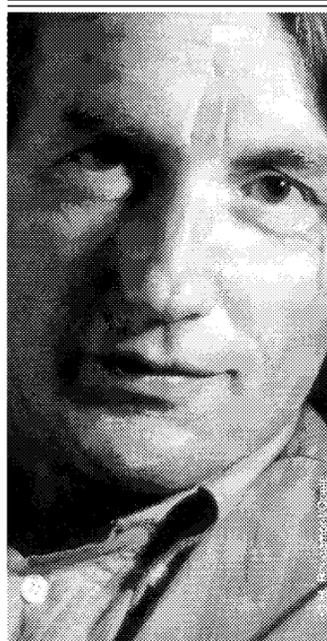
remise à niveau après destruction a même un effet modernisateur : EDF va enfouir un nombre beaucoup plus important que prévu de lignes électriques, l'exploitation forestière va se restructurer, la pression pour le renouvellement de la flotte pétrolière mondiale devrait croître...

Bien sûr, cette analyse ne tient pas compte de la perte de patrimoine provoquée par ces désastres ni de leur effet négatif sur le bien-être. Quant aux dégâts écologiques - par exemple, la disparition de milliers d'oiseaux -, ils ne comptent économiquement pour rien. Même si, comme le dit un économiste, ce constat peut être jugé comme « une perversion keynésienne », il est clair : dans un pays développé, le bilan d'une telle catastrophe, pour ce qui concerne la croissance, est probablement positif.

Ce premier paradoxe en explique un deuxième : malgré la multiplication apparente des désordres climatiques - inondations et cyclones - et des tremblements de terre, les pays développés, particulièrement les Etats-Unis, ne s'engagent pas réellement dans la lutte contre le changement climatique.

Hervé Kempf

Lire la suite page 18, nos informations pages 12 et 13 et les points de vue page 17



Patrick Grainville



LE JOUR DE LA FIN DU MONDE, UNE FEMME ME CACHE

roman

BOUILLON DE CULTURE LE 14 JANVIER

Editions du Seuil



ÉLECTION Juifs d'Allemagne

Paul Spiegel (photo), directeur artistique de soixante-deux ans, a été élu, dimanche, président du Conseil central des juifs en Allemagne. Il succède à Ignatz Bubis (en arrière-plan), décédé en août 1999, et devra relever les défis posés à une communauté en mutation. De moins de 30 000 membres, il y a dix ans, elle est passée à près de 80 000. p. 2

International	2	Carnet	26
France	6	Aujourd'hui	27
Emploi/annonces	8	Météorologie	29
Société	10	Jeux	29
Régions	12	Immobilier/annonces	30
Horizons	14	Culture	31
Entreprises	20	Guide culturel	33
Communication	22	Kiosque	34
Jeu-concours	22	Abonnements	34
Tableau de bord	23	Radio-Télévision	35



SUCCESSION Par six voix contre trois à Charlotte Knobloch, Paul Spiegel, directeur d'une agence artistique âgé de soixante-deux ans, a été élu, dimanche 9 janvier, président du

Conseil central des juifs en Allemagne. Tous deux briguaient la difficile succession d'Ignatz Bubis, décédé en août 1999 et qui occupait ce poste depuis 1992. ● LA PRIORITÉ du nou-

veau dirigeant sera d'encourager le dialogue au sein d'une communauté juive passée, en l'espace de dix ans, de quelque 30 000 à 80 000 membres, après l'arrivée massive des juifs de

l'ex-Union soviétique au lendemain de la chute du mur de Berlin, conformément aux engagements de Helmut Kohl. ● L'INTÉGRATION de ces nouveaux venus est le problème

principal posé à la communauté juive. Un arrivant sur deux est au chômage et Paul Spiegel a souhaité l'aide économique et le soutien de l'ensemble de la société allemande.

La grande mutation de la communauté juive d'Allemagne

Environ 30 000 il y a dix ans, ils sont aujourd'hui près de 80 000 après l'arrivée massive de juifs de l'ex-Union soviétique depuis 1990. Selon leur nouveau président, Paul Spiegel, beaucoup demeurent mal intégrés, économiquement et religieusement

BERLIN

de notre correspondant

Paul Spiegel, un imprésario de soixante-deux ans, a été élu, dimanche 9 janvier, président du Conseil central des juifs en Allemagne. Il succède à Ignatz Bubis, décédé le 13 août 1999, à l'âge de soixante-douze ans. M. Spiegel a recueilli six des neuf voix du conseil contre trois à Charlotte Knobloch, présidente de la communauté de Munich. Celle-ci a été élue vice-présidente du conseil ainsi que le très médiatique Michel Friedman.

M. Spiegel, qui souhaite une direction collective, devra réussir l'intégration des juifs d'ex-URSS, organiser les relations entre juifs libéraux et orthodoxes et reprendre le magistère moral de son prédécesseur, même s'il sait qu'il lui sera impossible d'avoir le même poids. Né à Wrocław en 1927, territoire allemand devenu polonais après 1939, Ignatz Bubis

faisait partie des rares juifs à avoir choisi de revivre en Allemagne, alors que les siens avaient été assassinés par les nazis. Le début de son mandat, en 1992, avait coïncidé avec la montée de crimes à caractère raciste après la réunification. Multipliant les interventions publiques, Ignatz Bubis représentait une autorité morale, montrant que l'on pouvait être juif et vivre en Allemagne, voire se sentir allemand. On avait même un instant songé à lui pour devenir président de la République en 1994.

« INCENDIAIRE SPIRITUEL »

Toutefois, la fin de vie d'Ignatz Bubis fut douloureuse, troublée par le discours de Martin Walser à la Paulskirche de Francfort en 1998. Ce dernier dénonçait « l'instrumentalisation de notre honte [la Shoah] à des fins actuelles », sous les applaudissements de l'assistance. Lors du cinquantième anniversaire de la Nuit de cristal, Bubis

qualifie Walser d'« incendiaire spirituel ». Le chef de la communauté juive se retrouve bien seul. Le chancelier Gerhard Schröder, qui n'a connu ni la guerre ni son père, mort dans les rangs de la Wehrmacht, incarne une nouvelle génération décomplexée vis-à-vis du

passé. Injure suprême : un porc, affublé d'une étoile de David et du nom de Bubis, est lâché sur l'Alexanderplatz, à Berlin. Peu de temps avant sa mort, Ignatz Bubis confie son amertume au magazine *Stern* : il estime être parvenu à « presque rien ». Désenchanté, il

avait décidé d'être inhumé en Israël, pour que sa tombe ne soit pas profanée, comme celle de son prédécesseur, Heinz Galinski.

« Nous passons de la génération des pionniers à la génération des administrateurs. Bubis, du fait de son authenticité, pouvait aller au devant des hommes politiques allemands, avoir ses exigences. Nous n'avons pas son autorité », explique Salomon Korn, membre du Conseil central des juifs en Allemagne. Nous devons prendre en compte le fait que l'Holocauste va s'"historiser" lentement et qu'il ne jouera pas le même rôle que dans les cinquante dernières années. Le statut à part des juifs en Allemagne va progressivement décroître. Mais cela prendra deux générations. »

La normalité entre juifs et Allemands n'est pas encore à l'ordre du jour. Les relations ont été empoisonnées depuis des mois par les négociations sur l'indemnisation des travailleurs forcés sous le

III^e Reich. « Un patron allemand m'a déclaré : "Vous ne vous rendez pas compte que vous nous faites du chantage." Si on avait fait du chantage, on aurait obtenu quatre-vingts milliards de deutschemarks et pas dix. Les patrons allemands ont l'impression d'être les victimes et que nous sommes les coupables », accuse Michel Friedman. « Tant que nous aurons besoin de parler de la normalité, c'est qu'elle n'existera pas. La normalité ne peut que se vivre », estime M. Korn.

L'extraordinaire couverture médiatique de l'élection de M. Spiegel, qui représente « seulement » 75 000 personnes, est révélatrice d'une situation toujours singulière. Car rares sont ceux qui connaissent en Allemagne le nom du représentant des catholiques allemands ou des quelque deux millions de Turcs.

Arnaud Leparmentier

La difficile intégration des juifs de l'ex-URSS

BERLIN

de notre correspondant

Intégrer les juifs d'Europe de l'Est : c'est le défi que doit relever Paul Spiegel, nouveau président de la petite communauté juive d'Allemagne, presque anéantie par les nazis. En dix ans, ses effectifs sont passés de moins de 28 000 à près de 80 000 personnes, à la suite de l'engagement d'Helmut Kohl, lors de la réunification, d'offrir aux juifs d'URSS un permis de séjour illimité en Allemagne, sans toutefois leur accorder la nationalité allemande.

L'intégration des nouveaux venus, qui fuient davantage des conditions économiques que l'antisémitisme, est difficile. La moitié d'entre eux sont au chômage, alors que beaucoup ont fait des études supérieures. Mais ils parlent mal l'allemand et, selon une étude du Centre d'études juives européennes Moses Mendelssohn de Potsdam, n'arrivent pas à faire reconnaître leurs diplômes. Leur arrivée a provoqué un vrai tremblement de terre dans les communautés juives d'Allemagne : les effectifs ont été multipliés par huit en Basse-Saxe, par cinq à Brême. Ils sont passés de 3 500 à 12 500 à Berlin, la plus grosse communauté du pays. Beaucoup voient dans les organisations juives allemandes des dispensatrices d'aides et autres prestations sociales, ce qui crée des difficultés financières alors qu'il faut construire synagogues, crèches, écoles et maisons de retraite. M. Spiegel a annoncé son inten-

tion de demander une aide financière du gouvernement.

Seule une minorité des juifs d'URSS considère l'entrée dans les communautés d'Allemagne comme un moyen d'accès à la culture et à la religion juives, explique l'étude du centre Mendelssohn. Après avoir vécu pendant trois générations sous la dictature soviétique, ils ont largement perdu leurs racines. « Ces gens savent qu'ils sont juifs mais ils ne savent pas ce qu'est la judaïté », déclare M. Spiegel. « Je ne vois pas de renaissance de la communauté. Je vois seulement une croissance du nombre des membres », estime Salomon Korn, président de la communauté juive de Francfort. Michel Friedman, vice-président du Conseil central des juifs en Allemagne, veut aider les nouveaux arrivants à retrouver leurs racines : « Mon problème n'est pas que les gens soient religieux ou non, je ne suis pas le rabbin. Mais je veux qu'ils sachent ce qu'est leur religion. »

« UNE CULTURE SPÉCIFIQUE »

Ces arrivées renouvellent une communauté vieillissante. La majorité ne sera bientôt plus constituée de survivants ou de descendants des rescapés du génocide nazi alors que, depuis la guerre, la communauté juive allemande se définissait essentiellement par rapport à la Shoah. Composée de juifs allemands ayant survécu à l'hitlérisme – rescapés des camps ou protégés par leur conjoint non juif –, mais aussi de déplacés d'Europe de l'Est, elle comptait en 1950

quelque 15 000 membres, contre près de 600 000 en 1933. Au fil des ans, l'Allemagne a accueilli des juifs d'Europe de l'Est et d'Israël, et les natisés d'Allemagne n'ont plus formé qu'une minorité. En République démocratique allemande, la population n'a cessé de fondre, victime de l'hostilité du régime, et comptait seulement 650 membres dans les années 80, écrit l'hebdomadaire *Die Zeit*.

Même si elle est couronnée de succès, l'intégration actuelle des juifs d'ex-URSS pourrait conduire à l'émergence d'un nouveau judaïsme, mais ne permettra pas de retrouver la culture d'avant-guerre. « Ce judaïsme ne s'inscrit plus dans la tradition du judaïsme d'avant 1933, qui se rapporte à une culture spécifique juive-allemande, que nous connaissons avec les noms de Heinrich Heine et Ludwig Börne », écrit dans l'hebdomadaire *Die Woche* Julius Schoeps, directeur du centre Mendelssohn.

Présents à Berlin depuis la fondation de la ville au XIII^e siècle, les juifs allemands avaient dû accueillir de nombreux émigrants de l'Est au XIX^e. Mais cette minorité, qui représentait moins de 1% de la population en 1933, avait largement fini par se sentir allemande – plus du tiers des juifs épousaient des non-juifs avant guerre – et a créé une culture spécifique juive allemande, détruite par les nazis. Pour M. Schoeps, « le nouveau judaïsme se référera à ses racines et ses traditions d'Europe de l'Est ».

Ar. Le.

PROFIL

PAUL SPIEGEL, UN DIRIGEANT DE TRANSITION ?

IL FAIT PARTIE de ceux qui ont connu la Shoah. Né le 31 décembre 1937 à Warendorf, en Westphalie, le nouveau président du Conseil central des juifs en Allemagne, Paul Spiegel, a fui avec sa famille l'Allemagne pour la Belgique à l'âge de deux ans. Lors de l'invasion de Hitler, sa sœur – de dix ans son aînée – est arrêtée. Elle ne reviendra pas des camps. Paul, lui, passe la guerre caché chez des fermiers catholiques de Belgique et connaît de la terreur nazie surtout ce que lui en raconteront ses parents.

Après la libération, il se prépare avec sa mère à émigrer aux Etats-Unis. Puis vient la nouvelle : le père, Hugo, a survécu. Libéré du camp de concentration de Dachau, il est rentré chez lui, à Warendorf. « Alors que pour Hugo Spiegel le retour à Warendorf signifiait en 1945 un retour chez soi, c'était pour le petit Paul, âgé de sept ans, un retour vers l'étranger », écrit l'*Allgemeine Jüdische Wochenzeitung*.

Un face-à-face des Allemands avec eux-mêmes entre passé ineffaçable et mémoire imposée

LES MOTS déjà trahissent une réalité sensible et complexe. Outre-Rhin, l'organisation représentative des juifs s'appelle le Conseil central des juifs en Allemagne. Le Conseil

ANALYSE

« La normalité signifie aujourd'hui vivre avec l'anormal »

central des juifs allemands a été interdit en 1935 et, après la guerre, la communauté n'a pas voulu reprendre le nom, pour souligner que les juifs avaient été exclus et que cette exclusion restait en héritage à l'Allemagne contemporaine. L'exclusion suivie de près par la mise en œuvre par les nazis de la solution finale avait été d'autant plus incompréhensible pour les juifs allemands qu'ils avaient fait mieux que chercher à s'intégrer, ils étaient devenus une composante essentielle de la nation allemande.

Une même difficulté sémantique marque le « dialogue judéo-allemand » organisé depuis plusieurs années par la Fondation Bertelsmann. Celle-ci réunit régulièrement des Allemands non-juifs, des Allemands d'origine ou de confession juive et des Israéliens.

Au fil des rencontres, les lignes de front se sont estompées. Les controverses ont lieu entre Allemands, entre juifs, entre Israéliens, et c'est précisément parce que les convictions personnelles l'emportent aujourd'hui sur les identités que le terme même de « dialogue judéo-allemand » est sujet à caution. Ne s'agit-il pas plutôt d'un dialogue des Allemands avec eux-mêmes, se sont interrogés plusieurs

participants à la dernière réunion qui a eu lieu à Berlin à l'automne 1999 ? Ou, comme l'a écrit l'hebdomadaire *Die Zeit* à l'occasion de la mort d'Ignatz Bubis, « le rapport des Allemands aux juifs n'est-il pas avant tout la question du rapport des Allemands à eux-mêmes » ?

Cette question est relancée chaque fois qu'un cimetière juif est profané, que des attentats sont commis contre des lieux de culte ou que le graveur de tombes juives de Berlin fait l'objet de menaces anonymes (comme c'est le cas ces derniers temps). Elle devient un thème politique quand traînent en longueur les négociations sur l'indemnisation des travailleurs forcés ou les polémiques sur le monument aux victimes de la Shoah. Il ne s'agit pas d'argent, explique un avocat sur le premier point, il s'agit de la « confession » par l'industrie allemande qu'elle a eu recours à l'esclavage. Quant au monument qui devrait être construit dans le centre de Berlin, il n'est pas destiné à la communauté juive, insistent ses représentants. C'est un avertissement lancé aux Allemands par les Allemands. « Sinon, il n'a pas de sens », disait Ignatz Bubis.

ÉVÈNEMENT FONDATEUR

Au jour le jour, le dialogue entre Allemands, juifs et non juifs, s'est banalisé, on dirait même « normalisé » si ce mot ne faisait pas lui-même l'objet de controverse. Qu'est-ce que la « normalité » dans les rapports entre juifs et Allemands ? Beaucoup craignent que ce terme ne recouvre la volonté de tirer un trait sur le passé. « La normalité signifie aujourd'hui vivre avec l'anormal », ajoute un représentant de la communauté juive allemande. C'est-à-dire avec la Shoah comme

L'enfant ne parle que le français et, pour lui, les Allemands sont « de gros monstres qui assassinent les petits enfants juifs ». La vie reprend pourtant, dans une famille bourgeoise et religieusement plutôt traditionnelle.

Après avoir passé son baccalauréat, Paul Spiegel entame une carrière de journaliste, en commençant par travailler à l'hebdomadaire *Allgemeine Jüdische Wochenzeitung*. Pendant des années, il sera porte-parole des caisses d'épargne de la région. En 1986, il fonde à Düsseldorf une agence artistique, qu'il dirige encore aujourd'hui. Dans son bureau figurent des photos de lui en compagnie de Gerhard Schröder, de Tony Blair ou du président de la République, Johannes Rau. Paul Spiegel s'est engagé très tôt dans la communauté juive de Düsseldorf, dont il a pris la tête en 1984. Le nouvel élu n'entend pas tout sacrifier à sa mission, comme son prédécesseur, Ignatz Bubis. Il veut faire un travail d'équipe et ne démentira pas à Berlin : « Je ne veux pas mettre en jeu dans mon mandat ma santé, ma famille et mon entreprise », a prévenu celui qui, selon certains, pourrait n'être qu'un dirigeant de transition.

Ar. Le.

EPSCI
ESSEC



1 an de cours à l'étranger,
3 langues parlées à la sortie,
75% des emplois à l'international.
Une école peut-elle être plus ouverte
que l'EPSCI sur l'international ?

A l'EPSCI, en quatre ans, les étudiants deviennent des spécialistes de la gestion internationale des entreprises, avec toute la maîtrise linguistique et l'ouverture multi-culturelle indispensable :

- le programme aborde tous les aspects du management international,
- tous les étudiants font l'expérience de la vie et du travail à l'étranger, par les échanges universitaires, les doubles diplômes, les stages à l'étranger.

L'EPSCI bénéficie du corps enseignant, du campus, des relations avec les entreprises et de la vie associative de l'ESSEC.

Admission par le concours S.E.S.A.M.E en 1^{ère} année et sur concours EPSCI en 2^{ème} et 3^{ème} année.
Possibilité d'effectuer la scolarité sous le régime de l'apprentissage.

L'EPSCI est un établissement d'enseignement supérieur privé reconnu par l'Etat et son diplôme est visé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Tel : 08 25 04 60 00
Fax : 01 30 38 76 76

ESSEC
ACTING FIRST
Agir en pionnier

www.essec.fr
indigo@essec.fr

Première business school européenne accréditée par l'AACSB -
The International Association for Management Education.

ESSEC BUSINESS SCHOOL. ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. ASSOCIATION FOU 1901 AFFILIÉE À LA CCIV - VAL D'OISE - VILLEJUIS

Daniel Vernet

Les Tchétchènes ont lancé une contre-offensive dans l'est de la République indépendantiste

Des militaires russes annoncent des pertes élevées dans leurs rangs

De violents combats se sont déroulés ces derniers jours dans des régions de l'est de la Tchétchénie que l'armée russe déclarait contrôler. Les

combattants indépendantistes ont lancé une contre-offensive dans les zones d'Argoun, de Chali et de Goudermès. A Grozny, la « trêve »

annoncée par l'armée russe ne s'est pas concrétisée. Des soldats russes entrés en Ingouchie confirment de lourdes pertes dans leurs unités.

L'ARMÉE RUSSE a reconnu, lundi 10 janvier, avoir perdu 26 soldats et avoir eu 30 blessés au cours des dernières vingt-quatre heures de combats en Tchétchénie, a rapporté l'agence russe Itar-Tass. Il s'agit des pertes les plus importantes signalées à ce jour en une seule journée de combats par des officiels russes. Elles ont été enregistrées au cours d'affrontements dans les villes d'Argoun, de Goudermès et de Chali, a précisé le service de presse des forces russes chargé des opérations dans l'est de la Tchétchénie.

Les forces tchétchènes ont lancé une série de contre-attaques dans des zones tenues par l'armée russe, essentiellement dans l'est de la République. Les combattants tchétchènes ont affirmé avoir pris Chali dimanche, ainsi qu'Argoun et Mesker-lour vendredi. Ils ont par ailleurs indiqué dimanche soir s'être emparés d'Atchkhoï-Martan, à 35 kilomètres au sud-ouest de Grozny.

Le général Viktor Kazantsev, qui commande les troupes russes dans le Caucase du Nord, est intervenu lundi sur la chaîne d'Etat russe ORT pour assurer que « à l'heure qu'il est, la situation est sous contrôle ». « A 8 heures, heure locale, tous les principaux sites d'Argoun se trouvaient sous contrôle russe », a-t-il déclaré. « A Chali, c'est la même chose. »

Cette contre-offensive tchétchène est jugée la plus spectaculaire depuis l'entrée des troupes russes sur le territoire de la République le 1^{er} octobre. Elle intervient au moment où l'armée russe avait

annoncé vouloir faire une « pause » dans ses attaques contre Grozny, où les troupes de Moscou peinent à progresser face à la résistance tchétchène. La « suspension » de l'offensive mentionnée par les militaires russes ne semble avoir consisté qu'à

n'a été observé. Selon des experts militaires, la pause a été décidée en raison des difficultés rencontrées par les Russes dans la capitale tchétchène. L'arrêt apparent, dimanche, des bombardements sur Grozny pouvait aussi s'expliquer par la pré-

Vladimir Poutine décoré par la Stasi en 1988

Le président russe par intérim, Vladimir Poutine, a été décoré en 1988 par le chef de la Stasi, la police politique de l'ex-RDA. Il travaillait dans ce pays pour le compte du KGB, affirme l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* dans son édition du 8 janvier. M. Poutine a été en poste à Dresde de 1984 à 1990. Le chef de la Stasi, Erich Mielke, lui a décerné la médaille de bronze de l'Armée nationale populaire, indiquent des sources proches de la commission Gauck, chargée des archives de la Stasi. Selon le *Spiegel*, des espions recrutés par M. Poutine en Allemagne pourraient aujourd'hui encore fournir des informations à Moscou. Le quotidien *Sächsische Zeitung* affirme de son côté que M. Poutine a été expulsé de RFA à la fin des années 70 pour ses activités d'agent du KGB à Bonn, où il travaillait officiellement pour l'agence Tass. M. Poutine avait ensuite tenu à Leipzig et Dresde un « poste important dans les services extérieurs du KGB », selon une source allemande. - (Reuters, AFP)

alléger les bombardements sur la ville, qui se sont poursuivis au mortier et avec des attaques à l'hélicoptère dans le quartier de Staropromyslovski (nord-ouest de Grozny), selon le correspondant sur place de l'AFP. Des officiers russes signalaient dimanche des heurts sporadiques dans le quartier de Staraïa Sounja.

La pause de l'offensive contre Grozny a été justifiée officiellement par la protection des habitants encore dans la ville. Toutefois, aucun départ notable de civils de Grozny

sence d'un épais brouillard dans la région.

Les militaires russes ont indiqué qu'une colonne de blindés était tombée dimanche dans une embuscade entre Argoun et Goudermès. Ces blindés étaient venus au secours d'autres véhicules russes, eux-même attaqués par les Tchétchènes. Quelque 300 Tchétchènes encerclaient dimanche des forces russes à Argoun (8 km à l'est de Grozny), autour de la gare et du poste de commandement, ont reconnu des sources militaires russes.

« A cause des tirs, nous ne pouvions pas enterrer les morts »

NAZRAN (Ingouchie)
envoyé spécial de l'AFP

Des corps mutilés jonchent les rues, les derniers incendies ont rongé les ruines des immeubles sous lesquelles se terrent plusieurs dizaines de milliers de civils : la vie à Grozny, la capitale tchétchène, est un enfer, raconte par les réfugiés arrivés ces derniers jours en Ingouchie. « Il y a des cadavres partout. Les gens ont déjà commencé à manger les chiens et les chats. Quand vous ne voulez pas mourir de faim, vous n'avez pas d'autre choix », dit Ali Mounaïev, un réfugié âgé de vingt-huit ans, qui a réussi à traverser la frontière vendredi, le jour même où l'armée russe a décrété une pause dans son offensive contre la capitale tchétchène.

Lorsque se déchaînait le vacarme des bombes et des roquettes, les rues de Grozny demeuraient étrangement vides, car la vie se passait sous-terre, raconte Ali. De temps en temps, dans un acte de désespoir, les gens remontaient à la surface pour chercher de la nourriture ou de l'eau.

« Nous avons vécu trois mois dans une cave, dans le froid et le noir, sans lumière, sans chauffage et sans eau, on ne s'est presque jamais risqué dehors », explique Rosa Movlaeva, quarante ans, qui a fui Grozny le 26 décembre pour trouver refuge en Ingouchie. Les bombardements sur Grozny ont commencé le 23 septembre. Des affrontements dans les rues de la capitale entre soldats russes et combattants tchétchènes ont lieu depuis plusieurs semaines.

Oumar Saïdoullaïev, quarante-deux ans, a réussi à s'enfuir juste avant le nouvel an après s'être entassé avec dix-sept autres personnes dans la cave de leur immeuble, situé au centre de Grozny, près de la place Minoutka. « Nous utilisons les matelas, les draps et les couvertures crasseuses à tour de rôle, raconte-t-il. Mais, de toutes les façons, on ne pouvait pas dormir tant il y avait de bombes qui tombaient. »

« LES CORPS RESTENT DANS LA RUE »

Dans l'abri souterrain, les provisions ont commencé à s'épuiser. « Une semaine après le début des bombardements, nous n'avions plus de produits frais, raconte Oumar. Ensuite, nous avons vécu de légumes et de fruits en conserve, mais on a épuisé ça aussi. Les deux dernières semaines, nous n'avions presque plus rien à manger, on avait faim », ajoute-t-il.

A la surface, la ville est en ruine. « Quasiment tous les bâtiments ont été détruits et les autres finissent de brûler », dit Oumar. Rosa Movlaeva, qui s'était terrée avec sa famille dans la cave de leur maison du quartier de Staraïa Sounja, au nord-est de Grozny, raconte des bombardements incessants, nuit et jour, avec des pauses de dix à quinze minutes. « Les corps restent dans la rue plusieurs jours, jusqu'à une semaine. Nous ne pouvions pas sortir pour enterrer à cause des tirs de snipers. Les blessés mouraient aussi dans la rue faute de pouvoir être secourus. »

Henry Meyer

La Belgique, qui régularise ses sans-papiers, réintroduit le contrôle à ses frontières

BRUXELLES

de notre correspondant

Antoine Duquesne, ministre belge de l'intérieur, a décidé de réintroduire, à partir de lundi 10 janvier à 0 heure, les contrôles aux frontières. Des centaines de gendarmes seront mobilisés pour une opération destinée à éviter que la Belgique, qui entame simultanément une vaste tentative de régularisation des sans-papiers (*Le Monde* daté dimanche 9 lundi 10 janvier), se trouve confrontée à un afflux massif de demandeurs d'asile.

Motards, hélicoptères, véhicules rapides et chiens pisteurs : les gendarmes belges ont décidé d'utiliser les grands moyens pour éviter que les filières d'acheminement de clandestins ne profitent des vingt jours que durera l'introduction des demandes de régularisation pour orienter vers Bruxelles des milliers de candidats à l'asile.

« Le gouvernement accorde ainsi l'idée d'une imminente invasion », estime le Mouvement

contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX). Un commentaire auquel le ministère de l'intérieur oppose un chiffre : depuis que le gouvernement a annoncé, en novembre 1999, la possibilité d'une régularisation pour les clandestins, les demandes d'asile ont augmenté de plus de 50 %.

« FILIÈRES MAFIEUSES »

Les autorités affirment, par ailleurs, avoir des preuves selon lesquelles des agences de voyages, basées notamment en Europe de l'Est, vendent la Belgique comme une prometteuse terre d'accueil. Ces autorités soulignent également que divers mafias disposent de relais dans le pays se mobilisent actuellement pour vendre de faux papiers à des candidats qui doivent faire la démonstration qu'ils étaient installés en Belgique avant le 1^{er} octobre 1999 s'ils veulent voir leur requête examinée.

Pour justifier sa décision de remettre temporairement en cause

Des soldats russes rencontrés à la frontière ingouche ont déclaré, samedi, à l'agence Associated Press que des pertes élevées étaient enregistrées dans certaines unités, sans que l'armée n'en fasse état officiellement. Sur 115 hommes chargés de surveiller un tronçon de route aux abords de Grozny, près du quartier de Tchémoretchié, seuls 58 sont encore sur place, ont relaté des soldats, précisant que la plupart avaient été tués. « Notre groupe est décimé, et les militaires continuent de dire qu'il n'y a pas de pertes », dit Piotr, un jeune conscrit.

Des médias russes telle que la chaîne privée NTV ont commencé à faire état de lourdes pertes dans les rangs de l'armée, sans toutefois fournir de chiffres précis. Les organisations de mères de soldats jugent que le nombre de tués est sans doute trois fois plus élevé que ne l'indiquent les sources officielles russes (465 morts, 1 583 blessés). Une augmentation brusque dans le nombre de victimes russes de la guerre nuit à la campagne électorale de Vladimir Poutine, le président par intérim, qui a fait de la perspective d'une victoire militaire en Tchétchénie l'un de ses principaux arguments.

Le ministre russe de la défense, Igor Sergueïev, cité par l'agence Interfax, a annoncé lundi que la trêve à Grozny était « terminée ». Quelques instants auparavant, le général Kazantsev déclarait à la télévision qu'il n'y aurait pour les combattants tchétchènes « aucune pitié à l'avenir ». - (AFP, Reuters, AP)

Le chef du gouvernement espagnol en visite à Ceuta et à Melilla

Une étrange précampagne électorale

MADRID

de notre correspondante

Comment favoriser les intérêts électoraux de son parti, sans se départir de la prudence diplomatique qui sied à un chef de gouvernement ? Surtout lorsqu'il s'agit d'agir dans deux enclaves territoriales, revendiquées par un voisin doté d'une forte susceptibilité nationale ? C'est à ce périlleux exercice de précampagne électorale que s'est livré, dimanche 9 janvier, le chef du gouvernement espagnol, José Maria Aznar, en se rendant à Ceuta et Melilla, ces bouts de terre espagnole en Afrique, que le Maroc revendique depuis plus de quatre siècles.

M. Aznar, dont l'un des axes de campagne, pour les législatives de mars, sera l'unité de l'Espagne à travers le bien-fondé de sa Constitution, avait sans doute fait le calcul que rappeler leur pleine « Hispanité » à ces deux enclaves trop souvent oubliées serait payant sur le plan électoral pour son parti de centre-droit, le Parti populaire (PP). Les sondages ont beau le donner en tête, avec quatre à six points d'avance sur l'opposition socialiste, le chef du gouvernement qui, pour avoir gagné avec une trop petite marge, en 1996, a dû passer sous les fourches Caudines des partis nationalistes pour « assooir » sa majorité parlementaire, préférerait, cette fois, être plus à l'aise. D'autant que la rupture est consommée avec le Parti nationaliste basque (PNV), qui a même refusé de voter le budget et que les quatre députés de la Coalition canarienne, jusque-là ses alliés, l'ont trahi sur le vote d'une loi régissant le statut des étrangers et des immigrants que le PP souhaitait amender au maximum, pour la rendre plus restrictive. Ce vote, une des grandes déroutes parlementaires du gouvernement, survenu en fin d'année, a montré que chaque voix, chaque siège sera crucial en mars.

Or Ceuta et Melilla représentent deux sièges, jusque-là acquis au PP, mais il faut prendre en compte l'irruption sur place, aux dernières municipales du GIL, d'un parti populiste, créé de toutes pièces par le très contro-

versé Jésus Gil y Gil, maire de Marbella et président du club de football l'Atlético de Madrid, actuellement en délicatesse avec la justice pour malversations.

L'arrivée du GIL a rendu tout calcul imprévisible. Aussi, épauler le Parti populaire local valait bien un voyage aussi lointain. Sans compter que M. Aznar pourrait aussi exploiter, sur place, le thème de la réglementation de l'immigration, très sensible dans ces territoires qui sont un peu la porte sud de l'entrée en Europe, et qui sont assiégés par les immigrants clandestins. Thème d'autant plus sensible que, partant du constat de la grande dénatalité qui affecte l'Europe (*Le Monde* du 6 janvier), l'Espagne devra faire appel à un afflux massif d'immigrants pour maintenir sa force de travail et payer les retraites.

PROTESTATION GÉNÉRALISÉE

L'ennui, c'est que tout voyage officiel à Ceuta et Melilla fait froncer le sourcil de Rabat. L'ennui aussi, c'est qu'imprudemment, lors de la campagne législative de 1996, M. Aznar s'était engagé, s'il était élu, à faire sur place une visite de chef d'Etat. Ce que son prédécesseur socialiste, Felipe Gonzalez, s'était bien gardé de faire. Or M. Aznar n'avait pas tenu sa promesse. Que faire aujourd'hui, poussé par l'urgence électorale ? Très simple : venir, non en chef du gouvernement, mais en chef de parti politique, en avion privé, sans rencontrer les autorités.

L'exercice sera-t-il payant ? Pour l'instant, cet étrange début de campagne, alors que la date même des élections n'est toujours pas officielle et le Parlement loin d'être dissous, s'est soldé par une protestation généralisée. Vexé, le maire de Melilla, l'indépendant Mustafa Aberchan, a organisé une réception à l'hôtel de ville à l'heure exacte du meeting électoral de M. Aznar, et son homologue de Ceuta, Antonio Sampietro, du GIL, est allé voir un match de football, avec le reste de la municipalité.

Marie-Claude Decamps

MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE
DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

COMMISSION TECHNIQUE DE PRIVATISATION
ET DES LIQUIDATIONS

PRIVATISATION DE
CAMEROUN TELECOMMUNICATIONS
(CAMTEL)

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de sa politique de réforme et de privatisation du secteur des télécommunications, le Gouvernement de la République du Cameroun a décidé de procéder à la privatisation de la société CAMEROUN TELECOMMUNICATIONS (CAMTEL).

CAMTEL, qui est détenue à 100% par l'Etat Camerounais, exploite le réseau de téléphonie fixe du Cameroun et compte actuellement environ 94.000 abonnés pour une capacité de 137.000 lignes. Le chiffre d'affaires moyen hors taxes annuel de la société est de l'ordre de 70 Milliards FCFA. Pour tout investisseur désireux d'être présent dans le secteur des télécommunications au Cameroun, la privatisation de CAMTEL constitue une opportunité de choix. En effet, le niveau du chiffre d'affaires moyen de CAMTEL qui représente à peine 1% du Produit Intérieur Brut du Cameroun reflète l'existence d'un important gisement de profitabilité qui ne demande qu'à être exploité.

Dans cette perspective, le Gouvernement a décidé de céder 51% du capital de CAMTEL à un partenaire stratégique qui sera soit (i) un opérateur de télécommunications agissant seul, soit (ii) un consortium incluant un opérateur de télécommunications. Le partenaire stratégique aura la possibilité de faire une offre d'achat soit pour CAMTEL telle qu'elle existe actuellement, soit pour CAMTEL avec une licence de téléphonie mobile avec accès à l'international.

Le Gouvernement de la République du Cameroun prévoit également de céder 10% du capital de CAMTEL aux privés camerounais et 5% au personnel de la société.

Les investisseurs intéressés sont invités à retirer le Dossier d'Appel d'Offres aux adresses indiquées ci-dessous.

Les Offres Indicatives telle que définies dans ledit Dossier devront être soumises au plus tard le 28 février 2000. Par la suite, les investisseurs auront accès au Règlement définitif de l'Appel d'Offres et à la Documentation de Transaction.

Le Gouvernement de la République du Cameroun a retenu CCF Charterhouse comme conseiller exclusif pour la mise en œuvre de la privatisation de CAMTEL.

Les demandes d'informations et le retrait du Dossier d'Appel d'Offres peuvent être effectués auprès des personnes suivantes :

CCF Charterhouse	Ambassades du Cameroun	Commission Technique de Privatisation et des Liquidations
M. François LAGREE M. Pape DIOUF 103, avenue des Champs Elysées 75008 Paris - France Tél : + 331 40 70 27 10 / 40 70 32 Fax : + 331 40 70 70 75	Bruxelles Londres Washington	M. AMINOU BASSORO 9ème Etage, Immeuble SNI Yaoundé - Cameroun Tél : + 237 23 97 50 Fax : + 237 23 51 08

LE MINISTRE D'ETAT CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

La fuite en Inde du « bouddha vivant » tibétain plonge Pékin dans l'embarras

Une enquête a été ordonnée sur les circonstances du départ du jeune dignitaire religieux

La fuite à Dharamsala du dix-septième karmapa, troisième plus haut dignitaire du bouddhisme tibétain, inflige à la Chine un cuisant camouflet et

démontre la vanité de la stratégie de « finlandisation » des dignitaires religieux au Tibet. La presse chinoise s'est abstenue de faire état de

cette fuite. L'agence officielle Chine nouvelle s'est bornée à annoncer son départ à l'étranger pour y faire des emplettes.

PÉKIN

de notre correspondant

Le silence donne la mesure de l'embarras. La presse chinoise observait toujours, lundi 10 janvier, un mutisme total cinq jours après l'arrivée à Dharamsala, fief des Tibétains en exil ans le nord de l'Inde, du dix-septième karmapa. Le troisième plus haut dignitaire du bouddhisme tibétain a fui, il y a une semaine, son monastère de Tsurphu, à proximité de Lhassa, capitale du Tibet, en compagnie de sa sœur et de deux moines. Seule une dépêche sur le fil anglais de l'agence Chine nouvelle, reprise en brève dans le quotidien anglophone *China Daily*, a mentionné jeudi 7 janvier le départ du « bouddha vivant » à « l'étranger » pour y chercher des « instruments de musique » et les « chapeaux noirs » appartenant à la tradition de la secte Kagyu, dont il est le chef. Mais aucun organe de presse de langue chinoise n'a repris l'information.

Les Chinois ne sauront donc pas que la stratégie pékinoise de « finlandisation » des dignitaires religieux au Tibet vient d'essuyer un cuisant camouflet. Car le dix-septième karmapa était quasiment la seule carte dont les Chinois disposaient pour prouver aux Tibétains et à l'opinion étrangère que le bouddhisme version « patriotique » était vécu dans l'allégresse au royaume des Neiges. Pékin avait abondamment utilisé l'image de cet adolescent de quatorze ans, reconnu – fait exceptionnel – à la fois par le dalaï-lama et par le pouvoir chinois, et qui semblait jouer le jeu de sorties protocolaires sciemment théâtralisées.

Il avait rencontré à Pékin les plus hauts dirigeants du Parti communiste, y compris le président Jiang Zemin. En 1994, il avait assisté aux cérémonies de la fête nationale (1^{er} octobre). En janvier 1999, il



avait même déclaré, lors d'un passage dans la capitale, qu'il était résolu à suivre les instructions de M. Jiang de « travailler dur pour la réunification de la mère patrie et l'unité nationale ». Tels étaient du moins les propos que Chine nouvelle avait mis dans sa bouche.

Selon le mouvement protibétain Tibet Information Network (TIN), la stratégie de Pékin était de valoriser son « patriotisme », pour contrecarrer l'influence du dalaï-lama, toujours tenu pour un dangereux « séparatiste ». Mais les deux lamas sont aujourd'hui réunis à Dharamsala – ils ont eu deux entretiens depuis jeudi –, un spectacle pour le moins humiliant pour le régime chinois.

A en croire *Ming Pao*, quotidien en langue chinoise de Hongkong, Pékin a réagi avec « fureur » à l'annonce de l'arrivée du dix-septième karmapa à Dharamsala. Une enquête officielle a été ordonnée sur les circonstances d'une fuite qui

paraît assez étonnante, compte tenu de la surveillance rapprochée dont le précieux lama faisait l'objet. La thèse de compléments en haut lieu, à Lhassa, ne saurait être écartée.

VRULENTE CONTROVERSE

Pékin attend visiblement d'en savoir plus avant de réagir officiellement. Le ton plat de la dépêche de Chine nouvelle semble indiquer que le régime souhaite ménager l'avenir et ne désespère pas de voir l'adolescent revenir à Lhassa. On ignore pour l'instant quelles sont ses intentions – l'intéressé n'ayant fait aucune déclaration publique à Dharamsala –, mais son retour paraît d'ores et déjà peu vraisemblable, sauf coup de théâtre.

Pékin va-t-il tirer les leçons de cet échec ? Car c'est la ligne dure menée au Tibet qui est en cause à travers cette fuite. Selon les proches du dix-septième karmapa, le jeune lama « n'a eu d'autre choix

que de partir », car Pékin lui a toujours refusé la possibilité de parfaire son éducation en se rendant en Inde, à Dharamsala, ou au Sikim, où avait trouvé refuge son prédécesseur. Or les Chinois se seraient engagés, lors de son intronisation en 1992, à accorder leur aval à de tels voyages d'études ponctuels. Il y aurait donc eu manquement à la parole donnée, une inflexibilité dont Pékin devra tirer les conséquences.

Face à une telle défection, le régime chinois ne peut guère plus jouer que la carte du jeune Gyaincain Norbu (dix ans), intronisé fin 1995 par le gouvernement chinois onzième panchen-lama, à l'issue d'une virulente controverse avec le dalaï-lama, dont le choix s'était porté sur un autre garçonnet. Clôturé depuis dans une villa de la banlieue de Pékin, ce panchen-lama « officiel » a effectué, il y a six mois, une sortie très médiatisée au monastère de Tashilhunpo, à Shigatse, la deuxième ville du Tibet. Les gardes du corps étaient en nombre et la foule des moines avait dû obéir aux injonctions des autorités locales. Pékin souhaitait orchestrer l'événement comme la preuve de la reconnaissance du panchen-lama « officiel » par les Tibétains, mais l'exercice n'avait pas été très concluant.

Quant au panchen-lama agréé par le dalaï-lama, le jeune Gedun Choeky Nyima (neuf ans), il est tenu au secret par le régime, probablement à Lanzhou, dans la province du Gansu. Des rumeurs sur son décès en détention ont circulé à l'automne, mais elles n'ont pas été confirmées. La querelle autour de ces deux panchen-lamas est l'un des plus gros obstacles à la reprise du dialogue entre le dalaï-lama et Pékin.

Frédéric Bobin

Affaires Weizman et Nimrodi : deux scandales en un en Israël ?

JÉRUSALEM,

de notre correspondant

Et si les deux scandales qui défraient la chronique israélienne n'en faisaient qu'un ? Et si le scandale Weizman – qui met en cause le président de l'Etat hébreu, soupçonné d'avoir touché, en dollars, de bien suspects « cadeaux » – découlait du scandale Nimrodi, du nom de ce brasseur d'affaires accusé d'avoir manigancé une tentative de meurtre sur un témoin gênant ? C'est ce que susurre depuis quelques jours l'entourage d'Ezer Weizman en laissant entendre que le président d'Israël est victime d'un règlement de comptes organisé par un individu sans scrupules.

Ce dernier, Ofer Nimrodi, propriétaire du quotidien populaire *Maariv*, est l'une des plus grosses fortunes d'Israël, avec des intérêts

L'Etat hébreu accusé de « crimes de guerre » au Liban sud

Le groupe israélien de défense des droits de l'homme B'Tselem, dans un rapport publié dimanche 9 janvier, accuse Israël de « violer les droits de l'homme au Liban » au point de commettre des « crimes de guerre ». Le rapport dénonce « l'arrestation sans procès de personnes et leur emprisonnement » au centre de détention de Khiam, au Liban sud, ou leur mise en détention administrative en Israël, des tortures très graves, « notamment à l'électricité », infligées à Khiam, lors des interrogatoires, et le bannissement hors de la zone occupée par Israël de centaines de personnes sans aucune forme de procès. B'Tselem fait également état de la mobilisation forcée de résidents du Liban sud, y compris des enfants de quinze ans, dans l'Armée du Liban sud (ALS), la milice auxiliaire de Tsaah, de la destruction de maisons de suspects, de l'emploi de bombes au phosphore ou à fléchettes et de bombes télécommandées. – (AFP)

dans la banque, les assurances, l'hôtellerie et la communication. Ce qui ne l'empêche pas d'être depuis plusieurs semaines en détention provisoire, inculpé de tentative d'assassinat en relation avec une sombre affaire d'écoutes téléphoniques. Il est également poursuivi pour entrave à l'action de la justice, subornation de témoins, fraudes et abus de confiance.

L'affaire, passablement complexe, commence en 1995, lorsque Ofer Nimrodi, nouveau propriétaire du *Maariv*, lance une guerre sans merci contre son principal concurrent, *Yediot Aharonot*, dont il fait truffer les locaux de micros. Ces derniers sont découverts et, après des années de procédure, Ofer Nimrodi est condamné à une forte amende et à huit mois de prison. Il en est sorti en février 1999, quatre mois et demi à peine après y être entré, grâce à une remise de peine accordée pour bonne conduite.

MEURTRE PLANIFIÉ

Mais, à peine remis en liberté, le magnat de la presse, qui a la mémoire aussi longue qu'il adore les romans noirs, commence à organiser le meurtre – déguisé en accident de voiture – du témoin qui l'a fait condamner. Finalement, le meurtre planifié échoue, tandis qu'un des assassins pressentis, apparemment dépité de n'avoir pas obtenu ce qu'il demandait pour se taire, décide de tout raconter à la police, provoquant l'ouverture d'une enquête.

Cette dernière devait demeurer secrète, mais Ofer Nimrodi, qui avait dans sa manche plusieurs hauts fonctionnaires de police convenablement « arrosés », en a très vite connaissance. C'est alors qu'il se souvient qu'une condamnation avec sursis pend toujours au-dessus de sa tête. En homme qui a ses entrées, il demande aussitôt – et obtient – audience auprès du président Weizman et du premier ministre, Ehoud Barak, et leur demande d'intervenir en vue d'une grâce. M. Weizman reçoit M. Nimrodi et son père Yacov, ancien du

Mossad, dans sa résidence privée de Césarée, mais, averti des nouveaux soupçons qui pèsent sur l'homme d'affaires, il refuse la grâce. Selon l'entourage présidentiel, la rencontre est ponctuée de menaces à peine voilées à l'encontre du président.

Ce refus de grâce, disent aujourd'hui de proches collaborateurs du président, serait à l'origine des ennuis actuels de M. Weizman, victime de la vengeance du clan Nimrodi, qui aurait réussi à déterrer contre lui une bien désagréable affaire : un « cadeau » de 453 000 dollars (presque autant d'euros), offert à celui qui n'était pas encore président, par un « ami » français aussi riche que désintéressé. M. Weizman a été sommé par les services du procureur de fournir

l'on ne prête qu'aux riches, que l'imprudence mégalomane d'Ofer Nimrodi est proverbiale, et que l'acte d'accusation qui le vise évoque plusieurs centaines de milliers de dollars versés tant aux tueurs qu'à de hauts policiers, il aura le plus grand mal à être cru sur parole.

M. Weizman, qui clame son innocence, a promis que ses avocats remettraient dans les deux semaines tous les documents qu'ils pourraient posséder sur cette affaire, mais, en attendant, il fait l'objet de fortes pressions pour l'inciter à démissionner. A chaque apparition publique, des journalistes l'interrogent sur le sujet, tandis que les éditoriaux se succèdent pour demander qu'il se retire « encore dans l'honneur ». De l'intérieur de

Fin de la deuxième session des pourparlers syro-israéliens

Les discussions syro-israéliennes animées par le président Bill Clinton au niveau des chefs de délégation se sont achevées, dimanche soir 9 janvier, après huit jours de pourparlers. Les chefs des deux délégations, le premier ministre israélien Ehoud Barak et le chef de la diplomatie syrienne Farouk El Chareh, qui ont eu un dîner de travail avec M. Clinton, devaient rentrer chacun dans leur pays lundi soir ou mardi. On ignorait encore lundi matin si les experts demeureraient aux Etats-Unis pour continuer les discussions sur quatre grands dossiers : le tracé des frontières, les ressources en eau, les arrangements de sécurité et la normalisation des relations. La secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, devait examiner avec les intéressés la suite à donner au processus de paix. Son porte-parole, James Rubin, a estimé que MM. Barak et Chareh devraient se retrouver prochainement. « Il y a eu beaucoup de développements positifs pendant ce round de discussions. Toutes les questions ont été abordées sérieusement, et c'est positif », a-t-il dit.

des éléments susceptibles d'expliquer cette sollicitude. Malheureusement, a-t-il expliqué, les documents nécessaires ont été volés dans le coffre de son avocat, lors d'un récent démantèlement.

Rien n'est formellement affirmé, mais tout est suggéré : les documents dérobés par un comptable indélicat en conflit avec son patron, auraient été donnés – ou vendus – aux Nimrodi, qui en auraient orchestré la publication. Du fond de sa prison, Ofer Nimrodi a démenti cette interprétation, qui ne repose sur aucune preuve. Mais comme

la direction du Parti travailliste, des voix s'élèvent pour l'inciter à prendre les devants avant que la justice ne l'y contraigne. Le président assure qu'il n'en fera rien, mais les noms d'un éventuel successeur commencent à courir les salles de rédaction et les milieux politiques. L'ancien premier ministre Shimon Pérès et l'actuel ministre des affaires étrangères, David Lévy, sont les deux personnalités les plus fréquemment citées.

Georges Marion

Deux procédures compromettent le retour du petit Elian à Cuba

MIAMI. Deux procédures judiciaires compromettent le retour à Cuba du petit naufragé cubain Elian Gonzalez, qui devait se réaliser avant vendredi en vertu d'une décision des services américains de l'immigration. La première a été engagée par les proches d'Elian, qui l'ont recueilli : ils ont déposé, à la fin de la semaine dernière, devant un tribunal aux affaires familiales, une pétition afin de réclamer la garde d'Elian. La deuxième procédure a été lancée par le républicain Dan Burton, président de la commission des réformes gouvernementales, à la Chambre qui, vendredi 7 janvier, a fait citer Elian à comparaître le 10 février au Congrès. La citation interdit normalement à la personne visée de quitter le territoire.

Par ailleurs, le sénateur républicain du New Hampshire, Bob Smith, a demandé, samedi, à la ministre de la justice, Janet Reno, d'annuler la décision des services de l'immigration qui considèrent que seul le père a la responsabilité d'Elian, en raison de nouvelles informations. « *Elian m'a dit qu'il ne souhaitait pas rentrer à Cuba* », a assuré le parlementaire, à l'issue d'une rencontre avec le garçon âgé de six ans. – (AFP)

Londres saisit des missiles Scud destinés à la Libye

LONDRES. La Grande-Bretagne a saisi, sur l'aéroport de Gatwick, près de Londres, 32 colis de pièces détachées – notamment des éléments de propulsion – de missiles sol-sol Scud destinés à la Libye et en partance sur un vol de British Airways. Le commerce des armes de haute technologie avec Tripoli reste soumis à un embargo de l'Union européenne. La cargaison provenait d'une société de confection du nom de Hontex, située à Taïwan et prétendant livrer du matériel automobile, via Malte.

Le Royaume-Uni a rétabli, en juillet 1999, ses relations diplomatiques avec la Libye, interrompues après l'attentat contre un avion de la Pan Am, à Lockerbie, en 1988, qui avait fait 270 morts. Il a alors autorisé la reprise des relations aériennes avec Tripoli. A la suite de cette découverte d'un transit illégal de matériels militaires, Londres a décidé d'élever des protestations diplomatiques auprès des autorités libyennes. – (AFP)

Le président des évêques allemands évoque une démission du pape

BERLIN. Mgr Karl Lehman, évêque de Mayence et président de la conférence des évêques allemands, a évoqué, dimanche 9 janvier, dans un entretien à la Deutschlandfunk de Berlin, l'hypothèse d'une démission de Jean Paul II pour raisons de santé. Il ne doute pas du « courage et de la force morale » du pape pour une telle décision, mais pense que son entourage ne sera pas d'accord. Il a ajouté qu'une Eglise d'un milliard d'hommes doit être « guidée par un homme fort ». C'est la première fois qu'un évêque en exercice évoque publiquement une telle hypothèse. Selon l'article 332 du droit canon, un pape peut renoncer librement à sa fonction. Le dernier cas remonte à 1294 avec la démission de Célestin V.

DÉPÊCHES

■ **CHYPRE : plus de 1 500 Chypriotes turcs ont traversé**, dimanche 9 janvier, la ligne de démarcation qui, depuis 1974, sépare les secteurs turc (nord) et grec (sud) de l'île, pour effectuer un pèlerinage à la mosquée de Hala Tekké Sultan, près de Larnaca (sud). Ces pèlerins, qui ont fait le voyage à bord de 33 autocars, étaient escortés par les forces de paix de l'ONU à Chypre. – (AFP)

■ **COLOMBIE : le président Bill Clinton doit annoncer cette semaine** le projet de déblocage d'une aide de 1 milliard de dollars (presque autant d'euros), sur deux ans, à la Colombie, notamment pour la modernisation de l'armée, a indiqué le *Washington Post*, dans son édition du samedi 8 janvier. Le président Clinton s'était engagé courant décembre à débloquer une importante aide à la Colombie et s'était déclaré convaincu que cette initiative recevrait un large soutien au Congrès. La Colombie est le troisième plus important bénéficiaire d'aide militaire américaine après Israël et l'Egypte. – (AFP)

■ **EURO : le Danemark et la Grèce envisagent d'organiser** dans un avenir proche un référendum sur leur adhésion à l'Union économique et monétaire (UEM). Le premier ministre danois, Poul Nyrup Rasmussen, a déclaré, dimanche 9 janvier, à Kiel, dans le nord de l'Allemagne, qu'une telle consultation aurait lieu d'ici aux élections législatives de 2002. Le premier ministre grec, Costas Simitis (socialiste), a indiqué, dans une interview au journal *Kathimerini* du 9 janvier, que l'adhésion de la Grèce à l'UEM, prévue pour juin, lors du sommet de Porto (Portugal), avec une entrée effective en janvier 2001, revêt une « même importance » que l'accession de ce pays à la CEE en 1981. – (Reuters.)

■ **NORVÈGE : un des deux trains norvégiens entrés en collision** le 4 janvier avait emprunté, sur six kilomètres, la voie en dépit de feux rouges et la station régionale de contrôle ne s'en est aperçue que 35 secondes avant l'accident, qui a fait 19 morts, a indiqué, dimanche 9 janvier, la commission d'enquête dans son rapport préliminaire. Elle indique que les contrôleurs ont tenté en vain de contacter les conducteurs, ne possédant pas le bon numéro de téléphone mobile de l'un des deux trains. – (Corresp.)

■ **SOUDAN : un responsable de l'organisation humanitaire Care international** et son chauffeur ont été tués dans le sud du pays dans une attaque attribuée à l'Armée de libération des peuples du Soudan (SPLA - rébellion sudiste), qui a démenti son implication. – (AFP)

■ **TAÏWAN : les Etats-Unis livreront quatre frégates à Taïwan**, pour un montant de 4,8 milliards de dollars (environ 4,6 milliards d'euros). Il s'agit de navires déplaçant 8 000 tonnes du modèle Aegis, armés de missiles mer-mer Harpoon, de missiles de croisière mer-sol Tomahawk et de missiles mer-air Standard SM-2 susceptibles d'intercepter des engins balistiques assaillants des types M. 9 et M. 11 chinois. – (AFP)

Vers une modération salariale en Allemagne

BERLIN. L'Allemagne devrait éviter d'avoir en l'an 2000 un dérapage des salaires, comme ce fut le cas en 1999, dans la foulée de la victoire de la gauche. C'est la conséquence de la réunion, dimanche 9 janvier, du pacte pour l'emploi, qui réunit gouvernement et partenaires sociaux. Ces derniers se sont engagés à mener « une politique salariale à long terme favorisant l'emploi », ce que le chancelier, Gerhard Schröder, a interprété comme un engagement des syndicats à présenter des revendications modérées lors des négociations salariales de l'an 2000. Les hausses de salaires devront être « orientées vers la croissance de la productivité », souligne l'accord. En contrepartie, le patronat s'est engagé à étudier les moyens de mettre en œuvre des préretraites, mais de manière flexible, selon les branches et les entreprises. Cette concession permet de faire disparaître la revendication du syndicat de la métallurgie, IG Metall, qui plaide, depuis des mois, pour l'abaissement de la retraite à 60 ans. – (Corresp.)

FONCTION PUBLIQUE La Cour des comptes a rendu public, lundi 10 janvier, un rapport sur la fonction publique de l'Etat. Au terme d'une enquête approfondie sur les

emplois et les rémunérations dans sept ministères, les magistrats dressent un bilan très sévère de la gestion par l'Etat de ses personnels. Ils déplorent à la fois l'absence de sys-

tème fiable et précis de pilotage de la machine administrative et l'accumulation de pratiques à la limite de la légalité. ● BERCY est particulièrement critiqué par le rapport : primes

spécifiques, avantages fiscaux et arrangements de carrières y sont plus fréquents que dans les autres ministères. ● L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE obéit à des règles quasi coutu-

mières tandis que 14 % des effectifs de la police exercent d'autres fonctions que de police. ● LE PARLEMENT est placé dans l'impossibilité d'exercer sérieusement son contrôle.

Le réquisitoire de la Cour des comptes contre la gestion de l'Etat

Dans un rapport rendu public lundi 10 janvier, les magistrats de la Cour des comptes dénoncent les carences de la gestion des fonctionnaires et l'opacité de leurs rémunérations et de leurs primes. Le Parlement n'est pas en mesure d'exercer son contrôle

PIERRE JOXE, son premier président, aura beau dire que l'objectif – légitime – de la Cour des comptes est la transparence, dans l'intérêt des citoyens comme dans celui des fonctionnaires. Il aura beau assurer qu'il n'est pas question de jeter la pierre à la fonction publique. C'est un véritable réquisitoire contre l'Etat-employeur que dresse la Cour dans le rapport sur « La fonction publique de l'Etat », rendu public lundi 10 janvier.

Encore ne s'agit-il que d'un premier rapport, partiel. La Cour s'est en effet engagée, depuis trois ans, dans une enquête de grande envergure qui a mobilisé, au total, une trentaine de magistrats, dont une douzaine pratiquement à temps plein. L'ambition est de dresser, pour la première fois, un état des lieux global des effectifs employés directement ou indirectement par l'Etat, de leur gestion et de leur mode de rémunération, y compris

la nébuleuse des primes et rémunérations « accessoires ». Le rapport ne porte donc que sur quelques ministères, voire sur une partie seulement de leurs personnels (économie et finances, intérieur, justice, éducation nationale, équipement, agriculture, emploi et solidarité). Il doit être complété, en 2000 et 2001, par d'autres enquêtes et ce n'est qu'au terme de ce travail d'ensemble que la Cour entend formuler des conclusions et recommandations.

LA PORTE OUVERTE AU BRICOLAGE

Dès à présent, le constat est vertigineux. D'un bout à l'autre des quatre cents pages de ce premier rapport, l'Etat apparaît comme un employeur déplorable. Aucun des ministères passés au crible ne s'échappe à la volée de bois vert : la gestion des personnels de l'Etat, encadrée en apparence par des statuts très centralisés, est en réalité

d'une extraordinaire hétérogénéité selon les ministères ou les services d'un même ministère. Non seulement il n'existe pas de comptabilité normalisée des emplois et des effectifs mais, à l'intérieur de chaque ministère, la connaissance de la situation réelle des effectifs est déficiente ou lacunaire.

« Les responsables des administrations centrales ne disposent généralement pas de systèmes de pilotage fiables et précis ; cette carence est un obstacle tant à la maîtrise des dépenses qu'à la gestion prospective », indique la Cour. Cette faiblesse des systèmes d'information et d'organisation ouvre la voie à tous les bricolages ou à toutes les « transgressions » de la règle qui confère au Parlement, à l'occasion du vote de la loi de finances, la compétence d'autoriser les dotations en crédits et en emplois. Certes, les grandes masses budgétaires sont connues et affichées, mais, à l'évidence,

chaque ministère s'emploie à multiplier les pratiques de nature à s'affranchir de cette contrainte. C'est le cas avec l'utilisation généralisée des emplois en « sur-nombre », résultant le plus souvent de décisions gouvernementales, comme à l'éducation nationale. C'est aussi le cas avec les emplois non budgétaires (de vacataires, stagiaires et intérimaires), qui ont compensé, depuis quatre ans, la baisse des emplois inscrits au budget. C'est toujours le cas avec les mécanismes flous, voire occultes, des personnels mis à disposition, comme dans les directions départementales de l'action sanitaire et sociale. Sans parler des quelque 300 000 emplois indirects, évalués pour la première fois par la Cour des comptes, que l'Etat finance par l'intermédiaire d'établissements publics ou d'associations subventionnées.

L'enquête de la Cour des

comptes est encore plus accablante quand elle aborde la question des rémunérations. Là encore, les « grilles » centralisées semblent fournir un cadre rigoureux. Là encore, la réalité dépasse l'imagination, tant se sont multipliées les primes et rémunérations dites « accessoires », qui peuvent, dans certains cas, dépasser le salaire de base. Au point de constituer un maquis totalement opaque. A cet égard, les cordonniers sont, pour une fois, les mieux chaussés : la direction des impôts (avec une soixantaine d'indemnités) et celle du Trésor (avec près de quatre-vingts primes) se sont, de loin, les mieux servies.

Plus extravagant encore : dans la plupart des cas, ces rémunérations annexes ne reposent sur aucune loi ni décret, comme ce devrait être la règle. Elles ont été instituées dans une sorte de flou juridique stupéfiant, à l'initiative des ministères

concernés, sans publication d'aucune sorte des dispositions en vigueur et, comme le relève la Cour, « sans le contreseing [en principe nécessaire] du ministre de la fonction publique ».

Ces arrangements de toutes sortes sont comme sédimentés – le plus souvent, la création d'une indemnité a été le moyen, ministère par ministère, d'acheter la « paix sociale » –, mais ils conduisent à un empilement de dispositions coûteuses et dont le lien avec les missions du service concerné est « souvent au moins discutable ».

Opacité malsaine, pilotage à l'aveugle, irrégularités choquantes, affranchissement partiel du contrôle parlementaire, consensus tacite de tout le monde : le constat dressé par la Cour des comptes est accablant. Au regard de l'efficacité autant que de la démocratie.

Gérard Courtois

Des enquêtes jusqu'en 2002

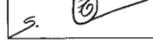
Le rapport publié par la Cour des comptes n'est que la première étape d'une enquête globale, commencée en 1998. ● En 2000, la Cour des comptes devrait finir les enquêtes sur les ministères des finances (administration centrale et douanes), de l'intérieur, de la justice (administration centrale, juridictions judiciaires et administratives), de l'emploi et de la solidarité, de l'équipement et de l'agriculture. Elle devrait commencer l'enquête sur le ministère de la défense (avec la gendarmerie). ● Entre 2000 et 2001 démarreront les enquêtes sur la fonction publique territoriale ; la méthodologie a été mise au point en 1999 avec les chambres

régionales de comptes.

● Entre 2000 et 2002, une série d'enquêtes lourdes est programmée sur l'immense domaine de l'éducation nationale. Un contrôle est en cours sur la gestion déconcentrée des personnels de l'enseignement secondaire. Viendront ensuite les personnels de l'enseignement primaire et les personnels administratifs. En 2000 commenceront également les contrôles sur l'enseignement supérieur. Par ailleurs, une enquête va être entreprise sur les pensions et les charges sociales. ● A partir de 2001, un travail similaire sera entrepris sur la fonction publique hospitalière.

« Pas de systèmes de pilotage fiables et précis »

DANS son rapport, la Cour des comptes souligne à plusieurs reprises les distorsions entre les dispositions votées dans le budget par le Parlement et la réalité : « Au total, la présentation de la répartition des emplois faite dans les annexes aux lois de finances n'est pratiquement jamais sincère, qu'il s'agisse de la répartition par corps et grades ou de la répartition par service. »



VERBATIM

En conclusion du rapport, la Cour des comptes esquisse « quelques remarques dont la portée dépasse le cadre des analyses sectorielles » :

La réalité des situations ne peut être appréhendée au moyen des documents budgétaires, qui fournissent au Parlement des informations incomplètes ou inexacts. De surcroît, (...) les autorisations budgétaires, qui portent à la fois

sur les emplois et sur les crédits, sont constamment et largement transgressées.

Il n'existe pas de comptabilité normalisée des emplois, ni des effectifs ; la connaissance de la situation réelle des effectifs, service par service, est déficiente, et les responsables des administrations centrales ne disposent généralement pas de systèmes de pilotage fiables et précis (...).

Le système des rémunérations, homogène dans son principe du fait de la grille, est très diversifié en raison de la variété des primes ou indemnités, dont la nature et le montant, en proportion des rémunérations principales, diffèrent considérablement d'un ministère, d'un service ou d'un corps à l'autre.

Les rémunérations accessoires forment un ensemble particulièrement complexe et opaque, qui n'évolue pas dans le sens d'une simplification, mais dans celui de l'ajout de mesures catégorielles nouvelles.

La multiplication des primes et indemnités a

entraîné des distorsions importantes par rapport au classement résultant de la grille, certains corps ou services bénéficiant, à la suite d'augmentations indemnitaires, de situations plus avantageuses. (...)

Les primes et indemnités peuvent être appréciées à trois points de vue : la prise en compte de sujétions particulières, la prise en compte de la manière de servir, la cohérence avec les missions et les priorités du service public. Si le premier objectif est assurément le mieux réalisé, la pratique tend à élargir constamment la définition des sujétions à compenser, de sorte que l'objet initial est perdu de vue, ce qui suscite des demandes de créations d'indemnités nouvelles. En revanche, la modulation en fonction de la manière de servir constitue l'exception et les tentatives pour la développer avortent le plus souvent. Quant à la cohérence avec la hiérarchie des priorités dans les missions, elle est souvent au moins discutable. (...)

Bercy, citadelle des primes, des avantages fiscaux et des arrangements avec le budget

IL Y A bien, en matière de gestion des emplois et de rémunérations, une « exception Bercy ». Ce que les autres ministères dénoncent volontiers – un rien envieux ! – apparaît en pleine lumière au terme des contrôles de la Cour des comptes dans les deux principaux réseaux du ministère de l'économie : la direction générale des impôts (78 856 emplois budgétaires pour 1998) et la direction générale de la comptabilité publique (57 004).

Contrairement aux autres ministères, qui ne peuvent pas prendre de liberté avec les autorisations budgétaires sans l'accord du contrôleur fi-

nancier – c'est-à-dire l'« œil » de Bercy dans chaque administration –, le ministère de l'économie est, lui, juge et partie. Du coup, note le rapport de la Cour, les irrégularités constatées partout ont pris, à Bercy, « une ampleur qu'elles n'ont pas ailleurs ». Et d'ajouter : l'administration des finances a « une tendance affirmée à réserver à ses propres agents certains traitements préférentiels ».

Ainsi, pour acheter la paix sociale, notamment dans les années 90, les ministres successifs se sont « largement affranchis des dotations en emplois budgétaires votées annuellement par le Parlement, par un recours généralisé à la pratique des « surnombres » ». Elle consiste à utiliser un emploi budgétaire d'un grade inférieur pour payer un agent dont on a accéléré la promotion dans un grade supérieur, en dépassant les quotas de grades supérieurs prévus dans chaque corps. Au total, 20 % des 135 000 emplois budgétaires autorisés en 1998 ont servi à mieux payer des agents. Ce mécanisme, note la Cour, engendre des « surcoûts non négligeables », évalués à 247 millions de francs (hors incidence sur les dépenses de pension) pour la seule DGI en 1997.

Ce qui est vrai des emplois l'est, plus encore, des rémunérations annexes et des primes. La réputation de Bercy de bien traiter ses cadres supérieurs est, à l'évidence, fondée. Et cette bienveillance fonctionne dans la plus grande opacité. Les postes de trésorier-payeur-général (entre 1,249 million et 775 800 francs de rémunérations annuelles, primes comprises) ou de conservateur des hypothèques sont très recherchés. Si prisés qu'il n'est pas rare de voir un TPG rester en poste plusieurs mois, voire plus d'un an, après avoir atteint la limite d'âge. En fin de carrière, la pratique des nominations rétroactives est courante afin que le cadre bénéficie d'une retraite calculée sur un « indice pension supérieur ». Ce système leur permet, en effet, de co-

tiser sur la base d'un traitement de référence (l'« indice-pension ») supérieur à leur traitement réel, ce qui leur ouvre des droits à une pension plus importante. La charge en est d'autant plus lourde pour l'Etat.

Certains agents de la DGI ou du Trésor ont des rémunérations accessoires liées à leurs fonctions, qui s'ajoutent aux compléments indemnitaires propres au ministère et, parfois, à d'autres avantages (indemnité-pension, logement de fonction) : receveurs des impôts, agents des conservations des hypothèques, agents du cadastre. Les agents du Trésor bénéficient, eux, d'une rémunération liée à la collecte de l'épargne au profit de l'Etat, alors

que « cette activité n'est pas prioritaire ». La Cour dénonce aussi le flou des règles sur le cumul entre traitement de base et rémunérations accessoires, qui autorise des cadres supérieurs à percevoir des indemnités plus importantes que leur traitement de base.

En outre, « certains avantages fiscaux ont été concédés aux personnels dans des conditions de régularité discutables ». Ainsi, les rémunérations des TPG et comptables supérieurs dans les trésoreries générales sont défiscalisées à hauteur de 25 % (entre 189 404 francs et 280 486 francs), les receveurs des finances à hauteur de 13 % (de 159 479 à 98 486 francs). Les conservateurs des hypothèques sont

autorisés à déduire 25 % des salaires acquis à titre de frais qui, selon le rapport, « sont en réalité bien inférieurs ». De son côté, l'administration déclare rarement le montant des rémunérations exonérées de l'impôt sur le revenu.

A la DGI, un directeur régional touchait en moyenne 584 236 francs (nets de cotisations sociales), dont 298 282 francs de primes, en 1997, un chef de service 517 278 (261 820 francs de primes), un inspecteur principal chef de centre 275 732 francs (76 543 francs). Ces indemnités auraient pu se justifier si elles avaient compensé des sujétions particulières (zones difficiles, responsabilités accrues...) et contribué à la

motivation des agents. Or la notion de sujétion est « anormalement extensive » et la modulation des primes en fonction du rendement a été pratiquement supprimée.

D'une façon générale, les rémunérations accessoires versées aux agents des finances, plus favorables que celles qui sont octroyées par les autres administrations, souffrent d'une « absence de lisibilité » et d'« archaïsme », conclut la Cour. La DGI et le Trésor se sont privés des instruments d'une politique salariale volontariste au service de ses objectifs prioritaires, notamment un meilleur recouvrement de l'impôt.

Jean-Michel Bezat

Les primes

d'ingénierie publique

Les agents des corps techniques des ministères de l'équipement et de l'agriculture reçoivent des rémunérations accessoires au titre de leurs activités d'ingénierie publique. Ces rémunérations permettent de collecter 800 millions de francs par an pour l'équipement et 400 millions pour l'agriculture. Jusqu'en 1999, ces recettes alimentaient un compte spécial tenu au niveau local, ignoré du Parlement et permettant le versement de rémunérations accessoires à certains fonctionnaires des deux ministères. A l'équipement, les bénéficiaires sont les fonctionnaires des corps techniques : ingénieurs des ponts et chaussées, ingénieurs ou techniciens des travaux publics de l'Etat, soit quelque 24 000 agents en 1995. Au ministère de l'agriculture, la « rémunération d'ingénierie publique » (RIP) souffre de « défauts plus graves », notamment en raison d'une « définition pour le moins empirique des bénéficiaires » (8 700 en 1996) et d'un « contrôle insuffisant » des cumuls traitement-RIP.

Le contrôle du Parlement bafoué

comptes apporte un nouveau motif de lamentation pour le législatif : non seulement les parlementaires ne peuvent modifier qu'à la marge les projets de budget, mais, en outre, ils le font sur la base de documents qui ne reflètent pas la réalité, et l'administration ignore parfois allègrement les décisions qu'ils prennent.

Le rapport contient d'innombrables exemples de la manière dont l'administration s'exempte du contrôle parlementaire. La pratique des surnombres se révèle particulièrement répandue. En principe, il appartient au Parlement, et à lui seul, de créer ou de transformer des emplois de fonctionnaires ; dans la pratique, constate la Cour des comptes, les administrations se passent de l'accord du Parlement et s'arrangent pour créer des surnombres, « c'est-à-dire des recrutements ou affectations intervenant au-delà des autorisations budgétaires ». « L'ampleur et la constance de ces pratiques (...) révèlent l'aisance avec laquelle la pratique administrative s'affranchit du

cadre juridique et budgétaire fixé par le Parlement », observe la Cour.

Si l'on ajoute à cela les ouvertures d'emplois croisées entre ministères, les transferts d'emplois et de crédits en cours d'année et les détachements ou les mises à disposition, on comprend pourquoi la Cour conclut : « Au total, la présentation de la répartition des emplois faite dans les annexes aux lois de finances n'est pratiquement jamais sincère, qu'il s'agisse de la répartition par corps et grades ou de la répartition par services. »

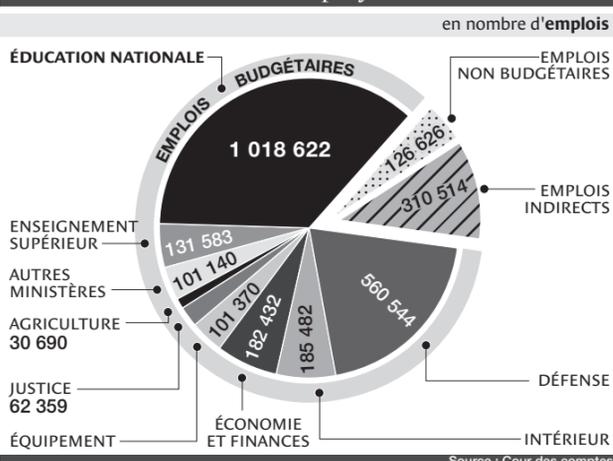
A cet exercice de « trompe-Parlement », le ministère des finances est l'un des plus rompus. La Cour relève que « les tableaux d'emplois concernant les deux réseaux du Trésor public et de la DGI [direction générale des impôts] », fournis au Parlement lors de la discussion budgétaire, « comportent des inexactitudes récurrentes ». C'est ainsi que les postes de conservateurs des hypothèques (354 en 1998) n'y figurent pas, ou que, selon ces tableaux, « moins d'une dizaine d'agents des services dé-

concentrés de la DGI devraient être en fonctions dans les services centraux de la direction », alors qu'« en fait, ils étaient environ 1 680 au 1^{er} janvier 1998 ». Pour le Trésor, ces chiffres sont de 666 prévus contre 1 305 dans la réalité.

Généralisé en matière d'emplois, le dédain à l'égard du Parlement se vérifie en matière de rémunérations. Là non plus, note la Cour, « les principes d'universalité, de sincérité et de spécialité ne sont respectés ». Ici, des dépenses indemnitaires sont imputées sur des chapitres de fonctionnement. Dans les ministères de l'équipement et de l'agriculture, un pourcentage des prestations d'ingénierie publique alimente, en dehors de tout contrôle budgétaire, un fonds redistribué à certains fonctionnaires sous forme de « rémunérations accessoires ». Les montants collectés annuellement sont de 800 millions de francs au ministère de l'équipement, de 400 millions au ministère de l'agriculture.

Cécile Chambraud

L'Etat-employeur



Les chiffres cités sont ceux du budget de 1998. Les emplois budgétaires, inscrits dans la loi de finances, permettent de recruter des titulaires, des ouvriers de l'Etat et des contractuels. Les emplois non budgétaires, rarement décrits dans les documents budgétaires, sont des crédits ouverts aux administrations pour leur permettre d'embaucher des personnels non titulaires (vacataires, infirmiers, stagiaires, etc.). Les emplois indirects permettent la rémunération sur fonds publics de personnels employés par des établissements publics ou des associations subventionnées par l'Etat.

2 684 744 emplois financés par l'Etat en 1998

AU FIL de son enquête, ministère par ministère, la Cour des comptes a entrepris de recenser, depuis 1995, l'ensemble des emplois financés sur le budget de l'Etat. Pour cela, les magistrats de la Cour sont allés chercher l'information à la source en confrontant les données issues des documents budgétaires aux éléments en possession des services gestionnaires ou des contrôleurs financiers. Cette approche globale – et originale – de l'emploi public conduit à des constats saisissants : aux « emplois budgétaires » traditionnellement retenus s'ajoutent, d'une part, les « emplois non budgétaires (...) rarement décrits et même dénombrés » (c'est-à-dire des postes de contractuels de toutes sortes : vacataires, stagiaires, intérimaires...) et, d'autre part, des emplois indirects, financés par l'Etat dans des établissements placés sous sa tutelle ou dans des organismes qu'il subventionne.

Ainsi le nombre d'emplois budgétaires inscrits au budget 1998 était de 2 247 604, mais le nombre total d'emplois financés directement par le budget s'élevait à 2 374 230. L'écart était donc de 126 626 emplois (soit 5,33 % du total des emplois financés directement par l'Etat). Ces emplois non budgétaires sont très inégalement répartis : ils pèsent plus de 41 % des emplois du ministère des affaires étrangères, 37 % de celui de la coopération, 32 % à l'aménagement du territoire ou 12 % au ministère de la jeunesse et des sports.

L'ensemble des emplois indirects est encore plus hétérogène

et mal connu. Au total, et au terme d'une première approche « encore imparfaite », la Cour des comptes les évalue, dans la loi de finances 1998, à 310 514. Si les quelque 176 000 relevant de l'éducation nationale au 31 décembre 1998 sont, pour l'essentiel, des professeurs de l'enseignement privé sous contrat, bon nombre de ministères sont incapables d'estimer le poids des emplois indirects qu'ils financent. « Le ministère de la culture s'est, par exemple, déclaré dans l'incapacité de fournir des informations sur les emplois financés par l'Etat dans plus de 4 000 organismes qu'il subventionne ; il en va de même pour un certain nombre d'établissements relevant du ministère des affaires sociales », note le rapport.

Cette comptabilité globale est singulièrement instructive quand on examine l'évolution entre 1995 et 1998. Durant ces quatre années, le nombre des emplois budgétaires stricto sensu – c'est-à-dire ceux qui sont affichés et lisibles au moment du vote du budget – a diminué de 49 388 (soit une baisse de 2,15 %). Mais dans le même temps les emplois non budgétaires (directs ou indirects) ont augmenté de 27,25 %, leur nombre passant, après corrections comptables effectuées par la Cour, de 343 510 en 1995 à 437 140 en 1998. Autrement dit, la baisse d'emplois dûment répertoriés est plus que compensée par la hausse d'emplois beaucoup plus flous, mal connus et encore moins contrôlés.

G. C.

Directions des affaires sociales : 15 % des emplois non budgétés

« INFRACTIONS fiscales », emplois « fictifs », « carences » dans la gestion des emplois budgétaires et des effectifs réels : le chapitre consacré par la Cour des comptes aux services déconcentrés du ministère de l'emploi et de la solidarité multiplie les révélations gênantes. Dans le secteur des affaires sociales, il est tout d'abord « particulièrement difficile » de connaître les effectifs réels, déplore la Cour, en raison notamment de l'absence de « documents exhaustifs et homogènes ».

Seule certitude : les agents titulaires et contractuels rémunérés sur emplois budgétaires ne représentent que 85 % des personnels en poste dans les 123 directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales (23 DDRASS et 100 DDASS), et 83 % des personnels dans les 123 directions régionales et départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (23 DRTEFP et 100 DDETFP), qui emploient « environ » 23 000 personnes sur tout le territoire. Il n'existe pas en revanche de « recensement systématique des autres catégories d'effectifs », comme les agents vacataires ou les agents mis à disposition gratuitement ou contre remboursement, qui représentent 15 % des effectifs.

Plus grave, la Cour pointe un certain nombre d'« infractions », dans la gestion de ces personnels, comme les « utilisations détournées » de la mise à disposition de

256 fonctionnaires des services déconcentrés du ministère. L'examen de leur situation montre ainsi qu'ils « ne font pas l'objet d'arrêts de mise à disposition dans la majorité des cas », certains étant même affectés « pour ordre à la DRASS d'Ile-de-France » : « cette direction régionale devient ainsi l'employeur fictif d'agents dont le nombre varie entre 136 et 150, selon les années », observe la Cour.

Ces mises à disposition ne concernent pas que la DDRASS d'Ile-de-France : en 1996-1997, dix agents ont aussi été mis à disposition des centrales syndicales, en « contradiction avec le statut général de la fonction publique », et une quinzaine d'autres affectés à la Mutuelle générale des affaires sociales. D'après le rapport, « ces mises à disposition irrégulières conduisent l'administration à rémunérer des agents qui exercent des fonctions privées ». Inversement, la mise à disposition des DRASS d'une quarantaine de médecins et d'infirmières « conduit à mettre indûment à la charge de l'assurance-maladie les dépenses de rémunération de la compétence de l'Etat ».

Enfin, l'enquête de la Cour fait ressortir qu'en 1996 la moitié des DDASS auraient pu être poursuivies pour infraction fiscale, après avoir omis de déclarer aux services fiscaux, partiellement ou en totalité, les rémunérations versées à certains agents payés à l'acte.

Alexandre Garcia

L'administration pénitentiaire sous le régime des accords tacites et des affectations fictives

C'EST une première : en choisissant de se concentrer, au titre du ministère de la justice, sur les effectifs et les rémunérations des personnels de l'administration pénitentiaire (AP), la Cour des comptes lève un coin de voile sur cette institution réputée pour son opacité. Gestion du personnel dictée par la tradition plutôt que par le droit ; système de congés dérogatoire ; absentéisme croissant ; régime d'indemnités et de primes « déséquilibré et biaisé » : l'AP, qui regroupe quelque 25 000 cadres et agents, exerçant principalement dans 185 prisons, est dépeinte comme une administration désuète, fonctionnant en « vase clos » et dont la gestion du personnel a longtemps été soumise à la pression de la base, relayée par les syndicats.

La Cour des comptes rappelle que l'AP a connu, depuis une vingtaine d'années, une profonde mutation, consécutive à l'augmentation de la population carcérale, passée de 35 000 détenus en 1983 à 52 000 en 1997. Pour faire face à cette croissance, l'Etat a augmenté considérablement les effectifs de l'AP : de 1990 à 1998, les emplois budgétaires ont crû de 17,2 %, passant de 21 407 à 25 085. Cette augmentation a particulièrement bénéficié aux surveillants, dont le nombre, passé de 14 143 en 1987 à 19 727 en 1997, place aujourd'hui la France dans la moyenne européenne (un surveillant pour 2,76 détenus).

« DROIT COUTUMIER »

Malgré cette montée des effectifs, l'AP n'a pas su moderniser sa gestion des emplois. L'organisation du temps de travail, régie par un empilement de textes, est fondée sur un véritable « droit coutumier (...) défini "à la base", à partir de pratiques locales ou d'usages anciens dont l'origine se perd dans l'histoire des prisons », note le rapport. « Les normes professionnelles du métier résultent dès lors souvent d'usages validés par le temps ou

d'accords tacites passés avec les personnels. » C'est ainsi que l'organisation du « travail des surveillants diffère peu, dans ses grandes règles, de ce qu'elle était au début du siècle ».

Cette gestion archaïque a ouvert la voie à nombres d'abus. 855 surveillants sont ainsi affectés à des tâches déconnectées de leurs missions premières. 233 fonctionnaires sont affectés pour ordre dans un établissement ou une direction régionale alors qu'ils exercent leurs fonctions au ministère de la justice, à Paris. La Cour des comptes note que les personnels eux-même trouvent

comme le voudrait le droit de la fonction publique, mais de 35 jours. Cette « interprétation extensive » correspond à 366 agents en équivalent temps plein chaque année. Les magistrats de la Cour relèvent, par ailleurs, que la pratique du report des congés non pris l'année précédente, en principe prohibée par un décret de 1984, permet à certains agents de bénéficier parfois de 51 à 65 jours de congé, voire 84 jours outre-mer.

L'absentéisme des surveillants pour raisons médicales est, en outre, croissant, avec des variations importantes d'une région à

Les rémunérations principales s'élèvent à 3 milliards de francs (457,34 millions d'euros), auxquelles s'ajoutent 28 primes, qui représentent 778,51 millions de francs. Plusieurs d'entre elles n'ont toujours pas fait l'objet de publications au Journal officiel. Les magistrats notent d'ailleurs que l'AP s'est fait censurer à plusieurs reprises par le juge administratif pour avoir voulu accorder, en toute illégalité, des primes à ses personnels de façon rétroactive.

D'une manière générale, la Cour note que « l'administration pénitentiaire a longtemps éprouvé des difficultés à faire évoluer sa gestion sans y être contrainte par la pression des personnels. C'est donc souvent dans l'urgence et dans la fièvre de mouvements sociaux parfois violents que les régimes indemnitaires ont été mis en place ». Opaques, car non publiés, les primes sont souvent incohérentes : l'« indemnité de sujétions spéciales » (25 000 francs par an), créée dans les années 50 en contrepartie au statut spécial des surveillants, est modulée, depuis 1990, selon un critère géographique. Or ce critère ne prend pas en compte la spécificité des établissements pénitentiaires et notamment leur dangerosité. Il est ainsi plus avantageux d'être surveillant dans une petite maison d'arrêt comme Melun, dans la région parisienne, que dans une maison centrale comme Clairvaux (Aube), pourtant reconnue « difficile ».

Au total, la Cour des comptes juge « pour le moins surprenant que l'une des principales directions du ministère de la justice tolère des situations qui sont par ailleurs poursuivies et sanctionnées par les tribunaux (affectations fictives par exemple) et qu'elle soit régulièrement sanctionnée par la juridiction administrative pour ses infractions au droit de la fonction publique ».

Cécile Prieur

Le système décrié de « la boule à deux mois »

Le système de compensation des heures supplémentaires des agents de l'administration pénitentiaire, appelé le système de « la boule à deux mois », est épinglé par la Cour des comptes, qui le juge « très coûteux » pour l'Etat. Au lieu d'être annualisée, la compensation des heures supplémentaires sur un mois avec les heures non faites est limitée au mois donné ou au mois précédent. Ainsi un agent qui a manqué dix heures de travail au cours du mois de décembre, effectué toutes ses heures en janvier et travaillé cinq heures supplémentaires en février, se verra payer ces heures supplémentaires comme telles, bien qu'il n'ait pas accompli la totalité de ses heures dans les deux mois précédents. Les dix heures non faites du mois de décembre sont donc des heures perdues pour l'administration pénitentiaire. « Un même agent peut donc, au cours d'une même année, bénéficier du paiement d'heures supplémentaires tout en n'ayant pas effectué l'ensemble des heures exigibles », s'étonne la Cour des comptes.

un avantage à ces situations : les 33 directeurs de prison travaillant dans l'administration centrale prœdrait, s'ils étaient officiellement affectés à ces postes, le bénéfice des logements de fonction qu'ils occupent actuellement à Fresnes, Fleury-Mérogis ou à la Santé.

Plus grave, la Cour des comptes relève de nombreuses irrégularités, fort coûteuses pour l'Etat, en matière de congés. Elle note ainsi que les surveillants, aux termes « d'usages anciens codifiés par quelques circulaires », bénéficient non pas de 30 jours de congé,

l'autre (16,16 jours en moyenne à Dijon contre 31,01 jours à Marseille). La Cour des comptes estime que 375 000 jours de travail ont ainsi été perdus en 1997, soit l'équivalent de 1 300 agents en temps plein. La « pénibilité du métier de surveillant » n'explique qu'en partie ce phénomène, selon la Cour. Les magistrats ont ainsi observé « une remarquable continuité entre période de congés et période de maladie, dans un nombre non négligeable de cas ».

La Cour des comptes est tout aussi critique dans le domaine de la rémunération des personnels.

14 % des policiers font autre chose que la police

LES POLICIERS sont loin d'accomplir tous un travail de police. Au nombre d'environ 130 000 en 1998, 80 % d'entre eux sont censés appartenir au personnel actif. Dans son rapport, la Cour des comptes conteste largement ce chiffre. Elle dresse un constat sévère de l'activité réelle des fonctionnaires du ministère de l'intérieur. S'appuyant sur des estimations effectuées à partir des chiffres de la fin de l'année 1997, elle constate que « le flou le plus grand pèse sur la connaissance des effectifs de policiers actifs réellement disponibles » et attribue cet état de fait à « l'insuffisance des outils de suivi » du ministère de l'intérieur. « Il résulte de ces lacunes une situation gravement insatisfaisante, qui ne permet pas l'emploi optimal de la ressource humaine coûteuse que représentent les forces de police », ajoute le document.

La Cour des comptes voit trois causes principales à l'état de fait qu'elle dénonce. Il y a d'abord l'affectation induite de policiers à des tâches administratives. Faisant référence à une étude de l'inspection générale de la police

nationale, réalisée en 1990, le rapport estime qu'« un gardien de la paix consacrerait environ 20 % de son temps à des tâches non opérationnelles, c'est-à-dire administratives ou de gestion ». Au total, juge la Cour, environ 10 000 fonctionnaires exerceraient à temps plein des tâches administratives ou techniques. Ces pratiques sont à l'origine d'un surcoût budgétaire, expliquent par ailleurs les rapporteurs, « puisqu'un policier actif coûte en moyenne 50 % de plus qu'un agent administratif de grade et d'ancienneté équivalents ». En 1995, le ministère de l'intérieur avait promis, dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation, le recrutement de 5 000 agents administratifs. Ils ne sont aujourd'hui que 1 800.

La Cour souligne ensuite le trop grand nombre de policiers indisponibles pour le service. Au 31 décembre 1997, elle a chiffré à « 1 641 le nombre de fonctionnaires indisponibles du fait de détachements, de mises à disposition, de décharges syndicales totales ». Le rapport condamne « une application laxiste du

droit syndical », qui aboutit, selon lui, à un dépasement des droits de décharge portant sur soixante-quatre fonctionnaires. Les mutuelles bénéficient également de mises à disposition, au nombre de 320. Enfin, il faut ajouter à ces effectifs, précise le document, les 264 musiciens de la police nationale, et les policiers sportifs de haut niveau qui n'exercent aucune mission opérationnelle, ou seulement à temps partiel. Selon l'estimation de la Cour, le taux des pertes liées à ces différentes indisponibilités se monte à 14 % de l'effectif total !

Dernier point : les rapporteurs s'attaquent au temps de travail réel des fonctionnaires de police, la partie la plus délicate de leur étude. « La complexité du régime de travail des policiers condamne à l'avance toute généralisation hâtive ou toute affirmation péremptoire sur le temps de travail réel des policiers », reconnaît la Cour. Selon ses calculs, celui-ci varierait d'un volume hebdomadaire moyen de 33 heures 30 à 37 heures hebdomadaires sur 46 semaines.

Pascal Ceaux

Pas de sanctions, mais une forte pression

IRRÉGULARITÉS en tout genre, flou juridique, contrôles incertains ou inexistantes : en bonne logique, les responsables des ministères ou des services épinglés par le rapport devraient être traduits devant la cour de discipline budgétaire. Cette hypothèse a été envisagée dans un tout petit nombre de cas par la Cour des comptes. Il en a notamment été ainsi pour le ministère de l'intérieur. Un décret du 6 novembre 1997 avait, en effet, indiqué le taux de l'indemnité pour sujétion spéciale de police, sans retenir une majoration d'un point de ce taux, introduite à titre exceptionnel en 1962 et maintenue, depuis, sans aucun fondement, pour environ 90 % des agents. Or, trois semaines seulement après cette régularisation, le 20 novembre, un télégramme de l'administration centrale aux secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP) réaffirmait que le « point supplémentaire » continuerait à s'appliquer au-delà des taux affichés par le décret...

Même dans ce cas, cependant, les magistrats de la rue Cambon ont renoncé à des poursuites. Pour des raisons juridiques, tout d'abord, puisqu'une irrégularité n'est pas

sible de poursuites disciplinaires pendant cinq années après l'infraction. Pour des raisons d'équité, surtout, bon nombre des irrégularités constatées n'étant que le prolongement d'anomalies anciennes et entérinées par des générations de responsables.

SUCCÈS DE LA MÉTHODE

En réalité, plutôt que d'agiter la menace de sanctions, la Cour des comptes a jugé plus efficace de placer l'Etat devant ses responsabilités et de compter sur l'onde de choc des contrôles, puis du rapport, pour inciter les ministères concernés à mettre un terme aux anomalies. Non sans succès. Les réponses des ministères contrôlés témoignent, en effet, des premières mesures correctrices adoptées. Ainsi, le ministère de l'emploi souligne les efforts de régularisation engagés depuis 1997, qu'il s'agisse des emplois de coordinateurs emploi-formation, rebudgétés dès 1998, ou des emplois mis à disposition dont la situation devrait être régularisée en quelques années à partir de 2000.

De même, le ministère des finances affirme partager les objectifs de « transparence, de bonne gestion

et de rigueur ». Il souligne sa détermination à mener à bien la « refondation juridique des régimes indemnitaires » sur la base de la circulaire du 20 octobre 1999, cosignée par le ministre de l'économie et des finances et celui de la fonction publique, et qui rappelle les règles d'élaboration et de publicité applicables aux rémunérations des fonctionnaires. En outre, les frais d'assistance et de perception perçus par la direction générale des impôts et celle des douanes ont été inscrits dans le budget 2000, alors qu'ils étaient affectés par la voie d'un fonds de concours jusqu'à présent. De même, les ressources extra-budgétaires tirées de l'activité d'épargne du Trésor doivent être réintégréées dans le budget 2001. Quant aux ministères de l'équipement et de l'agriculture, leur budget 2000 intègre les recettes et dépenses liées aux rémunérations accessoires des personnels des corps techniques. Il est « sans précédent que le gouvernement prenne des mesures correctrices de cette ampleur avant même la publication d'un rapport », note-t-on à la Cour des comptes.

G. C.

MIEUX QUE DES SOLDES OU DES REMISES, LES MEILLEURS PRIX
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

Recommandé par Paris Pas Cher
MATELAS • SOMMIERS
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans
VENTES PAR TÉL. POSSIBLE
Canapés - Salons - Clic-Clac...
CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc...
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE
MOBECO
• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19ème - M° Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13ème - M° Place d'Italie
01.42.08.71.00
7 jours sur 7

M. Emmanuelli en campagne pour reconquérir son siège de député

HENRI EMMANUELLI a lancé, samedi 8 janvier, à Mugron (Landes), sa campagne pour reconquérir son siège de député lors d'une élection législative partielle dont le premier tour aura lieu le 30 janvier. L'ancien trésorier du Parti socialiste avait démissionné en décembre 1997 après sa condamnation à deux ans de privation de ses droits civiques, 18 mois de prison avec sursis et 30 000 francs d'amende, dans l'affaire Urba. Cette partielle a été rendue possible par la démission du suppléant de M. Emmanuelli, Joël Goyheneix, qui lui avait succédé à l'Assemblée nationale. Lors d'une réunion publique, samedi, M. Emmanuelli a estimé que le pays est « bien gouverné sous la direction de Lionel Jospin ». Devant François Hollande, premier secrétaire du PS, et Jean Glavany, ministre de l'agriculture, M. Emmanuelli a toutefois réclamé un effort de justice sociale : « Si l'on veut faire battre le cœur du socialisme, a-t-il affirmé, il faut remettre un peu d'égalité dans la vie. »

M. Lang attend du PS « une vision nationale » pour les grandes villes

JACK LANG n'a pas écarté sa candidature à la candidature comme chef de file des socialistes aux élections municipales de 2001 à Paris. « Dans la mesure où je ne suis pas aveugle, sourd, a-t-il déclaré, dimanche 9 janvier sur France 2, dans la mesure où mon nom a été propagé ici ou là, comment cette question n'aurait-elle pas traversé mon esprit ? » « La grande et vraie réponse à donner (...), a ajouté l'ancien ministre, passe par une politique nationale et une vision nationale du Parti socialiste pour les grandes villes de France. » Pour le maire de Blois, « la question de Paris n'est pas une question seulement de parti ou de personnes », mais « une question nationale ». « Veut-on redonner son rang à Paris ? Veut-on en faire une métropole mondiale ? (...) Veut-on améliorer la vie quotidienne des Parisiens, ce qui réclamerait un changement de statut ? », s'est-il interrogé.

DÉPÊCHES

■ **FRANÇOIS MITTERRAND** : Mazarine Pingeot, la fille de l'ancien président de la République, accompagnée de l'ancien ministre Michel Charasse, a déposé, samedi 8 janvier à Jarnac (Charente), une gerbe sur la tombe de son père. Elle a été suivie par les anciens ministres Roland Dumas, en congé de la présidence du Conseil constitutionnel, et Jean-Louis Bianco, ainsi que par Pierre Bergé, président d'Yves Saint Laurent Couture, et Gilbert Mitterrand, député de Gironde. Jacques Chirac et Lionel Jospin ont fait déposer des gerbes sur la tombe de François Mitterrand.

■ **CORSE** : les organisations autonomistes corses représentatives du « nationalisme démocratique » qui, contrairement aux organisations d'Unita, dénoncent la violence clandestine, sont « en bonne voie » de fusion, a estimé, samedi 8 janvier, à Bastia, Rinnovu Naziunale, l'une des composantes de cette tendance, dans un communiqué. « La perspective d'un meeting commun annonciateur de la fondation d'un mouvement pluraliste », qui réunirait Leva Demucrazia e Liberta, cercle de réflexion d'Edmond Simeoni, UPC-Scelta Nova et lui-même, « semble en bonne voie pour début février », indique le texte. Le Rinnovu annonce aussi qu'il « ne se satisfera pas d'une autonomie au rabais ».

■ **OUTRE-MER** : environ 700 personnes ont participé, samedi 8 janvier, à Schoelcher (Martinique), à une rencontre organisée par les présidents des régions Guadeloupe, Guyane et Martinique, sur le développement économique des DOM. Lucette Michaux-Chevry (RPR, Guadeloupe), Antoine Karam (PSG, Guyane) et Alfred Marie-Jeanne (indépendantiste, Martinique) souhaitent « bâtir un projet de développement économique, social et culturel » respectant l'identité de chacune de ces régions. Ils entendent aussi proposer « au président de la République et au gouvernement une modification législative, voire constitutionnelle, visant à créer un statut nouveau de Région d'Outre-mer », dotée d'un « régime fiscal et social spécial (...) dans le cadre de la République Française d'une part, et de l'Union européenne d'autre part ».

M. Gaysot juge que Lionel Jospin « a une réelle envergure »

JEAN-CLAUDE GAYSSOT (PCF), ministre de l'équipement, des transports et du logement, déclare, dans un entretien au Parisien du 9 janvier, que Lionel Jospin « a une réelle envergure. Sa façon de gérer le "collectif pluriel" contribue à sa popularité qui est aujourd'hui très grande (...), en particulier dans l'électorat communiste ». Le ministre reconnaît, par ailleurs, « le besoin d'un nouveau Parti communiste » fondé « sur les notions de responsabilités, de liberté, de modernité, de solidarité, d'efficacité », avant d'ajouter : « Je crois profondément à la nécessité du marché mais je dis non à l'exclusivité du marché, et pas seulement en économie ».

La CGT et la CFDT souhaitent plus de « clarté » dans le financement des syndicats

Robert Hue réclame une « mise à plat » du paritarisme

Le débat sur la gestion paritaire des organismes sociaux se fait plus aigu après la publication du contenu d'un rapport mettant en cause la gestion de l'or-

ganisme de retraite complémentaire CRI. Le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, a appelé le gouvernement à reprendre à son compte la

« démarche » de Jacques Chirac, à une semaine de la décision de son organisation sur son maintien ou non dans les organismes sociaux paritaires.

VIVE la transparence ! Le débat sur le financement des organisations syndicales a rebondi, samedi 8 et dimanche 9 janvier, la plupart des acteurs s'accordant désormais à réclamer un « dépoussiérage » des pratiques et davantage de « clarté ». Après le rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) mettant en cause un financement « secret » des cinq confédérations à travers le groupe de retraite complémentaire CRI (*Le Monde* du 8 janvier), la CGT et la CFDT ont plaidé non coupable.

UN TYPE DE GESTION A VÉCU

Dans un communiqué envoyé samedi, en début d'après-midi, la centrale de Bernard Thibault, qui n'a « rien à cacher », est sortie de son silence. « La CGT est disponible pour un large débat public sur les moyens des organisations syndicales tant salariales que patronales », affirme-t-elle, ajoutant qu'elle « ne vit pas sur un "tas d'or" mais [que] la réalité quotidienne est faite, pour les militants et les organisations, de dettes et de fins de mois difficiles ». La confédération poursuit : « La mise en cause de la gestion de certains organismes sociaux et de prévoyance ne peut aboutir à un quelconque amalgame. Il y a d'un côté des choix de gestion de ces organismes qui peuvent être discutés (...). Autre chose sont les sommes versées aux organisations syndicales. » La CGT estime néanmoins qu'« il est temps de changer de système. Un certain type de gestion paritaire qui a d'ailleurs souvent servi [à la] marginaliser, a vécu ». Interrogée dans le cadre de l'émission « 19 heures, dimanche », sur TF 1, la secrétaire générale de la CFDT, Nicole Notat, a jugé qu'il « n'y a rien de

scandaleux » ni « d'illégal » à ce que « les organismes paritaires et les institutions publiques accordent aux organisations syndicales des dotations, le financement d'un certain nombre de conseillers techniques pour assumer les activités qui sont les leurs ». L'IGAS, qui a saisi le parquet de Nanterre, n'a manifesté

« poussière à faire ici ou là (...), alors-y, ce sera le meilleur service à rendre au syndicalisme ».

Bien que le Medef soit lui aussi mis en cause par l'IGAS à travers son représentant Yves Espieu, le président de l'organisation patronale, Ernest-Antoine Seillière, qui participait à la même émission, n'a

Le rapport Teulade fait rire M. Barre

Alors que le Conseil économique et social (CES) doit examiner, mardi 11 et mercredi 12 janvier, le rapport sur l'avenir des retraites rédigé par René Teulade, ancien ministre et ancien dirigeant mutualiste, la polémique s'étend. Denis Kessler, numéro deux du Medef, avait déjà qualifié ce document de « rapport à l'eau de rose » (*Le Monde* du 5 janvier). Cette fois, Nicole Notat, Ernest-Antoine Seillière, Raymond Barre s'en sont pris, tour à tour, dimanche 9 janvier, à ce texte qui se démarque du rapport du commissaire au plan, Jean-Michel Charpin.

La secrétaire générale de la CFDT a déclaré, sur TF 1, qu'elle ne peut « donner sa caution » à ce rapport, qui « risque d'être une illusion et dangereux pour les salariés ». Au « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », M. Barre a qualifié le document de M. Teulade d'« aimable cocasse-rie ». Quant à M. Seillière, il l'a qualifié d'« irresponsable ». Tous trois reprochent à ce rapport ses prévisions optimistes de croissance.

tement pas vu les choses de la même façon, puisque son rapport qualifiait le dispositif mis en place au groupe CRI « d'échanges de services, de compétences, voire d'influences ». L'inspection souligne que « la principale caractéristique » de cette affaire « est d'être négociée en secret et de manière bilatérale, syndicat par syndicat (...) au plus haut niveau des fédérations et des confédérations ». M^{me} Notat a reconnu, sur TF 1, que ces financements doivent s'effectuer « dans la transparence, dans la clarté, sur des objectifs précis. S'il y a du dé-

pas évoqué cette affaire. Il a en revanche abordé les problèmes du paritarisme en crise.

UN « MARRANT SÉRIEUR »

Le Medef doit en effet décider, le 18 janvier, au cours d'une assemblée générale, s'il quitte ou non les organismes sociaux paritaires. Après avoir menacé haut et fort de claquer la porte, le doute s'installe aujourd'hui quant à ses véritables intentions. M. Seillière s'est surtout félicité de la position prise par le président de la République, qui s'est déclaré prêt à réviser la

Constitution afin « de donner au dialogue social un meilleur ancrage » (*Le Monde* du 8 janvier). « J'espère beaucoup que le premier ministre et le gouvernement vont reprendre cette initiative et cette démarche à leur compte », a déclaré le patron du Medef, qui s'est défini comme un « marrant sérieux », en référence aux confidences de Lionel Jospin se dépeignant comme un « austère qui se marre ». « Restez » dans les organismes sociaux, l'a interpellé M^{me} Notat, « sinon vous ne serez plus crédible ».

Le même jour, lors d'un banquet de son parti à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), le secrétaire national du PCF, Robert Hue, a critiqué l'intervention de M. Chirac, qualifié d'« allié du Medef », et a appelé à une réaction du gouvernement : « Le moment est venu d'une mise à plat des organismes paritaires de protection sociale. La gauche, la majorité et le gouvernement ont la responsabilité d'intervenir dans ce dossier. Le premier ministre (...) peut et doit prendre l'initiative de convoquer une table ronde. » Comme la CGT, M. Hue réclame un fonctionnement plus démocratique de ces institutions, estimant qu'il faut en examiner « la composition, le mode de désignation des membres de leurs directions, leur fonctionnement (...) et engager une réforme sur leur démocratisation ». La balle est aujourd'hui dans le camp du Medef. En voulant recomposer les relations sociales, en réaction à la loi sur les 35 heures, il a ouvert un chantier qu'il peine à maîtriser.

Isabelle Mandraud et Caroline Monnot

Raymond Barre est prêt à voter la réforme du CSM

IL L'A AFFIRMÉ benoîtement, dimanche 9 janvier, au « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI » : Raymond Barre ne voit « pas pourquoi » il ne voterait pas la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, le 24 janvier, lors de la réunion du Parlement en Congrès. « Une réforme de la magistrature comprenant une réforme du Conseil supérieur de la magistrature est proposée par le président de la République (...), un texte est mis au point, il est approuvé en termes identiques par le Sénat et l'Assemblée (...). Pourquoi voulez-vous ne pas voter ce texte ? », a demandé l'ancien premier ministre. Le député (apparenté UDF) du Rhône et maire de Lyon rappelle qu'il a « toujours soutenu, depuis 1985, qu'il faut donner aux magistrats du parquet leur indépendance » (*lire aussi page 16*).

Les responsables de l'opposition ne sont pas sur cette longueur d'onde. Chacun continue, à des degrés divers, de poser ses conditions à un vote favorable le 24 janvier. La version minimale a été donnée par Philippe Douste-Blazy. Interrogé, dimanche, au « Forum RMC-Le Figaro », le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale a demandé que le gouvernement fasse connaître

« le contenu des deux lois organiques » (sur le fonctionnement du CSM et le statut des magistrats) nécessaires à l'application de la réforme constitutionnelle.

Le RPR est nettement plus exigeant. Dans un entretien publié lundi par *Le Figaro*, Michèle Alliot-Marie exprime le souhait « que l'ensemble des textes » sur la réforme de la justice soit voté par l'Assemblée nationale avant la réunion du Congrès, « conditions indispensables (...) pour un vote » favorable. « Chat échaudé craint l'eau froide. Après la manière dont se sont déroulés certains débats au Parlement, nous sommes sur nos gardes. Nous ne voulons pas être trompés », souligne la présidente du RPR.

« SURENCHÈRES INADMISSIBLES »

Dans *L'Est républicain* du 9 janvier, le président du Sénat, Christian Poncelet (RPR), suggère également au gouvernement, « pour plus de clarté », de faire voter les autres volets de la réforme en procédure d'urgence, avant le 24 janvier. Roger-Gérard Schwartzberg, président du groupe Radical, Citoyen et Vert (RCV) de l'Assemblée nationale, souhaite qu'au moins le projet de loi

organique sur le statut des magistrats soit discuté selon la procédure d'urgence. Ancien premier secrétaire du Parti socialiste, Henri Emmanuelli, qui tentera le 30 janvier de reconquérir son mandat de député des Landes, puis la présidence de la commission des finances de l'Assemblée, est, lui, carrément hostile à la réforme. « Un pouvoir qui n'est pas responsable n'est pas un pouvoir démocratique », a déclaré sur Radio-J, dimanche, l'ancien ministre, condamné dans l'affaire Urba.

Venue présenter ses vœux à la presse locale à Avignon, le 7 janvier, la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, avait dénoncé les « surenchères inadmissibles » de l'opposition, qui nourrissent, selon elle, les craintes des magistrats, et fait silence sur les réserves qui s'expriment au sein de la gauche. Se prévalant du soutien du président de la République, la ministre a affirmé que « le problème, c'est que [les] amis [de M. Chirac] ne veulent pas » de la réforme. « Ceux qui vont voter contre endosseront la responsabilité de l'échec », a-t-elle conclu.

Jean-Baptiste de Montvalon

Le PS prévoit des accords municipaux dès janvier

LES ÉLECTIONS municipales de mars 2001 constitueront le « premier tour » des élections législatives de mars 2002. Dans les états-majors des cinq partis qui composent la majorité, cette idée semble acquise. Au point que l'on ne ménage pas les efforts, tant au PS qu'au PCF, voire au Parti radical de gauche (PRG) et au Mouvement des citoyens (MDC), pour partir rangés en ordre de bataille, contre la droite, dès le premier tour. Le PS devrait conclure des accords avec le PCF, le PRG et le MDC dès le mois de janvier. Il s'est accordé un peu plus de répit avec les Verts, les accords, qui s'établiront à l'échelon départemental, devant être conclus d'ici à la fin du mois de février.

Les autres négociations bilatérales entrent aussi dans leur dernière ligne droite. Jean-Paul Magnon, membre du secrétariat national du PCF, juge « très positif » le climat de la réunion de préparation des élections municipales organisée, le 4 janvier, au siège du PRG. André Sainjon, qui représentait les radicaux de gauche, partageait ce sentiment. Les deux organisations se sont mises d'accord sur deux principes : « la reconduction des sortants et le pluralisme dans les exécutifs » municipaux. Elles ont aussi

cerné les villes dans lesquelles elles sont en concurrence pour la tête de liste, au nombre desquelles Vierzon (Cher), perdue par les communistes en 1995, et Romilly-sur-Seine (Aube).

Chez les communistes, le mécontentement au sujet d'un accord avec le PS est essentiellement le fait de ceux qui sont hostiles à la ligne suivie par Robert Hue à la tête du parti. Georges Hage, député du Nord, faisait ainsi, le 5 janvier, l'amer constat que, parmi ses collègues, une quinzaine sont aussi maires de grande ville et qu'ils ont « les yeux collés sur la ligne rose des municipales », ce qui limite leur marge d'autonomie, vis-à-vis tant du PS que de la direction du PCF.

Au MDC, où une charte pour les municipales est en cours d'adoption, on observe que ces élections sont celles où la gauche s'est toujours présentée unie depuis 1971 et celles où elle a toujours obtenu ses meilleurs résultats.

Seuls trouble-fêtes dans ce paysage harmonieux, les Verts, avec seulement 23 maires sur 36 500 communes et une centaine d'adjoints, « n'ont pratiquement rien à perdre », expliquait Jean-Luc Ben-

nahmias, secrétaire national du mouvement. Le parti écologiste estime qu'il n'a pas « sa place au soleil » et entend faire mentir tous ceux qui estiment que le score des Verts aux élections européennes est « éphémère » ou « conjoncturel ».

FAIRE MONTER LES ENCHÈRES

C'est le 11 et le 12 février que les Verts doivent décider de leur stratégie nationale – autonomie ou listes d'union –, au cours d'une réunion de leur conseil national interrégional. Interrogée, dimanche 9 janvier, sur France 3, Dominique Voynet a fait monter les enchères. La ministre de l'environnement a indiqué que les Verts « savent d'ores et déjà qu'il n'y aura pas de listes d'union partout » avec le PS, mais que, « là où les choses se passent bien, où le travail en commun est de tradition, nous n'aurons pas de difficultés à monter des listes ensemble ». Les discussions entre les Verts et le PS doivent reprendre le 19 janvier. Les Verts souhaitent, à cette occasion, parler avec le PS « pas seulement de la composition des listes », mais aussi « du contenu politique », a dit M^{me} Voynet.

Alain Beuve-Méry

LE MONDE OFFRES

Cie d'Assurances IARD,
Paris 9^{ème}, filiale d'un grand groupe international recrute pour un CDI :

1 GESTIONNAIRE Sinistres Construction

Profil : Maîtrise Droit Privé.
Courte expérience appréciée.

Adresser CV + lettre de motivation manuscrite + photo + prétentions (sous réf. 9968) à :
LE MONDE Publicité - 21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 - 75226 PARIS Cedex 05

Ecole française intern. de Philadelphie (USA) rech. institut. diplômé(e)s
Tous niveaux, 4 ans expér. (dont 1 aux USA souhaité), pédagogie différenciée, anglais courant, pour rentrée 2000 et suivantes.
Tél. : 00-1-610-667-1284
Fax : 00-1-610-667-1286
E-mail : eflp150@aol.com

Société de CRÉDIT rech. AGENT. Convierait à retraité banque ou crédit.
Tél. : 01-42-60-86-29.

DEMANDES
Direct. commercial 54 a. rech. situation à responsabilité ds secteur ccial, import. export.
A. Duval, T. : 06-80-05-03-60.

Association œuvrant pour l'insertion des personnes handicapées cherche journaliste, écrivain ou consultant ressources humaines pour faire une étude sur des parcours d'artistes handicapés. Durée 6 mois. Qualités demandées : tr. bonne

express. écrite, bonne écoute, goût pour les arts, esprit critique et maturité.
Envoi CV et référ. au journal, qui transmettra (sous réf. 9966), à : « Le Monde publicité », 21 bis, rue Claude-Bernard, BP 218, 75226 Paris Cedex 05.

AGENDA

ANTIQUITÉS
Achète GLOBES anc. et mod., terrestres et célestes même abimés ou incomplets
Tél. : +32-2-647-85-48
Fax : +32-2-640-73-32.

VACANCES
VENISE
100 m Saint-Marc, loue appt 4-6 P rénové, cft, calme. Vue, charme, 80 m², 2 s. de bs.
5 950 F c.c./sem.
04-93-84-84-72.

DIVERS
Organisation internationale d'échanges d'étudiants rech. pour la France un agent indépendant pouvant s'occuper d'étudiants origin. d'Australie, Danemark, Finlande... Anglais courant indispensables. Informations : Schüleraustausch GmbH, Ostlandstrasse 14, 50858 Cologne (Allemagne).
Tél. : 0049-2234-9463634.
Fax : 0049-2234-9463633.
E-mail : germany@info.edu

ÉCOLOGIE Lionel Jospin devrait présenter mercredi 19 janvier un programme national de lutte contre l'effet de serre. Les mesures qui seront alors annoncées viseront à diminuer

les émissions de gaz à effet de serre (surtout le gaz carbonique). ● **IMPUTÉE** pour partie aux changements climatiques induits par cet effet de serre, la tempête qui vient de ravager

la France a, semble-t-il, accéléré les choses et donné le poids aux participants de mesures réellement efficaces. ● **PARMI** celles-ci, le gouvernement envisage de limiter les émissions de

gaz carbonique par les véhicules. Trois moyens sont envisagés : limiter leur vitesse au moment même de leur construction ; installer à bord des dispositifs limiteurs de vitesse ;

accroître la fiscalité sur l'essence. ● **LE GOUVERNEMENT** devrait par ailleurs annoncer la création d'une écotaxe dont les modalités précises ne seront connues que le 19 janvier.

La lutte contre l'effet de serre devient une priorité nationale

Lionel Jospin devrait présenter le 19 janvier un arsenal de mesures destinées à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Le projet de limiter la vitesse des véhicules ainsi que la création d'une écotaxe devraient être annoncés par le premier ministre

IL FAUT dé-car-bo-ni-ser ! Dé-carboniser ? Limiter le contenu en gaz carbonique de l'activité économique. Le néologisme est aussi nouveau que la préoccupation qui l'anime, mais celle-ci est au cœur du Programme national de lutte contre l'effet de serre dont le gouvernement achève la préparation, et que Lionel Jospin présentera solennellement le 19 janvier. Il s'agit d'inciter l'économie française à émettre moins de gaz à effet de serre – au premier rang desquels le gaz carbonique (CO₂) – soupçonnés de provoquer le changement climatique. Par le protocole de Kyoto, signé en décembre 1997, la France s'était engagée, comme tous les pays industrialisés, à limiter ses émissions de gaz carbonique d'ici à 2010. Mais, sans mesures correctrices, la croissance économique s'accompagne d'une croissance quasiment parallèle des émissions de gaz à effet de serre, et les engagements de Kyoto ne seront pas tenus. Il faut donc

agir. Après avoir pris une première série de mesures lors du conseil des ministres du 26 novembre 1997, le gouvernement prépare depuis plusieurs mois un plan plus ambitieux.

Les tempêtes que la France vient de connaître, et qui donnent une idée très concrète des conséquences que pourrait avoir le changement climatique, renforcent le camp de ceux qui défendent le principe de mesures fortes. Pour l'heure, la mise au point du programme national donne lieu à une vigoureuse lutte interministérielle sur ses dispositions fiscales. Les arbitrages que Matignon rendra entre Bercy et l'environnement seront un bon indicateur quant à la question de savoir si l'écologie appartient toujours au domaine des bons sentiments ou commence à influencer réellement les politiques économiques.

Le principe de base du programme est d'affirmer que la France respectera l'essentiel de

son objectif de limitation par des « politiques et mesures ». Pour atteindre cet objectif – rester à 144 millions de tonnes équivalent carbone par an –, il faut gagner 16 millions de tonnes d'émissions annuelles en 2010. Les experts estiment en effet que, sans effort particulier, la croissance économique – qui devrait être de 2,3 % par an d'ici à 2010, selon le commissariat général au Plan – conduira à des émissions de 160 millions de tonnes par an. C'est sur l'automobile et sur la fiscalité énergétique que les efforts les plus nouveaux sont à faire :

● **Automobile** : l'objectif d'une limitation des émissions du secteur des transports à l'horizon 2010 sera nettement affiché. En 2008, les nouveaux véhicules ne devront pas émettre plus de 140 grammes de CO₂ au kilomètre, contre environ 180 grammes aujourd'hui. Cette mesure, déjà adoptée au niveau européen (*Le Monde* du 8 octobre 1998), se-

ra étendue aux véhicules utilitaires. La France proposera par ailleurs à l'Europe d'imposer une limitation technique de la vitesse automobile au niveau de la construction des voitures. L'augmentation de la fiscalité sur l'essence est encore en discussion entre les ministères. L'accélération de l'alignement de la fiscalité du gazole sur celle de l'essence est aussi toujours discutée.

● **Écotaxe** : le principe d'une taxe sur l'énergie est acquis depuis plusieurs mois. L'électricité sera elle aussi concernée. La France, qui assurera au deuxième semestre la présidence européenne, poussera ce dossier pour le boucler rapidement. Mais appliquera-t-elle cette taxe sans attendre le train européen ? C'est très probable, sous la forme d'une extension de la TGAP (taxe générale des activités polluantes). La question de son taux est plus délicate. La mission interministérielle de l'effet de serre a calculé qu'un niveau de 500 francs par

tonne de carbone émis serait optimal à l'horizon 2010. On devrait d'abord se situer à environ 150 ou 200 francs. D'ici au 19 janvier, il reste à trancher la question des exemptions que demandent plusieurs secteurs (ciment, aluminium, sidérurgie), sachant que la taxe sur l'énergie sera compensée par l'abaissement des charges sociales. A trancher encore : le taux de la taxe sur l'électricité, et l'augmentation de la fiscalité sur l'essence de quelque 30 centimes, assez peu populaire...

● **Engrais** : la limitation de leur usage, qui provoque l'émission d'un puissant gaz à effet de serre, l'oxyde nitreux (N₂O), sera encouragée. Par une taxe spécifique ?

● **Décharges** : la récupération du biogaz, ou méthane, issu de la décomposition des déchets, sera rendue obligatoire.

● **Bois et forêts** : le développement du chauffage au bois sera soutenu, si possible par l'abaissement du taux de TVA. L'utilisation énergétique du bois abattu

par la tempête trouvera sa place dans le programme, qui devrait aussi inclure des aides au reboisement.

● **Bâtiment** : les normes sur l'isolement thermique, pour économiser l'énergie, seront renforcées.

● **Urbanisme** : les plans urbains devront intégrer une évaluation des émissions de gaz à effet de serre induites par les différentes options étudiées.

Au total, le programme national ne comporte rien de révolutionnaire. Les écologistes du Réseau Action Climat jugeaient même à l'automne, lors de la première mouture du programme, qu'il était « peu ambitieux ». Il constitue cependant un premier pas concret dans une réorientation de l'économie sur d'autres voies que le gaspillage énergétique – à condition que les arbitrages soient rendus dans un sens environnemental.

Hervé Kempf

Tous les pays industriels préparent des programmes contre les émissions de gaz

LA FRANCE sera le premier grand pays à annoncer, mercredi 19 janvier, son programme national visant à atténuer le changement climatique. Mais la démarche n'est pas exceptionnelle : ces programmes sont en effet prévus par la Convention sur les changements climatiques, signée en 1992 à Rio de Janeiro par plus de cent pays et renforcée par le Protocole de Kyoto en 1997. Les pays développés préparent tous un programme de ce type, la Grande-Bretagne étant, après la France, la plus avancée. Les Pays-Bas ont, quant à eux, adopté une loi-cadre sur les mesures à prendre. La Suisse a été plus loin en inscrivant dans la loi, en octobre dernier, la contrainte de réduction des émissions de gaz carbonique de 10 % en 2010 par rapport en 1990. Par ailleurs, une taxe sur l'énergie est en préparation en Grande-Bretagne, en Italie et en Allemagne.

Les Etats-Unis ne restent pas inactifs. Mais alors que les Européens privilégient les actions politiques et fiscales, la première puissance mondiale s'attache à renforcer la recherche sur l'efficacité énergétique et à mettre en place un système d'échange des émissions de gaz à effet de serre. Selon la Maison blanche, les Etats-Unis investissent plus d'un milliard de dollars chaque année en recherche sur des technologies réduisant les émissions tandis qu'un plan lancé en octobre 1997 vise à établir un système national d'échange des émissions de gaz opérationnel en 2008 : l'idée est que, plutôt que de réduire ses émissions, une entreprise dépassant un certain niveau d'émissions pourrait acheter à une entreprise en deçà de ce niveau des « droits d'émission ». Cette approche par le marché, que les Etats-Unis voudraient voir

adoptée par la communauté internationale, n'est pas suivie par les Européens : le Programme français sur l'effet de serre a donc un sens diplomatique, en ne comptant que sur des « politiques et mesures » pour satisfaire les objectifs de réduction des émissions. De même, avec l'adoption du principe d'une taxe sur l'énergie, l'Europe a confirmé son attachement à cette approche dont la conséquence est d'obliger à une modification concrète dans les comportements de consommation.

ENGAGEMENTS DE KYOTO

Cependant, pour l'instant, les choses n'ont guère avancé : alors que les pays développés doivent, en moyenne, diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre de 5 % en 2010 par rapport à 1990, ils les ont souvent, pour l'instant, augmenté : en 1995, selon le Secrétariat de la Convention, les Etats-Unis dépassaient déjà de 5 % leur niveau de 1990, le Canada de 8 %, le Japon de 8 %. Parmi des Etats européens, plutôt stables, la France se signalait par une hausse de 2 %. La difficulté à enrayer ces augmentations, dans un contexte de croissance économique forte, signifie que l'effort pour respecter les engagements de Kyoto sera d'autant plus exigeant. L'impression se répand chez les observateurs que les Etats-Unis – premier émetteur mondial de ces gaz – ne pourront pas respecter leur engagement.

En revanche, et paradoxalement, il semble que les pays en développement parviennent à limiter la hausse de leurs émissions. C'est notamment le cas de la Chine qui semble voir croître sa demande en énergie moins vite que son produit national brut. Une des raisons de

cette évolution est l'abandon progressif par la Chine des subventions à la production de charbon, ce qui diminue le gaspillage énergétique. En tout cas, cette évolution, si elle se confirme, est d'autant plus étonnante que seuls les pays développés se sont engagés à limiter leurs émissions en 2010.

Quant aux pays d'Europe centrale et de l'Est, ils ont vu leurs émissions décroître fortement, et devraient se situer en 2010 28 % en-dessous du niveau de 1990, selon le Département américain de l'énergie. Ce phénomène est cependant surtout l'effet de la crise économique.

Cette comptabilité tarabiscotée recouvre une inquiétude profonde sur les effets possibles du changement climatique. Les experts s'accordent à penser que l'augmentation dans l'atmosphère des quantités de dioxyde de carbone (CO₂), de méthane, d'oxyde nitreux et d'autres chlorofluorocarbones provoquera un accroissement de l'effet de serre. Au rythme actuel, la concentration de gaz carbonique dans l'atmosphère doublera en 2030 par rapport à l'ère pré-industrielle et triplera en 2100. Cette augmentation devrait provoquer un changement climatique, allant dans le sens global du réchauffement, même si les incertitudes subsistent quant à la possibilité pour les océans, notamment, d'absorber le gaz carbonique et d'amortir le changement climatique. Les effets potentiels de ce changement – multiplication des désordres météorologiques, sécheresses, submersion des côtes – seraient dramatiques pour de nombreux pays, et ont donc poussé la communauté internationale à tenter de l'enrayer.

H. K.

L'extension de l'« écotaxe » est prévue pour 2001

PARMI les mesures que le gouvernement présentera le 19 janvier pour lutter contre l'effet de serre figure une écotaxe progressive sur l'énergie. Elle sera appliquée à partir de 2001 en fonction des rejets de carbone des énergies utilisées tant par les entreprises que par les consommateurs. Selon le ministère de l'environnement qui répond à des informations publiées par le *Journal du Dimanche* du 9 janvier, l'écotaxe pourrait en 2010 atteindre 500 francs par tonne de carbone rejetée dans l'atmosphère, alors que l'Europe prévoit 200 francs par tonne. Pour l'essence, ce montant correspondra à 35 centimes par litre pour le consommateur.

Ces intentions s'inscrivent dans le cadre du projet de directive européenne relative à la taxation des produits énergétiques étudié par Bruxelles depuis 1997. L'an dernier, les ministères français des finances et de l'environnement ont rédigé un livre blanc sur « les modalités de l'extension générale de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) aux consommations intermédiaires d'énergie ».

La première étape a consisté en la création de cette TGAP qui regroupe cinq anciennes taxes fiscales et parafiscales (frappant la mise en décharge de déchets mé-

nagers, la pollution industrielle, le bruit provoqué par le trafic aérien, etc.). L'objectif est de faire passer son rendement de 2,3 milliards de francs actuellement à 12,5 milliards dans trois ans.

FISCALITÉ VERTE

Pour cela, cette écotaxe, ou « pollutaxe » pour les écologistes, est étendue progressivement à d'autres secteurs comme certains domaines agricoles et les lessives. Le projet prévoit d'y inclure des consommations intermédiaires d'énergie dès 2001. Les revenus procurés par l'écotaxe contribuent au financement des allègements de charges sociales dans le cadre des 35 heures.

Les industriels n'ont jamais caché leur hostilité à toute fiscalité verte et demandent régulièrement son abandon. Le 30 novembre, réunis à Paris, les présidents des clubs de grandes chambres européennes de commerce et d'industrie ont à nouveau demandé que soient retirés les projets d'écotaxes. Ils estiment qu'il y a plus à espérer du progrès technique et de la promotion de la recherche pour améliorer l'environnement que de la fiscalité.

Dominique Gallois

Bridage des moteurs, « boîte noire » : la limitation de la vitesse entre environnement et sécurité routière

PROPOSÉ depuis plus de dix ans par les spécialistes de sécurité routière, l'idée d'une limitation de vitesse des véhicules automobiles trouve aujourd'hui, avec le programme de lutte contre l'effet de serre, une nouvelle actualité dans la mesure où cette limitation aurait, outre son impact sécuritaire, un effet bénéfique sur l'environnement. La limitation de vitesse imposée aux véhicules lors de leur construction a depuis longtemps été mise en œuvre, pour des raisons de sécurité, pour les cyclomoteurs et les tracteurs. Elle l'a été plus récemment pour les poids-lourds. Parallèlement à cette disposition radicale, il existe plusieurs mécanismes (de type « boîte noire ») qui permettent d'enregistrer la vitesse, l'enregistrement conservé permettant d'effectuer des contrôles plus faciles et plus extensifs de la vitesse de circulation par les forces de l'ordre.

MOTEURS BRIDÉS

Au terme d'un comité interministériel présidé par le premier ministre, Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, avait, en novembre 1997, évoqué l'idée

d'un « bridage » des moteurs, limitant à 140 km/h la vitesse maximale du véhicule. Par la suite, après avoir évoqué une limitation de la vitesse dès la conception du véhicule lors d'un conseil des ministres européens de l'environnement de 1988 (*Le Monde* du 8 octobre 1998), la France avait surpris l'ensemble des constructeurs européens en déposant, le 25 juin 1999 à Genève, devant le WP 29 (organisme des Nations Unies en charge de l'harmonisation des normes techniques des véhicules automobiles), une proposition d'amendement visant à réduire les vitesses maximales, notamment au moyen d'un dispositif limiteur de vitesse (DLV). En pratique le DLV devrait permettre au conducteur de prédéfinir, entre 50 h et 140 km/h, la vitesse maximale qu'il entend ne pas dépasser.

Mais, lors de la réunion du WP 29, organisée du 13 au 15 septembre 1999 à Genève, la France fit savoir qu'elle renonçait à l'enregistrement de la vitesse réelle et de la vitesse choisie. « Le nouvel amendement transforme le DLV en simple régulateur d'allure et la portée de ce texte en terme de sécurité

routière, comme en terme de réduction des pollutions, est pratiquement nulle, estime le professeur Got, spécialiste de santé publique. Personne n'a vraiment compris les raisons de ce revirement qui a abouti à revenir sur une proposition essentielle en terme de santé publique, alors même que le ministre des transports reconnaît que la vitesse excessive est à l'origine de 4000 morts chaque année en France. »

La version officielle est aujourd'hui fournie par Isabelle Massin, déléguée interministérielle à la sécurité routière, par ail-

leurs directrice de la sécurité routière au ministère des transports. Selon M^{me} Massin, c'est « un problème informatique » ayant entraîné une « erreur de fichier » qui aurait conduit le représentant de la France devant le WP 29 à déposer une proposition erronée. « Cette explication fantaisiste n'est en aucune manière crédible a déclaré au Monde le professeur Got. C'est à l'évidence un choix politique qui a conduit le gouvernement à revenir sur sa proposition initiale et à la vider de toute portée. On verra lors de la prochaine réunion du WP 29, pré-

Vers la saisine de la Cour de justice de la République

Cofondatrice de la Ligue contre la violence routière (LCVR), Geneviève Jurgensen étudie actuellement avec M^{re} Henri Fabre-Luce, avocat de cette association, la possibilité de saisir la Cour de justice de la République en déposant une plainte visant notamment les ministres des transports. « Seule l'assemblée générale de l'association pourra décider d'une telle initiative, mais nous avons bon espoir de pouvoir la lancer avant la fin de cette année, a déclaré au Monde M^{re} Fabre-Luce. A une époque où les autorités gouvernementales mettent régulièrement en avant le concept du principe de précaution, il nous semble inacceptable, dans le dossier de la sécurité routière, où il n'existe plus aucune incertitude, que ceux qui ont le pouvoir d'agir ne se donnent pas tous les moyens pour réduire les risques et prévenir ainsi plusieurs milliers de morts indus chaque année. »

vue en février, quelle sera la position que la France souhaite défendre à l'échelon européen. » Il est clair, pour le professeur Got que les responsables politiques seront rapidement accusés de « négligence » ou d'« imprudence » s'ils ne mettent pas en œuvre ces dispositifs de sécurité.

« DISCOURS INCANTATOIRE »

« Le problème, conclut-il, n'est plus celui de l'efficacité mais bien du calendrier de la généralisation de ces dispositifs. Il nous faut sortir du discours incantatoire et prendre les vraies mesures qui s'imposent pour, comme le gouvernement s'y est engagé, réduire de 50 % en cinq ans la mortalité sur les routes. »

Du côté des constructeurs, les réactions sont pour le moins nuancées. « À notre avis, le constructeur doit donner au conducteur toutes les possibilités de s'autocontrôler, dit-on prudemment chez PSA. Mais il faut que ce dernier demeure responsable de ses choix et de ses actes ». Mercedes partage ce discours : « nous préférons responsabiliser le conducteur que d'en arriver à la délation par un mouchard, plaide François Le Clech, le direc-

teur général de Mercedes France. Sur beaucoup de nos modèles, nous avons déjà un dispositif d'autocontrôle, le Tempomat, et même de bridage volontaire de la vitesse, le Speedtronic, sur les modèles à moteurs V6 et plus. Nous sommes en train de les généraliser. Ils ont incontestablement un effet positif sur le comportement des automobilistes. »

A l'Automobile club de l'Ouest, on souligne que « la puissance des moteurs est aussi un élément de sécurité. L'insécurité routière n'est pas due à ceux qui roulent à plus de 140 km/h. C'est affaire de comportement, d'éducation. C'est un ensemble de facteurs qu'il faut améliorer, pas seulement faire tout porter sur le conducteur. Le coût du permis est trop élevé, par exemple, cela incite les gens à prendre un minimum d'heures de cours. Il faut aussi améliorer les infrastructures routières. »

Au ministère des transports on précisait, lundi 10 janvier, qu'aucune mesure définitive n'avait encore été définitivement arrêtée.

Pascal Galinier et Jean-Yves Nau

Marée noire : M^{me} Voynet explique avoir voulu éviter tout « catastrophisme »

Quatre mille personnes ont manifesté à Vannes

Des plaques de fioul échappées de l'ERIKA ont de nouveau touché l'île de Noirmoutier, dimanche 9 janvier, tandis qu'elles menaçaient le sud de l'île d'Yeu. La

veille, une manifestation organisée par un collectif anti-marée noire avait rassemblé quatre mille personnes à Vannes.

LES CÔTES de l'île de Noirmoutier (Vendée) ont de nouveau été touchées par des plaques de fioul échappées du pétrolier Erika, dimanche 9 janvier. Une nappe menaçait le sud de l'île d'Yeu. Le robot sous-marin Triton a été mis à l'eau au-dessus des épaves du pétrolier. Sa première mission sera de récupérer Abyssus, l'autre robot bloqué dans l'épave depuis le 1^{er} janvier.

Quatre mille personnes ont défilé, samedi 8 janvier à Vannes, pour protester contre la pollution de l'Erika, nous signale Gabriel Simon, notre correspondant dans le Morbihan. Un collectif anti-marée noire, composé d'associations, de partis politiques et de syndicats, envisage maintenant d'organiser un rassemblement régional. A Theix, près de Vannes, la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB, ou Bretagne vivante), qui a monté une clinique pour oiseaux dans une salle de sports mise à sa disposition par la municipalité, a reçu, dimanche, la visite de François Pinault. L'industriel breton, patron de Pinault-Printemps-La Redoute, a annoncé qu'il offrirait une machine à nettoyer les oiseaux

(200 000 francs) et allouerait 200 francs pour l'équipement de chaque bénévole travaillant sur les îles de Belle-Ile, Houat et Hoëdic.

Dominique Voynet, ministre de l'environnement, a reconnu dimanche avoir eu une « phrase malheureuse » sur la marée noire de l'Erika. « J'ai cru pouvoir rassurer, je me suis trompée, partiellement en tout cas. J'ai essayé de ne pas faire de catastrophisme, cela n'a pas été compris », a souligné M^{me} Voynet, interrogée sur France 3 dans l'émission « France Europe Express ». La ministre a réaffirmé, d'autre part, que « les pollueurs doivent payer ». « Les pollueurs, ce ne sont pas les contribuables français. Les sommes que nous dégageons actuellement dans l'urgence, ce sont des fonds que nous cherchons à récupérer auprès du Fipol [Fonds d'intervention contre la pollution due aux hydrocarbures] ou auprès de Total », a-t-elle ajouté. « La garantie du Fipol est limitée pour un bateau de ce tonnage à 1,1 milliard de francs. Au-delà, nous avons bien l'intention de faire payer Total, qui a reconnu une responsabilité morale au-delà de sa responsabilité juridique », a conclu M^{me} Voynet.

Le Télégramme dimanche a publié, dans son édition du 9 janvier, un sondage réalisé par le CSA, les 4 et 5 janvier, sur un échantillon de mille personnes. Pour les habitants des régions côtières, l'Etat est le principal fautif de la marée noire, pour n'avoir pas assez réglementé le trafic maritime, tandis que pour l'ensemble des Français le responsable est l'armateur à qui appartient le bateau. Total apparaît en troisième position sur l'échelle des responsabilités.

« UN NOUVEAU SYSTÈME »

Lors d'une réunion, le 7 janvier à Concarneau, avec les professionnels de la pêche et du tourisme du sud de la Bretagne, Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux PME, au commerce et à l'artisanat, a annoncé qu'elle « se propose de mettre en place un nouveau système d'identification des produits frais de la pêche (...) qui viendra renforcer la traçabilité (...), permettra au consommateur de faire la distinction entre les produits de la pêche et ceux de l'élevage. »

Pour sa part, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a émis, le 7 janvier, de nouvelles recommandations après la marée noire. Elle propose une approche combinant examen visuel et organoleptique (goût, odeur...) et dosage d'hydrocarbures, en précisant qu'en situation d'urgence « la simple mise en évidence de la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques suffit à rejeter le produit dans la mesure où il provient d'une zone polluée. » « En attente d'éléments plus précis sur la composition du produit », les experts de l'Afssa déterminent cependant des valeurs « tolérables », en l'occurrence les niveaux observés, dans des zones situées à proximité d'installations industrielles polluantes, dans des organismes qui y sont habituellement consommés.

Les médecins inquiets d'un démantèlement de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul

La direction de l'AP-HP envisage de supprimer les services de chirurgie de cet établissement de réputation internationale

L'AVENIR de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul est-il menacé ? Le 26 janvier 1999, le conseil d'administration de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) avait décidé de fusionner l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul-La Roche-Guyon avec le centre hospitalier Cochin-Port-Royal. A la suite de cette fusion, un groupe de travail avait été mis en place par la direction de l'AP-HP. Il propose l'amputation de toute la chirurgie pédiatrique – l'orthopédie serait délocalisée à Bicêtre et la chirurgie viscérale fermée – ainsi qu'une réduction de l'activité de neurologie pédiatrique de Cochin-Saint-Vincent-de-Paul. La commission médicale d'établissement de l'AP-HP se prononcera le 11 janvier sur ces projets, préalablement à la décision finale de l'AP-HP, attendue en février.

Les médecins du groupe hospitalier sont aujourd'hui inquiets alors qu'ils avaient en général accueilli avec enthousiasme le projet de fusion. Initialement, ce projet semblait parfaitement cohérent. Il prévoyait, d'une part, la réunification sur un même site des deux maternités de Saint-Vincent-de-Paul et de Port-Royal, ainsi que des services de néonatalogie et de réanimation néonatale ; d'autre part, pour les adultes et les enfants, la création d'un service d'accueil des urgences (SAU) mixte (les sites adultes et enfants devaient rester individualisés, permettant l'hospitalisation des enfants en pédiatrie générale) ; enfin, la prise en charge multidisciplinaire de l'enfant handicapé, vocation ancienne et reconnue sur les plans national et international de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul.

Cette prise en charge médico-chirurgicale est aujourd'hui articulée autour de deux pôles de référence : la neuropédiatrie et la chirurgie orthopédique pédi-

atrique, particulièrement compétente pour les interventions complexes sur la colonne vertébrale. Elle nécessite des compétences multiples, notamment dans les domaines de la chirurgie viscérale, de la stomatologie, de l'anesthésie et de la réanimation pédiatrique, mais aussi pour le traitement de différents troubles cognitifs des enfants ayant une lésion cérébrale (unité du langage et de neuropsychologie).

La présence sur un même site de ce réseau de compétences est particulièrement appréciée par les familles d'enfants handicapés. Le rattachement de l'hôpital de La

Pourquoi dépecer un ensemble de ressources qui, de l'avis de tous, est le mieux à même de traiter les enfants handicapés ?

Roche-Guyon, qui peut accueillir quatre-vingts enfants polyhandicapés et lourdement médicalisés dans son service de neurologie pédiatrique, permet à ces patients de bénéficier de l'ensemble des compétences réunies sur le site hospitalier.

Les conclusions du groupe de travail de l'AP-HP supprimant la chirurgie pédiatrique abolissent la cohérence du projet médical du groupe hospitalier Cochin-Saint-Vincent-de-Paul-La Roche-Guyon : comment assurer 25 000 urgences par an sans chirurgie sur place, se demandent les médecins ? Pourquoi dépecer

un ensemble de ressources qui, de l'avis de tous, est le mieux à même de traiter les enfants handicapés ? Il suffit d'examiner le flux des malades entre les différents services, de la maternité à la neurologie, de la neurologie à la chirurgie, pour se convaincre de l'utilité d'avoir sur un même site ce qui convient pour traiter ou prévenir les handicaps.

La suppression de la chirurgie proposée par le groupe de travail de l'AP-HP entraînerait, à l'inverse, le déplacement des enfants d'un hôpital à l'autre dans Paris. Or les nouveau-nés, les enfants handicapés et les enfants consultant en urgence constituent trois populations difficilement mobilisables sans leur faire courir des risques. Environ 10 000 enfants se présentant chaque année pour une urgence chirurgicale devraient être transférés du fait de la suppression de la chirurgie à Saint-Vincent-de-Paul.

Les médecins ont analysé l'origine géographique de ces enfants : Saint-Vincent-de-Paul draine des patients habitant la moitié est de la rive gauche de la Seine – XIV^e, XIII^e et V^e arrondissements – mais aussi vivant dans le centre de Paris et dans les communes des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne situées sur l'axe de communication Nord-Sud (RN 20 et RER B). Cela représente un bassin de population d'environ 1 200 000 personnes.

Pour le professeur Gérard Ponsot, chef du service de neuropédiatrie, « la mise en œuvre des propositions du groupe de travail de l'AP-HP entraînerait un démantèlement de facto de la cohérence du projet médical et notamment une perte irréparable pour la prise en charge de l'enfant ayant un handicap neurologique ».

Elisabeth Bursaux

« Plus rien d'ici deux à trois mois », selon M. Chevènement

Pour Jean-Pierre Chevènement, comme pour Lionel Jospin, la marée noire n'est pas une catastrophe écologique, mais un « drame particulier » dans celui de la tempête, « dont les impacts sont beaucoup plus considérables ». Le ministre de l'Intérieur, qui constatait à Pontarlier (Doubs), samedi 8 janvier, les ravages causés par la tempête dans la forêt communale de sa région natale, a commenté devant la presse la pollution causée par l'Erika : « Je crois que d'ici deux à trois mois il n'y paraîtra plus rien. »

M. Chevènement, qui entend bien jouer le rôle de « ministre généraliste » de la tempête et de la marée noire que lui a reconnu Lionel Jospin (Le Monde daté 9-10 janvier), a annoncé qu'il « se rendrait » d'ici quelques jours à Lorient (Morbihan) pour « rendre publiques les mesures prises » dans le cadre d'un « plan de nettoyage systématique des plages », afin, a-t-il expliqué, que tout ait disparu avant la saison touristique. – (Corresp.)

CORRESPONDANCE

Une lettre du Cedre

A LA SUITE de l'article « Le Cedre, principal interlocuteur scientifique du gouvernement, est en partie financé par Elf et TotalFina », paru dans Le Monde du 5 janvier, Pierre Maille, président du Cedre, nous écrit :

1. Le conseil d'administration du Cedre est composé de dix-huit membres : quinze représentent soit des ministères, soit des organismes publics, soit des collectivités locales et des assemblées parlementaires ; trois représentent l'industrie pétrolière et chimique. Y a-t-il noyautage des pétroliers ?

La mission du Cedre est de conseiller les pouvoirs publics sur les solutions les plus efficaces pour combattre les pollutions accidentelles. Comment connaître les produits, leurs caractéristiques, leurs conditions de transports, les réactions possibles au contact des milieux, les produits utilisables pour combattre la pollution, sans coopérer avec les industries pétrolières ou chimiques ? Reproche-t-on aux principaux organismes de recherche publics les coopérations qu'ils mènent avec les laboratoires privés et n'admet-on pas, par exemple, que des médicaments soient issus de contrats de recherche auxquels participent des instituts publics et l'industrie pharmaceutique ?

2. Selon le dernier rapport d'activité annuel, de 1998, le budget de fonctionnement du Cedre, en 1998, était de 14,5 millions de francs. L'industrie pétrolière a apporté 0,45 million de francs. Les sociétés Elf et Total, au travers de contrats d'études ont apporté 1,5 million de francs. Ces études ont été partagées avec d'autres partenaires du Cedre et leurs résultats sont bien évidemment accessibles à tous. Voilà les chiffres.

Pour ce qui est des installations du Cedre à Brest, elles ont été financées en totalité par de l'argent public, au travers du contrat de plan Etat-région 1994-1999. Il n'est donc pas exact d'écrire en parlant

du « polludrome » : « A aucun moment, il n'a été mentionné que cette installation était en partie financée par Elf et TotalFina, l'affrètement de l'Erika. » En effet, cela n'a pas été mentionné parce que cela n'est pas la réalité. Et sur ce polludrome sont menés des essais avec des produits fournis par divers fabricants, sans exclusive ni chasse gardée pour Elf ou Total !

3. L'article affirme : « Le Cedre a distillé un message rassurant... » Je n'épiloguerai pas sur le choix du mot « distiller » et ce qu'il suggère. Mais un vrai journaliste sait distinguer un communiqué dont l'auteur assume la responsabilité, avec des propos ou des commentaires rapportés par une agence de presse ou d'autres médias. Depuis le naufrage de l'Erika, le Cedre n'a publié aucun communiqué. Alors pourquoi écrire « il [le Cedre] publie un premier communiqué » ?

4. La capacité d'expertise et le savoir-faire du Cedre l'amènent à intervenir dans toutes les régions du globe. Le Cedre répond à des appels d'offres ou est sollicité directement. Cela contribue à alimenter son budget. C'est ainsi qu'avec le financement de l'Union européenne, le Cedre a réalisé, dans le cadre d'un contrat de prestation de service, des stages de formation et le plan antipollution du gouvernement maltais. Le Cedre est intervenu à Malte, comme il intervient en Afrique du Nord, dans l'océan Pacifique ou ailleurs.

5. Le comité stratégique a été mis en place par le conseil d'administration du Cedre en décembre 1994. Ses vingt membres sont répartis en collègues et là encore, onze représentent la sphère publique, quatre représentent les industriels, cinq représentent les autres partenaires ou clients potentiels.

La mission du comité stratégique est essentiellement de veiller à ce que les programmes d'ac-

tion du Cedre répondent à la mission du service public et à l'attente des pouvoirs publics. M. Tramier, président du comité stratégique, a été choisi en fonction de sa compétence et de son autorité au niveau national et international. Il a toujours conduit avec sérieux et honnêteté les travaux du comité.

6. Le Cedre est aujourd'hui assailli de propositions de produits utilisables contre les marées noires. En temps normal, le Cedre ne refuse pas de tester ou de donner un avis lorsqu'il est sollicité. En temps de crise, il ne peut à la fois répondre dans l'urgence à des propositions nombreuses de test et à la mission de conseil des pouvoirs publics pour lutter contre la pollution.

A chaque pollution maritime, l'émotion est grande. Les personnels du Cedre (trente-six au total dont une partie est présente dans les cellules du plan Polmar), lorsqu'ils sont interrogés, essaient d'anticiper les événements. Il peut leur arriver de se tromper. Est-ce anormal pour des événements qui se déroulent en mer, et qui dépendent de la météo, des courants, de la configuration de la côte, de la nature du produit, de la résistance des cuves du navire par 120 mètres de fond ?

Les présidents successifs du Cedre ont le plus souvent été élus du littoral breton. Ils ont été, comme les habitants de notre région, blessés par les trop nombreuses pollutions que nos côtes ont reçues. J'ai été, avec d'autres, acteur du syndicat mixte qui a conduit le procès à la suite de l'échouage de l'Amoco-Cadiz. Et le Cedre, dont j'assume aujourd'hui la présidence, serait à la solde des compagnies pétrolières et voudrait aujourd'hui les protéger ? C'est sans nul doute mal nous connaître, c'est sans nul doute mal connaître aussi le dévouement et la conviction des personnels du Cedre.

Tempête : « L'heure n'est pas à la polémique », selon M. Allègre

« S'IL Y A TEMPÊTE avait eu lieu pendant les classes, nous aurions eu une catastrophe humaine. » En se faisant l'écho d'une réflexion que de nombreux enseignants et responsables du système éducatif partagent sur le terrain, Claude Allègre a voulu démontrer qu'il n'entendait pas traiter le problème de la sécurité des établissements à la légère. Depuis quelques jours, les défaillances de la maintenance et des normes de construction encadrant le parc scolaire, révélées par les intempéries, font l'objet d'une polémique (Le Monde daté 9-10 janvier). Le ministre a réagi, dans un entretien accordé au Journal du dimanche du 9 janvier, en soulignant qu'il « est effectivement étonnant de voir un bâtiment tout neuf dont le toit a été arraché alors qu'un peu plus loin une construction plus ancienne a bien résisté ».

Pour M. Allègre, cependant, le constat selon lequel la tempête a d'abord, parmi le millier d'établissements endommagés, touché les plus récents, construits dans les années 90 par les collectivités territoriales, « n'est pas exact dans tous les cas ». En outre, « l'heure n'est pas à la polémique mais à la solidarité », poursuit Claude Allègre. Il ne faut pas montrer du doigt les collectivités territoriales. Elles ont fait beaucoup d'efforts : seuls les élèves de 16 établissements ne seront pas rentrés [lundi 10 janvier]. Il faut aussi souligner à quel point les conditions ont été exceptionnelles. On n'avait pas connu de tempête de cette force

depuis un siècle ». Le ministre de l'éducation s'était, dès le 4 janvier, interrogé sur la nécessité de revoir les normes de construction des bâtiments publics. Il visitait alors le lycée Van Gogh d'Aubergenville (Yvelines). Cet établissement endommagé par la tempête, qui avait rouvert partiellement à la date prévue de la rentrée scolaire, a dû finalement être fermé jusqu'à nouvel ordre après le passage d'une commission de sécurité vendredi 7 janvier. « Je souhaite que soient modifiées les conditions dans lesquelles les bâtiments scolaires seront construits à l'avenir », a répété Claude Allègre. Les normes [de construction], qui sont du ressort du ministère de l'équipement, doivent peut-être tenir compte des nouvelles variabilités climatiques. Le ministre propose également que soit mis en place « un dispositif d'alarme » dans les établissements et que soient créés des observatoires académiques décentralisés de la sécurité. L'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires a déjà exprimé cette préoccupation. Chargé d'une mission d'expertise à propos des dégradations dues à la tempête, son président, Jean-Marie Schléret, réclame surtout une extension du champ de compétences des commissions de sécurité, pour rendre obligatoire une surveillance de la solidité des bâtiments.

N. G.

Bernard Squarcini promu inspecteur général de la police nationale

BERNARD SQUARCINI, directeur central adjoint des renseignements généraux, a été nommé au grade d'inspecteur général de la police nationale, par un décret du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, en date du 31 décembre 1999. Agé de quarante-quatre ans, le policier est récompensé pour le travail accompli sous son autorité en matière de lutte antiterroriste, notamment contre les groupes nationalistes corses, basques et bretons. M. Squarcini, qui était jusque-là contrôleur général, est le plus jeune fonctionnaire à ce grade, le plus élevé de la police nationale.

Au cours de l'enquête sur l'assassinat du préfet de Corse, Claude Erignac, menée en étroite liaison avec la division nationale antiterroriste (DNAT), M. Squarcini a fait bénéficier la police judiciaire de sa connaissance de l'île, dont il est lui-même originaire. Il s'est par ailleurs attaché à maintenir une étroite col-

laboration entre les policiers de la sous-direction de la recherche des RG et la DNAT, en participant activement à la direction des investigations.

Cette promotion, voulue par M. Chevènement et par le directeur général de la police nationale, Patricia Bergougnoux, fait suite à celle accordée au mois d'août 1999 à Roger Marion, l'ancien responsable de la DNAT, devenu depuis directeur central adjoint de la police judiciaire.

ACTIF DANS L'ENQUÊTE ÉRIGNAC

Elle est décernée à un homme et, à travers lui, à un service, qui, aux yeux des responsables de la police, ont joué un rôle éminent dans l'identification et l'arrestation du commando soupçonné de l'assassinat du préfet Erignac, dont un membre, Yvan Colonna, est cependant toujours en fuite.

La promotion de M. Squarcini a fait l'objet d'une délicate négocia-

tion entre le ministère de l'intérieur et l'Hôtel Matignon. Certains conseillers du premier ministre y étaient en effet hostiles. A leurs yeux, le numéro deux de la direction centrale des renseignements généraux (DCRG) aurait été trop lié avec des réseaux proches de l'ancien ministre de l'intérieur Charles Pasqua. Les résultats obtenus par M. Squarcini et son service ont permis de contrecarrer ces accusations. Le débat parlementaire houleux autour du rapport de l'Assemblée nationale et du Sénat, intitulé « La sécurité : un droit pour les Corses, un devoir pour l'Etat », avait à nouveau retardé cette nomination. Les parlementaires mettaient en avant, dans leurs documents respectifs, les rivalités qui avaient animé les services de police pendant l'enquête Erignac, même si la DCRG et son numéro deux n'étaient pas directement visés par ces critiques.

Pascal Ceaux

Le paysage après la tempête

Retour sur les intempéries. Les deux ouragans auront eu l'avantage d'imposer une réflexion aux parties prenantes d'un secteur émiétté, qui n'a pas suscité jusqu'à maintenant une véritable politique. Ingénieurs, élus, administration ont chacun leur vision, fragmentaire, du dossier

LES TEMPÊTES qui ont ravagé le paysage français, les 26 et 27 décembre 1999, ont eu au moins le mérite de rappeler quelques évidences : la nature est toujours là, violente, imprévisible ; il nous est impossible de la nier. Elle a permis aussi de reposer avec force la question du paysage, qui, selon le paysagiste Michel Corajoud, sera « *un des grands problèmes du XXI^e siècle* ». On sait qu'en Europe, et particulièrement en France, le paysage est essentiellement le résultat d'actions économiques, culturelles et politiques. Ses acteurs sont innombrables (*lire ci-dessous*). Traditionnellement, les agriculteurs sont les plus actifs, mais il faut compter aussi avec les forestiers, les urbanistes, les ingénieurs, les élus, qui délivrent les permis de construire ou qui règlent les plans d'occupation des sols (POS), les grands commis de l'Etat chargés de penser l'aménagement du territoire, les entreprises qui bâtissent usines ou centres commerciaux, jusqu'au simple particulier qui cultive son jardin.

Dans le monde rural, il est certain que la biomasse végétale a augmenté par rapport au début du XX^e siècle. Dans les zones accidentées, là où on ne peut faire passer de grosses machines, le paysage se referme très nettement grâce à la reforestation. L'agriculture productive se replie dans les terrains d'accès plus facile. Là, on assiste à une ouverture des paysages. Notamment dans l'Ouest, où le bocage a tendance à disparaître sous les coups du remembrement et de la production intensive. Aujourd'hui, on tente de recréer des haies. En Bretagne notamment,



A Joux-en-Josas, dans les Yvelines, le monde rural vient s'échouer au pied d'une zone urbaine.

première région à avoir été touchée par l'arrachage systématique de ces paravents arborés qui constituent des écosystèmes miniatures importants.

Dans les zones urbaines, l'accroissement des cités a provoqué une dégradation considérable de l'environnement. L'installation de pôles commerciaux aux entrées de ville s'est faite dans le plus grand mépris des hommes comme du paysage. Avec la bénédiction des élus. Cette dérive n'a pas atteint nos voisins de la même manière : des pays comme l'Allemagne et la Grande-Bretagne, mais aussi l'Italie et l'Espagne, sont à peu près

épargnés. Du coup, on annonce régulièrement la mort du paysage. C'était même le titre d'un ouvrage collectif publié dès 1982 (*Mort du paysage* ?, éd. Champ Vallon). Avec un point d'interrogation, il est vrai. L'ouragan de décembre permet de reposer la question. « *Est-il raisonnable de planter des lignes de sapins comme s'il s'agissait de blé ?* demande Pierre-François Mourier, directeur du Centre du paysage. *L'heure est-elle au productivisme à tout prix, fût-ce au détriment d'un aménagement du territoire durable et, surtout, vivable dans un pays dont la population est, dans son écrasante majorité, ur-*

baine ou périurbaine ? » Le paysagiste Gilles Clément, constate que, « *s'il y avait une politique du paysage en France, cela consisterait d'abord à se rendre effectivement sur le terrain pour organiser la concertation de tous les acteurs réels du paysage* ».

Quatre ministères et des administrations souvent rivales se partagent le dossier, chacun avec une approche fragmentaire. Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, reconnaissait, le 19 mai 1999, en remettant le grand prix du paysage à Gilles Clément, que « *l'action de l'administration*

est trop souvent perçue comme désordonnée ». Elle ajoutait : « *La dysharmonie, la standardisation et le manque d'âme de trop de paysages contemporains naissent pour une large part du manque de cohérence et du déficit de projet des collectivités publiques* ».

Selon Michel Corajoud, le ministère de l'équipement en aurait une vision purement technique, celui de l'agriculture défendrait un point de vue exclusivement productiviste, celui de l'environnement proposerait une démarche naturaliste – alors que, « *le paysage, ce n'est pas seulement des ours, des castors et des arbres, mais aussi des gens* » –, tandis que la perspective de la culture serait plutôt monumentale. Quant aux quelque mille huit cents paysagistes français, ils seraient, d'après Jacques Simon, « *de simples infirmiers* » : « *On nous appelle pour tenter de cautériser les plaies de l'espace, des plaines, des montagnes, des bords de l'eau qui sont attaqués quotidiennement* », déplore ce paysagiste.

ESTHÉTISME ET CULTURE

Alain Roger, qui enseigne la philosophie à l'université de Clermont-Ferrand, part en guerre contre cette vision catastrophiste « *chère aux tenants d'une conception patrimoniale du paysage* ». Dans un article publié dans un ouvrage collectif, *La Mouvance* (éd. de La Villette), il note que, « *loin de s'appauvrir, notre vision paysagère ne cesse de s'enrichir* (...) *Chaque décennie nous livre désormais son lot de nouveaux paysages, où l'art et la technique se prêtent un nouvel appui* ». Alors pourquoi tant de pessimisme ? Parce que,

explique le philosophe, « *nous sérons, devant nos villes et nos campagnes, dans le même dénuement perceptif – esthétique – qu'un homme du XVII^e siècle face à la mer et à la montagne. Nous ne savons pas encore voir nos complexes industriels, nos cités futuristes, la puissance paysagère d'une autoroute* ».

Les mentalités évoluent, indique Patrick Gandil, le nouveau directeur des routes au ministère de l'équipement ; si la logique des ingénieurs routiers a été pendant longtemps purement technique, les Ponts et Chaussées, depuis le début des années 90, prennent en compte la double dimension esthétique et culturelle du paysage : « *La route permet de découvrir le paysage, en étant elle-même un des éléments de ce paysage* », soutient-il. Il reste à résoudre le problème des entrées de ville où la route devient boulevard, ce qui « *donne souvent des résultats catastrophiques, mais organiser cette transition n'est pas facile* ».

Bernard Lassus va plus loin : « *Les grands créateurs de paysage de notre temps, ce sont les constructeurs d'autoroutes* ». Ce paysagiste, qui a imaginé, à Rochefort (Charente-Maritime), le jardin des Recontres, a longtemps été le conseiller du directeur des routes et il a aménagé des centaines de kilomètres d'autoroutes, notamment pour la société Cofiroute. Pour lui, le « *1 % paysage* » destiné à agencer non seulement les abords des voies routières mais aussi tout ce qui tombe sous le champs visuel de l'utilisateur a été une révolution : « *L'autoroute n'est plus une blessure dans le paysage, elle permet de le découvrir* ». Un discours qui fait bondir Pascal Cribier, paysagiste, aménageur du jardin des Tuileries : « *Lassus est un grand décorateur de paysage, mais, le paysage, ce n'est pas du décor. Un paysage raconte l'état d'une société, une économie. Ce qui est créé le long des autoroutes, c'est un ersatz, l'équivalent de la musique d'ascenseur* ».

Va-t-on traverser demain, en France, des zones de grande agriculture quasi désertiques, sur le modèle américain, d'un rond-point fleuri à un autre rond-point fleuri ? « *Alain Roger a raison quand il dit que nos yeux ne voient pas encore tout, reprend Pascal Cribier. Le décor industriel de la vallée de la chimie autour de Feyzin, au sud de Lyon, est sans doute magnifique, mais c'est un décor pour film de Wim Wenders, pas pour y vivre. Il oublie les quatre autres sens. Le paysage ne s'appréhende pas seulement par la vision, il demande une implication totale du corps. Le réduire à la seule vision, c'est finalement privilégier la culture de l'écran, celle de l'ordinateur, de la télévision ou du pare-brise de la voiture. Le paysage doit échapper à cet encadrement* ».

E. de R.

E. de R.

Des centres de décision éclatés et des rivalités tenaces

LES ACTEURS du paysage sont multiples. A commencer par les agriculteurs, les forestiers, les éleveurs, les ingénieurs, les urbanistes, les paysagistes, mais aussi les élus, les chasseurs, les écologistes, les artistes et les aménageurs de toutes sortes. Une évidence : le paysage est interdisciplinaire. Tous le monde s'en occupe, mais chacun dans son coin et dans le plus grand désordre, si l'on en croit la variété des ministères et des services censés intervenir sur ce domaine de plus en plus sensible.

● **Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire.** La direction de la nature et des paysages, sous la direction de Marie-Odile Guth, fait un gros travail d'observation et de connaissance (publication d'atlas, campagnes photographiques...). Mais ses moyens sont modestes. Elle tente de devenir un centre de concertation avec les autres administrations concernées, sans toujours obtenir des résultats positifs. Certains paysagistes pointent la « *relative indifférence* » de la titulaire du ministère, Dominique Voynet.

● **Ministère de l'équipement.** Il y avait naguère une Mission paysage, dont les

compétences ont été en grande partie transférées au ministère de l'environnement. Le paysage est néanmoins traité par différents services comme la direction des routes, actuellement dirigée par Patrick Gandil. Elle a autorité sur les zones qui jouxtent les voiries (jusqu'à 100 mètres pour les routes et 300 mètres pour les autoroutes). Grâce au « *1 % paysage* », elle dispose d'un budget important – autour de 50 millions de francs (7,62 millions d'euros), avec l'abondement des collectivités locales – pour l'aménagement de ces zones. On reproche habituellement aux ingénieurs des Ponts et Chaussées, qui forment l'armature du ministère de l'équipement, leur brutalité vis-à-vis de l'environnement. Pourtant, l'Ecole des ponts envisage de créer un mastère paysage. Par ailleurs, les directions départementales de l'équipement (DDE) recrutent des conseillers-paysagistes, des « *libéraux* » qui, deux jours par mois, donnent leurs avis sur des dossiers. Presque tous les départements (86) en sont pourvus.

● **Ministère de l'agriculture.** Depuis décembre 1999, les premiers contrats territoriaux d'exploitation (CTE), mis en œuvre

par Bertrand Hervieu – maintenant directeur de l'Institut national de la recherche agronomique –, commencent à être signés. L'Etat passe des contrats avec les agriculteurs, qui reçoivent des aides dans la mesure où ils ont une action jugée positive sur le paysage. C'est une véritable révolution dans le monde agricole, où le dogme de l'agriculture productiviste a encore cours. Les syndicats agricoles sont divisés à ce sujet. La FNSEA semble hostile, la Confédération paysanne serait plutôt favorable.

● **Ministère de la culture.** La direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA), sous l'égide de François Barré, s'intéresse au paysage. Un correspondant a été placé dans chaque direction régionale des affaires culturelles. Il est chargé d'un observatoire des jardins et du paysage. La paysagiste Joëlle Weil est chargée de ce programme, mais dispose de peu de moyens. La DAPA a également permis la création d'un Centre du paysage, à Lavoute-Chilhac (Haute-Loire), avec l'aide du conseil régional d'Auvergne et du conseil général de Haute-Loire. Le but de ce centre culturel de rencontre, dirigé par Pierre-François Mourier, est d'organiser des

« *concertations entre des gens qui ne se rencontrent pas* » : agriculteurs et paysagistes, forestiers et ingénieurs, artistes et élus, chasseurs et écologistes.

● **Le Pôle de compétence paysage** dépend du conseil général des Ponts et Chaussées, une des hautes instances de l'inspection de l'administration. Son secrétaire général est Jean Cabanel, ancien directeur de la Mission paysage au ministère de l'équipement. Ce pôle, composé de « *personnalités compétentes dans le domaine du paysage, universitaires, architectes, paysagistes...* », a un but d'expertise : donner des avis au gouvernement. Il s'intéresse au paysage ordinaire et pas seulement aux espaces protégés.

● **L'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles (ENSP).** Elle est sous la tutelle des quatre ministères déjà cités, sans compter celui de l'éducation nationale. Des rivalités existent, par ailleurs, entre les six écoles du paysage – cinq publiques et une privée – et les écoles d'architecture, qui ont inscrit le paysage à leur cursus.

TROIS QUESTIONS À...

JEAN CABANEL

1 Secrétaire du Pôle compétence paysage, pouvez-vous porter un jugement sur la politique du paysage en France ?

Cette politique est un échec, et c'est largement un échec de l'Etat. Au milieu des années 60, on affichait le désir d'éviter que les villes ne se développent en tache d'huile. L'inverse s'est produit. Avec, en plus, une spécificité presque unique en Europe : la prolifération des calamiteuses « entrées de ville ». Or ce mitage est d'autant plus catastrophique que le paysage est capital pour notre pays, où le tourisme est un atout majeur de notre économie.

2 Quelles sont les raisons de ce dérapage ?

Il est dû à une incompétence des services de l'Etat. Plutôt que de recruter les spécialistes qui lui font défaut – paysagistes, urbanistes, architectes, etc. –, l'Etat préfère confier la gestion de ces problèmes à un corps quasi unique, les Ponts et Chaussées, hâtivement et superficiellement formé à ce rôle. La présence de paysagistes-conseils auprès des directions dé-

partementales de l'équipement est insuffisante. Ces spécialistes ne sont présents que deux jours par mois ; or c'est au quotidien qu'il faut étudier les dossiers, donner des réponses. Bref, l'Etat employeur n'utilise pas les compétences de l'Etat formateur. Le remède est d'ordre politique, au plus haut niveau, pour permettre le bon recrutement.

3 La situation est-elle désespérée ?

Non, il y a eu la généralisation du 1 % routier. C'est sans doute insuffisant mais mieux que rien. Cela permet d'atténuer les conséquences du traumatisme inévitablement engendré par la création d'une autoroute, de recoudre la blessure infligée au paysage. Surtout, les principaux acteurs du paysage, les agriculteurs, sont en train d'évoluer sensiblement. Ils savent qu'à leur rôle traditionnel de producteurs, ils doivent ajouter – comme dans tous les secteurs de l'économie – une dose supplémentaire de services. L'entretien du paysage fait partie de ces services. Ce qui a d'ailleurs des retombées valorisantes sur leurs productions.

Propos recueillis par Emmanuel de Roux

En Grande-Bretagne, des défenseurs du « vert paradis » très actifs

LONDRES

de notre correspondant

A première vue, l'apanage de John Prescott en impose : vice-premier ministre, ministre de l'environnement, des transports et des régions, huit ministères délégués sous ses ordres, dont trois rien que pour l'aménagement du territoire. Pourtant, en pratique, la politique du paysage en Grande-Bretagne est laissée aux autorités locales, régionales, de comtés et de districts. C'est là l'héritage d'une longue tradition de décentralisation, de pragmatisme et, surtout, de protection de l'environnement.

Chargées de la planification, de l'octroi des permis de construire ou des travaux d'infrastructure pour leur région, les autorités locales doivent se soumettre, certes, au « *cadre général* » (*general framework*) édicté par le gouvernement central. Ces directives très vagues couvrent une trentaine de domaines, de l'habitat à l'installation d'hypermarchés en passant par les pylônes électriques. Il n'existe pas d'équivalent au ministère de l'équipement français : de telles prérogatives sont éclatées entre au moins trois ministères et

une kyrielle d'agences *ad hoc*. Tout grand projet d'infrastructure, en particulier les routes et les aéroports, doit faire l'objet d'une enquête publique approfondie.

Les conclusions des auditions n'engagent en rien les autorités centrales : récemment, sans fournir d'explication, le ministre des transports a passé outre l'avis négatif d'une commission d'enquête sur la construction d'une route, dans l'est de la capitale, qui, selon les écologistes, mettait en péril une réserve naturelle d'oiseaux. « *La question posée était de savoir s'il fallait ou non percer un tunnel pour laisser les oiseaux en paix. A aucun moment on ne s'est demandé si la route était vraiment nécessaire* », souligne un porte-parole de la Royal Society for the Protection of Birds.

Mais pour une défaite des « *écologistes* », combien de victoires retentissantes ? L'interminable étude – plus de dix ans – sur la création d'un cinquième terminal à l'aéroport d'Heathrow ; l'impasse sur le tracé de la ligne ferroviaire à grande vitesse entre Londres et le tunnel sous la Manche ; le gel du grand projet travailliste de

construire 1,1 million d'habitations dans la campagne ; la guérilla menée contre la décision de replanter des arbres après la tempête de 1987 au lieu de laisser faire la nature... On ne compte plus les batailles remportées par le puissant lobby de préservation du « *vert paradis* » anglais.

Ces mouvements peuvent faire capoter tout projet « écologiquement incorrect »

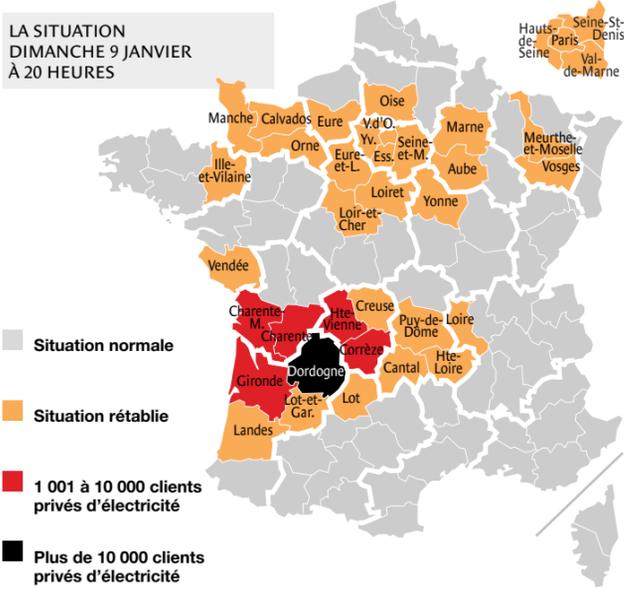
Il s'agit de groupes de pression particulièrement redoutables. Ainsi, pour arrêter la construction d'une route contournant Salisbury, au sud de l'Angleterre, une dizaine d'associations, représentant au total cinq millions de membres, ont uni leurs efforts. Il y avait là les « *écoguerriers* » de Greenpeace, les membres de la Société de protection des oiseaux, les militants

très BCBG du Conseil de protection de l'Angleterre rurale, dont la présidente d'honneur est la reine, et les « *intellos* » des Amis de la Terre. Une formidable force de frappe soutenue par le prince Charles, toujours à la pointe du combat écologique, et les grands propriétaires terriens du cru. Aux dernières nouvelles, cette coalition aurait contraint les édiles locaux à renoncer à désenclaver la ville, à la fureur du ministre britannique des transports.

Ces mouvements disposent de ressources humaines – et financières – à la hauteur de l'enjeu pour faire capoter tout projet à leurs yeux « *écologiquement incorrect* » ou pour accroître leur pression médiatique. Les *green charities* sont partout, sur le petit écran aussi bien que sur les murs des villes. Avec une rapidité d'exécution sans bavure, ils ne laissent rien au hasard, s'intégrant parfaitement dans les jeux politiques de Westminster. Même si les Greens, pris en tenaille dans le système majoritaire à un tour, n'ont jamais réussi à faire élire un député.

Marc Roche

27 800 foyers encore privés d'électricité

LA SITUATION
DIMANCHE 9 JANVIER
À 20 HEURES

En Corrèze, Jacques Chirac a rendu un nouvel hommage aux élus locaux

LIMOGES

de notre correspondant

La Haute-Corrèze a reçu, samedi 8 janvier, la visite du président de la République : arrivé à 11 h 30 à l'aéroport de Clermont-Ferrand-Aulnat, M. Chirac, ancien député de la circonscription, a rejoint Eygurande, pour un chantier EDF, puis Saint-Sulpice-les-Bois, au cœur du massif forestier dévasté, où s'activent des soldats du 126^e régiment d'infanterie de Brive-la-Gaillarde. Il a ensuite participé à une réunion à la sous-préfecture d'Ussel avec la cellule de crise, les élus politiques et consulaires, des propriétaires forestiers. Cette fin de semaine en Corrèze, 3 300 foyers restaient encore privés d'électricité et plusieurs milliers de téléphones.

C'était la troisième visite de M. Chirac en Limousin depuis la tempête du 27 décembre : le 30 décembre, il était venu dans l'arrondissement de Rochechouart (Haute-Vienne) et le week-end du 1^{er} janvier à Sarran pour les obsèques de Roger Merpillat, syndicaliste agricole et militant gaulliste de longue date. Samedi, le président s'est redit particulièrement sensible à la « catastrophe écologique » dans une région où il « a ses racines ». La Haute-Corrèze est boisée à plus de

60 % et le désastre subi par la forêt va marquer durablement : selon la DDAF (direction départementale de l'agriculture et de la forêt) ce sont de 4 à 6 millions de mètres cubes qui ont été abattus, soit l'équivalent de dix années de production.

« UNE EXCEPTION FRANÇAISE »

« La crainte des élus, a insisté le président du conseil général, Jean-Pierre Dupont (RPR), est que les crédits du contrat de Plan Etat-région (qui est désormais opérationnel) ne soient détournés vers les opérations d'urgence. » M. Chirac a promis la solidarité nationale et rendu un hommage appuyé aux élus locaux dont la forte mobilisation de terrain a permis d'atténuer les difficultés de la population et de remettre en route les premières urgences. Il a ainsi repris implicitement un propos qu'il avait déjà tenu lors de sa visite à Rochechouart : celui de l'utilité pour les zones rurales des 36 000 communes, une « exception française » qui a montré son efficacité et qu'il « convient de conserver ». Le président sera de nouveau en Corrèze le prochain week-end, il y présidera la traditionnelle cérémonie des vœux à la préfecture de Tulle.

Georges Chatain

Le projet de M. Tiberi de reconverter un hippodrome parisien provoque des remous

L'ANNONCE surprise par le maire de Paris, Jean Tiberi (RPR), vendredi 7 janvier, de son intention de transformer l'un des trois hippodromes qui jouxtent la capitale en un immense espace de détente et de promenade à la disposition des Parisiens (Le Monde daté 9-10 janvier) a déclenché un tollé dans les milieux des courses. France Galop, concessionnaire de ces hippodromes - Auteuil (obstacles), Longchamp (courses de plat) et Vincennes (trot) -, attendait, lundi, le retour de l'étranger de son président, Jean-Luc Lagardère, pour commenter l'annonce « lue dans la presse ». Une réunion des principaux responsables de la société devrait rapidement se tenir. En revanche, entraîneurs et propriétaires n'ont pas attendu pour multiplier les commentaires. Ainsi, Daniel Wildenstein a qualifié sur France-info de « véritable scandale » la décision du maire, en lui conseillant de s'y prendre autrement, « s'il veut se faire réélire ». Le propriétaire a souligné qu'Auteuil est l'un des deux principaux hippodromes d'obstacles du monde. Les milieux du turf sont en effet persuadés que c'est Auteuil qui est visé par l'annonce de M. Tiberi.

« Il y a un hippodrome de trop », avait affirmé le maire, en effectuant, vendredi matin, au Bois de Boulogne, au côté de son adjointe aux espaces verts, Françoise de Panafieu (RPR), une visite de « solidarité » aux bûcherons et ouvriers qui travaillent sans relâche, depuis deux semaines, à la remise en état des parcelles dévastées et des voies de circulation. Le choix n'est pas encore fait, indique-t-on à la mairie de Paris, en précisant : « Auteuil est très ouvert sur la capitale, mais Longchamp est plus grand et en plein bois. » S'il s'agit d'offrir aux Parisiens, momentanément privés par la tempête des bois de Vincennes et de Boulogne, un nouvel espace de détente, ce « recyclage », loin d'être conjoncturel -

temps de la fermeture des bois nécessaire à leur restauration - a vocation à être « pérennisé », d'autant qu'il suscitera « de lourds investissements ».

Le bail d'Auteuil lie la Mairie de Paris à France Galop jusqu'au début des années 2020, tandis que celui de Longchamp arrive à expiration. La Mairie de Paris rappelle que jusqu'en 1993, elle avait droit à une partie des recettes du PMU, qui lui ont été retirées par Bercy. Aujourd'hui, ne lui sont versées que des redevances « dérisoires », estime-t-elle, sans rapport avec l'avantage qu'en retire France Galop. Les jours de courses génèrent, par ailleurs, d'importants frais de nettoyage. L'Hôtel de Ville met également en avant la sous-utilisation des deux hippodromes : Auteuil est ouvert 44 jours par an et Longchamp 31. « Les Parisiens sont largement exclus de ces espaces qui occupent 150 hectares », souligne Jean-François Legaret, adjoint (RPR) de M. Tiberi, responsable des finances de la ville et chargé de ce dossier.

PARCS INTERDIT AU PUBLIC

Les Parisiens devront, quoi qu'il advienne, attendre l'été pour la réouverture totale des Bois de Boulogne et de Vincennes, durement frappés par la tempête du 26 décembre - ils ont perdu chacun quelque 30 % de leur surface forestière, soit près de 140 000 arbres, et 25 à 30 hectares de pelouses arborées. Ils sont donc, tous les deux interdits au public (mais les grands axes de circulation sont toutefois réouverts) tout comme la majeure partie des parcs intra-muros : Butte-Chaumont, Montsouris, Villette, Bercy. En revanche, le Luxembourg, les Tuileries et le Jardin des Plantes sont réouverts, tout comme les cimetières, à l'exception du Père-Lachaise.

Ali Habib

Dominique Voynet plaide pour une stratégie énergétique plus diversifiée et décentralisée

« LA SOLIDARITÉ du gouvernement sera exceptionnelle et à la hauteur de la situation, dans les mesures financières, les procédures et l'urgence », a promis, samedi 8 janvier, le ministre de l'agriculture, Jean Glavany. En rencontrant des professionnels du bois en Gironde, le ministre a évoqué les mesures que Lionel Jospin doit annoncer mercredi, après les tempêtes de fin décembre 1999 et les dégâts considérables qu'elles ont causés à la forêt française.

Le ministre de l'économie, Christian Sautter, a, quant à lui, assuré, dimanche 9 janvier, que le gouvernement ne lèvera aucun impôt supplémentaire pour financer les dégâts causés par les deux tempêtes des 26 et 27 décembre. Le ministre a souligné que l'impôt exceptionnel levé dans les années 70, après une vague de sécheresse, n'avait pas laissé « un grand souvenir ».

UN DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, Philippe Douste-Blazy, a souhaité dimanche, lors du forum RMC/Le Figaro, qu'un débat soit organisé au Parlement sur les catastrophes naturelles. Les parlementaires doivent pouvoir « s'exprimer sur les conséquences dramatiques » des tempêtes et « prendre connaissance des me-

sures d'aide proposées par le gouvernement et de leur financement », a expliqué le maire de Lourdes.

Il est « hors de question que soient décidées de nouvelles augmentations des tarifs de la SNCF consécutives » aux tempêtes qui ont frappé la France fin décembre, a, pour sa part, déclaré le ministre des transports et de l'équipement, Jean-Claude Gaysot, dans un entretien à l'Humanité Hebdo publié samedi 8 janvier. La SNCF évalue à plus de 500 millions de francs le préjudice subi.

De son côté, Dominique Voynet a évoqué, dimanche 9 janvier, lors de l'émission « France-Europe Express » de France 3,

l'incident qui s'est produit dans la nuit du 27 au 28 décembre à la centrale nucléaire du Blayais (Gironde), partiellement inondée à la suite de la tempête (Le Monde daté dimanche 2-lundi 3 janvier).

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a regretté l'insuffisance de sa propre information, « vu le caractère sérieux de cet incident, on peut presque parler d'accident, en tout cas dans les procédures. (...) Je n'ai pas été informée en temps et en heure », a souligné Mme Voynet.

« Je considère comme très préoccupant le délai anormal qui s'est écoulé entre le moment où l'incident a été constaté et le moment où la cellule de crise de la

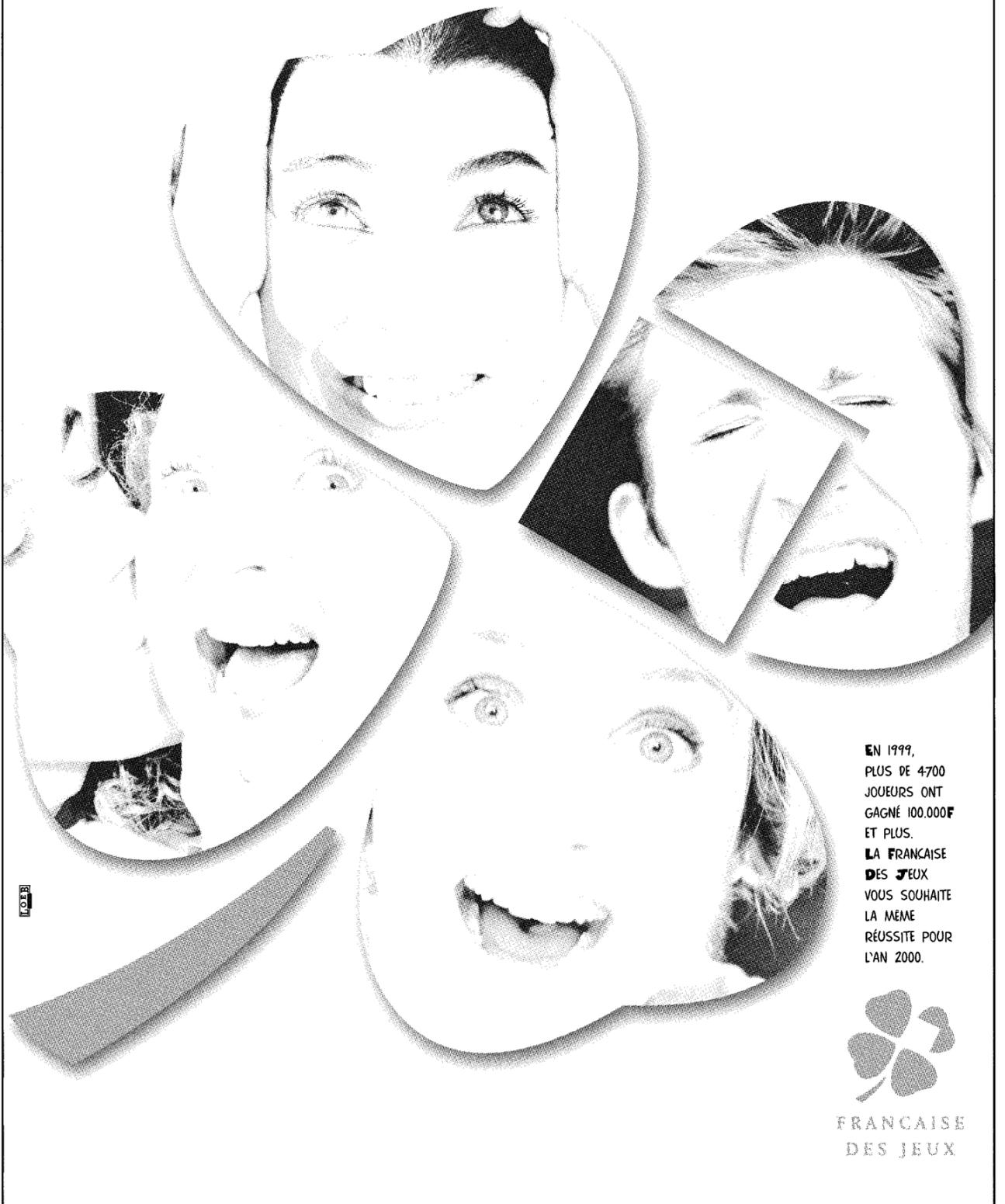
direction de la sûreté de l'industrie nucléaire a été mise en place (...) Ce n'est pas le premier dysfonctionnement de cette nature, cette répétition appelle des décisions un petit peu plus ambitieuses », a ajouté Dominique Voynet.

RETOUR À LA NORMALE

La ministre de l'environnement a estimé par ailleurs, comme l'avaient déjà fait les Verts, que les conséquences des deux tempêtes devaient amener à s'interroger sur les options françaises en matière d'énergie. Elle a notamment mis en cause « le choix français d'avoir quelques centrales de production d'électricité, très centralisées, avec des lignes à très haute tension sur des centaines de kilomètres ». Il faut, selon elle, « redonner leur chance à des outils plus décentralisés, plus divers, plus adaptés aux besoins. Nous avons besoin d'utiliser l'ensemble des sources d'énergie qui sont à notre disposition pour produire de l'électricité », a-t-elle insisté.

Selon EDF, 27 800 foyers restaient privés d'électricité, lundi 10 janvier, dans la matinée. Quelque 75 000 lignes téléphoniques restaient coupées dimanche 9 janvier, a indiqué pour sa part France Télécom. L'opérateur table sur un retour à la normale dans les huit jours qui viennent.

ET SI EN L'AN , VOS RÊVES
DEVENAIENT RÉALITÉ !



EN 1999,
PLUS DE 4700
JOUEURS ONT
GAGNÉ 100.000€
ET PLUS.
LA FRANÇAISE
DES JEUX
VOUS SOUHAITE
LA MÊME
RÉUSSITE POUR
L'AN 2000.

FRANÇAISE
DES JEUX

Kosovo : chronique d'une horreur généralisée

Des milliers de témoignages recueillis au Kosovo avant, pendant et après l'intervention de l'OTAN ont donné lieu à deux rapports de la division des droits de l'homme au sein de l'OSCE. « Le Monde » publie les conclusions de ces documents ainsi que la chronique des principales exactions. Si celles-ci, qui ont surtout touché les Kosovars albanais, se sont multipliées après le début de l'intervention de l'OTAN le 24 mars 1999, l'OSCE montre que l'appareil répressif serbe était en place avant cette date, avec son lot d'exécutions sommaires et de procès truqués



« Kosovo/Kosova as seen, as told ». An analysis of the human rights findings of the OSCE Kosovo Verification Mission, October 1998 to June 1999.



« Kosovo/Kosova as seen, as told » Part II. A report of the human rights findings of the OSCE Mission in Kosovo, June to October 1999.

Les conclusions des rapports de la division des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

EN 1998, après plus de six mois d'escalade dans le conflit armé opposant les forces yougoslaves et serbes à l'Armée de libération du Kosovo (UCK), le Conseil de sécurité des Nations unies a, par la résolution 1199, appelé à un cessez-le-feu immédiat au Kosovo, à une présence internationale qui le contrôle, au retrait des « unités de sécurité utilisées pour la répression des civils » et au dialogue sur l'avenir de la province. Le 16 octobre 1998, la Mission de vérification au Kosovo de l'OSCE (OSCE-KVM) a été mise en place afin de surveiller l'application de la résolution 1199 et du cessez-le-feu. La division des droits de l'homme au sein de l'OSCE-KVM est devenue opérationnelle en décembre 1998, et a été largement déployée dans tout le Kosovo dès la fin janvier 1999. La tâche de cette division consistait principalement à contrôler, enquêter, réunir des informations, et à rendre compte des allégations de violation des droits de l'homme chez tous les belligérants.

Suite à l'échec du processus de paix de Rambouillet, l'OSCE-KVM fut retirée du Kosovo le 20 mars 1999, face à une situation intenable – détérioration de la sécurité, nouveaux déploiements à grande échelle des forces armées et de sécurité yougoslaves et serbes, ainsi que de troupes irrégulières, internationalisation imminente du conflit. La division des droits de l'homme a été redéployée en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, où elle a continué de recueillir les récits de victimes et de témoins des infractions aux droits de l'homme parmi les réfugiés du Kosovo pendant deux mois et demi, jusqu'à ce qu'il soit mis un terme à ses fonctions par décision du Conseil permanent de l'OSCE, le 9 juin 1999.

Une masse d'informations sur la situation des droits de l'homme au Kosovo a été réunie par l'OSCE-KVM au cours des deux phases de son déploiement. Il s'agit de centaines de témoignages individuels, des rapports quotidiens et hebdomadaires des représentants des droits de l'homme dans les centres régionaux et les antennes de la mission sur le terrain jusqu'au 20 mars, ainsi que de 2 764 entretiens réalisés auprès de réfugiés en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Les violations des droits de l'homme, leurs répercussions sur la société du Kosovo, et la carte de ces violations

Les découvertes de l'OSCE-KVM sont présentées sous trois aspects.

Il s'agit, premièrement, d'une analyse de la nature des violations des droits de l'homme et des lois humanitaires qui ont été commises au Kosovo. Ainsi :

– Des exécutions sommaires et arbitraires de civils non combattants ont eu lieu dans les deux camps durant la période allant jusqu'au 20 mars. Du côté des forces yougoslaves et serbes, la pratique des exécutions de masse comme instrument de terreur, de coercition et de représailles contre les Albanais du Kosovo était déjà une évidence en 1998, et les événements de janvier 1999 (dont le massacre de Racak), de même que ceux qui ont suivi, en ont fourni la preuve choquante. L'exécution arbitraire de civils a constitué à la fois une tactique dans la campagne d'expulsion des Albanais du Kosovo et un objectif en soi.

– Les arrestations et détentions arbitraires, tout comme la négation du droit à un jugement équitable, ont été de plus en plus utilisées par les organes chargés de l'application de la loi, pour supprimer les droits civils et politiques des Albanais du Kosovo et – s'accompagnant de tortures et de mauvais traitements – intimider l'ensemble de la société albanaise du Kosovo.

– Le viol et autres formes de violence sexuelle ont parfois tenu lieu d'armes de guerre.

– Les expulsions ont été conduites à grande échelle par les forces yougoslaves et serbes, dans un but stratégique évident et en infraction manifeste aux lois et coutumes de guerre. Elles ont souvent été suivies d'une destruction délibérée des biens, et du pillage. L'extorsion de sommes d'argent a été la motivation première des Yougoslaves et des Serbes qui se sont rendus coupables de violation des droits de l'homme et des lois humanitaires.

Deuxièmement, est considérée la façon particulière dont les violations des droits de l'homme ont été infligées aux communautés et aux groupes au sein de la société du Kosovo. Ainsi :

– Les jeunes hommes albanais du Kosovo en âge de se battre ont été arbitrairement détenus, torturés et exécutés, chacun d'eux étant apparemment perçu comme un « terroriste » potentiel.

– Les femmes ont été mises en situation de grande vulnérabilité, et ont fait l'objet de violences en raison de leur sexe.

– Des preuves existent qui font frémir d'une volonté d'assassiner des enfants dans le but de terroriser les individus et les communautés et d'exercer contre eux des représailles.

– La communauté serbe du Kosovo a été victime de violations des lois humanitaires commises par l'UCK, parmi lesquelles de nombreuses disparitions consécutives à des enlèvements. Cependant, beaucoup de civils serbes ont activement participé aux violations des droits de l'homme,

aux côtés des forces armées et de sécurité, au détriment des Albanais du Kosovo.

– Les Albanais du Kosovo influents, instruits, riches, politiquement ou socialement actifs ont constitué des cibles de premier plan. Les personnels locaux de l'OSCE-KVM ont été harcelés ou expulsés, tués pour certains, après le 20 mars.

Troisièmement, a été dressée une « carte » géographique des violations des droits de l'homme au Kosovo. Procédant municipalité par municipalité, le rapport présente les événements survenus dans des centaines de collectivités. Il s'agit, pour certains, de faits qui se sont déroulés au cours d'une unique journée, révélant la façon dont ont été commises contre une communauté les infractions les plus caractéristiques aux droits de l'homme dans la période du rapport – expulsions, accompagnées de destruction délibérée des biens, souvent de massacres et autres violences ou exactions.

Ces faits se sont produits dans toutes les zones rurales du Kosovo. Ailleurs, en particulier dans les villes, les civils albanais du Kosovo ont été victimes, durant de nombreux jours ou de nombreuses semaines, de massacres où se mêlaient violences et actions arbitraires selon un processus général qui apparaît parfaitement réfléchi et systématique. Partout, les attaques contre les communautés semblent avoir été dictées par une stratégie, et n'être pas le fait d'une absence d'ordres et de contrôle.

Les signes d'une stratégie bien rodée et mise en place avec brutalité

De façon très révélatrice, l'analyse de certaines des violations les plus répandues des droits de l'homme et des lois

humanitaires, de même que celle de leur répartition géographique et de leurs répercussions sur les communautés, montre la façon dont les sévices infligés à la population albanaise du Kosovo après le 20 mars ont continué l'action des forces militaires et de sécurité yougoslaves et serbes, action bien rodée dans la mesure où elle avait déjà été expérimentée en de nombreux lieux du Kosovo bien avant cette date. Le massacre de Racak, le 15 janvier 1999, illustre la plongée

dans une violence qui relève du crime de guerre et du crime contre l'humanité, et qui devait servir de précédent à un grand nombre d'autres atrocités rapportées à l'OSCE-KVM dans la période postérieure au 20 mars.

Autres événements-clés, à cet égard, dans la période antérieure au 20 mars : l'exécution d'Albanais du Kosovo par la police à Rogovo et Rakovina en janvier ; le déclenchement des « manœuvres d'hiver » de l'armée yougoslave, avec notamment le pilonnage de villages et l'expulsion des habitants de la municipalité de Vucitri/Vushtrri en février et mars ; une offensive militaire et policière à Kacanik en février, au cours de laquelle fut employée la tactique qui consiste à incendier et à détruire les maisons des civils afin de chasser l'UCK de la place ; une violente intervention de la police, enfin, dans un quartier albanais de Pristina début mars, consécutive au meurtre de deux policiers. De même que les exécutions de Racak, ces événements révèlent les graves sévices que les forces yougoslaves et serbes ont fait subir aux populations civiles. Ils se sont répétés après le 20 mars, d'après les récits des réfugiés.

L'ampleur des violations des droits de l'homme est impressionnante. On estime à 1 450 000 au moins, soit plus de 90 % de la population civile, le nombre des personnes déplacées dans ce conflit au 9 juin 1999. Le décompte des morts ne fait encore l'objet que d'une estimation, mais la profusion des récits et témoignages confirmant les exécutions individuelles ou en groupes qui figurent dans le rapport est révélatrice. La violence infligée aux populations est extrême et terrifiante. Les récits des réfugiés fournissent des exemples sans appel de la nature méthodique et systématique des actes perpétrés par les forces yougoslaves et serbes, ainsi que de la tolérance de ces dernières face à la totale illégalité des opérations menées par les paramilitaires et les civils armés, et leur collusion avec eux.

La commission des violations des droits de l'homme et des lois humanitaires dans le conflit armé interne au Kosovo pour la période où il était sous surveillance de l'OSCE-KVM n'a pas été de parti pris. Le rapport dans son intégralité prend en compte les violations commises par les deux belligérants. Il faut cependant souligner que la conclusion qui s'impose est l'absence absolue d'équilibre ou de correspondance dans la nature et l'ampleur des violations des droits de l'homme dont sont responsables l'un et l'autre camps. Ceux qui ont souffert au Kosovo dans la période sous surveillance de l'OSCE-KVM, ce sont incontestablement les Albanais du Kosovo par le fait de l'appareil militaire et des forces de sécurité yougoslaves et serbes.

Une catastrophe qui a ses racines dans un mépris de longue date des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Les incessantes violations des droits de l'homme au Kosovo ont mis fin à la sécurité. La détérioration de la situation, qui a abouti à un conflit armé et à une catastrophe humanitaire, aurait pu être évitée si les autorités yougoslaves et serbes, au lieu de bafouer sans discontinuer les droits de l'homme aux dépens de la population albanaise au Kosovo depuis dix ans, avaient cherché à construire une société ouverte et unie fondée sur le respect des droits et des libertés fondamentales.

Traduit de l'anglais par Sylvette Gleize

L'escalade de la violence

C'EST au début de l'année 1998 que la violence au Kosovo franchit un nouveau palier. Le cycle répression-revendications (pacifistes) identitaires des Albanais se complique alors avec l'entrée en scène de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) à laquelle « les autorités serbes répondirent par une augmentation énorme » de leurs forces armées.

« L'objectif déclaré de l'UCK était d'offrir une résistance à la police serbe et de continuer la politique séparatiste par la lutte armée. L'UCK a intensifié son activité au début de 1998, en attaquant des commissariats, des policiers, des civils Kosovars serbes et albanais travaillant pour ou avec les autorités. »

Des renforts de police sont alors acheminés au Kosovo. Aux accrochages avec l'UCK, les autorités de Belgrade opposèrent « des opérations de représailles sur des villages, utilisant des hélicoptères et des véhicules blindés, accompagnés par des descentes brutales dans les maisons et des arrestations sans discernement ». L'une des conséquences de cette politique fut de gonfler les rangs de l'UCK. Ignorant les sanctions et les

condamnations, croissantes, de la communauté internationale, la répression serbe ira crescendo durant tout l'été, jetant sur les routes entre « 200 000 et 300 000 personnes entre les mois d'avril et de septembre ».

Le 16 octobre, le président yougoslave, Slobodan Milosevic, et l'envoyé spécial américain, Richard Holbrooke, signèrent un accord dont l'application évolua positivement pendant deux mois. Mais le massacre de Racak, le 15 janvier, de « 45 personnes dont des enfants, montrait que les atrocités contre des civils désarmés n'avaient pas cessé ».

Ce tragique événement allait précipiter la réaction de la communauté internationale qui organisait la conférence de paix de Rambouillet. Accepté par les Albanais le 18 mars, le plan occidental présenté en France était, en revanche, rejeté par la Serbie. « Les rapports indiquaient alors que 30 000 troupes serbes/yougoslaves venaient d'être déployées, soutenues par des blindés et des unités de milices irrégulières ». Le 20 mars, l'OSCE retirait ses observateurs. « Le 24 mars, les forces de l'OTAN commençaient leur campagne d'attaques aériennes contre des cibles yougoslaves. »

Ces Serbes qui ont protégé des Albanais

IL ne fait aucun doute que les Kosovars albanais ont, proportionnellement, davantage souffert que les Kosovars serbes. Néanmoins, les événements entre le 20 mars et le 9 juin 1999 ont sans aucun doute été traumatisants pour les Kosovars serbes. (...) Beaucoup éprouvaient un sentiment d'insécurité et d'anarchie, de même qu'un sentiment général d'horreur et d'injustice face aux nombreux crimes commis contre la population albanaise. »

Si la participation de civils kosovars serbes aux atrocités commises dans la province a souvent été rap-

portée, quelques témoignages soulignent, en revanche, que « des Kosovars serbes ont pris le risque d'être eux-mêmes victimes de violations de droits de l'homme pour aider ou protéger des Kosovars albanais ». Il s'agit de Serbes kosovars intervenant en faveur de leurs voisins pour empêcher leur expulsion ou leur arrestation.

Au sein des forces armées, aussi, « quelques-uns de [leurs] membres ont agi en conformité avec les principes de protection des civils et, quelquefois, ont essayé d'empêcher des violations des droits de l'homme ».

Après la guerre, le haro sur les Serbes

L'OSCE a publié un second rapport récapitulant les différentes atteintes aux droits de l'homme au Kosovo entre les mois de juin 1999 (entrée de l'OTAN et retour de la mission de l'OSCE au Kosovo) et octobre 1999. « Des incendies de maisons, des barrages, des arrestations arbitraires, des limitations de la liberté de mouvement, des traitements discriminatoires sur des bases ethniques dans les écoles, les hôpitaux, pour la distribution de l'aide humanitaire et d'autres services publics, des expulsions forcées nous rappellent certaines des pires pratiques au Kosovo, dans un passé récent », souligne Bernard Kouchner, le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU au Kosovo, en introduction au rapport.

Dans de nombreux cas rapportés par l'OSCE, « il y a de sérieuses indications sur les responsables de ces violations des droits de l'homme. Ce sont soit des membres de l'ancienne UCK, soit des personnes se faisant passer pour tels, soit des membres d'autres groupes armés albanais ».

« Toutefois, l'écrasante majorité des cas concernent des abus à l'encontre de non-Albanais. (...) Les violences recouvrent diverses formes : meurtres, viols, passages à tabac, tortures, incendies et enlèvements. » Les Kosovars serbes « sont les premiers à souffrir [de ces exactions], partant de l'hypothèse (répandue chez les Kosovars albanais) d'une responsabilité collective [serbe]. » Elle n'épargne pas « les personnes âgées ou les plus vulnérables » alors que l'opinion généralement admise est que « les responsables des atrocités commises pendant la guerre ont quitté la province ». « Le résultat est l'exode continu de Kosovars serbes vers la Serbie ou le Monténégro, ou le déplacement intérieur, inévitable, vers des enclaves mono-ethniques ».

Un autre sujet de préoccupation est « l'intolérance (...) qui a émergé au sein même de la communauté albanaise ». L'opposition « au nouvel ordre, en particulier à l'ancienne UCK, ou tout simplement un manque d'empressement à soutenir sa cause a débouché sur des mesures d'intimidation ou de harcèlement ».





« Un mépris croissant pour la vie humaine »

● **Les violations du droit à la vie** contre des civils ou d'autres personnes n'ayant pas participé activement au conflit – en d'autres termes, les exécutions sommaires ou arbitraires de personnes non armées – étaient courantes dès le déploiement de l'OSCE/KVM, en octobre 1998. En étaient alors responsables les forces de sécurité serbes, et également l'UCK, accusée d'exécuter des Albanais présentés comme des « collaborateurs » de Belgrade. A l'exception du massacre de Racak en janvier 1999, les exactions des forces serbes avaient alors rarement un caractère massif. Mais après le 24 mars, le Kosovo a été plongé « dans un état d'anarchie par des autorités normalement chargées du maintien de la loi et de l'ordre [et qui] ont montré un mépris croissant pour la vie humaine et la dignité ». Exécutions sommaires et arbitraires de Kosovars albanais devinrent alors un « phénomène généralisé à l'ensemble du Kosovo. Dans de nombreux cas, durant les expulsions forcées, nombre d'hommes, albanais, furent rassemblés en un lieu et tués arbitrairement ». Cibles privilégiées des forces de sécurité : les hommes en âge de combattre. Mais les « bombardements aveugles de villages » coûtèrent également la vie à de nombreux innocents.

L'OSCE dit ne pas disposer d'information sur d'éventuelles attaques de civils de la part de l'UCK pendant le conflit.

● **Tortures et mauvais traitements.** Le rapport souligne l'éten-

due de ces violences, généralisées après le début des bombardements, de la part des forces de police, « principalement » à l'encontre des Kosovars albanais. « *Infligées par ou avec l'accord d'un officier, ces pratiques sont imputables à l'Etat. L'usage de la violence était un élément essentiel du traitement des personnes en garde à vue ou en détention* » pour extorquer des aveux ou des informations. « *Les passages à tabac (...) – à coups de matraque, de barre de fer, de batte de base-ball, de chaîne, etc. sur les reins, les plantes des pieds, les parties génitales ou la tête – (...) et les tortures (chocs électriques, mutilations, viols, etc.) étaient systématiques lorsque les interrogatoires étaient menés par la sécurité d'Etat [services secrets] et les unités spéciales antiterroristes.* » Ces traitements, parfois fatals, pouvaient durer des heures, être répétés quotidiennement. L'OSCE souligne l'« impunité » des auteurs de tels actes menés aussi bien dans les commissariats qu'au domicile des victimes.

● **Viols et autres formes de violences sexuelles.** Les viols, individuels ou collectifs, commis par des représentants des autorités et des paramilitaires étaient fréquents avant même l'escalade du conflit. « *Les jeunes femmes étaient particulièrement vulnérables, quel que soit le lieu [public ou privé] où elles se trouvaient et l'heure.* » Il est trop tôt pour mesurer l'ampleur de ce phénomène, mais, durant le conflit plus encore qu'avant, les jeunes femmes ont

été exposées à ces violences de la part de civils, de policiers ou de militaires. Nombreux sont les témoignages de jeunes femmes repérées, choisies, séparées des convois durant leur exode et violées pendant plusieurs heures.

Quelques témoignages évoquent des centres où des femmes, détenues pendant plusieurs jours, étaient maintenues dans un état « d'esclaves sexuels ». « *Comme en Bosnie-Herzégovine, il est clair que les violences sexuelles étaient utilisées comme un instrument de nettoyage ethnique.* » Parfois les viols étaient commis en public devant une assistance aussi large que possible dans le « but d'humilier non seulement la victime mais également toute la société kosovare albanaise ».

● **Arrestations arbitraires et détentions.** « *Des centaines de personnes ont été arrêtées ou privées de liberté aussi bien par les autorités serbes que yougoslaves avec un mépris total des lois locales ou internationales.* » La déclaration de l'état de guerre par Belgrade a donné des « pouvoirs très larges aux forces de sécurité habilitées à fouiller les maisons sans mandat de perquisition ou à placer n'importe qui en garde à vue, avec ou sans motif, pendant trente jours ». Même avant cette décision, tout Kosovar pouvait être convoqué ou arrêté dans la rue par la police pour des « entretiens d'information » que les autorités n'avaient pas besoin de justifier légalement et durant lesquels, dans de nombreux cas, « les violences étaient l'usage ». L'offensive serbe de

l'été 1998 a également donné lieu à des « arrestations massives » et des détentions abusives dans des centres improvisés. Que ce soit avant ou après un procès, « les principes régissant des conditions correctes de détention étaient violés d'une façon criante par les autorités serbes et yougoslaves ».

L'UCK est également montrée du doigt. « *Dans un effort d'asseoir sa légitimité, l'UCK a créé, très tôt, sa propre police militaire et son système judiciaire.* » Des personnes ont été arrêtées, accusées d'être des « collaborateurs ou des traîtres » et jugées sommairement suivant un « code criminel de guerre » établi par la guérilla. L'UCK a toujours refusé à l'OSCE le droit de venir visiter ses centres de détention.

● **Violations du droit à un procès équitable.** Au moment de la conclusion de l'accord Milosevic-Holbrooke en octobre 1998, des centaines de personnes avaient déjà été condamnées ou attendaient leur jugement pour « terrorisme ou activités subversives ». Ces délits étaient prévus par les articles 125 et 136 du code criminel yougoslave et dont l'usage « permettait de pénaliser une large gamme d'activités ». L'instruction et le déroulement des procès sont dénoncés comme violant les règles de base. « *Les principales preuves à charge consistaient généralement en une déclaration faite par les prévenus pendant l'enquête de police, avant consultation des avocats de la défense. Certaines preuves étaient montées de toute pièce (...) et des*

documents étaient falsifiés. » Souvent, durant leur procès, les prévenus ont affirmé avoir signé leurs aveux sous la contrainte ou la torture mais « jamais un président de cour ou un procureur n'a demandé d'enquête complémentaire » sur les agissements de la police. Les entretiens des prévenus avec leur avocat, lorsqu'ils étaient autorisés, « devaient se tenir en serbe, étaient systématiquement enregistrés ».

● **Autres formes de persécution.** « *Au moment de son déploiement au Kosovo, il existait déjà une limitation générale de la liberté de mouvement. Au-delà, des restrictions physiques (contrôles d'identité, barrages), cela tenait au climat de terreur existant* », créé par « l'application de mesures [de sécurité] disproportionnées et excessivement sévères » donnant à la population le sentiment d'être « harcelée ».

La difficulté voire l'impossibilité des Kosovars albanais d'accéder aux soins médicaux est une autre forme de persécution. L'un des principaux obstacles concernait les risques liés aux déplacements dans la province. Une fois hospitalisés, « les Kosovars albanais étaient systématiquement discriminés dans leur accès aux soins médicaux ». La situation devait se dégrader après le 24 mars : malades refusés, personnes hospitalisées expulsées, parfois battues, hôpitaux utilisés par l'armée pour entreposer des munitions, snipers postés sur les toits...

● **Destructions délibérées de propriétés civiles, pillages, mises à sac.** A partir du 20 mars, ces actions étaient des « caractéristiques de l'action des forces serbes et yougoslaves ». Elles suivaient un triple objectif : « *Affaiblir la population kosovo-albanaise, procurer un bénéfice additionnel et incitatif aux militaires, forces de sécurité et leurs*

août 1999.
Pendant les funérailles de trente-sept habitants albanais du village de Duz.

collaborateurs, et détruire les maisons pour s'assurer que leurs habitants n'y reviendront pas après leur expulsion. » L'offensive de 1998 avait déjà laissé des villages entiers déserts, principalement dans la Drenica et le long de la frontière avec l'Albanie. Avant et après le 20 mars, « les forces serbes ont extorqué, rançonné et volé des Kosovars albanais (...). Comme pour toutes les autres violations des droits de l'homme et des lois humanitaires, le nombre et la gravité des pillages, des mises à sac et des destructions de propriétés civiles ont augmenté considérablement après le retrait de l'OSCE et encore plus après le début de la campagne aérienne de l'OTAN ». Parmi les milliers de témoignages recueillis par l'OSCE auprès des réfugiés, « seulement quelques-uns ne mentionnent pas de telles expériences ».

● **Boucliers humains.** Des mouvements de population ou au contraire des interdictions de mouvement après le début de la campagne aérienne de l'OTAN, « avaient au moins l'apparence de manœuvres destinées à protéger des sites, du matériel ou du personnel militaires [serbes ou yougoslaves] » des frappes aériennes. « *Les convois de réfugiés étaient souvent accompagnés de matériels et de personnels militaires, une pratique qui pouvait être motivée par le désir de protéger [ces forces] pendant leurs déplacements. A plusieurs occasions, des civils ont été touchés* » par l'OTAN qui visait ces cibles militaires.

« *Les boucliers humains n'étaient pas seulement utilisés pour la protection des attaques de l'OTAN (...) mais aussi pour protéger les forces serbes ou leur donner un avantage lors d'opérations [contre l'UCK].* » D'autres témoignages font également état de civils ou de détenus obligés de marcher dans des champs pour vérifier s'ils étaient minés.

● **Expulsions forcées.** Entre mars et juin 1999, les forces yougoslaves et serbes ont « expulsé par la force et systématiquement » quelque 863 000 Kosovars albanais. 783 000 d'entre eux sont restés, pendant le conflit, en Albanie, en Macédoine ou au Monténégro. Parallèlement, « des convois comptant souvent plusieurs dizaines de milliers de personnes se sont déplacés pendant tout le conflit à l'intérieur de la province » (en 1998, déjà, 200 000 à 300 000 personnes avaient été déplacées par les combats entre l'UCK et les forces serbes). « *Particulièrement après le début des bombardements par l'OTAN, la police serbe et/ou l'armée, souvent accompagnée de paramilitaires, sont allés de village en village, de quartier en quartier, dans les villes, pour menacer et expulser les Kosovars albanais (...). Ceux qui n'étaient pas directement expulsés ont fui à cause du climat de terreur provoqué par les passages à tabac systématiques, les harcèlements, les arrestations, les meurtres, les bombardements et les pillages menés dans la province.* »

Le volume du flot de réfugiés durant la dernière semaine de mars « laisse penser à une planification de ces opérations ». Au total, les chiffres retenus indiqueraient que 90 % de la population kosovare a été déplacée en 1999. Les Kosovars albanais étaient la cible des expulsions en raison de leur appartenance ethnique (...). Il n'apparaît pas clairement si l'objectif était [de les] expulser du Kosovo, d'en réduire seulement le nombre (...) ou de nettoyer des zones abritant ou aidant l'UCK, ou suspectées de le faire ».

Pages réalisées par
Christophe Châtelot

Photographies Karim Ben Khelifa

Page de gauche : le flux continu de tracteurs transportant des réfugiés kosovars entre la frontière de Morina et Kukës, pendant l'exode de mars 1999.

Mars 1999, à Morina. Ils ont fui leur maison, détruite par l'explosion d'obus d'artillerie.

Velika Krusa et Mala Krusa, juin 1999. Un jeune garçon erre dans les ruines de sa maison. Séparé de sa famille, il s'est caché aux alentours du village où des dizaines d'hommes furent mitraillés et brûlés par les paramilitaires et les habitants serbes.



2000 UNIVERSITÉ DE TOUS LES SAVOIRS

Jean-Claude Mounolou, professeur de biologie

Préserver et amplifier la biodiversité

La variété du monde vivant offre des ressources indispensables à l'humanité, qui a appris à l'enrichir et à la renouveler. Les gènes, les espèces et les écosystèmes doivent donc être soumis à un encadrement juridique qui garantisse l'avenir des générations futures

Dans la série des leçons proposées par l'Université de tous les savoirs chaque jour de l'an 2000, Jean-Claude Mounolou, professeur de biologie à l'université d'Orsay, a prononcé, jeudi 6 janvier, une conférence sur la biodiversité, dont nous publions de larges extraits. Il estime que la diversité du vivant, menacée d'épuisement par l'évolution économique du monde, doit être la plus riche possible, afin de répondre aux besoins des hommes.

La biodiversité ne fait pas l'objet d'une discipline scientifique à proprement parler, elle est à un carrefour entre les disciplines-sciences biologiques, sciences physico-chimiques, sciences humaines et sociales. La biodiversité, c'est la variété du monde vivant autour de nous : les arbres, ceux qui ont subi la tempête mais aussi ceux qui y ont résisté, les poissons, qui vont se trouver prisonniers dans des mares quand les crues seront terminées, les microbes, les virus, les prions. Cette biodiversité a des fonctions. D'abord, pour chacun de nous, c'est une ressource dans la vie quotidienne. Nous avons besoin de manger, de nous vêtir, de nous chauffer. C'est une ressource susceptible d'épuisement, mais c'est aussi une ressource que l'homme a appris à renouveler et à enrichir. C'est également un champ d'activité et de profit pour la société. C'est enfin une image de nous-mêmes et des autres êtres vivants dans une vision éthique, qui implique des droits et une éducation (...).

D'un point de vue plus scientifique, la lecture de livres écrits par des gens compétents me donne le vertige : vertige du temps et vertige des nombres. Dans les recensements sont répertoriées 1 600 000 espèces, mais le total estimé est probablement dix, voire cent fois supérieur. Vertige devant l'inconnu. A peine quelques milliers de ces espèces sont de façon directe ou indirecte sous la tutelle de l'homme. Le reste, est-ce une richesse ? Est-ce un fardeau ? Faut-il en chercher d'autres ?

Le vertige s'accroît si je parle en termes de renouvellement. Les paléontologues, les biologistes de l'évolution nous enseignent que la demi-vie moyenne d'une espèce à la surface de la planète est de l'ordre du million d'années. A comparer aux trois et quelque milliards d'années que la vie a déjà vécu sur la Terre. Ce qui veut dire qu'il en est passé des espèces sur les sites sur lesquels nous vivons !

Si je m'intéresse maintenant aux individus, vous trouverez que la vie moyenne d'un individu est, en

général, de moins d'une année. Certes, il y a des micro-organismes qui vivent quelques dizaines de minutes ou quelques heures, des végétaux qui sont annuels, d'autres qui sont bisannuels, d'autres qui sont pérennes. Nous sommes parmi les espèces qui vivent relativement longtemps. Les arbres en encore plus. Les mêmes livres nous disent que tous ces individus sont génétiquement différents. Chacun de nous, certes, se reconnaît comme partie prenante d'une espèce, mais sait aussi qu'il est différent de son voisin, de son père, de sa mère, sait que ses enfants lui ressemblent sans être identiques à lui. C'est donc clair : cette biodiversité bouge tout le temps. C'est ce que j'appelle un « système en devenir ».

Pourquoi alors vivons-nous une période de tension, d'inquiétude, à propos de cette biodiversité ? Parce que les temps de cette biodiversité sont clairement différents du rythme et du temps de la vie économique actuelle. Nous vivons à un rythme beaucoup plus rapide que celui de la biodiversité, nous accélérons les choses. Est-ce que nous lui laissons le temps de se renouveler, d'être toujours à la disposition de l'homme ? Ce faisant, je prends une position idéologique en mettant l'homme au milieu. En ai-je le droit ?

Cette biodiversité n'est pas distribuée de façon homogène : la flore de montagne n'est pas la flore des plaines, la flore du petit square devant le CNAM n'est pas la flore que vous trouverez, par exemple, sur les bords de la Méditerranée, maintenant que l'homme a mis du béton et des géraniums partout. Ce sont pourtant des milieux vivants, bien structurés, bien orga-

nisation, ces tempêtes sont absolument indispensables au maintien d'une biodiversité dynamique.

(...) Alors, quelle démarche proposer ? Nous proposons d'évaluer la biodiversité, de regarder comment elle évolue et de traiter cette question-là dans nos décisions sociales et politiques en fonction de notre perception et de nos hiérarchies de valeurs. Cela passe auparavant par des inventaires, des observatoires, des systèmes de conservation, cela passe par des ingénieries de gestion et d'administration. Il est clair que, si nous devons être plus nombreux sur cette planète, non seulement il faut accompagner cette préservation de la diversité biologique mais aussi nous avons intérêt à l'amplifier, pour qu'elle soit la plus riche possible, pour elle-même et peut-être aussi pour nous.

La biodiversité est en train de recevoir un encadrement juridique. Le droit et les écosystèmes, c'est une vieille histoire. C'est ce que j'appelle l'histoire de l'approche environnementale. Le droit de propriété est très ancien et il a des conséquences sur la biodiversité : droit de propriété foncière privée et publique. Il est dans notre code, mais il existe aussi un code rural qui définit les usages, un droit de la mer, dont on sait qu'il est parfois bafoué. A l'intérieur de ce corps juridique ont été définis par nos prédécesseurs, par nos pères, par nous-mêmes quand nous votons, des droits et servitudes particuliers : les droits de chasse, le régime des eaux qui règle la vie de la diversité aquatique mais aussi de l'agriculture. Nous avons défini des mesures collectives de protection et de conservation. Nous avons un Conservatoire du littoral.



DESSIN IVAN SIGO

dis pas que c'est bon ou mauvais, je dis que c'est une question de perception. Nous n'avons pas la même attitude vis-à-vis d'espèces que nous assimilons à nous-mêmes et vis-à-vis d'autres. Le nounours de nos enfants, nous allons le défendre tout en piétinant gentiment les plantes protégées de la flore pyrénéenne. Visiblement, nous n'avons pas le même sentiment pour l'ours que pour certaines petites plantes discrètes. Nous n'avons pas non plus de sentiments très gentils pour protéger l'agent de la tuberculose. Pourtant, c'est un être vivant, lui aussi. Nous avons donc des espèces en voie de disparition, des espèces protégées, un droit, des classements, des mesures.

Reste à parler du droit et de l'approche génétique. Depuis le néolithique, les agriculteurs ont fait de l'approche génétique sans le savoir : ils ont domestiqué les plantes (...). En 1966, à une période de gloire et d'activité économique, l'Etat français a fait une loi sur l'élevage et l'encadrement de l'insémination artificielle. Notre pays a fait ainsi de la génétique animale, encadrant sa production de lait et sa production de viande dans des systèmes réglementaires.

Pour ce qui concerne le monde microbien, les choses sont différentes parce que ces petits objets vivants, bien qu'ils représentent en masse la moitié du protoplasme vivant sur la Terre, sont si petits que

nous ne les voyons pas avec nos yeux. Nous ne nous y sommes donc pas intéressés comme aux lapins ou aux chênes. Depuis très longtemps, ils sont cependant soumis aux droits de brevets. Ils ont vécu une vie juridique, depuis la fin du siècle jusqu'à récemment, différente de celle des plantes et des animaux.

Aujourd'hui, se produisent des conflits. Nous venons de vivre une quinzaine d'années durant lesquelles j'ai le sentiment d'avoir vécu trois événements majeurs. D'abord, même si elle est incomplète, la maîtrise des gènes. De la matérialité de l'ADN aux technologies classiques de génétique et de génie génétique, on est passé à la brevetabilité des séquences, des procédés, et à une évolution du concept de ressource génétique, puisque, si vous pensez en termes de gènes, vous pouvez vous interroger. Quelle est la ressource ? Est-ce la plante ? Est-ce l'ADN ? Est-ce le procédé ? Est-ce celui qui a acheté le procédé ? C'est le débat aujourd'hui.

En parallèle, nous avons vécu une révolution de notre perception du statut juridique du monde biologique. Avant 1992, la diversité biologique était définie comme un patrimoine commun de l'humanité. L'Unesco l'a écrit ainsi dans ses chartes. Vient 1992, la conférence de Rio : la biodiversité est en danger. La Convention, qui a force de traité international, reconnaît la

souveraineté des Etats sur la diversité biologique qui est sur leur territoire. Ce qui veut dire que ce n'est plus un patrimoine commun de l'humanité. Il est vrai que le mot « souveraineté » ne veut pas dire « propriété ». D'où un champ de conflits extraordinaire. Mais c'est cela que nous vivons aujourd'hui, exacerbé par la mondialisation. Qu'est-ce qu'on vend ? Qu'est-ce qu'on échange ? Qui a les droits ? Qui échange les droits et selon quels régimes ?

Enfin, nous vivons une situation dans laquelle sont apparus aussi des espaces de liberté nouveaux. D'abord, pour les Etats, qui ont vu leur souveraineté reconnue, mais aussi pour les citoyens.

Dans cette nouvelle situation, je vois trois tendances se dessiner. La première est celle du biologiste qui s'intéresse à ses petites plantes ou à ses petits animaux et qui constate l'effacement de l'idée de conservation statique, la priorité donnée à une conservation dynamique. Notre société va déjà dans ce sens-là.

D'autre part, ce sera à nous de faire ce qu'il faut, c'est-à-dire à poser la question : où sont, dans le futur, la justice et l'équité ? Comment sont partagés les pouvoirs des individus, les pouvoirs des faibles et les pouvoirs des puissants ? Qui prendra en charge les coûts ? Qui gèrera le patrimoine ?

Enfin, s'il y a eu un réel progrès des connaissances, notamment sur les gènes, les gènes ne sont pas tout. Ce ne sont pas les gènes qui font les hommes ni les citoyens. De ces connaissances sur les gènes, comme de celles qui concernent le fonctionnement des organismes, nous aurons besoin pour construire nos ingénieries, nos projets - et aussi pour pouvoir, à tout moment, les remettre en cause.

Jean-Claude Mounolou

Programme des conférences

Janvier. Le 12, Vincent Courtillot, La dynamique du globe contrôle-t-elle l'évolution des espèces ? Le 13, Sylvie Jousseume, Climats et paysages de l'ère préhistorique. Le 14, Pierre Cartier, Mathématiques et réalité. Le 15, Daniel Parrochia, L'expérience dans les sciences, modèles et simulation. Le 16, Jean Gayon, La théorie de l'évolution. Le 17, Gilles-Gaston Granger, Rationalité et raisonnement. Le 18, Pierre Boistard, Expertise scientifique et débat démocratique.

Les conférences sont données au Conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin, 75003 Paris, à 18 h 30 en semaine, à 11 heures les samedis et dimanches.



JEAN-CLAUDE MOUNOLOU

■ Né le 21 septembre 1940 à Bordeaux, titulaire d'un diplôme d'ingénieur agronome, d'une licence ès sciences et d'un doctorat d'Etat, Jean-Claude Mounolou est professeur de biologie générale à l'université Paris-Sud-Orsay et directeur du centre de génétique moléculaire du CNRS à Gif-sur-Yvette. Spécialiste de génétique moléculaire des relations nucléo-mitochondriales, il a publié de nombreux articles dans des revues savantes. Depuis 1995, ses travaux portent sur la diversité biologique, ou biodiversité, le lapin européen, les plantes transgéniques et les ressources génétiques.

nisés. Les biologistes nous disent que ces sites de biodiversité sont des mosaïques plastiques, qui se déforment. Nous l'avons vu avec la tempête. Nous avons pensé que cette tempête était terrible, et elle l'a été pour les hommes, elle l'a peut-être été aussi pour les plantes - elles ne nous l'ont pas dit -, mais nous savons que, dans un autre territoire national, l'île de la Réu-

Même l'Europe s'en est mêlée, avec la directive « Habitats ». Je n'ai pas besoin de vous dire les conflits qui existent avec les chasseurs.

Ce droit a aussi été construit par espèces. Les sensibilités ont beaucoup changé. Le loup, au temps de la guerre de Cent Ans, était une espèce bannie. Nous cherchons aujourd'hui à le réintroduire. Je ne

Raymond Barre, maire (UDF) de Lyon, au « Grand Jury RTL-« Le Monde »-LCI »

« M. Jospin est le chef du gouvernement. Il lui appartient de diriger la politique du pays »

« La croissance très forte que connaissent l'Europe et la France est-elle, selon vous, durable ?

- Je le pense. Il y a deux ans qu'on m'annonce, régulièrement, que la croissance va s'interrompre aux Etats-Unis, que l'Europe va se trouver dans une situation épouvantable et que le Japon a touché le fond. Je dis, régulièrement, le contraire. Quand on a examiné ces économies, on sait très bien quelles sont les forces qui sont en jeu. Ce sont des forces qui agissent lentement, mais de façon inexorable, si je puis dire. La croissance américaine se poursuit - elle aura peut-être un léger ralentissement cette année -, l'Europe est en train d'entrer dans ce grand mouvement de croissance.

» Tout cela tient aux technologies de l'information, à l'origine d'innovations qui touchent non seulement toute l'économie, mais toute la société, et qui entraînent un accroissement massif de la productivité. Je crois donc que nous allons bénéficier d'une croissance durable. Bien entendu, il

peut toujours y avoir une catastrophe, mais on ne la voit pas à brève échéance.

- L'accident auquel on a assisté est-il inquiétant pour les marchés financiers ?

- Cet accident est bienvenu ! Il était indispensable qu'après le dernier mois, où nous avons vu la Bourse monter dans des conditions tout à fait exubérantes - dirait M. Greenspan - et irrationnelles, il y ait une correction. Vous remarquerez d'ailleurs que cette correction n'a pas été très forte, de l'ordre de 7 % à 8 %. A mon avis, nous devrions avoir une correction de l'ordre de 15 %.

D'une manière générale, nous entrons dans une période qui va être favorable, tant sur le plan de l'économie réelle que sur celui de l'économie financière.

- Moins de 10 % de chômeurs à la fin de l'année, dit M. Sautter, est-ce un objectif envisageable ?

- C'est tout à fait possible. Sur les deux ou trois ans à venir, nous pouvons tomber à un taux de chômage de l'ordre de 9 %, peut-être

même légèrement inférieur. Mais nous n'irons pas plus bas, parce que les rigidités de notre économie l'empêchent. Si nous avions une autre politique en matière de charges sociales, de réglementation du travail, de flexibilité, je suis convaincu que nous pourrions aller vers un taux de chômage qui serait de l'ordre de 7 %, peut-être 6 % !

- Le premier ministre dit : « Le gouvernement fait tout. » Le président de la République dit : « Mais l'intérêt général, c'est moi. » Qui a raison ?

- Le président de la République a été élu par les Français. Il a des fonctions qui sont clairement définies par la Constitution. Il se trouve, à l'heure actuelle, dans une situation difficile, puisqu'il n'a pas de gouvernement, ni de majorité, qui puissent conduire la politique à laquelle il aspire.

» La V^e République, c'est le couple président-premier ministre, appuyé sur une majorité. Bon, cela n'existe pas aujourd'hui. Le président de la République s'efforce de maintenir autant que possible

son autorité et son rôle en invoquant l'intérêt général, mais M. Jospin, de son côté, est le chef du gouvernement. C'est à lui qu'il appartient de diriger la politique du pays.

- Que faire aujourd'hui ? Attendre ?

- C'est bien connu : dans la vie politique, lorsqu'on peut avoir le pouvoir pour soi tout seul, on le prend ; lorsqu'on ne peut l'avoir pour soi tout seul, au moins, on le partage. Eh bien, la cohabitation c'est ça : on partage le pouvoir.

- Cette cohabitation doit-elle aller à son terme ?

- Pourquoi voulez-vous qu'elle n'aille pas à son terme ?

- La question est : quel est votre souhait ?

- Mon souhait, c'est celui que je verrai se réaliser au lendemain d'une élection où le chef de l'Etat constate qu'il ne peut plus gouverner parce qu'il ne peut pas nommer son gouvernement, parce qu'il ne peut avoir une majorité. Dans ce cas-là, il s'en va.

- L'histoire prouve que les

hommes ne tirent pas toujours ce type de conclusion...

- Oui, il n'y a que le général de Gaulle qui l'ait fait.

- Faut-il donc modifier la Constitution pour rétablir l'esprit de la V^e République ?

- Tout le monde parle du quinquennat, mais ceux qui ont dit qu'ils mèneraient à bien cette réforme ne l'ont jamais fait. Pourquoi ? Parce que, quand vous avez une fonction, vous vous dites : « Pourquoi l'abréger, alors que j'ai sept ans ? » Et lorsque vous contemplez une fonction que vous pouvez avoir, vous vous dites : « Pourquoi demander cinq ans, alors que je peux avoir sept ans ? »

» J'ai eu un jour une conversation avec François Mitterrand. Il était question du quinquennat et du reste, et il me demandait mon sentiment. Je lui ai dit : « Monsieur le président, je suis pour le septennat non renouvelable. » Il réfléchit et il me dit : « Le quinquennat, je suis contre, parce que je ne veux pas que le président français se trouve dans la précarité du pré-

sident des Etats-Unis. Ce n'est pas possible. Evidemment, le septennat non renouvelable est peut-être la formule qui concilie une certaine durée et le fait qu'au bout d'un certain temps il faille quitter la fonction. » Et puis il s'arrête. Je le vois encore. Il me tapote sur l'épaule et il me dit : « Mais, monsieur Barre, vous verrez, vous n'imaginez pas : sept ans, c'est bien court ! »

- Les élections législatives auront lieu, en 2002, avant la présidentielle. Faut-il inverser cet ordre ?

- Il faut, pour cela, un accord entre le président de la République et le premier ministre. Si le président de la République et le premier ministre sont d'accord, il n'y a pas de raison pour que les Assemblées ne suivent pas. Mais c'est l'affaire du président de la République et du premier ministre, pas la mienne. »

Propos recueillis par Patrick Jarreau, Olivier Mazerolle et Pierre-Luc Séguillon

Après la tempête : territoires contre réseaux ?

par Jacques Lévy

DANS les zones où elle s'est produite, la double tempête de l'après-Noël a frappé indistinctement tout le monde, villes et campagnes, bourgs et métropoles. Paris lui-même n'a nullement été épargné. Cependant, à mesure que le paysage devient plus net, une différenciation claire de l'espace français se fait jour. Dans les grandes villes, il s'agissait pour l'essentiel, dix jours après l'événement, de réparer les toits et de restaurer les jardins publics. Dans les parties les moins peuplées du territoire concerné, on attendait toujours l'électricité et/ou le téléphone.

Deux constats s'imposent. D'abord, la concentration protège. Dans les villes, les lignes électriques peuvent être enterrées à des prix abordables et, plus généralement, les actions d'équipement, de maintenance ou de reconstruction sont immédiatement plus faciles car, desservant à coût égal davantage d'usagers, elles sont économiquement mais aussi socialement plus rentables.

Avec ses immenses étendues sous-peuplées, la France marque une fois de plus sa différence, et la fragilité d'une partie importante de son territoire. Grâce à ses fortes densités, l'Allemagne peut, elle, enfouir les deux tiers de ses lignes moyenne et basse tension quand, en France, on en est au quart.

Ensuite, ce qui ressort, c'est que le rural n'existe plus. Les petits pays ruraux atteignaient l'équilibre lorsqu'ils s'approchaient de l'autarcie, obtenue, pour l'essentiel, par la production agricole. Or il y a désormais dans ces campagnes très peu d'agriculteurs et, eux-mêmes comme les autres, vivent dans un univers pratique et mental où les échelles pertinentes se sont multipliées, et élargies, jusqu'à la planète. Ce que demandent ces populations dispersées mais urbaines par leur mode de vie,

c'est simplement la possibilité reconfirmée d'un accès au monde de la ville, qui est devenu leur référent quotidien.

Du coup, on voit mieux apparaître une opposition majeure de l'espace français entre territoires et réseaux. Les zones à faible densité constituent, plus que les autres, le domaine des réseaux, avec ses lignes et ses points. Lorsque le vent a soufflé, les routes et les voies ferrées, les lignes électriques et télépho-

Avec ses immenses étendues sous-peuplées, la France marque une fois de plus sa différence, et la fragilité d'une partie importante de son territoire

niques, les émetteurs de radio, de télévision et de téléphonie mobile ont soudain, par leur éclipse, coupé ces lieux du reste du monde.

L'autre manière de fabriquer de l'espace, le territoire, offre continuité et contiguïté là où les réseaux sont discontinus et lacunaires. Les territoires permettent des cohésions et des sécurités plus faciles à produire et à maintenir. Dans les sociétés contemporaines, les territoires se trouvent dans les villes et plus spécialement dans les villes qui conjuguent le mieux densité et diversité. La ville a, elle aussi, besoin de réseaux, mais ceux-ci sont alors maillés, capillaires, redondants, en sorte que, à partir d'un point – un quartier, un flot –, ils permettent des contacts sociaux fiables et stables dans toutes les directions : ils rendent justement possible une « territorialisation » alors même que, là où la population manque pour les activer, les réseaux sont peu connexes, tendus, soumis au moindre incident. Quand l'incident est majeur, c'est la catastrophe.

Quel enseignement tirer de ces constatations ? L'idée qu'il y aurait ici encore une « exception française » prenant provisoirement l'allure d'une fatalité – d'une tragédie – française ? Sans doute pas, car l'action des hommes sur leur espace se déplace rapidement du registre de la contrainte vers celui de la liberté.

Dans un monde mobile, qui est aussi une société d'acteurs, où l'assignation à résidence, caractéristique des sociétés rurales, laisse

peu à peu la place à un habitat choisi, l'idéal d'égalité prend de plus en plus la forme de l'équité. La solidarité collective se combine de manière beaucoup plus complexe avec la responsabilité individuelle et, parfois, s'y mêle inextricablement.

Sur chaque dossier, la société politique, électeurs compris, est alors invitée, sur un mode à la fois plus précis et plus pressant, à se prononcer sur la part de la collectivité et la part de l'individu, le rôle de l'autonomie locale et celui des subsidiarités régionales, nationales ou européennes qui la complètent dans l'équipement et l'entretien du territoire. Le débat que la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) et la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ont lancé sur les « schémas de service » a bien intégré cette nouvelle démarche visant la justice spatiale en arbitrant les évaluations, éventuellement contradictoires, que font les habitants sur ce qu'ils exigent de la société et ce qui appartient à leur propre décision personnelle.

La poudrière ivoirienne

par Michel Galy

BIEN des chercheurs en sciences sociales ou politiques connaissent les données de la longue stabilité ivoirienne mais aussi la montée d'inquiétantes logiques de division. La Côte d'Ivoire était non seulement une « kleptocratie » bien rodée mais aussi le lieu d'une cascade de redistributions, un pays stabilisé par un « caciquisme » contrôlé du sommet jusqu'au moindre village, équilibré par un savant dosage politique d'ethnies, de régions, de secteurs d'activité. Système fonctionnant « à la rente foncière » café-cacao... ou au détournement de l'aide au développement.

Chacun connaissait aussi les pesanteurs politiques du « triangle ivoirien », entre pôles ethnico-régionaux alliés ou rivaux. Prépondérance akan-baoulé (ethnie du Centre, d'où venaient les présidents Houphouët et Bédié) dans l'appareil d'Etat, par le biais de l'ex-parti unique, le PDCI. Influence krou, de l'Ouest ivoirien en général – et bété en particulier (ethnie de Laurent Gbagbo du Front populaire ivoirien) dans l'armée. Succès en affaires et bonne implantation dans la capitale (60 % de la population) des « dyoula » nordistes et musulmans qui soutiennent massivement l'ex-premier ministre Alasane Ouattara et son parti, le RDR. La dichotomie Ouest-Est – porteuse d'alternance – cède dangereusement le pas aujourd'hui à un clivage Nord-Sud – dont l'antagonisme ethnico-religieux serait à terme le plus redoutable.

Félix Houphouët-Boigny alliait une légitimité anticoloniale à une habile politique de stabilisation interne. Henri Konan Bédié, héritier auto-proclamé en 1993, a choisi jusqu'au bout l'exacerbation des conflits et la destruction continue de la légalité étatique. On sait comment, contre le panafricanisme houphouëtiste, a été développé récemment le concept de l'« ivoirité », plus basé sur le sang que sur le sol, à relents xénophobes et anti-islamistes.

Les résultats ne se sont pas fait attendre : expulsion ou massacre par les autochtones, en novembre dernier, de milliers de Burkinabés et de Maliens des forêts de l'extrême Ouest. Des journaux ou radios bédiéistes distillaient en effet à longueur de pages ou d'émissions, à la rwandaise, le venin anti-« allogènes ». Mais les événements actuels s'inscrivent aussi dans une logique de répétition et un continuum de violences, civiles puis militaires.

D'autres lynchages ont eu lieu, – gestion de crise très houphouëtiste – contre les ressortissants des pays limitrophes. On a connu d'autres coups de sang de l'armée : mal payés, les militaires de base avaient déjà pris la rue et l'aéroport comme en 1992. La « non-participation active » du FPI pendant la dernière élection présidentielle – truquée par avance – préfigure les troubles actuels : les rixes interethniques dans les quartiers populaires d'Abidjan ont précédé le coup d'Etat.

Les vertueux donateurs de leçons de l'heure, bailleurs et Etats occidentaux, ne récoltent-ils pas, eux aussi, ce qu'ils ont semé ? Si la Côte d'Ivoire ne reçoit pas plus de un dixième des prêts déjà consentis, c'est que les institutions de Bretton Woods n'ont jamais porté dans leur cœur ce bastion francophile et pilier de la zone CFA... et que M. Ouattara, numéro deux du FMI, n'avait nul intérêt à arrondir les angles. Chacun sait à Paris et à Abidjan que le pays constitue de longue date un des fiefs du RPR – longtemps foccardien – ou trance. Le grand déballeage en cours à Abidjan risque de reléguer les affaires d'Elf à un scandale très secondaire.

Quant au développement, si on ne peut reprocher aux bailleurs la chute des cours mondiaux du cacao de 50 % en un an, la violente et régulière volonté des bailleurs de fonds de démanteler la Caisse de stabilisation a laissé de fait des centaines de milliers de planteurs dans la misère, face à des groupes d'import-export tout-puissants. La France, dès lors qu'elle s'est liée

à pieds et poings – depuis le gouvernement Balladur – en soumettant d'avance son action à celle du FMI et de la BM, a contribué aussi à fermer le jeu politique. Des privatisations hâtives assorties de licenciements au profit de proches du régime ou de grands groupes français comme Bouygues et Bolloré suscitent toujours une sourde hostilité dans le pays. Le putsch, s'il a été mené contre un pouvoir délinquant, traduit aussi l'échec d'un néolibéralisme sauvage provoquant une paupérisation croissante.

Le passé ne met pas les nouveaux acteurs à l'abri des difficultés à venir. Avant de prendre le rôle d'un démocrate en exil, M. Ouattara a représenté aussi la domination d'une technocratie volontiers méprisante et parfois répressive, mettant en coupe réglée le pays au profit de proches ou de l'extérieur. Le « sauveur ivoirien », le général Robert Gueï, originaire du Nord-Ouest, n'a-t-il pas sur la conscience la répression sauvage d'événements étudiants en mai 1991 ? A l'époque, le colonel Gueï dirigeait les paras-commandos et l'attaque par ses soudards de la cité universitaire de Yopougon s'était soldée par la défenestration d'étudiants, le viol systématique de jeunes filles et des violences sanglantes à la libérienne. Bien qu'il ait refusé plus tard de faire donner l'armée contre l'opposition, cette expérience peu civile laisse des inquiétudes sur son pouvoir récent.

Le nouveau bloc historique en Côte d'Ivoire est celui de tous les exclus – et peut-être de tous les dangers

En brousse les revanches des hommes de l'Ouest, bétés en particulier, pourraient être plus dures. Les campements baoulés, installés à l'écart et aujourd'hui très vulnérables, avaient essayé en s'appuyant implicitement sur le pouvoir présidentiel. Les titres fonciers transactionnels risquent d'être de peu de poids si les autochtones veulent reprendre leurs terres, de gré ou de force.

Le nouveau bloc historique ivoirien est celui de tous les exclus – et peut-être de tous les dangers. Intellectuels prolétariés, chômeurs, « compressés » de la fonction publique s'allieront-ils pacifiquement aux ressortissants de l'Ouest et du Nord ? Les classes moyennes, laminées par l'ajustement, sont en ville les plus actives : l'attente populiste d'un homme présidentiel réglant toutes les attentes risque d'être déçue. Une alliance militaires-technocrates qui se dessine ou un pouvoir dyoula reprenant les anciennes clientèles et le soutien baoulé favoriserait la montée des périls.

Partout « la nouvelle génération de dirigeants africains » que croyaient avoir identifiés les Etats-Unis a fait long feu. Museweni, Kagame, Kabila ne sont plus des références à Washington. L'arrogance des « Chicago boys » africains, tel M. Soglo, n'a pas laissé que des bons souvenirs au Bénin : en sera-t-il ainsi pour M. Ouattara, qui a après tout le même profil ?

La France aurait tort, dans ce contexte, de tout miser sur un homme présidentiel de rechange, militaire jugé éclairé ou économiste supposé populaire. Il serait plus sage de laisser, pour une fois, s'exprimer librement les Ivoiriens, et – pour être clair – de laisser toute leur place aux partisans de Laurent Gbagbo, opposant modéré et intègre.

Michel Galy est sociologue, chercheur associé au Certop (Centre d'études et de recherches techniques, organisation et pouvoir), université de Toulouse.

D'un continent à l'autre

par Patrick Lagadec et Erwann Michel-Kerjan

PAYSAGES de désolation à perte de vue, 3 000 km de lignes du réseau électrique détruites, 3 millions d'habitants privés d'électricité, plus de 700 communes touchées, 30 000 entreprises contraintes d'interrompre leur activité, effet en cascade sur les réseaux vitaux (eau, raffineries, transport, télécommunications), 15 milliards de francs de dégâts et 30 morts : le bilan est catastrophique. Malgré les apparences, nous ne sommes pas en France, mais en Amérique du Nord en janvier 1998 : le Canada vient de vivre la plus grave tempête de son histoire. Elle a occasionné non une « panne » mais la destruction d'une partie du réseau électrique de la province du Québec.

Après les tempêtes qui ont ravagé l'Europe de l'Ouest, nous ne pouvions manquer de faire un parallèle entre les deux événements. « Catastrophe historique » dans chacun des cas, solidarité remarquable, réparation du réseau électrique – les similitudes ne manquent pas, même si, hélas, le bilan est ici bien plus lourd.

Les prévisions, fondées sur les données passées, n'ont pu envisager un phénomène d'une telle ampleur. Des pluies verglaçantes se sont abattues par vagues successives sur le Québec, l'Ontario et sur le nord-est des Etats-Unis. En de nombreux endroits, l'épaisseur

de glace relevée était de deux à trois fois supérieure aux normes de sécurité en vigueur. A en juger par les archives météorologiques, qui remontent au début des années 50, cette tempête nord-américaine avait été considérée comme la « tempête du siècle ». Ici, la tempête qualifiée d'« historique » par Météo-France a également placé les spécialistes en « li-

des efforts sur toute l'Amérique du Nord. En France, les agents d'EDF sont sur le terrain depuis le début de la catastrophe et œuvrent, avec une mobilisation à l'échelle de l'Europe, à un rétablissement rapide du réseau, même si 370 000 foyers étaient toujours privés d'électricité une semaine après le début des événements.

Une question légitime après la tempête de verglas de janvier 1998 au Canada : un tel événement peut-il se reproduire dans un futur proche ?

« mite de connaissance », selon l'expression d'un prévisionniste.

La réaction de la compagnie québécoise qui distribue l'électricité, Hydro-Québec, a été très rapide. L'effort d'équipe déployé par les salariés pour remettre en place le réseau a été très soutenu. Les employés d'Hydro-Québec ont travaillé sans relâche pour rétablir des légions de lignes endommagées. De nombreux retraités de la compagnie sont même venus prêter main-forte. Dans un premier temps, il s'est agi de construire des structures temporaires. En un mois, l'entreprise a pu rétablir le courant sur l'ensemble du territoire, en déployant

Il est beaucoup trop tôt pour dresser un bilan de la tempête en Europe. Trop tôt aussi pour analyser nos vulnérabilités face à des catastrophes d'ampleur inédite – qu'il s'agisse du réseau électrique ou de tout autre infrastructure essentielle. Côté canadien, deux ans jour pour jour après la « crise du verglas », quelles leçons ont été tirées de l'épreuve ?

Le gouvernement québécois a engagé un retour d'expérience et confié ce travail à la « Commission scientifique et technique chargée d'analyser les événements relatifs à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998 ». Le mandat de cette commission s'est articulé autour de trois axes principaux : la tempête de verglas elle-même (afin de mieux comprendre et anticiper un tel phénomène climatique dans le futur), l'interruption des approvisionnements en électricité (afin de limiter les coupures et leur impact sur les populations et l'activité économique) et le dysfonctionnement de certaines des infrastructures de la société qui en a résulté (pour améliorer la gestion des sinistres).

« puis deux mille ans ». Or cette théorie, telle que la résume l'auteur de l'article sous une forme passablement caricaturale, remonte à un traité composé par saint Anselme en l'an 1098 (*Pourquoi un Dieu-homme*). Manuel de Diègues se trompe donc de onze siècles. Sur deux mille ans, c'est beaucoup.

Hervé Savon Paris

AU COURRIER DU « MONDE »

LA RÉDEMPTION

Dans son article intitulé « Le christianisme et l'avenir de la raison européenne » (*Le Monde* du 28 décembre), Manuel de Diègues reproche au cardinal Ratzinger d'avoir feint d'oublier la théorie de la rédemption enseignée par « tous les docteurs de son Eglise de-

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléfax : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

L'OSCE et le Kosovo

UN document de plusieurs milliers de pages est rarement réductible à la version de quelques centaines de mots qu'en donnent les agences de presse. Et encore moins à celle, de quelques dizaines de mots, que vont ensuite en donner les radios et les télévisions. C'est pourtant ainsi, parfois, que se construit ce qu'on appelle « l'information ». De ce mécanisme de compression synthétique, il ressort un titre, une impression qui vont s'imposer comme la vérité des faits – ou que certains vont sciemment utiliser à des fins partisanes. Le traitement que de nombreux médias, y compris *Le Monde*, ont accordé à un rapport rendu public le 6 décembre par la Division des droits de l'homme de l'OSCE sur les événements du Kosovo illustre ce phénomène.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe avait été mandatée par l'ONU pour une mission de vérification au Kosovo. De fin janvier au 20 mars 1999, ses « vérificateurs » ont dressé des milliers de procès-verbaux sur les atteintes aux droits de l'homme perpétrées par les deux parties : d'un côté, l'armée et les paramilitaires serbes ; de l'autre, les guérilleros de l'UCK, les indépendantistes kosovars. La dégradation de la situation a forcé les « vérificateurs » à quitter le Kosovo avant le début des bombardements de l'OTAN, le 24 mars. Ils se sont repliés en Albanie et en Macédoine où, jusqu'à la fin de l'opération, en juin, ils ont recueilli des milliers de témoignages parmi les réfugiés.

C'est ce travail qui a été rendu

public et dont nous publions (page 14) les conclusions et certains extraits (page 15). Ce qui en a été retenu à l'époque est une observation que nombre de médias avaient eux-mêmes faite au moment des événements : les expulsions de Kosovars albanais par les Serbes ont été accélérées durant la campagne de bombardements de l'OTAN. De ce fait incontestable, certains – deux lignes du rapport de l'OSCE à l'appui – ont tiré une conclusion qui l'est moins : l'intervention aurait provoqué la vague d'épuration ethnique qu'elle cherchait à éviter.

Or le rapport dit le contraire. Il décrit la campagne d'atrocités des forces serbes contre la population d'origine albanaise. Il dit qu'elle a commencé bien avant l'intervention de l'OTAN. Il ajoute qu'elle a été amplifiée au moment des bombardements, mais souligne que ce mouvement avait vraisemblablement été « planifié », en somme qu'il aurait eu lieu de toute façon. Il dresse un acte d'accusation impitoyable à l'encontre des forces de Belgrade dont il juge les crimes sans commune mesure avec ceux de l'UCK. Il établit que ce qui était en cours avant même le 24 mars était bel et bien une tentative de vider le Kosovo d'une partie de sa population.

Le rapport ne justifie en rien une réécriture révisionniste des événements, qui viserait à faire peser sur l'OTAN une partie d'un drame qui, à en croire l'OSCE, est quasi exclusivement imputable à la politique de Slobodan Milosevic. De bonne ou de mauvaise foi, on a fait dire à l'OSCE ce qu'elle ne disait pas.

Ségolène Royal, la société et l'école

L'AFFAIRE a fait grand bruit même au-delà des frontières. En autorisant les infirmières scolaires à délivrer la pilule du lendemain dans les collèges et les lycées, Ségolène Royal a déclenché une réaction du Vatican et suscité l'intérêt de la presse internationale. Pour spectaculaire qu'elle soit, cette décision n'était pourtant pas la première du genre pour la ministre déléguée à l'enseignement scolaire. Depuis deux ans et demi, elle a montré sa détermination à lever des tabous et à se saisir de sujets de société qui secouent l'école.

Qui, avant elle, avait eu le courage de s'attaquer à des thèmes aussi sensibles que la pédophilie ou le bizutage ? En imposant, dès son arrivée Rue de Grenelle, que les enseignants pédophiles ne soient plus mutés mais sanctionnés et en transformant le bizutage en délit inscrit dans la loi, la ministre a brisé la loi du silence qui prévalait jusque-là. Quel ministre de l'éducation s'était sérieusement préoccupé du vaste champ de la santé à l'école ? Des promesses non tenues du « nouveau contrat pour l'école » de François Bayrou – qui prévoyait une infirmière scolaire pour cinq cents élèves –, le débat s'est élargi à la place de la santé dans le système éducatif. Même si les six cent quatre-vingt-cinq nouveaux emplois d'infirmières sont loin de combler l'ensemble des besoins, M^{me} Royal a créé depuis juin 1997 davantage de postes que son prédécesseur en quatre ans. Faisant de la santé une des conditions essentielles de la réussite scolaire, la ministre a défini ou rédéfini le rôle de l'institution, notamment dans la prévention des conduites à risques, l'accueil des enfants atteints de troubles de la santé et l'éducation à la sexualité. Enfin, après la catastrophe du Drac, dans laquelle six élèves et une accompagnatrice avaient trouvé la mort, elle a en-

trepris de mettre de l'ordre dans un maquis de textes réglementaires imprécis régissant les sorties scolaires.

Au risque d'être raillée, M^{me} Royal s'est définie comme la ministre « des enfants et des adolescents » voulant tout mettre « au service de cette obsession ». Comme prévu, les moqueries étaient au rendez-vous, mais aussi les puissants lobbies qui avaient jusqu'ici largement contribué à faire régner l'omerta dans l'éducation nationale. En matière de pédophilie, c'est une révolution culturelle qu'il a fallu opérer avec des enseignants encore marqués – bien qu'il ait été réalisé en 1967 – par le film d'André Cayatte *Les Risques du métier*, mettant en scène un instituteur victime des allégations mensongères d'une élève. Récemment, Ségolène Royal a dû réagir au soutien apporté par ses collègues enseignants à un directeur d'école condamné en appel pour attouchements sexuels sur un élève.

CROISADE OU COUP MÉDIATIQUE ?

Dans le dossier piégé du bizutage, la ministre a affronté à la fois l'esprit de corps des filières d'élite de l'enseignement supérieur et des oppositions dans son propre camp. Renvoyée devant la Cour de justice de la République pour diffamation, à la suite d'une plainte de deux enseignants de classe préparatoire, elle a trouvé dans le bizutage, avoué-elle, son « plus difficile combat ministériel ». Quant à la nouvelle réglementation des sorties scolaires, thème apparemment consensuel, elle s'est heurtée aux intérêts économiques des organismes de tourisme social et à la nécessité près de deux ans de négociations avec les syndicats d'enseignants.

L'intérêt porté par M^{me} Royal à ces sujets de société relève-t-il de la croisade ou du coup médiatique ? Ses amis évoqueront ses convictions per-

sonnelles ; ses ennemis préféreront parler de calculs politiques, d'une ambitieuse suite que d'une novatrice. « En s'attaquant à des sujets de son époque, elle veut devenir la Simone Veil de gauche », lâche un responsable syndical. Mais tous tomberont d'accord pour dire qu'elle a trouvé un espace pour exister aux côtés de l'omniprésent Claude Allègre. Son passé de parlementaire, de conseillère à l'Élysée et d'auteur (*Le Printemps des grands-parents* et *Le Ras-le-bol des bébés zappeurs*) a, de toute façon, amplement prouvé que son goût pour les questions sociétales pouvait se mettre habilement au service de sa carrière.

Contrairement à son prédécesseur, qui voyait l'école comme un sanctuaire, M^{me} Royal a choisi d'en faire un lieu de vie et de considérer l'élève « dans sa globalité ». Cette stratégie a non seulement permis à l'école de faire face à ses tabous, mais elle a aussi relégué l'opposition au rang de spectatrice. Ainsi Claude Goasguen, porte-parole de Démocratie libérale, admet-il que M^{me} Royal « a raison de poser les questions de société dans l'école », tandis que Bruno Bourg-Broc, député RPR (Marne), trouve « normal que les responsables du pays se saisissent de ces débats de société qui transcendent les clivages traditionnels et passionnent les Français ».

Reste que cette politique laisse en suspens des questions essentielles sur le rôle de l'institution scolaire. « On ne peut pas laisser croire que l'école peut tout régler », déplore Denis Paget, secrétaire national du SNES-FSU. A force de « demander aux enseignants de tenir compte de tous les problèmes que rencontrent leurs élèves on finit par trop charger la barque de l'école et on brouille le sens de la mission des professeurs », ajoute-t-il. De son côté, Jean-Pierre Sueur, secrétaire national du Parti socialiste à l'éducation, fait valoir que, si l'école était uniquement consacrée à la transmission des savoirs, « il ne faudrait pas d'infirmières, de médecins ou d'assistantes sociales, mais uniquement des salles de cours ».

ABSENCE DE VÉRITABLE POLITIQUE

M^{me} Royal encourt un autre reproche en se penchant avec autant de sollicitude sur des sujets « périphériques » à l'école, celui de ne pas mener de véritable politique d'éducation. Du cafouillage sur le lancement et la mise en œuvre de la charte pour l'école du XXI^e siècle aux timides propositions pour réformer le collège, le volet pédagogique de son action demande encore à faire ses preuves. Les vrais tabous seraient-ils dans le cœur du système scolaire – programmes, horaires, méthodes ?

De tous bords, responsables syndicaux et politiques critiquent enfin l'absence de débat et le déficit de concertation dont M^{me} Royal se serait rendue coupable. M. Bourg-Broc considère que M^{me} Royal, en annonçant l'autorisation de délivrer la pilule du lendemain dans les établissements du second degré « au détour d'un salon, sans concertation du corps social, avec des effets essentiellement médiatiques », a « confisqué un débat qui incombe à la société tout entière et pas à un ministre en catimini ». Il regrette que cette question, comme d'autres sujets de société, n'ait pas donné lieu à « un débat devant le Parlement ». Une opinion partagée par M. Goasguen. Ce dernier interroge : « Maintenant que la société est entrée dans l'école, le ministre de l'éducation doit-il être le seul à traiter de ces sujets ? »

Que l'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, M^{me} Royal a contribué à donner une autre image de l'école, plus ouverte, plus attentive, en s'attaquant à des domaines refoulés ou considérés comme marginaux par les ministres. M. Allègre voulait remettre l'éducation « à la une » des journaux ». M^{me} Royal y est parvenue, elle aussi. A sa manière, proche de l'opinion, loin des débats d'experts.

Sandrine Blanchard
et Béatrice Gurrey

Jours de colère en Bretagne par Alain Le Querrec



Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynet

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon, Erik Izraelewicz (Éditoriaux et analyses) ;

Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;

Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;

Eric Le Boucher (Internationales) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;

Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg

Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,

Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Mots à tout faire

UN DE MES AMIS qui a été bloqué près de dix ans par la guerre dans un lointain pays du Nord me disait, quelque temps après son retour : « On ne dit plus "oui" en France. Vous ne vous en apercevez guère parce que le changement s'est fait insensiblement autour de vous. Mais notre vieille affirmation millénaire, qui avait donné son nom à notre langue, la langue d'oïl, est en train de disparaître au profit d'une ellipse à la mode : "d'accord !" abrégée parfois en "dac !" par les jeunes. Écoutez les éclats de voix qui sortent d'une cabine téléphonique : si vous n'entendez pas dix ou quinze "d'accord" modulés sur tous les tons – interrogation, exclamation, acquiescement, impatience... –, c'est que vous n'avez pas affaire à un Français. »

Mon ami exagère à peine : « d'accord » est à ranger parmi ces mots à la mode transformés en

passé-partout bons à ouvrir (ou à fermer) toutes les serrures et qui deviennent exaspérants non seulement par leur répétition, mais surtout par leur emploi impropre. « D'accord » est une expression raccourcie qui exprime un accord : là où un accord n'existe pas, elle n'a pas sa raison d'être. Toute affirmation susceptible d'être rendue par « oui » ne comporte pas un accord ; elle constate généralement l'existence d'un fait. « Il pleut ? – D'accord ! » est une absurdité.

Ces mots à tout faire, qui favorisent la paresse du langage, évitent de rechercher l'expression juste. Le mot précis est la marque du bon français : ne déparons pas notre langue par des mots à tout faire.

Albert Dauzat

(11 janvier 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60

Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Vive les catastrophes, vive la croissance !

Suite de la première page

Pourquoi ? D'abord, parce que le coût monétaire de ces désastres est en fait marginal : l'ouragan Andrew de 1992, un des plus dévastateurs qui aient frappé les États-Unis, a coûté 0,5 % du PIB américain, selon l'International Institute for Applied Systems Analysis (IIASA) de Vienne, dans sa revue *Options* (automne 1999). D'autre part, les pays développés savent de mieux en mieux se préparer à ces désastres : constructions antisismiques, évacuation des zones inondables, systèmes d'alerte, etc. Les pertes en vies humaines sont donc limitées, le coût matériel supportable.

En revanche, dans les pays en développement, ces catastrophes climatiques ont un impact effroyable : c'est plus de dix mille morts qu'a provoqués le cyclone qui a frappé l'Orissa, en Inde, en novembre 1999 ; plus de vingt mille morts qu'ont entraînés les inondations au Venezuela, en décembre. Mais, du point de vue dominant, ces catastrophes n'ont quasiment aucun effet sur l'économie mondiale, parce

que ces pays ou ces régions ne sont pas intégrés dans les circuits du commerce : si la production du pétrole vénézuélien n'est pas affectée, peu importe... Pour les pays développés, ces catastrophes dans le Sud sont si négligeables que, comme le rappelle le *World Disasters Report* publié en 1999 par la Croix-Rouge internationale, l'aide publique des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) aux pays du Sud a décru continuellement depuis 1992.

En fait, tout se passe comme si les conséquences possibles d'un éventuel changement climatique étaient très lucidement assumées par les décideurs économiques. Comme si l'adaptation du pari de Pascal, auquel se réfèrent implicitement la majorité de ceux qui s'intéressent aux politiques induites par le changement climatique, était renversée. L'idée de Pascal est la suivante : parions que Dieu existe, « si vous gagnez, vous gagnez tout ; si vous perdez, vous ne perdez rien ». L'économiste Jean-Charles Hourcade a proposé, il y a quelques années, d'adapter ce pari au changement climatique. Agissons comme si celui-ci devait se produire : s'il est réellement enclenché, nous en aurons limité l'ampleur ; s'il ne se produit pas, nous n'aurons rien perdu au change parce que les politiques mises en œuvre ont de toute façon des effets positifs.

Tout se passe comme si le raisonnement inverse était tenu par ceux qui ne veulent rien changer : si le

changement climatique n'a pas lieu, nous tirons les bénéfices d'une croissance qui continue de produire beaucoup de gaz à effet de serre ; s'il a lieu, nous saurons nous en protéger et cela aura peut-être même des effets favorables sur l'économie.

COMMERCE OU UTOPIE

Bien que rarement exprimée directement, cette idée est sous-jacente à beaucoup de raisonnements. Par exemple, dans le *Wall Street Journal* du 19 août 1999, Peter Huber, du Manhattan Institute, écrivait que « le capitalisme occidental est devenu très robuste et résilient », ajoutant : « La richesse et la puissance que la technologie nous procure s'avèrent la meilleure défense que nous ayons contre les catastrophes naturelles ». Dans son rapport consacré à l'effet du commerce sur l'environnement publié en octobre 1999, l'Organisation mondiale du commerce estimait de son côté que le développement des échanges « conduit à des niveaux de vie plus élevés qui, à leur tour, conduisent à un environnement plus propre ».

On a repéré la faille de ce raisonnement : il s'appuie sur une mesure comptable de l'économie qui ne rend pas compte de l'activité réelle des hommes, de leurs souffrances et de leurs joies. Un décès est compté pour rien ou pour des millions selon le lieu où il se produit ; le taux de croissance du produit intérieur brut reste l'étalon de référence de la politique économique.

Les responsables politiques et les opinions publiques gardent les yeux rivés sur cet indicateur trompeur et pernicieux, grand totem des peuplades occidentales.

La multiplication des désordres climatiques n'entraîne donc pas une conclusion évidente : l'incertitude scientifique perdure et donne des arguments forts, dans le cadre économique dominant, à ceux qui ne veulent rien faire, ou faire le minimum. Mais il est clair qu'on ne peut pas à la fois se réjouir d'un taux de croissance élevé – et, par exemple, du niveau record de la production d'automobiles françaises – et prétendre lutter contre le changement climatique. La question climatique appelle un choix de société : rester dans le carcan de l'économie dominante, de son obsession de la consommation, de son ignorance des pays du Sud, ou mettre en œuvre une économie mondiale plus sobre, plus équitable, et qui suppose, dans le Nord, une moindre consommation matérielle. La croissance ou l'utopie. La catastrophe ou un monde juste.

Hervé Kempf

RECTIFICATIF

LÉGION D'HONNEUR

Dans la liste des personnalités nommées chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur, au titre du ministère de l'Agriculture, il fallait lire Louis Minetti, ancien sénateur des Bouches-du-Rhône.

BOURSE L'année 1999 a été marquée par de nouveaux records en matière de fusions et acquisitions. Selon la banque de données de Thomson Financial Securities Data (TFSD),

de 2 600 milliards de dollars en 1998, le montant des opérations annoncées dans le monde est passé l'an dernier à 3 160 milliards de dollars (3 070 milliards d'euros). ● A LA DIFFÉRENCE

de 1998, ce sont les restructurations en Europe qui ont explosé. Le montant total des rapprochements annoncés a doublé (1 200 milliards de dollars). ● AUTRE ÉVOLUTION

majeure : la banalisation des opérations hostiles, inimaginables il y a quelques mois, qui se sont multipliées dans le secteur bancaire. ● DERNIÈRE CARACTÉRISTIQUE des

opérations gigantesques qui ont eu lieu l'an dernier et qui se préparent encore : elles se font « en papier ». Il s'agit essentiellement d'offres publiques d'échange (OPE) d'actions.

Depuis un an, l'Europe mène le bal des fusions et acquisitions

Lors des douze derniers mois, le montant des rapprochements entre sociétés annoncés dans le monde a atteint le niveau sans précédent de 3 070 milliards d'euros. Un tabou a été brisé : les offres hostiles se sont multipliées

AVEC LA FUSION de Travelers Group et Citigroup dans les services financiers et celle d'AT & T et de Telecommunications Inc dans le téléphone, l'année 1998 avait été considérée comme historique et exceptionnelle dans le monde des fusions et acquisitions. L'année 1999 l'a cependant surpassée. Selon la banque de données de Thomson Financial Securities Data (TFSD), de 2 600 milliards de dollars en 1998, le montant des opérations de fusions et acquisitions annoncées dans le monde est passé à 3 160 milliards de dollars en 1999. Si l'on prend uniquement en compte les opérations dont l'issue est déjà connue, ce montant s'élève à 2 324 milliards de dollars (2 249 milliards d'euros).

A la différence de 1998, ce sont les restructurations en Europe qui ont été le principal moteur de cette croissance. Le montant total des opérations annoncées a doublé, atteignant 1 200 milliards de dollars. L'offre publique d'achat (OPA) lancée par la société britannique Vodafone AirTouch sur l'allemande Mannesmann est emblématique de cet emballement européen : c'est la plus importante opération de fusion et acquisition jamais initiée. Elle atteint 148 milliards de dollars. La deuxième fusion européenne est aussi spectaculaire : c'est le rapprochement de TotalFina et Elf (58,8 milliards de dollars).

Sur le marché américain, la fièvre est un peu retombée et le marché se stabilise. Les Etats-Unis ont, malgré tout, établi un nouveau record, avec 1 720 milliards de dollars d'opérations annoncées (contre 1 630 milliards un an auparavant). C'est la septième année consécutive de hausse de l'activité. Les opérations impliquant des cibles asiatiques ont dépassé 162 milliards de dollars en 1999, un nouveau record.

Au Japon, les statistiques sont tirées à la hausse par les acquisitions de groupes étrangers : les investisseurs américains, les plus actifs, ont dépensé 139 % de plus que l'année précédente, suivis par les français. L'opération Renault-Nis-

san est la troisième opération la plus importante par sa taille au Japon, derrière l'achat de RJ Reynolds par Japan Tobacco et de Japan Leasing Corp par General Electric Capital.

La principale caractéristique de l'année 1999 est la montée en puissance des opérations hostiles. A ce titre, 1999 est aussi une année à la fois record et très surprenante. Qui aurait imaginé, il y a deux ans, que des opérations hostiles dans le secteur bancaire seraient envisageables, et même fréquentes ? Qui aurait pensé que le marché allemand pourrait être le théâtre d'une offre hostile lancée par un groupe étranger n'appartenant même pas à la zone euro ? Cela s'est pourtant produit, même si, comme le rappelle TFSD, depuis 1990 moins d'une société sur cinq a réussi à prendre le contrôle d'une cible par voie non amicale... La banque américaine Goldman Sachs, qui avait la réputation de ne pas piloter d'OPA non amicale, a tenté d'en diriger deux : celle de la BNP sur SG Paribas et celle de Vodafone AirTouch.

Les secteurs les plus actifs ont été ceux des télécommunications, des médias et de la banque

Les tabous sont brisés. En Europe, c'est l'OPA d'Olivetti sur Telecom Italia qui a donné le ton. Dans la foulée de cette opération, qui a montré qu'un groupe pouvait s'attaquer à une cible bien plus grosse que lui, la BNP a lancé sa double offre publique d'échange (OPE) non amicale sur la Société générale et Paribas. De même en Grande-Bretagne, lorsque le marché a montré qu'il était sceptique sur la stratégie de la banque National Westminster,

Acheteurs	Cibles	Montant en milliards d'euros	Secteurs
1 Vodafone AirTouch	(R.-U.) Mannesmann (Allem.)	144,22	Télécommunications
2 MCI WorldCom	(E.-U.) Sprint (E.-U.)	121,52	Télécommunications
3 Pfizer	(E.-U.) Warner-Lambert (E.-U.)	83,77	Pharmacie
4 American Home Products	(E.-U.) Warner-Lambert (E.-U.)	72,49	Pharmacie
5 Vodafone	(R.-U.) AirTouch Comm. (E.-U.)	58,05	Télécommunications
6 AT&T	(E.-U.) MediaOne (E.-U.)	58,02	Télécommunications
7 TotalFina	(France) Elf Aquitaine (France)	52,59	Pétrole
8 Qwest	(E.-U.) US West (E.-U.)	45,46	Télécommunications
9 Royal Bank of Scotland	(R.-U.) National Westminster (R.-U.)	42,15	Banques
10 Bank of Scotland	(R.-U.) National Westminster (R.-U.)	40,60	Banques

Source : Thomson Financial Securities Data

Acheteurs	Cibles	Montant en milliards d'euros	Secteurs
1 TotalFina	(Fr.) ELF (Fr.)	52,59	Pétrole et gaz
2 Rhône-Poulenc	(Fr.) Hoechst (Allem.)	25,92	Chimie
3 BNP	(Fr.) Paribas (Fr.)	20,00	Banque
4 Alcan	(Can.) Pechiney (Fr.)	17,99	Aluminium
5 Carrefour	(Fr.) Promodès (Fr.)	16,77	Grande distribution
6 Total	(Fr.) Petrofina (Bel.)	11,59	Pétrole
7 Air Liquide+Air Products	(FR+E.U.) British Oxygen Corp. (R-U)	10,93	Gaz industriel
8 Sanofi	(Fr.) Synthelabo (Fr.)	9,91	Pharmacie
9 DASA	(Allem.) Aerospatiale Matra (Fr.)	9,60	Défense et aé.
10 MCI WorldCom	(E.-U.) Sprint (E.-U.)	8,54	Télécommunications

Source : Fusions & Acquisitions Magazine

qui tentait de racheter l'assureur Legal & General, deux banques écossaises sont parties à l'assaut de leur grande consœur britannique sans son consentement. Dans la pharmacie, Pfizer a joué la carte Warner Lambert de manière inamicale. Les deux plus grandes opérations annoncées l'an dernier sont également hostiles : Total a pris le contrôle d'Elf contre le gré des dirigeants de ce groupe, et Vodafone Airtouch tente de faire la même chose en Allemagne.

Autre tendance forte en 1999 : il n'y a plus de droit à l'erreur. La fusion Société générale-Paribas, que les banques ont crû pouvoir faire sans conseil, mettant surtout en avant leurs équipes, s'est traduite

par un échec boursier. Dans les semaines qui ont suivi l'annonce de l'opération, les cours ont baissé. La sanction est venue très vite : profitant de la faiblesse des cours de SG, la BNP a lancé son offensive. De même, le marché a mal accueilli l'annonce d'un rapprochement NatWest-Legal & General : il a dû être abandonné, au moins temporairement, et il paraît peu probable que la banque britannique, qui fait l'objet de deux offres hostiles, parvienne à rester indépendante. Thierry Desmarest, le PDG de TotalFina, a su mieux réagir : dès qu'il a vu que son cours de Bourse faiblissait après l'annonce de son rapprochement avec Petrofina, piloté par Credit

Suisse First Boston, il a engagé la banque d'affaires américaine Merrill Lynch pour aller expliquer et réexpliquer au marché le bien-fondé d'une opération mal comprise.

Autre caractéristique des opérations gigantesques qui ont eu lieu l'an dernier et qui se profilent pour 2000 : beaucoup se font « en papier ». Ce sont essentiellement des offres publiques d'échanges. Si les actionnaires des sociétés cibles en sortent gagnants à pratiquement tous les coups, ceux des sociétés acheteuses sont souvent moins bien lotis. Certains observateurs s'interrogent donc sur ces échanges en papier, qui augmentent les soupçons sur l'existence d'une bulle spéculative.

Bien figurer dans les palmarès est l'obsession des banques d'affaires

LES BANQUIERS aimeraient pouvoir ignorer les *league tables*, ces classements de fin d'année qui sacrent la banque la plus active dans les opérations de fusions et acquisitions, celle qui a fait le plus d'émissions obligataires dans telle ou telle monnaie, ou encore celle qui a introduit le plus de sociétés en Bourse. « Ces classements sont purement quantitatifs et pas du tout qualitatifs », dénoncent-ils. Pourtant beaucoup, y compris les établissements qui ont la plus forte réputation de discrétion, comme Lazard, Rothschild ou Goldman Sachs, font tout pour y figurer en bonne place. L'explication est simple : ces classements sont l'outil de marketing le plus efficace auprès des clients poten-

tiels. En général, plus une banque d'affaires fait d'opérations, plus les entreprises s'attachent ses conseils.

Dès la mi-décembre, les banquiers d'affaires passent donc de longues heures (un temps précieux, facturé si cher à leurs clients...) à décrire leur rôle dans les opérations de fusion ou d'acquisition aux spécialistes des classements, *Fusions et acquisitions magazine*, *Capital finance* ou encore *Thomson Financial Securities Data*. Ils passent le même temps avec *IFR* pour les classements sur les marchés primaires (émissions d'actions, d'obligations ou introductions en Bourse). Mais les palmarès les obsèdent tout au long de l'année. Tout est bon pour gagner des

points et pour tenter de déstabiliser les concurrents. L'affaire la plus étonnante en 1999 a été, à ce titre, la fusion Carrefour-Promodès, quatrième opération en France par sa taille. Fusion amicale, elle mettait en présence, côté de Carrefour, la banque Rothschild et, côté Promodès, la Société générale, ainsi que la banque américaine Morgan Stanley, qui a conseillé les deux parties. Les équipes ont travaillé d'arrache-pied pendant plusieurs longues journées et soirées pour boucler le rapprochement. Elles ont été quelque peu surprises d'apprendre, au cours du week-end des 28 et 29 août, précédant l'annonce de l'opération, que dans le *tombstone* – littéralement la « pierre tombale », publicité fi-

nancière annonçant l'opération – Paribas figurerait à leurs côtés.

Pour obtenir le crédit de l'opération, les dirigeants de la BNP, qui venaient de mettre la main sur Paribas, auraient passé un coup de fil à Daniel Bernard, le président de Carrefour. Au nom des longues relations entre Paribas et ce groupe, ils auraient demandé à figurer parmi les banquiers conseils de l'opération. Leur insistance aurait même fini par agacer M. Bernard. Mais celui-ci, après avoir consulté ses banquiers, se serait résigné à accepter la présence de Paribas, non sans préciser que son groupe ne verserait aucune commission à la banque. Rejetant ces rumeurs, le groupe BNP-Paribas affirme avoir joué un rôle réel dans

l'opération. De toute façon, dans quelques mois, l'anecdote sera oubliée, et le crédit de l'opération restera à BNP-Paribas, qui ne s'est par ailleurs vu donner aucun point pour avoir mobilisé une partie de ses équipes sur sa propre opération de fusion. Paribas se hisse au sixième rang dans les classements 1999 pour la France, et le groupe BNP-Paribas figure même au premier rang du classement *Thomson Financial*.

Les classements de fin d'année de marketing le plus efficace auprès des clients potentiels

L'opération de rapprochement Elf-TotalFina montre, elle, une autre limite des classements de fin d'année. A elle seule, elle pèse 345 milliards de francs, et huit banques en ont le crédit. Elf avait engagé cinq banquiers (Lazard, Goldman Sachs, BNP, Morgan Stanley, Crédit agricole Indosuez) pour sa défense. Ils n'ont pas réussi à sauver l'indépendance d'Elf face à TotalFina ni à renverser les rôles dans la fusion (la fameuse stratégie de *pac-man*), mais elles sont tout de même récompensées. Il est vrai

que la prime offerte par Total aux actionnaires d'Elf a progressé entre le début et la fin de l'opération.

Suivant la même logique, Rothschild et Merrill Lynch, qui n'ont pas réussi à sauver Paribas, ont le crédit de la fusion BNP-Paribas. En revanche, Morgan Stanley, qui a conseillé la Société générale dans sa défense face à la BNP, et a réussi sa mission, la Générale étant restée indépendante, ne se voit pas gratifiée de l'opération, puisque, *in fine*, aucune fusion n'a eu lieu !

Pour 1999, c'est la banque américaine Morgan Stanley qui caracole en tête du classement de *Capital finance* comme de celui de *Fusions et acquisitions*. Elle est suivie par Lazard puis par une autre banque américaine, Goldman Sachs, première banque conseil au niveau européen. Rothschild et Merrill Lynch sont ex-aequo au quatrième rang. Les quatre banques américaines qui dominent le marché des fusions dans leur pays occupent désormais la même place en Europe. Crédit suisse First Boston, qui a notamment conseillé TotalFina, arrive en huitième position en France. JP Morgan et la Société générale, qui ne sont pas dans Elf-TotalFina, et n'arrivent donc qu'entre la huitième et la onzième position, selon les classements, revendiquent une bonne année. Une des meilleures par le montant des commissions, ce qui se vérifie dans pratiquement toutes les maisons.

S. F.

Morgan Stanley occupe la première place en France

Le mensuel *Fusions et Acquisitions Magazine* de janvier a établi un classement des banques d'affaires en fonction de la valeur des opérations conseillées impliquant au moins une entreprise française.

● **1^{er} : Morgan Stanley** (avec 141,1 milliards d'euros d'opérations conseillées) a conseillé Elf face à TotalFina, Hoechst dans sa fusion avec Rhône-Poulenc, la Société générale contre la BNP, Promodès et Carrefour, Alcan dans son rapprochement à trois avec Pechiney et Algroup, Sanofi dans l'achat de Synthelabo, E-Plus dans sa défense contre France Télécom

ou encore Suez-Lyonnaise des eaux dans l'achat de Tractebel et Gucci face à LVMH et Pinault-Printemps-Redoute (PPR).

● **2^e : Lazard** (128,2 milliards d'euros) a conseillé Elf, Hoechst, la BNP, Air Liquide dans l'achat de British Oxygen, Vivendi dans l'acquisition de US Filter, Aerospatiale dans sa fusion avec Matra, puis Aerospatiale Matra dans le rapprochement avec l'allemand DASA, et Pathé, dont Vivendi a pris le contrôle.

● **3^e : Goldman Sachs** (124,3 milliards d'euros) a conseillé Elf, Rhône-Poulenc, la BNP, Algroup, Dasa, E-Plus et Axa

dans l'achat de Guardian Royal Exchange.

● **4^e : Rothschild** (103,3 milliards d'euros) n'est pas intervenu dans l'opération Elf/TotalFina, mais a conseillé Rhône-Poulenc, Carrefour, Paribas, Aerospatiale Matra, Dexia Belgium dans la fusion avec Dexia France, France Télécom dans l'achat de 25 % de NTL, Vivendi dans l'achat de Pathé.

● **5^e : Merrill Lynch** (100,8 milliards d'euros) fait son entrée dans le haut du classement pour avoir conseillé TotalFina, Paribas et Renault, dans l'opération Nissan.

● **6^e : Paribas** (99,7 milliards d'euros) a conseillé TotalFina et Total dans sa prise de contrôle de Petrofina.

● **7^e : Crédit Suisse First Boston** (74,6 milliards d'euros)

a conseillé Total dans l'achat de Petrofina et, face à Elf, Pechiney dans la fusion à trois, et Pathé face à Vivendi.

● **8^e : la BNP** (70,7 milliards d'euros) a été aux côtés d'Elf.

● **9^e : JP Morgan** (55,7 milliards d'euros) n'est pas intervenu dans l'opération Elf/TotalFina, mais a conseillé Petrofina, Dexia, Suez-Lyonnaise des Eaux dans l'achat de Nalco aux Etats-Unis, PPR dans l'opération Gucci, et Tabacalera et la Seita dans leur fusion.

● **10^e : la Société générale** (44,9 milliards d'euros) n'était pas dans Elf/Total, mais a conseillé Promodès, Sanofi et Tabacalera.



Le statut de société européenne reste dans les limbes

LE DÉBAT se fait de plus en plus pressant. Chaque jour, des banques d'affaires et des fédérations professionnelles multiplient les appels en faveur de la création d'un statut juridique et fiscal pour les sociétés européennes. Si l'Europe a su se doter d'un marché et d'une monnaie unique, elle a été incapable, jusqu'à présent, de créer une Europe du droit. Alors que la vague des fusions-acquisitions s'accélère, ce manque se fait plus criant.

Faute de règles communes à toute l'Europe, les nombreux groupes qui mènent des fusions sont contraints à de multiples gesticulations, surtout lorsque les opérations se veulent des mariages « entre égaux ». Pour préserver les apparences et ne pas donner l'impression que l'un l'emporte sur l'autre, tous cherchent à se doter d'une nouvelle identité, qui soit neutre. En l'absence de société européenne, la plupart optent pour le statut néerlandais.

Très avantageux fiscalement, peu contraignant en matière de droit des sociétés et d'informations boursières, très protecteur pour les directions en place, il est en passe de devenir le refuge pour tous les groupes fusionnés en Europe. Ainsi, lorsque Rhône-Poulenc et Hoechst décidèrent de créer une société commune, Aventis, c'est naturellement vers les Pays-Bas qu'ils se sont tournés. Une holding de droit néerlandais a été créée pour mener toutes les opérations de rachat de titres Hoechst par Rhône-Poulenc. Ce montage a permis aux actionnaires du groupe allemand de ne pas payer d'impôts sur les plus-values. Cette structure néerlandaise discrète est appelée à subsister. Elle détiendra les titres d'Aventis, qui, lui, est de droit français et basé à Strasbourg. Aérospatiale-Matra et Daimler-Benz ont eux aussi choisi le statut néerlandais, pour la fusion de leurs activités aéronautique et de défense. Le nouveau groupe, EADS, qui se veut le symbole de la défense européenne, sera basé à La Haye et bénéficiera de toutes les souplesses de la loi hollandaise.

Cette migration des principaux groupes inquiète la plupart des pays européens. La Commission européenne se dit qu'il est plus que temps d'intervenir, mais hésite tant les blocages sont nombreux : la création d'un statut de société européenne est en discussion depuis plus de trente ans. De multiples projets ont été présentés. Tous ont échoué.

A chaque fois, l'écueil a été le même : la cogestion à l'allemande. Depuis 1969, les différents gouvernements allemands entendent que le statut de la société européenne prévoie la création d'un conseil de surveillance où siègeraient à parité représentants des actionnaires et membres des

syndicats. Pour justifier l'extension de ce mode de direction très minoritaire en Europe, les Allemands évoquent la crainte de graves risques politiques et économiques : leurs entreprises, qui jugent leur système très contraignant, se précipiteraient, selon eux, vers le statut de société européenne. Les autres membres européens refusent d'exporter en Europe une cogestion qu'ils jugent souvent contre nature. Le blocage est donc total.

QUEL RÉGIME FISCAL ?

Même si cette épineuse question était tranchée, de nombreux obstacles demeurent qui empêchent la création rapide de sociétés européennes. D'abord, il n'existe pas de droit européen des sociétés. La dizaine de directives – sur le capital, la protection des actionnaires, de l'environnement... – prises par la Commission européenne en vue d'harmoniser les différentes pratiques ne peuvent tenir lieu de code. Il serait donc nécessaire d'en écrire un de toutes pièces. Mais sur quelles bases ? Droit romain ou droit anglo-saxon ? Contraignant ou très souple ? Les vues sont très divergentes entre les pays.

Le deuxième obstacle est tout aussi important : l'absence d'harmonisation fiscale. Entre les pays de l'Union européenne, les différences entre les régimes fiscaux sont flagrantes. Tandis que l'impôt sur les sociétés est de 15 % des bénéfices aux Pays-Bas, 18 % au Luxembourg, il atteint 44 % en France. Si la création d'un statut de société européenne voyait le jour, il faudrait aussi prévoir un statut fiscal européen. Mais sur quels critères ? La situation est à nouveau inextricable. Si la Commission choisissait un niveau bas d'imposition pour les sociétés européennes, la plupart des groupes dans les pays où la fiscalité est élevée opéreraient pour le nouveau statut.

Face à cette menace d'expatriation et de moindre rentrée fiscale, les gouvernements les plus exposés risquent de bloquer le projet. Si la Commission européenne penchait, en revanche, pour une fiscalité assez élevée, le statut de société européenne courrait le danger d'être mort-né, la plupart des groupes lui préférant les régimes fiscaux plus souples des Pays-Bas ou du Luxembourg.

Devant tant de difficultés, le statut de société européenne risque de rester pour longtemps encore dans les limbes. « Les banques d'affaires le savent bien. Reposer la question leur permet de souligner la complexité juridique existante. Ce qui leur sert d'alibi pour justifier les honoraires exorbitants qu'elles ont demandés lors des dernières fusions », explique perfidement un avocat.

Martine Orange

La SNCF évalue à 500 millions de francs les dégâts des tempêtes sur son infrastructure

Après un léger déficit en 1999, le budget 2000 prévoit une perte nette de 660 millions

Le président de la SNCF, Louis Gallois, estime à 500 millions de francs le montant des dégâts causés par les tempêtes. Après avoir provisionné

200 millions, l'entreprise publique devrait terminer l'année 1999 sur un léger déficit, malgré les excellents résultats commerciaux du second se-

mestre. Selon le budget 2000, la perte nette devrait atteindre 660 millions cette année, en raison notamment de la mise en œuvre des 35 heures.

LOUIS GALLOIS, président de la SNCF, a dressé lundi 10 janvier un premier bilan des conséquences des intempéries sur l'entreprise nationale, avant de faire le point sur l'année. S'exprimant lors de la présentation des vœux à la presse, il a évoqué la remise en état du réseau : « J'insiste sur la performance de l'entreprise. Nous avons eu 15 000 interruptions de voies, et, à un moment, les deux tiers du réseau étaient impraticables. Or, quatre jours après la deuxième tempête, nous avons, pour l'une des plus grosses pointes de l'année, assuré dans des conditions acceptables le transport d'un million de voyageurs au départ ou à l'arrivée de Paris. »

M. Gallois a noté la qualité de l'accueil des agents, meilleure que lors de la tempête de givre de 1997 qui avait bloqué tous les trains. Le président de la SNCF a reconnu que l'information des voyageurs était encore parfaite, mais demande de l'indulgence : « On nous demande ce qui va se passer dans la minute ou les dix minutes ou dans l'heure qui suit face à une situation

totale instable ! » Sur le plan financier, la SNCF reconnaît que le coût des tempêtes s'établira « vraisemblablement au-delà de 500 millions de francs ». Au-delà de la remise à niveau, des travaux de consolidation seront nécessaires. L'entreprise a identifié plus de dégâts sur les petites lignes que ne l'indiquaient les premières estimations.

PROGRESSION DU TRAFIC

Les comptes de 1999 en seront bien sûr affectés. Après un premier semestre décevant, l'entreprise a enregistré un très bon second semestre, surtout dans les trois derniers mois. Sur l'ensemble de l'année, soutenue par la conjoncture, la croissance des trafics a été en très nette progression : +3,2 % pour le transport passager sur les grandes lignes et les trains express régionaux (TER), +2,8 % sur l'Île-de-France. Quant au fret, dont le chiffre d'affaires a reculé de 5 % au premier semestre, il s'est amélioré au second pour finir l'année sur une croissance

zéro. Les recettes ont suivi le mouvement : +4,3 % sur les grandes lignes et les TER, +2,1 % sur l'Île-de-France et -1,7 % sur le fret, en raison des baisses tarifaires accordées pour suivre les prix pratiqués par le transport routier.

Sans les intempéries, et sans compter les provisions pour le Sernam, la filiale de messagerie dont les pertes (600 millions de francs en 1998) ont augmenté de 3 %, les comptes prévisionnels réalisés à la veille de Noël « étaient légèrement positifs ». Aujourd'hui, compte tenu d'une provision de 200 millions de francs pour les intempéries, le résultat provisoire qui devait être communiqué au comité d'entreprise lundi 10 janvier devrait être de -73 millions de francs pour 1999. Mais, relève M. Gallois, « c'est l'épaisseur du trait sur 78 milliards de chiffre d'affaires ».

Sur le plan social, l'année a été riche : l'accord sur les 35 heures a été conclu et le nombre de jours de grève de 1999 a été le plus faible depuis quinze ans. Avec l'aide des

régions, l'entreprise a passé commande de 1,5 milliard de francs de matériel TER, la plus importante depuis de nombreuses années. L'année a également été marquée par une politique d'alliance européenne et « un ton nouveau de dialogue avec la Deutsche Bahn », ainsi que par la mise en vente de certains actifs – biens immobiliers, filiale de voyages Frantour, France-Rail Publicité – et le lancement d'une politique d'acquisitions (Via GTI, Ermewa). Autre décision stratégique, le projet d'adossement du Sernam à Géodis dans le cadre d'un rapprochement avec La Poste.

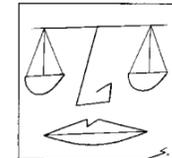
Pour 2000, le projet de budget présenté est en déficit, modéré pour le résultat courant (-130 millions de francs) et plus fort pour le résultat net (-660 millions), notamment en raison du coût des 35 heures. Mais, relève M. Gallois, les trois prochaines années cumulées (2000, 2001, 2002) devront être à l'équilibre.

François Bostnavarone

La Cour de cassation consacre le droit d'expression

Un cadre peut critiquer la stratégie de la direction

ON SE SOUVIENT de la fameuse sentence de Jean-Pierre Chevènement : « Un ministre, ça ferme sa gueule ou ça démissionne. » Mais qu'en est-il exactement d'un cadre supérieur ? Doit-il, lui aussi, « la fermer », ou peut-il, au contraire,



EXPERTISE

« l'ouvrir » ? Jusqu'ici, la jurisprudence n'avait pas eu à se pencher sur cette question. C'est désormais chose faite, grâce à un arrêt (N° 4863) rendu le 14 décembre 1999 par la chambre sociale de la Cour de cassation.

Jean-Paul Pierre, directeur administratif et financier, avait été licencié par son employeur, la société Sanijura, pour avoir remis aux membres du comité de direction, dont il faisait partie, un document critiquant la nouvelle organisation. Pour la société, M. Pierre avait manqué à son obligation de réserve. Exact, a confirmé dans un premier temps la cour d'appel. A ses yeux, le document ne rentre pas dans le cadre du droit d'expression. De plus, tant sa rédaction que sa diffusion « révèlent une grande détermination du salarié, qui avait la possibilité de retenir sa plume et de modérer ses ardeurs ». Pour elle, « le contenu du document va au-delà du simple devoir d'expression critique d'un cadre dirigeant ».

Mais la Cour de cassation n'a pas suivi cet arrêt. Certes, les magistrats ont confirmé que l'acte reproché au salarié « ne pouvait se rattacher au droit d'expression des salariés sur le contenu, les conditions d'exercice et l'organisation de leur travail, prévu à l'article L 461-1 du code du travail, qui s'exerce seulement dans le cadre de réunions collectives organisées sur les lieux et pendant le temps de travail ». Mais, notent les juges, la Cour d'appel a « méconnu que, sauf abus, le salarié

jouit, dans l'entreprise et en dehors de celle-ci, de sa liberté d'expression, qu'il ne peut être apporté à celle-ci que des restrictions justifiées par la nature de la tâche à accomplir et proportionnées au but recherché ».

La liberté d'expression du salarié n'est donc pas totale. Gare aux « abus ». On savait depuis la célèbre affaire Clavaud – du nom de cet ouvrier qui avait critiqué son employeur, Dunlop, dans un entretien accordé à L'Humanité – qu'en dehors de l'entreprise un salarié jouissait, en tant que citoyen, d'une grande liberté d'expression.

PAS INJURIEUX

L'arrêt Pierre affirme qu'à l'intérieur de l'entreprise il en va de même. Le fait que le salarié en question soit cadre ne change rien à l'affaire. Au contraire « L'intéressé était chargé d'une mission administrative, comptable et financière de très haut niveau dans des circonstances difficiles, de sorte qu'il pouvait être amené à formuler, dans l'exercice de ses fonctions et le cercle restreint du comité directeur, dont il était membre, des critiques, même vives, concernant la nouvelle organisation proposée par la direction, et alors que le document litigieux ne comportait pas de termes injurieux, diffamatoires ou excessifs ».

En émettant devant un cercle de dirigeants dont il faisait partie des critiques, « même vives », mais sans employer de termes « excessifs », le directeur administratif et financier n'a fait qu'exercer ses fonctions. Onze ans après l'arrêt Clavaud, qui avait consacré la liberté d'expression hors de l'entreprise, la chambre sociale de la Cour de cassation consacre celle-ci à l'intérieur, non seulement de l'entreprise, mais également des comités de direction. Les cadres dirigeants n'ont donc pas, théoriquement, à prendre exemple sur Jean-Pierre Chevènement.

Frédéric Lemaître

Time Warner et AOL en discussion

TIME WARNER, premier groupe mondial de communications, et American On Line (AOL), premier fournisseur mondial d'accès à Internet, projettent de fusionner, a affirmé, lundi 10 janvier, l'agence de presse Dow Jones. AOL, valant plus de deux fois en Bourse Time Warner, les actionnaires du premier seraient majoritaires dans le nouvel ensemble qui réunirait le studio hollywoodien Warner Brothers, la chaîne de télévision CNN, l'hebdomadaire américain Time et les 20 millions d'abonnés d'AOL. Selon l'agence, Gerarid Levin, PDG de Time Warner, deviendrait le directeur général de la nouvelle société. Steve Case, PDG d'AOL, deviendrait le président de la nouvelle entité. Cotées en Allemagne, les actions Time Warner et AOL progressaient de près de 10 % lundi dans la matinée.

Le successeur de Claude Bébéar sera connu le 19 janvier

LE NOM DU SUCCESSEUR de Claude Bébéar, président du directoire et fondateur d'Axa, devrait être connu mercredi 19 janvier, jour de réunion du conseil de surveillance du premier assureur mondial. Henri de Castries, actuellement directeur général, âgé de 45 ans, est donné grand favori. M. Bébéar a toujours indiqué qu'il souhaitait prendre du recul au plus tard le jour de ses 65 ans, qu'il fêtera le 29 juillet. Toutefois M. Bébéar ne quitterait pas immédiatement le groupe. Il resterait à la présidence du directoire jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui devront approuver ces changements le 3 mai. M. Bébéar serait alors nommé président du conseil de surveillance, poste aujourd'hui occupé par Jacques Friedmann.

HypoVereinsbank dément une fusion avec Dresdner Bank

LA DEUXIÈME BANQUE allemande HypoVereinsbank a démenti, dimanche 9 janvier, les informations parues dans la presse allemande sur une fusion prochaine avec sa compatriote Dresdner Bank, numéro trois de la banque outre-Rhin. La Dresdner se refusait depuis quelques jours à tout commentaire, de même que l'assureur allemand Allianz, l'actionnaire de référence des deux banques, avec 17,4 % de l'HypoVereins et 21,6 % de la Dresdner Bank. Les rumeurs de mariage ont été annoncées la semaine dernière par le quotidien Muenchner Merkur, qui a, en outre, affirmé qu'Albrecht Schmidt, patron de l'HypoVereins, prendrait la tête de la nouvelle entité. Les hebdomadaires Spiegel et Focus avaient, pour leur part, dévoilé les modalités que devrait prendre ce mariage.

General Motors et Ford sur Internet

LES DEUX PREMIERS constructeurs mondiaux automobiles General Motors et Ford s'apprentent à lancer des services sur Internet. General Motors est en discussions avec America On Line (AOL), premier service en ligne américain pour vendre ses voitures sur le réseau. Jacques Nasser, président de Ford, a pour sa part annoncé, dimanche 9 janvier, qu'il allait équiper ses véhicules avec des systèmes d'information à commande vocale, permettant notamment d'accéder à l'Internet.



<http://www.lemonde.fr>

Palmarès des classes préparatoires : tous les résultats aux concours d'entrée des Grandes Ecoles.

Marc Tessier affronte ses premières critiques à la tête de France Télévision

Sept mois après sa nomination, le PDG de la télévision publique a annoncé sa stratégie sur le numérique terrestre, qui contribue à accentuer les tensions avec TF 1, mais ses détracteurs contestent ses nominations et la réorganisation de France 3

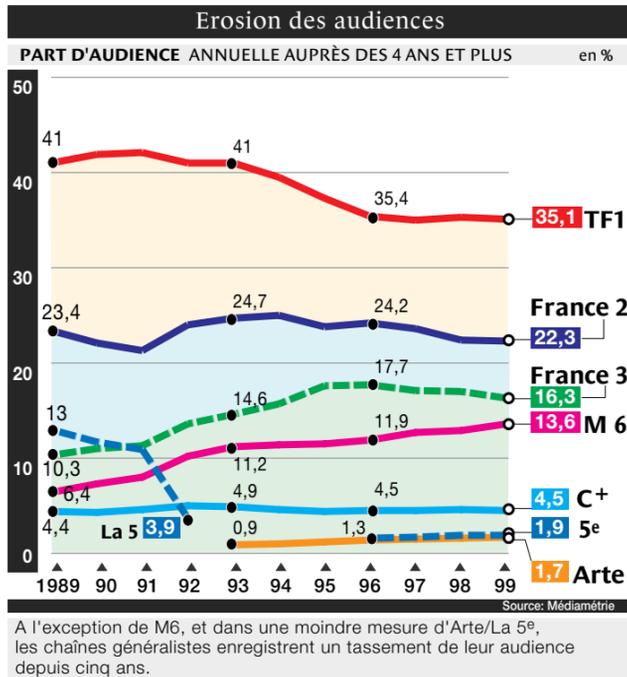
A LA MI-TEMPS de son premier mandat, Marc Tessier, PDG de France Télévision, doit faire face à quelques vents contraires. Sept mois après sa nomination, les commentaires à propos des premières mesures qu'il a prises vont du scepticisme à la critique ouverte. Ses interventions ont concerné des sujets plutôt arides. Marc Tessier a d'abord voulu donner une stratégie industrielle à la télévision publique et l'imposer dans le grand chantier du numérique terrestre. Infatigable avocat de cet objectif, il ne cesse de le défendre. Il doit convaincre le gouvernement, auquel il réclame 1,5 milliard de francs, qu'il espère obtenir sous forme de dotation en capital, et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), peu enclin au favoritisme envers le service public lors de la distribution de ces nouveaux canaux de diffusion. Enfin, en voulant s'imposer sur cette technologie et en réclamant sa rapide mise en place, Marc Tessier va à l'encontre des intérêts de TF 1, plus soucieuse de rentabiliser sa diffusion satellitaire par TPS. « En existant dans ce périmètre, le service public dérange. Ce n'est ni la première ni la dernière fois », déclare-t-il pour commenter l'agressivité de ses concurrents.

Autre corvée : à la demande de Catherine Trautmann, ministre de la communication, Marc Tessier a rédigé un rapport d'une trentaine de pages sur le rôle et le fonctionnement de la holding. Ce document devrait servir à compléter le projet de loi sur l'audiovisuel et à rédiger les décrets d'application. Il a en même temps commencé à mettre en pratique ses idées, notamment par des nominations faites au fil des mois. Mais entre les chargés de mission, dont certains sont déjà repartis, et les promus à de nouveaux postes, d'aucuns critiquent l'infla-

tion de conseillers et l'opacité du circuit de décision. « Nous ne sommes pas plus nombreux que sous mes prédécesseurs », se défend M. Tessier, qui indique que certains départs se sont faits discrètement.

La complexité de l'organigramme de France 3, élaboré tardivement, provoque aussi des sarcasmes. « Il est novateur et permet d'affirmer les objectifs et de mettre en place une nouvelle politique de programme, répond M. Tessier. Mais il faut un temps de rodage et de compréhension des objectifs. » Pour France 3, le cap est fixé vers une affirmation de l'identité locale et régionale. Au point de faire cohabiter une grille nationale avec des décrochages régionaux en fonction des événements et des possibilités des stations régionales de les réaliser.

Avec les 35 heures, Marc Tessier a reçu son baptême du feu social. Entamées tardivement en raison de la lenteur du gouvernement dans la définition du mandat, les négociations ont débuté par une semaine de grève. « Il a tout lâché aux syndicats », susurrent ses détracteurs. Il est vrai que, dans les accords qui



devraient être prochainement signés, le nombre de jours de congé supplémentaires dépassera de quatre jours, grâce à un artifice de rédaction, les seize autorisés par le ministère de tutelle. Mais les négociateurs de France Télévision expliquent que, dans la mesure où cela a été accordé dans des entreprises comparables à la leur, ils ne voyaient pas comment s'opposer à cette revendication. « En ce qui concerne l'organisation du travail, ces accords ne sont que le début de la mise en œuvre », expliquent les directions.

ACTION DISCRÈTE

Dans le domaine des programmes, Marc Tessier a agi plus discrètement. Il a multiplié les séminaires notamment consacrés à la fiction et à l'information et changé le responsable de la fiction sur France 2. Au cours des dernières semaines, trois incidents sont venus brouiller l'image de la chaîne, qui s'était par ailleurs améliorée : le désintérêt des téléspectateurs pour l'émission consacrée à Laetitia Casta, la déprogrammation du jeu

« Les Forges du désert » et la suppression de « Rince ta baignoire ». « Nous préparons dix nouvelles émissions d'ici à septembre », annonce Michèle Cotta, directrice générale de France 2, qui veut conforter l'image de la chaîne autour des thèmes culturels, des magazines et de l'information.

Celle-ci reste un des points noirs de la grille. En régime de croisière, le « 20 heures » de France 2 recueille entre 21 % et 24 % de parts d'audience contre 40 % à celui de TF 1. Lors de la tempête du 26 décembre, France 2, qui a été plus lente que sa concurrente à réaliser des journaux d'une heure, a attiré 5,3 millions de téléspectateurs contre 13,1 millions pour TF 1. Autant dire que la rédaction devra faire beaucoup d'efforts pour atteindre les 25 % à 30 % fixés par Marc Tessier.

Même si l'audience de France 2 recule moins que celle de TF 1 (-0,1 % contre -0,2 % entre 1998 et 1999), la faiblesse des chaînes publiques pèse sur leurs recettes publicitaires. En 1998, celles de France 2 ont été inférieures de 17 millions de francs aux prévisions budgétaires, ce qui est tout de même meilleur que les 60 à 80 millions de francs redoutés au printemps. Pour 1999, le déficit total de France 2 et France 3 devrait s'élever à 200 millions de francs.

Pour réaffirmer sa stratégie, parfaire son image et convaincre l'intérieur et à l'extérieur qu'il conduit la télévision publique sur la bonne voie et d'une main sûre, Marc Tessier pourra profiter de ses vœux au personnel, mardi 25 janvier. Le même jour débutera une campagne de publicité pour France Télévision, puis pour France 2 et pour France 3.

Françoise Chirot
et Guy Dutheil

F. Ch.

Escarmouches entre TF 1 et France 2

« QUATRE-VINGT-QUINZE des 100 meilleures audiences 1999 ont été obtenues par TF 1 » contre « Des événements exceptionnels qui touchent la France, les téléspectateurs préfèrent toujours France 3 » : ces deux publicités parues dans la presse, vendredi 7 janvier, représentent la face aimable et policée de la guerre de communication à laquelle se livrent TF 1 et France Télévision en ce début d'année.

Dès le lundi 3 janvier, dans France-Soir, Xavier Couture, directeur de l'antenne de TF 1, réagissait ainsi au fait d'avoir été devancé par France 2 en première partie de la soirée du 31 décembre : « En face, on avait plutôt l'impression d'être devant une télé bosniaque, en noir et

blanc, avec deux pingouins en manteau qui avaient froid ». Plus mesuré, Etienne Mougeotte, vice-président de TF 1, explique, lui, dans Libération, mardi 4 janvier : « Il me semble que le clivage service public-télévision privée appartient au passé. Le caractère public ou privé a moins d'importance que le fait d'appartenir ou non à la catégorie des chaînes généralistes, qui se définit par la vocation de s'adresser à tous les publics. »

Mais la trêve a été de courte durée. Dans Le Nouvel Observateur paru jeudi 6 janvier, Robert Namias, directeur de l'information de TF 1, triomphe : « TF 1 n'a plus de concurrent au plan des journaux télévisés » et il ajoute dans un entretien d'une page presque exclusivement

consacré à une analyse des faiblesses de la chaîne publique : « TF 1 a la culture du grand public. A France 2, on a une tendance viscérale à juger que l'audience c'est mauvais, c'est pour les beaufs, et du racolage. »

Cette succession d'attaques a irrité les responsables de France Télévision. Michèle Cotta, directrice générale de France 2, qualifie les responsables de TF 1 de « mauvais perdants » et Marc Tessier, PDG de France Télévision, se fâche : « C'est comme si le PDG de Renault expliquait dans une interview que les Peugeot sont de mauvaises voitures. »

Les journaux de marque, second marché de la presse magazine

ENRICHISSEMENT ou menace ? Les titres édités par les entreprises, appelés « magazines de marque », représentent désormais un créneau de presse à part entière. Selon une étude publiée, jeudi 6 janvier, par l'agence média Carat, ils constituent une « réalité pour les consommateurs et un véritable phénomène pour la presse magazine » : 150 titres (520 millions d'exemplaires annuels) attirent déjà des recettes publicitaires brutes proches des 600 millions de francs. En quatre ans, l'épiphénomène a pris des allures d'explosion publicitaire.

Les magazines de marque représentent déjà 30 % de la diffusion totale des magazines en France, selon Carat Expert. Le nombre de titres créés a été en forte croissance sur les douze derniers mois (+21 %) et leur diffusion fait rêver. Alors que les 123 titres édités par des groupes de presse magazine enregistrés par l'Association pour la promotion de la presse maga-

zine (APPM) totalisaient, à eux tous, une diffusion annuelle de 33,3 millions d'exemplaires en 1996, le seul magazine de Canal+ était, lui, distribué en 1999, à 55 millions d'exemplaires annuels à ses abonnés, TV Shop à 52 millions, celui des magasins Tati (Tati Magazine) à 33 millions, Vivre Champion, à 27,6 millions, etc. D'après Carat, près de 40 magazines de marque diffuseraient à plus de 500 000 exemplaires.

« TOUT DU VRAI »

La comparaison avec les titres de presse magazine s'arrête là. Même « s'il a tout du vrai », le magazine de marque reste un outil publicitaire destiné à faire vendre des produits, à améliorer la notoriété et l'image d'une marque, à créer un climat de connivence entre une entreprise et ses clients. A la différence de la presse, la plupart des magazines de marque sont gratuits, même si un nombre croissant de nouveaux venus (comme

Maison de vie de Leroy Merlin, Epok de la Fnac) sont proposés, maintenant, à la vente.

Dans un premier temps, les magazines de marque ont peaufiné leur format pour ressembler le plus possible à un titre de presse, en parlant le moins possible de la marque et des produits (comme Gagnant de Continent, Ça se passe comme ça, chez McDonald's, ou plus récemment Epok). Ensuite, les éditeurs ont ouvert leurs pages à la pub extérieure et se sont organisés afin de drainer davantage de recettes publicitaires : « Ils se sont dotés, pour un grand nombre, de grilles tarifaires comparables à celles des titres de presse magazine », indique-t-on chez Carat. Un peu moins de la moitié de ces magazines passent par des régies publicitaires extérieures. Suivant les affinités entre les filiales ou les partenariats marketing historiques, les entreprises éditrices les commercialisent en couplages publicitaires (France TGV et France

Aéro, Canal Plus Magazine et Canal Satellite, Santé & Fitness avec Moving Magazine et Vitapop, etc.) à l'instar de la « vraie presse ».

La maturité de la commercialisation allant de pair avec une amélioration de la qualité formelle - dos carré collé, papier glacé, photos, etc. - et un contenu rédactionnel étoffé, « ces titres sont tentés aujourd'hui de prendre le chemin des kiosques », affirme-t-on chez Carat.

RÉCLAME SOPHISTIQUEE

Les barrières théoriques à leur distribution par un canal en temps normal réservé aux produits de presse sont nombreuses : ces derniers doivent disposer d'un numéro de commission paritaire, au moins un tiers du magazine doit avoir un caractère d'intérêt général, la périodicité doit être au moins trimestrielle, la publication ne doit pas consacrer plus des deux tiers de sa surface à la publicité et doit faire l'objet d'une vente

effective au public, au numéro ou par abonnement, à un prix marqué ayant un lien réel avec les coûts.

Cela n'a pas empêché la vente mixte kiosques/magasins de certains titres publicitaires, comme Santé & Fitness (Gymnase Club) ou celui du réseau de coiffure Desrange Magazine, qui réalise, selon Carat, 29 % de sa diffusion en kiosques en étant distribué avec Elle (Hachette Filipacchi Médias).

Cette forme sophistiquée de réclame, dont le développement devrait encore s'accroître, risque-t-elle de concurrencer les magazines de presse ? Pas nécessairement, conclut l'étude de Carat, « à condition que [les lecteurs] continuent à trouver dans la presse magazine payante les ressorts de cette indépendance rédactionnelle au service du lecteur qui, seule, peut justifier qu'un titre ne soit pas uniquement financé par une marque ou par les recettes publicitaires ».

Florence Amalou

Un quotidien pour les professionnels de la mode

FASHION DAILY NEWS, nouveau quotidien pour les professionnels de la mode, a été lancé, lundi 10 janvier, par les éditions Méreau, qui publient Dessous Mode international, un semestriel spécialisé dans la lingerie. Tiré à 30 000 exemplaires, ce journal de 16 pages, au format de Libération, et vendu 10 francs, sera essentiellement diffusé par abonnements, avec une présence dans 200 kiosques à Paris et dans les grandes villes.

Dirigée par Anne-Elisabeth Moutet, la rédaction, d'une vingtaine de journalistes, se propose de traiter l'actualité économique et financière ainsi que les tendances de la mode, du luxe, des cosmétiques, de la décoration et de l'équipement de la maison.

Le Monde

PREMIÈRE SEMAINE DU GRAND CONCOURS L'ANNÉE DU SIÈCLE

France Inter

COMMENT PARTICIPER ?

Un événement du siècle se cache derrière l'indice ci-dessous. Trouvez son nom et sa date exacte à l'aide du cahier spécial jeu paru dans Le Monde daté du 9/01/00 disponible gratuitement ainsi que le règlement sur demande écrite à l'adresse indiquée sur le bulletin ci-contre.

3 INDICES PAR JOUR !

1 dans les pages du Monde, 1 sur le site www.lemonde.fr. et 1 sur

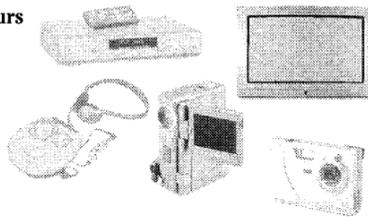
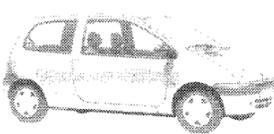
France Inter entre 7 h et 9 h.

1 réponse par foyer et par jour maximum, sur coupon ou papier libre, collé sur dos de carte postale.

195 706 F DE PRIX !

1^{er} prix : 1 Twingo Pack. 2^e prix : 1 caméscope numérique Thomson. 3^e prix : 1 téléviseur 16/9 82 cm Thomson. 4^e prix : 1 lecteur DVD vidéo Thomson. Du 5^e au 10^e prix : 6 appareils photos numériques Fuji MX-500. Du 11^e

au 100^e prix : 90 CD baladeurs Thomson.



Coupon réponse 1^{er} semaine -

Inscrivez ici en lettres majuscules le nom de l'événement, le jour, le mois et l'année (JJ/mm/aa)

NOM _____

Prénom _____

adresse _____

abonné Non Oui

Question subsidiaire pour départager les ex-aequo : devinez le tirage du Monde daté du 12/01

Signature _____

*signature des parents pour les mineurs. A compléter en totalité et renvoyer avant le mercredi 12/01 midi à : l'Année du Siècle / BP 456/77838 Ozoir La Ferrière cdX, selon la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant en écrivant à l'adresse ci-dessus.

Sur la base de nouveaux accords, ils décident de libérer leur sous-officier.

TABLEAU DE BORD

AGENDA

MARDI 11 JANVIER

■ **EUROPE** : conférence à Madrid sur l'« Europe dans l'économie d'Internet », organisée par le Parlement européen.
 ■ **FRANCE** : prix des transactions immobilières pour 1999 (Fédération nationale de l'immobilier).
 ■ **Débat**, au Conseil économique et social, sur le rapport de René Teulade sur les retraites.

MERCREDI 12 JANVIER

■ **ÉTATS-UNIS** : rapports de l'USDA sur la production américaine et mondiale.
 ■ **EUROPE** : Livre blanc de l'Union européenne sur la sécurité alimentaire.
 ■ **FRANCE** : prix à la consommation, indice provisoire (décembre, Insee).
 ■ **ALLEMAGNE** : produit intérieur brut (1999) et production industrielle (novembre).
 ■ **ROYAUME-UNI** : réunion mensuelle du comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre.
 ■ **JAPON** : indice domestique des prix de gros (décembre).

JEUDI 13 JANVIER

■ **ÉTATS-UNIS** : indice des prix à la production, ventes de détail (décembre).
 ■ **EUROPE** : prix à la production (novembre), production industrielle (octobre).
 ■ **FRANCE** : comptes trimestriels, résultats détaillés, indice du coût de la construction (3^e trimestre, Insee).
 ■ **ALLEMAGNE** : chiffre d'affaires du commerce de détail (novembre).

VENDREDI 14 JANVIER

■ **ÉTATS-UNIS** : stocks et ventes des entreprises (novembre), indice des prix à la consommation, production industrielle (décembre).
 ■ **JAPON** : soldes des comptes courants (novembre).
 ■ **FRANCE** : balance des paiements (octobre).
 ■ **PAYS-BAS** : inflation en 1999, production industrielle (novembre).
 ■ **IRLANDE** : chômage (décembre).

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **AT & T** : l'opérateur téléphonique américain a annoncé la réduction des avantages sociaux pour 50 000

de ses employés, dans le cadre d'un plan de réduction des coûts de 2 milliards de dollars. Ainsi, le groupe réduira la couverture des soins oculaires et certains avantages pour les retraités.

● **CORUM** : la manufacture horlogère familiale Corum, spécialisée en Suisse dans la fabrication de montres en acier et en or, a été acquise par l'homme d'affaires américain Severin Wunderman, a indiqué cette société vendredi 7 janvier.

● **COUDRAY** : l'entreprise sarthoise, mise en cause dans l'affaire de la contamination par la listériose de rillettes, a démenti dimanche les accusations de Ouest France, qui affirmait que l'entreprise avait connaissance, depuis novembre, de la présence d'un germe dans sa production (lire page 36).

● **COCA-COLA** : le producteur américain de boissons a nommé un nouveau directeur pour l'Europe en la personne de Charles Frenette, actuel chef du marketing au niveau mondial de Coca-Cola.

SERVICES

● **SNCF** : conséquence des deux tempêtes qui se sont abattues sur la France les 26 et 27 décembre, la société nationale prévoit 73 millions de francs de pertes nettes en 1999, contre 649 millions en 1998, pour un chiffre d'affaires en légère hausse à 77,8 milliards de francs, a annoncé lundi 10 janvier le PDG de la SNCF, Louis Gallois. Les deux tempêtes coûteront « plus de 500 millions de francs » à l'entreprise, dont quelque 200 millions de francs de pertes d'exploitation. (lire page 21)

FINANCE

● **COMMERCE ÉLECTRONIQUE** : la compagnie britannique eXchange Holdings, spécialisée dans les services financiers sur Internet, a annoncé lundi une alliance commerciale avec le groupe britannique de services informatiques CMG.

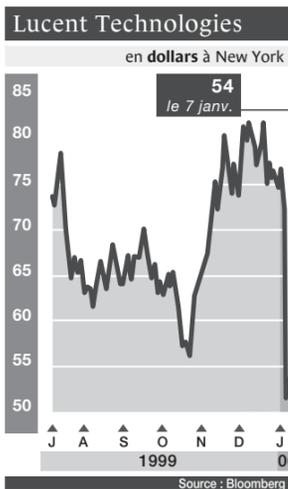
● **ESPIONNAGE ÉCONOMIQUE** : onze personnes sont impliquées en Suisse dans 60 cas de vente d'informations bancaires concernant des clients de l'UBS et du Crédit suisse pour le compte de commanditaires suisses, européens, israéliens et américains, selon le ministère public de la Confédération helvétique (MPC).

VALEUR DU JOUR

Lucent débute une longue convalescence

LE NUMÉRO un mondial des télécommunications, Lucent Technologies, a entamé sa convalescence, vendredi 7 janvier, avec une hausse de 4 % de son action. Mais il faudra sans doute plusieurs mois à l'ancienne branche industrielle d'AT & T pour se remettre de la sanction infligée par les marchés financiers, jeudi 6 janvier, avec la chute de 28 % de son action et la perte de 60 milliards de dollars de capitalisation boursière. La même mésaventure était arrivée à son concurrent français, Alcatel, qui avait déçu les investisseurs, en septembre 1998, en leur annonçant des résultats trimestriels moins bons que prévus.

Lucent Technologies a prévu que ses résultats du premier trimestre (octobre-décembre) seraient compris entre 36 et 39 cents par action, alors que les analystes tablaient sur environ 54 cents. Lucent a eu beau promettre que l'ensemble de l'année serait conforme à ses prévisions, avec une croissance annuelle de son chiffre d'affaires de 20 % à 25 %, les investisseurs sont désormais sceptiques. D'autant que le carnet de commandes à fin septembre 1999 est tombé à 6,9 milliards de dollars, contre 10,2 milliards un an plus tôt. La concurrence est rude, même si la déréglementation, le développement des réseaux de téléphonie sans fil et l'explosion d'Internet font croître le marché d'environ



VALEURS EUROPÉENNES

Les équipementiers des télécommunications, comme Nokia, ont été secoués en Bourse, vendredi 7 janvier, après la révision en baisse des prévisions de résultats de Lucent. A Helsinki, l'action a gagné 5,34 % en clôture, à 166,45 euros, après avoir cédé 3,6 % en cours de séance. L'équipementier finlandais a par ailleurs annoncé, vendredi, qu'il livrerait 200 millions d'euros de matériel pour moderniser le réseau GSM 1 800 de l'opérateur mobile néerlandais Ben. Le cours de l'action de l'éditeur de logiciels de gestion à destination des entreprises, SAP, a clôturé en hausse de 18,52 %, à 640 euros, vendredi. Le groupe a annoncé

qu'il atteindrait son objectif de hausse de chiffre d'affaires en 1999 entre 15 % et 20 % grâce à un bon quatrième trimestre 1999. Vendredi, l'action Mannesmann a bondi de 7,09 %, à 225 euros, à la suite de l'annonce d'une progression de son bénéfice de 37 % en 1999, dû à la forte progression du secteur des télécommunications. Le cours de l'assureur Allianz s'est apprécié de 2,78 %, à 338,15 euros, vendredi. Le groupe a indiqué avoir vendu les 3,7 % du capital de son concurrent Ergo, la filiale du premier réassureur mondial, l'allemand Munich Ré. Ce dernier a gagné 4,51 % en Bourse, à 278 euros.

Table with columns: 10/01, Code pays, Cours en euros, % Var. 07/01. Section: AUTOMOBILE. Rows include AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

Table with columns: 10/01, Code pays, Cours en euros, % Var. 07/01. Section: BANQUES. Rows include ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDIN, ALL & LEICS, etc.

Table with columns: 10/01, Code pays, Cours en euros, % Var. 07/01. Section: TÉLÉCOMMUNICATIONS. Rows include AIRTEL, AIRTEL AFRICA, AIRTEL INDIA, etc.

Table with columns: 10/01, Code pays, Cours en euros, % Var. 07/01. Section: PRODUITS DE BASE. Rows include ACERINOX R, ALUSUISSE LON G, ALUMINIUM GREEC, etc.

Table with columns: 10/01, Code pays, Cours en euros, % Var. 07/01. Section: CHIMIE. Rows include AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table with columns: 10/01, Code pays, Cours en euros, % Var. 07/01. Section: CONGLOMÉRATS. Rows include BOC GROUP PLC, CELANESE N, CIBA SPEC CHEM, etc.

Table with columns: 10/01, Code pays, Cours en euros, % Var. 07/01. Section: PHARMACIE. Rows include ASTRAZENACA, AVENTIS/IRM, ELAN CORP, etc.

Table with columns: 10/01, Code pays, Cours en euros, % Var. 07/01. Section: ÉNERGIE. Rows include AKER MARITIME, BG, BP AMOCO, etc.

Table with columns: 10/01, Code pays, Cours en euros, % Var. 07/01. Section: CONSTRUCTION. Rows include ACCIONA, AKTOR SA, AUMAR R, etc.

Table with columns: 10/01, Code pays, Cours en euros, % Var. 07/01. Section: CONSOMMATION CYCLIQUE. Rows include ACCOR/IRM, ADIDAS-SALOMON, AIR FCE, etc.

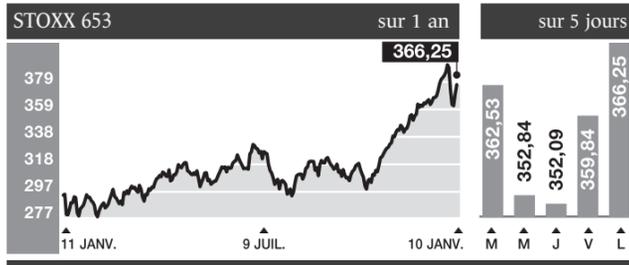


Table of stock prices for various companies in the STOXX 653 index, including HILTON GROUP, LVMH/RM, MOULINEX, etc.

Table of stock prices for various companies in the PHARMACIE index, including ASTRAZENACA, AVENTIS/IRM, ELAN CORP, etc.

Table of stock prices for various companies in the ÉNERGIE index, including AKER MARITIME, BG, BP AMOCO, etc.

www.lemonde.fr FOOT EN DIRECT

Table of stock prices for TOTAL FINA/IRM and ENGY P.

Table of stock prices for various companies in the SERVICES FINANCIERS index, including 3I, ALMANIJ, ALPHA FINANCE, etc.

Table of stock prices for various companies in the ALIMENTATION ET BOISSON index, including ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRIT F, BASS, etc.

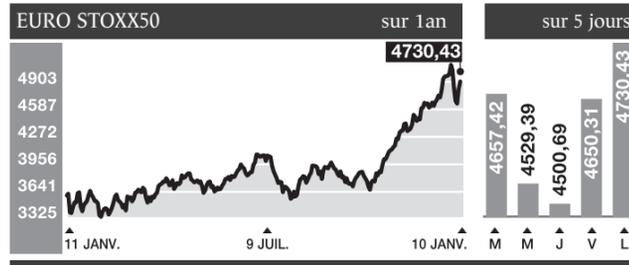


Table of stock prices for various companies in the EURO STOXX50 index, including SKANDIA INSURAN, STOREBRAND, SUN LF & PROV H, etc.

Table of stock prices for various companies in the MEDIAS index, including B SKY B GROUP, CANAL PLUS/RM, CARLTON COMMUNI, etc.

Table of stock prices for various companies in the BIENS DE CONSOMMATION index, including AHOLD, ALTADIS -A-, ATHENS MEDICAL, etc.

Table of stock prices for various companies in the COMMERCE DISTRIBUTION index, including BOOTS CO PLC, CARREFOUR/RM, CASTO-DUBOIS/R, etc.

Table of stock prices for various companies in the HAUTE TECHNOLOGIE index, including AEROSPATIALE MA, ALCATEL/RM, ALTEC SA REG, etc.

Table of stock prices for various companies in the SERVICES COLLECTIFS index, including AEM, ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, etc.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table of stock prices for various companies in the EURO NOUVEAU MARCHÉ index, including AIRSPRAY NV, ANTONOV, C/TAAC, etc.

Table of stock prices for various companies in the BRUXELLES index, including ENVIPCO HLD CT, FARDEM BELGIUM B, INTERNOC HLD, etc.

Table of stock prices for various companies in the FRANCFORT index, including 1 & 1 AG & CO.KGAA, AIXTRON, AUGUSTA TECHNOLOGIE, etc.

Table of stock prices for various companies in the CODES PAYS ZONE EURO index, including FR: France, DE: Allemagne, ES: Espagne, etc.

Table of stock prices for various companies in the CODES PAYS HORS ZONE EURO index, including CH: Suisse, NO: Norvège, DK: Danemark, etc.

VALEURS FRANÇAISES

Au début des transactions, lundi 10 janvier, l'action Lagardère s'échangeait en hausse de 3,62 %...

L'action AXA s'inscrivait, lundi matin, en hausse de 1,14 %...

Après avoir fortement chuté en Bourse, les valeurs du secteur des technologies et des médias...

Le titre France Télécom gagnait 1,84 %...

La valeur Ingénico gagnait 8,86 % à 51 euros, lundi matin...

La suite d'une visite privée, les analystes de l'EIFB recommandent le titre à l'achat...

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 10 JANVIER Cours relevés à 12 h 30

Liquidation : 24 janvier

Table of financial data for France, including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and '% Var. 31/12 (1)'. Lists various companies like B.N.P., Renault, etc.

Table of financial data for various sectors and companies, including BAZAR HOT.VILLE, BIC, BIS, B.N.P., BOLLORE, BONGRAIN, BOUYGUES, etc.

Table of financial data for international markets, including GUYENNE GASCOGNE, HACHETTE FILI.MED, HAVAS ADVERTISING, etc.

Table of financial data for international markets, including SUEZ LYON.DES EAU, TF1, TECHNIIP, THOMSON-CSF, etc.

Table of financial data for international markets, including AMERICAN EXPRESS, A.T.T., BARRICK GOLD, etc.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1)

Lundi daté mardi : % variation 31/12; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi : compensation; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 10 JANVIER Cours relevés à 12 h 30

Table of financial data for the 'NOUVEAU MARCHÉ' section, including companies like ADL PARTNER, AB SOFT, ACCESS COMME, etc.

Table of financial data for various companies, including IT LINK, KALISTO ENTE, LEXIBOOK, etc.

SECOND MARCHÉ

LUNDI 10 JANVIER Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

Table of financial data for the 'SECOND MARCHÉ' section, including companies like ALES GPE EX, ALGECO, ALTEN, etc.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 7 janvier

Table of financial data for SICAV and FCP, including AGIPI, BNP ACTIONS EURO, BNP ACTIONS FRANCE, etc.

Table of financial data for various companies, including ÉCUR. ÉNERGIE D PEA, ÉCUR. EXPANSION C, ÉCUR. EXPANSION PLUS C, etc.

Table of financial data for various companies, including OPTALIS DYNAMIQ, OPTALIS ÉQUILIB, OPTALIS ÉQUILIB, etc.

Table of financial data for various companies, including CM OBLIG. MOYEN TERME, CM OBLIG. QUATRE, CM OBLIG. de placements, etc.

www.cdc-assetmanagement.com

LA POSTE

LEGAL & GENERAL BANK

LA POSTE

LEGAL & GENERAL BANK

SPORTS Luna-Rossa, le voilier du défi italien de la Coupe de l'America, occupe la deuxième place du classement de la Coupe Louis-Vuitton, qualificative à la célèbre épreuve, et a

toutes les chances d'accéder en finale. ● LE BATEAU TRANSALPIN a signé dimanche 9 et lundi 10 janvier deux succès significatifs devant les Américains d'America-True et de

Stars-and-Stripes. ● APRES DE SÉVÈRES TURBULENCES, le défi financé à hauteur de 300 millions de France (47 millions d'euros) par Patrizio Bertelli, patron de la société de luxe Pra-

da, a retrouvé son rang de sérieux challenger. ● LA HUITIÈME RÉGATE, mardi 11 janvier, devait opposer le leader AmericaOne à son dauphin italien. ● ENORME DÉCEPTION pour

le bateau français 6e-Sens, battu dimanche et lundi par AmericaOne et les Japonais d'Asura, et définitivement écarté de la course à la finale.

Dans la Coupe Louis-Vuitton, Patrizio Bertelli conjugue le luxe avec l'intransigeance

Grand favori de l'épreuve qualificative à la Coupe de l'America, le défi italien Prada Challenge a renoué avec la victoire sous la pression de son armateur, Patrizio Bertelli, patron de la prestigieuse griffe. « Luna-Rossa » est notamment venu à bout du « Stars-and-Stripes » de Dennis Conner

AUCKLAND

de notre envoyée spéciale

Patrizio Bertelli déteste l'approximation et les tergiversations. Il se souvient parfaitement du jour où il s'est lancé dans l'aventure de la Coupe de l'America. « C'était le 7 février 1997, dit le patron de Prada Challenge sans hésitation. J'étais allé voir l'architecte argentin German Frers pour lui commander un bateau pour moi. Au cours de la discussion, il m'a dit que j'étais la personne idéale pour lancer un défi sur la Coupe de l'America ». Le patron de Prada, 53 ans, qui est un homme d'affaires avisé, n'a pourtant pas réfléchi plus de 24 heures : il est follement épris de voile et de régate, qu'il pratique régulièrement sur Nyala, son 12 m construit à la fin des années 30. L'aiguière d'argent de la Coupe de l'America fascine aussi son épouse, Miuccia Prada, héritière de la société italienne de produits de luxe homonyme, dont ils ont fait ensemble un succès mondial. L'argent ne les intéresse pas : une chance dans une épreuve qui ne rapporte que la gloire.

D'autres milliardaires s'y sont essayés avant lui avec plus ou moins de bonheur. Patrizio Bertelli l'intransigeant a son idée sur les raisons de certains échecs. « D'abord, leurs bateaux n'étaient pas assez rapides. Ensuite, les patrons avaient trop délégué à des personnes inadéquates ou ne disposaient pas d'une marge de de manœuvre suffisante par rapport aux sponsors ». Lui s'est voulu seul responsable du destin de son projet. « Quand on commence de zéro dans un domaine, il faut faire ses preuves, dit-il. Après seulement, on peut obtenir des soutiens. C'est la capacité de travail et de réussite qui inspire le respect, pas les titres de noblesse ou la particule ».

« Il choisit tout, dit le Français Laurent Esquier, directeur des opérations et de la logistique de Prada Challenge, de la matière des chaises de l'espace de réception au bois de récupération qui compose le plancher en passant par la forme et la



Bateau (« Luna-Rossa ») et équipage très au point : Prada est le favori pour aller défier les tenants de la Coupe de l'America.

couleur des tasses à café. C'est son souci de la perfection qui m'a convaincu de la suivre. Je n'ai plus l'âge des projets dénués des moyens de réussir ».

M. Bertelli assume son obsession du détail : « Les directives ne suffisent pas, explique-t-il, il faut penser à tout pour gaspiller le moins d'énergie possible l'heure venue. Cette compétition est bien plus difficile à gérer qu'une société commerciale car elle se dispute dans un temps limité même si elle est longue, et il faut gérer sa fatigue physique et mentale sept jours sur sept ».

Alors Patrizio Bertelli veille personnellement au grain. Le fabricant de la pièce cassée qui a provoqué le démantèlement de Luna-Rossa contre America One (Paul Cayard), mercredi 5 janvier a été rayé de la liste des fournisseurs. « Les certificats de qualité et de conformité ne garantissent pas la victoire », lâche M. Bertelli encore agacé par le dil-

letantisme du « responsable ». Lui ne laisse jamais rien au hasard. Il prend en compte jusqu'au signe astrologique de ses collaborateurs : « C'est un jeu, prétend-il, mais il donne des indications intéressantes sur la personnalité et je suis convaincu qu'il vaut mieux confier les tâches administratives à une Vierge méticuleuse qu'à un Bélier fougueux ».

Horoscope ou non, le patron de Prada a su identifier les talents techniques et sportifs des brillants défis passés et les faire travailler en harmonie ou en complémentarité. Son investissement dans son défi se chiffre en milliards de lires (300 millions de francs, 47 millions d'euros) lui a facilité la tâche.

L'équipe technique a été recrutée en grande partie à l'étranger. Doug Peterson et German Frers, les architectes américain et argentin respectivement impliqués dans la construction d'America³, victorieux de la Coupe en 1992, et de Il-Moro-

di-Venezia, son challenger italien, ont conçu les deux « coursiers ». Outre Laurent Esquier, vétéran de la Coupe depuis 1974 et ancien collaborateur de Dennis Conner, des défis néo-zélandais ou italien qui assume la coordination du quotidien, l'Américain Rod Davis, avec sept Coupes à son actif dont trois comme skipper, médaillé d'or puis d'argent aux Jeux olympiques en 1984 et 1992 et numéro un mondial de match racing en 1994, coache les navigants.

L'équipage est italien, à l'exception du tacticien Torben Grael, le Brésilien médaillé olympique en 1988, 1992 et 1996. Tous les marins sont à leur affaire. Ils ont en effet pu s'étalonner dès 1997, sur trois Class America racheté au milliardaire texan Bill Koch : Mighty-Mary, Kanza et America³, vainqueur de la Coupe de l'America en 1992. A la fin de l'été, elle était la première à pied d'œuvre pour des entraînements en situation. Le premier Luna-Rossa a été inauguré le 5 mai 1999 au Yacht Club de Punta Ala,

en Toscane, et le deuxième Luna-Rossa a été mis à l'eau un mois plus tard.

Enfin, même le nom des deux voiliers a été soigneusement pensé : Luna-Rossa, (Lune rousse), aussi incandescente que le bateau du défendeur néo-zélandais Black-Magic (magie noire) que Patrizio Bertelli veut rencontrer en finale est sombre. S'il admet que la victoire dans la Coupe de l'America repose souvent sur l'expérience, le patron de Prada rêve de démontrer qu'une préparation sans faille peut suffire. Il n'est pas tendre pour l'adversaire. Selon lui, Paul Cayard « sourit un peu trop » et les Français comme les Espagnols « se contentent de participer » : « Je sais que la défaite existe, assène-t-il. Mais simplement participer ne m'intéresse pas. Je veux gagner. » Selon la formule de Pascal Hérold, un des initiateurs du défi français, la Coupe de l'America éveille toujours « un subtil mélange d'ego et nationalisme ».

P. Jo.

Éliminé, le défi français veut soigner sa sortie

AUCKLAND

de notre correspondant

« On a au moins prouvé qu'on n'a pas volé notre qualification pour les demi-finales. » Thierry Peponnet, le tacticien du défi français, 6e-Sens, a de bonnes raisons de ne pas afficher son dépit malgré l'élimination de 6e-Sens qui se profilait malgré la victoire, samedi 9 janvier, face à America-True, le syndicat de San Francisco, hors course lui aussi avec un seul succès à son actif. « Il ne faut pas accuser les techniciens, ils ont fait un travail exceptionnel. L'avarie lors de la régate contre Prada ne leur est pas imputable. 6e-Sens reste l'un des bateaux les plus fiables de l'épreuve », déclare Philippe Pallu de la Barrière, le coordinateur de l'équipe de conception.

Aujourd'hui, l'objectif n'est donc plus de se qualifier pour la finale de la Coupe Louis-Vuitton. Avec une seule victoire et un total d'un demi-point, les Français vont terminer l'épreuve pour l'honneur mais avec la volonté de prendre leur revanche. Comme à la fin du deuxième round robin, les Français se sentent lésés par les résultats. Tout le monde le dit, 6e-Sens aurait pu gagner trois points au cours des quatre premières régates. Mais il ne

reste plus que trois courses pour le prouver. Si le temps le permet, les Français devaient rencontrer, mardi 11 janvier, Stars-and-Stripes. L'équipage français, et tous les autres challengers avec eux, seraient ravis de « manger du Dennis » comme le dit en plaisantant, Xavier de Lessquen, directeur général du défi. Car le « big bad Dennis », quadruple vainqueur de la Coupe de l'America, est à nouveau au cœur d'une polémique, dans la plus pure tradition de la Coupe de l'America qui lui a valu de se sortir haut la main d'une situation qui aurait sans doute été fatale à d'autres. Donc pour le plaisir d'écorcher la légende et pour le plaisir de gagner une régate, les Français voudront prendre à Ken Read ce point-là.

Pour la course suivante, contre Prada, nul doute que l'équipe de Bertrand Pacé l'abordera aussi avec un esprit de combattant. Et puis, quitter en ayant battu l'un des finalistes vraisemblables, offrirait une belle sortie au défi Bouygues Telecom Transiciel. La « der » se jouera contre America-True, qui lors des matchs « aller » a offert au défi sa première victoire.

Florence de Changy

La mode essuie les nombreux coups de griffe de Prada

La dynamique firme milanaise s'impose comme la troisième marque italienne dans ce secteur emblématique

MILAN

correspondance

L'année 1999 a consacré le rôle de Miuccia Prada et de Patrizio Bertelli, mari et femme et patrons de Prada, sur la scène de la mode italienne. De l'alliance avec LVMH pour la prise de contrôle de la griffe romaine Fendi à l'offre publique d'achat sur les chaussures britanniques Church, en passant par la conquête des marques Jil Sander et Helmut Lang, il ne s'est pas passé de mois sans que les époux terribles fassent parler d'eux. On aurait tort de croire à un feu de paille. La croissance de Prada - qui, en 1998, s'est placée au troisième rang des griffes italiennes, derrière Gucci et Armani, selon les données du cabinet Pambianco Strategie d'Impresa - a été construite méthodiquement par un binôme redoutable d'efficacité : la styliste au tempérament rebelle et à la sensibilité artistique, l'homme d'affaires audacieux et clairvoyant.

Miuccia Prada et Patrizio Bertelli viennent tous les deux de l'univers du cuir. Le grand-père de Miuccia, Mario Prada, avait installé dès 1913, dans la prestigieuse galerie Vittorio-Emmanuel de Milan, une boutique où il vendait de la maroquinerie et des objets de luxe qu'il importait

SANS PRÉDISPOSITION

Miuccia Prada entre sans grand enthousiasme, en 1978, dans l'entreprise familiale, qui végétait depuis la mort de l'ancêtre. Ses études de sciences politiques mais aussi ses années de militantisme - du Parti communiste italien au féminisme - la préparaient bien peu à une activité aussi frivole.

Très vite, elle rencontre Patrizio Bertelli, dont l'entreprise familiale,

installée près d'Arezzo, en Toscane, fabrique alors des ceintures. Coup de foudre : la jeune Milanaise et le rusé Toscan s'associent en affaires et se marient. I Pelletieri d'Italia, l'entreprise de Patrizio Bertelli, produira désormais les accessoires griffés Prada.

La nostalgie du naturel des années 70

Robes charmeuses de mousseline, blouses à la Saint Laurent, shorts en ville et maille fine : l'argant des amarrées du sport chic, Muccia Prada a créé l'événement avec sa collection de l'été 2000, sous le signe du charme discret de la bourgeoisie. A l'opposé de Gucci et des amazones crissantes et fardées de Tom Ford, Muccia Prada a toujours privilégié un univers beige et plus introverti, davantage tourné vers la nostalgie de l'« ordinaire » et du « naturel » des années 70 : talons « bûches » contre talons aiguilles, imprimés naïfs contre décolletés psychédélics, le match Prada-Gucci définit deux visions de la mode, de la sexualité et du temps.

En témoigne le QG de Prada, via Maffei à Milan, sorte de couvent blanc high tech, où les hôtes d'accueil (comme toutes les vendeuses des boutiques Prada dans le monde) sont revêtues d'uniformes bleus marine, beige ou kaki. Sur les traces de Boccace, Muccia Prada, la mère de famille, ancienne militante communiste, a réhabilité la nonne attirée par les hommes, là où Tom Ford le Texan défend les guerrières et la séduction, dans l'urgence de la conquête et du pouvoir. Tom Ford le playboy et Muccia Prada la madone ont pourtant en commun une passion : Yves Saint Laurent.

Miuccia Prada a l'idée d'utiliser un fil nylon imperméable pour produire des petits sacs à dos : résistants et élégants, marqués du triangle à l'envers qui deviendra le symbole de Prada, ces sacs font fureur et les revues de mode internationales consacreront le style Prada. Le groupe lance en 1985 une gamme de chaussures à son nom, puis, au tournant des années 90, une ligne de vêtements. Avec son réseau de boutiques gérées en direct - plus de 130 aujourd'hui - et l'acquisition d'entreprises productrices spécialisées, Pra-

da contrôle tout, du dessin à la distribution.

Les résultats économiques sont exponentiels : d'environ 361 millions d'euros, le chiffre d'affaires bondit à 688 millions d'euros en 1998, avec une prévision d'environ 1 milliard

qu'il empoche une plus-value estimée à 140 millions de dollars, qui lui servira à financer des acquisitions, et pose les bases d'une alliance avec le colosse français, dont le premier fruit est la reprise de Fendi. Une entreprise mixte LVMH-Prada, après un duel contre Gucci, a en effet pris le contrôle en octobre 1999 de la griffe romaine, célèbre pour ses fourrures et ses sacs « baguettes ».

PÔLE MULTIMARQUE

Prada avait déjà avancé de son côté vers un pôle multimarque : au printemps 1999, la griffe de Helmut Lang - styliste américain d'origine autrichienne - tombe dans son escarcelle, suivie, à l'automne, de Jil Sander. La formule est la même dans les deux cas : les stylistes garderont la maîtrise de la création et de l'image des produits portant leur nom, Prada se chargera du développement industriel et commercial. Le groupe italien a en outre considérablement renforcé ses positions dans les accessoires, avec Church bien sûr, mais aussi en nouant une alliance avec le producteur d'optique italien De Rigo.

Reste à savoir si le couple vedette de la mode italienne n'est pas allé trop vite. Prada a certes réalisé en 1998 des bénéfices nets estimés à 10 % de son chiffre d'affaires, mais il a dû fortement s'endetter pour soutenir son ambitieuse politique d'acquisitions. Miuccia Prada et Patrizio Bertelli doivent maintenant faire leurs preuves à la tête d'un groupe en passe de devenir un géant mondial du luxe, sans cannibaliser les griffes dont ils viennent de prendre le contrôle.

Marie-Noëlle Terrisse

Résultats et classement

Le bateau américain « Stars-and-Stripes » a été sanctionné d'un point (alors qu'il courait le risque d'être exclu), dimanche 9 janvier, pour avoir utilisé un gouvernail fabriqué en Australie. Le règlement stipule que les équipements des voiliers doivent provenir de leur pays d'origine ou du pays d'accueil de la compétition.

● Résultats

Dimanche : AmericaOne (EU, Paul Cayard) b. 6e-Sens (Fra, Bertrand

Pacé) de 1 min 16 s ; Luna-Rossa (Ita., Francesco de Angelis) b. America-True (EU, Dawn Riley) de 1 min 16 s ; Stars-and-Stripes (EU, Dennis Conner) b. Asura (Jap., Peter Gilmour) de 10 s. Lundi : AmericaOne b. America-True de 1 min 16 s ; Luna-Rossa bat Stars-and-Stripes de 1 min 9 s ; Asura bat 6e Sens de 52 s.

● Classement

1. AmericaOne, 6 points ;
2. Luna-Rossa, 5 ;
3. Stars-and-Stripes et Asura, 3 ;
5. America-True, 1 ; 6. 6e Sens, 0,5.

TROIS QUESTIONS À...

TORBEN GRAEL

1 Vous êtes le tacticien brésilien de Luna-Rossa, seul non-italien à bord, n'est-ce pas une situation inconfortable dans un contexte de compétition ?

C'est au contraire très agréable. Je me sens très à l'aise, car je navigue depuis presque dix ans avec des Italiens et je maîtrise suffisamment leur langue pour qu'ils comprennent ma vision de la situation et interprètent justement mes pensées. Je me suis trouvé pour la première fois sur un voilier avec le barreur, Francesco de Angelis, en 1981, et on s'est immédiatement bien entendus. Nous avons gagné ensemble le championnat du monde des one-tonner en 1992 et c'est lui qui m'a recommandé à Patrizio Bertelli. Nous nous vouons une grande confiance mutuelle, et c'est indispensable car le barreur fait ce que le tacticien lui recommande.

2 Avez-vous eu vent de la rumeur selon laquelle M. Bertelli voulait que vous remplaciez Francesco de Angelis après les déboires de Luna-Rossa au début de la demi-finale ?

Je n'en savais rien, mais j'ai été appelé sur ce Défi en qualité de tacticien, et ce rôle me convient parfaite-

ment. La meilleure preuve que cette rumeur est infondée est que, lorsque nous effectuons des tests comparatifs avec le deuxième bateau, je reste avec Francesco sur le premier, tandis que Rod Davis barre le second. Francesco s'entraîne depuis trois ans pour ces régates et nos résultats prouvent qu'il a rattrapé une large partie de son retard initial sur les spécialistes.

3 Luna-Rossa semble bien placé pour disputer la finale des challengers, mais craignez-vous le tacticien d'un autre Défi en particulier ?

Tous ceux qui ont navigué à un haut niveau de voile olympique ont un avantage énorme : la compréhension globale du bateau, car, sur un petit bateau, ils ont forcément joué tous les rôles eux-mêmes, de la préparation au réglage des voiles en passant par la tactique et le transport. Mais je prends tous mes adversaires autant au sérieux. Je sais simplement que la Nouvelle-Zélande et plus particulièrement le golfe d'Hauraki me réussissent bien. Ça me rappelle le Brésil, en moins chaud. La météo y est imprévisible, les vents changeants, il peut y avoir de bonnes vagues, et tout cela rend les choses plus exaltantes.

Propos recueillis par Patricia Jolly

Avec Georges Coste aux commandes, le Stade français retrouve sa confiance

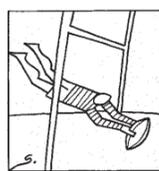
Le club a battu Leicester (38-16) en Coupe d'Europe

Manager du Stade Français depuis le 3 janvier, date à laquelle il a succédé à Bernard Laporte, nommé entraîneur du XV de France, Georges

Coste, a remotivé des troupes déstabilisées par un début de championnat hésitant et des prestations européennes jusqu'alors peu convaincantes. « Hé-

riter d'un nouvel entraîneur en pleine saison n'est pas chose évidente. Maintenant, on est rassuré », a confié le demi-de-mêlée Christophe Laussucq.

« ON A QUITTÉ un fou et on en a retrouvé un autre. » Franck Comba, le trois-quarts centre du Stade français, parle sans méchanceté. Au contraire. Le sourire qui souligne son visage



RUGBY

laisse échapper une réelle affection. « Ils ont l'un et l'autre la même passion, la même énergie. » A l'heure de ce premier après-match de l'ère Georges Costes, une ambiance de fête envahit les vestiaires du stade Jean-Bouin, à Paris. Debout, installé dans un coin devant l'entrée de la douche, l'homme du jour n'en finit pas de deviser. « Le message est bien passé. » La voix rocailleuse exprime la satisfaction.

Ce soir, Georges Costes est soulagé. Il a réussi son entrée dans la capitale. Le nouvel entraîneur du Stade français respire. Samedi 8 janvier 2000, devant près de 11 000 spectateurs et face aux Tigres de Leicester, champion d'Angleterre en titre, Christophe Dominici et sa bande ont réalisé un sans-faute. Ils ont gagné le match et ont pris une sérieuse option pour disputer les quarts de finale de la Coupe d'Europe les 15 et 16 avril 2000. Le score final - 38-16 - en dit moins que la manière (quatre essais contre un), laquelle a révélé, côté parisien, des dispositions défensives particulièrement efficaces.

« J'ai surtout insisté sur l'occupation du terrain et sur la manière de s'orga-

niser dans les espaces, réplique Georges Costes. Mais ne nous emballons pas, il reste encore du chemin à parcourir. » Cette fois, une page de l'histoire du club champion de France en 1998 vient vraiment de se tourner. L'ancien pilier Serge Simon, l'un des protagonistes de cette période, a beau promener sa silhouette au milieu de ses ex-équipiers, il n'empêche : la crinière blanche de Georges Costes a bel et bien remplacé le crâne dégarni et les fines lunettes de Bernard Laporte, parti il y a maintenant plus d'un mois à la tête du XV de France.

Georges Coste, né en 1943, à Corbère-les-Cabanès (Pyrénées-Orientales), a officiellement pris ses nouvelles fonctions de manager du Stade français, le 3 janvier, à l'aube de l'an 2000. Contrairement à son prédécesseur, on ne le voit pas durant les quatre-vingt minutes du match arpenter le morceau de pelouse qui longe la ligne de touche, un ballon sous le bras. Lui n'adresse jamais de

grands gestes en direction de ses joueurs et ne hausse pas le ton durant la partie. Il s'installe dans les tribunes et communique par talkie-walkie avec l'un de ses adjoints assis sur le banc. « Je préfère prendre de la hauteur », dit-il.

CLIMAT DE CONFIANCE

Tout juste rentré d'Italie, où en missionnaire du rugby il a occupé jusqu'en juin 1999 le poste de directeur technique national, ce Catalan, ex-entraîneur de l'USA Perpignan, est un professeur d'éducation physique. Il appartient à cette caste des éducateurs sportifs professionnels dans la lignée des Robert Bru, père de la méthode toulousaine des années 80, avec lequel il fit ses études au Creps de Toulouse entre 1964 et 1968. « Depuis toujours, j'ai voulu entraîner des types. J'ai toujours eu envie de communiquer. C'est comme ça. C'est là », montre-t-il en tapant son poing droit contre son cœur.

Peut-être faut-il voir dans cet en-

Toulouse prend goût à l'Europe

Le Stade toulousain, vainqueur des Gallois de Swansea (18-9), vendredi 7 janvier, a assuré sa qualification pour les quarts de finale de la Coupe d'Europe lors de la 5^e journée alors que le Stade français a conservé espoir après son succès sur Leicester (38-16), le lendemain. En revanche, Montferrand, qui s'est nettement incliné à Cardiff (30-5), et Grenoble, battu par les Anglais de Northampton (27-16), n'ont plus que des chances mathématiques de se qualifier lors de la 6^e et dernière journée de la phase initiale prévue les 14, 15 et 16 janvier. Quant à Bourgoin, dominé par Llanelli (30-36), et Colomiers, vainqueur de Pontypridd (38-21), ils semblent désormais écartés de cette course européenne.

Bernard Laporte n'a pas choisi le capitaine de son XV de France

UN SKRÉLA peut en cacher un autre. David (21 ans en mars), le jeune attaquant de Colomiers, fils de Jean-Claude, l'ancien entraîneur du XV de France, participera dans une semaine au stage des Tricolores en vue de la sélection pour le match Galles-France, le 5 février, date du coup d'envoi du Tournoi des six nations. « Lui et Alexandre Albouy [le demi de mêlée de Castres] représentent l'avenir », a déclaré Bernard Laporte, le nouvel entraîneur du XV de France, qui avait choisi Toulouse pour annoncer dimanche matin la liste des 35 joueurs convoqués à Blagnac les 17 et 24 janvier.

Bernard Laporte a retenu 20 joueurs parmi les 33 qui avaient participé à l'aventure des vice-champions du monde, extraordinaires vainqueurs des All Blacks le 31 octobre à Twickenham. « J'ai beaucoup de passion pour ce jeu. J'irai au bout de mes convictions », a-t-il expliqué. Arrivé le 21 novembre au poste d'entraîneur, cinq semaines durant, l'ex-manager du Stade français a parcouru la France d'Ovalie avant de composer le groupe de 35, enteriné, vendredi 7 janvier, au matin, au siège de la Fédération française de rugby (FFR) par les

cinq sélectionneurs (Bernard Laporte, Pierre Villepreux, Jo Maso, Didier Codorniou et André Quilis).

Outre le retour prévisible de l'ouvreur du Stade toulousain, Alain Penaud, Bernard Laporte a rappelé quelques « anciens » écartés ces derniers mois, comme le centre briviste David Venditti ou les Parisiens du Stade français Christophe Laussucq (demi de mêlée) et Thomas Lombard (ailier). En revanche, Philippe Bernat-Salles, l'ailier de Biarritz opposé à Jonah Lomu lors de la fameuse demi-finale de la Coupe du monde 1999 (43-31), ne jouit pas des faveurs du nouveau coach : « Je le trouve trop classique. J'aimerais qu'il vienne jouer davantage dans la ligne. »

Bernard Laporte, qui lance 9 débutants sur la scène internationale, préfère attendre le 23 janvier pour désigner le futur capitaine du XV de France. « J'ai deux ou trois solutions », a-t-il affirmé. Parmi les postulants figurent Fabien Pelous et Abdelatif Benazzi, que Bernard Laporte souhaite voir évoluer ensemble en troisième ligne, Fabien Galthié, qui avait si bien pris le jeu à son compte lorsqu'il avait rejoint la Coupe du monde, et Raphaël Iba-

nez, capitaine sortant. « Je jugerai l'influence des hommes sur le groupe lors du premier stage », a précisé l'entraîneur. Ce 23 janvier seront également connus les 22 joueurs qui débiteront dix jours plus tard, à Cardiff.

Y. B.

■ **La liste des 35 :** Avants : Tolofua (Grenoble), Collazo (Bègles), Califano (Toulouse), Tournaire (Toulouse), De Villiers (Stade français), Ibanez (Perpignan), Pedrosa (Montferrand), Dal Maso (Colomiers), Daudé (Bourgoin), Matiu (Biarritz), Brouzet (Bègles), Barrier (Montferrand), Benazzi (Agen), Magne (Montferrand), Betsen (Biarritz), Lassissi (Castres), Mallier (Brive), Pelous (Toulouse), Th. Lièvrement (Perpignan). Arrières : Albouy (Castres), Galthié (Colomiers), Laussucq (Stade français), Penaud (Toulouse), Lamaison (Brive), Skrela (Colomiers), Venditti (Brive), Desbrosse (Toulouse), Glas (Bourgoin), Lombard (Stade français), Dominici (Stade français), Ntamack (Toulouse), Bory (Montferrand), Sarraméa (Castres), Dourthe (Dax), T. Castaignède (Castres).

En l'an 2000, l'OM est toujours déliquéscent

Les Marseillais ont été battus (0-3) à Bastia en 16^{es} de finale de la Coupe de la Ligue

UN VENT MAUVAIS continue de souffler sur l'Olympique de Marseille, qui s'est lourdement incliné (0-3), dimanche 9 janvier, à Bastia, pour le compte des seizièmes de finale de la Coupe de la Ligue. L'OM, qui alignait deux de ses recrues hivernales, le défenseur central



FOOTBALL

Jean-Pierre Cyprien et le milieu de terrain Jérôme Leroy, a affiché des lacunes navrantes. Après avoir pratiqué une résistance passive pendant une mi-temps, les Marseillais ont lâché prise après le but marqué par Yann Lachuer à la 56^e minute. Un coup franc de Franck Jurietti (61^e) et une frappe du gauche de Pierre-Yves André (72^e) ont scellé ce nouvel avatar qui assombrirait un peu plus l'avenir du vice-champion de France.

« Nous avons montré de grosses lacunes tactiques », déplore l'entraîneur marseillais, Bernard Casoni, qui a titularisé un néophyte, Richard Martini, vingt et un ans, en défense centrale. Un choix qui s'est révélé préjudiciable pour l'équilibre d'une équipe en proie au doute depuis trois mois. « On a l'impression que certains ne veulent pas le ballon de peur de commettre une erreur, on n'arrive à rien », constate le nouveau capitaine, Patrick Blondeau.

Distancé en championnat, pratiquement hors course en Ligue des champions et éliminé de la Coupe de la Ligue, l'OM n'a plus que la Coupe de France pour obtenir une nouvelle qualification européenne. Pour raviver la flamme de l'espoir, les dirigeants comptent sur la rentrée de leur troisième renfort, le libéro Franck Dumas, dès le prochain match de championnat, mercredi 12 janvier, à... Bastia. Ils poursuivent également les négociations pour finaliser l'arrivée d'un attaquant de re-

nom. Cet oiseau rare pourrait être George Weah, trente-trois ans, dont le Milan AC ne veut plus. Le Libérien est tenté par un retour en France, mais ses prétentions salariales ne cadrent pas avec le standing en baisse de l'OM.

Mis à part Marseille, sept autres clubs de première division ont déjà fait leurs adieux à la Coupe de la Ligue de l'an 2000. L'AS Saint-Etienne a confirmé son bon début de saison en dominant (3-1) le FC Nantes. Le RC Strasbourg a éliminé le FC Metz à l'issue de l'épreuve des tirs au but grâce à son gardien de but remplaçant, Thierry Debes, qui a détourné trois frappes ! Mauvaise fortune pour Rennes et Lens, battus par des équipes de deuxième division. Les Bretons ont ployé (0-2) à Sochaux et les Nordistes à Toulouse (2-3, après prolongation).

Les deux clubs de National (l'ancienne division 3) restent en course puisque Beauvais l'a emporté devant Le Havre aux tirs au but alors que le Red Star a évincé Nîmes (4-2, après prolongation).

E. B.

■ **Les résultats :** Beauvais (Nat.) - Le Havre (D1) 1-1, après prolongation (5 tirs au but à 4) ; Auxerre (D1) - Monaco (D1) 0-0 a.p. (4 t.a.b. à 5) ; Troyes (D1) - Bordeaux (D1) 0-1 a.p. (2 t.a.b. à 0) ; Toulouse (D2) - Lens (D1) 3-2 a.p. ; Paris-SG (D1) - Créteil (D2) 4-3 ; Louhans-Cuiseaux (D2) - Nancy (D1) 0-1 ; Le Mans (D2) - Châteauroux (D2) 1-1 a.p. (5 t.a.b. à 6) ; Niort (D2) - Gueugnon (D2) 0-1 ; Sochaux (D2) - Rennes (D1) 2-0 ; Saint-Etienne (D1) - Nantes (D1) 3-1 ; Guingamp (D2) - Montpellier (D1) 1-3 ; Nice (D2) - Sedan (D1) 0-1 ; Bastia (D1) - Marseille (D1) 3-0.

Tennis : Fabrice Santoro, leader du nouveau classement mondial

VICTORIEUX, DIMANCHE 9 JANVIER, du tournoi de Doha (Qatar), Fabrice Santoro a pris la tête du nouveau classement mondial institué cette année par l'Association des tennis professionnels (ATP). Il devance un autre Français, Jérôme Golmard vainqueur du tournoi de Chennai (Chine) face à l'Allemand Markus Hantschk (6-3, 6-7 [6-8], 6-3). Santoro a bénéficié en finale de l'abandon (pour cause de crampes) de l'Allemand Rainer Schuttler, tenant du titre, pour signer le troisième succès de sa carrière après Copenhague en mars dernier et Lyon en 1997. « J'étais nerveux tout au long de la rencontre et je suis ravi de ma performance mentale », a commenté le Français qui s'est imposé 3-6, 7-5, 3-0. L'ATP Tour a souligné l'événement en titrant, en français, dans son site internet de langue anglaise : « Vive La France ! » Le classement, qui prévoit une remise à zéro des compteurs en début de saison, sera réactualisé chaque semaine en fonction des résultats et permettra de désigner officiellement le numéro un mondial à la fin de la saison.

■ **BASKET-BALL :** Villeurbanne, sur son parquet, a été sérieusement menacé par Limoges (75-74), samedi 8 janvier, lors de la 17^e journée du Championnat de France. Au classement, l'ASVEL partage toujours sa place de leader avec Pau-Orthez, vainqueur de Châlons-en-Champagne (86-76).

■ **FOOTBALL :** Deportivo La Corogne, auteur d'un match nul face à l'Espagnol Barcelone (0-0), ne compte plus que 3 points d'avance en tête du championnat d'Espagne, au terme de la 19^e journée disputée samedi 8 et dimanche 9 janvier. Saragosse, son dauphin, a dominé Valence (4-2), et le FC Barcelone, 3^e à 4 points, s'est imposé sur le terrain du Celta Vigo (0-2).

■ **La Lazio Rome, qui a battu Bologne** (3-1), a repris la tête du Championnat d'Italie devant la Juventus, tenue en échec (1-1) à Parme, dimanche 9 janvier lors de la 16^e journée. Parme, malgré sa défaite, reste 3^e avec 2 points d'avance sur l'AS Rome, qui a obtenu un point précieux face au Milan AC à San Siro (2-2).

■ **L'AS Rome aurait l'habitude d'offrir des montres de luxe** aux arbitres en cadeaux de Noël, a affirmé le quotidien sportif italien *La Gazzetta dello sport* dans son édition du dimanche 10 janvier.

■ **SKI ALPIN :** La Française Christel Saïoni a signé, dimanche 9 janvier, son troisième podium de la saison, en terminant deuxième du slalom de Berchtesgaden (Allemagne) derrière la Slovène Spela Pretnar. Chez les hommes, l'Autrichien Hermann Maier a gagné, samedi 8 janvier, la descente de Coupe du monde de Chamoni, et, le lendemain, l'Italien Angelo Weiss s'est imposé dans le slalom.

■ **LOTTO :** résultats des tirages n° 3 effectués samedi 8 janvier. Premier tirage : 1, 21, 29, 31, 40, 44, numéro complémentaire : 20. Rapports pour 6 numéros : 8 589 015 F, 1 309 386 € ; pour 5 numéros et le complémentaire : 127 240 F, 19 397 € ; pour 5 numéros : 10 005 F, 1 525 € ; pour 4 numéros et le complémentaire : 396 F, 60,36 € ; pour 4 numéros : 198 F, 30,18 € ; pour 3 numéros et le complémentaire : 36 F, 5,42 € ; pour 3 numéros : 18 F, 2,74 €.

Second tirage : 14, 23, 31, 35, 36, 47, numéro complémentaire : 7. Rapports pour 6 numéros : 2 311 190 F, 352 333 € ; pour 5 numéros et le complémentaire : 64 630 F, 9 852 € ; pour 5 numéros : 4 200 F, 640 € ; pour 4 numéros et le complémentaire : 288 F, 43,90 € ; pour 4 numéros : 144 F, 21,95 € ; pour 3 numéros et le complémentaire : 32 F, 4,87 € ; pour 3 numéros : 16 F, 2,43 €.

Laurence Leboucher décroche le premier titre national en cyclo-cross féminin

MANOSQUE (Alpes-de-Haute-Provence) de notre envoyé spécial

A quelques jours du premier championnat de France de l'histoire du cyclisme féminin, elle assurait aborder la dernière ligne droite « sereinement », déclarant qu'elle serait à Manosque (Alpes-de-Haute-Provence), ville hôte de l'épreuve, « pour gagner ». Sereine, Laurence Leboucher l'aura été tout au long de la course, dimanche 9 janvier. Assumant son statut de favorite, elle a écrasé ce championnat, prenant d'emblée le commandement et n'autorisant sa dauphine, Sandra Temporelli, à prendre sa roue que pendant un tout petit tour - le premier - avant de creuser irrémédiablement l'écart.

« Cela n'a pas été si facile que ça. Les quinze premières minutes ont été dures, car je devais faire la différence et ça faisait mal : il y avait une bosse terrible et des planches, hautes, pas faciles à passer », a malgré tout pondéré, après l'arrivée et tout sourire, la lauréate de ce premier titre national féminin. Une première qu'elle a pleinement savourée. « C'est toujours important de mettre son nom sur un premier titre », a relevé la licenciée de l'UC Alençon (Orne), dédiant sa victoire à Pascale Ranucci, la responsable du cyclisme féminin au sein de la direction technique nationale de la Fédération française de cyclisme (FFC), décédée accidentellement avant Noël.

A vingt-sept ans, la cycliste nor-

mande, qui s'était payé son premier vélo en élevant et en vendant des lapins, décroche son cinquième titre national.

« JE LE PRATIQUE COMME UN JEU »

Elle en a glané trois en VTT cross-country, discipline où elle est plus connue et où elle évolue depuis cinq ans. « J'en ai également gagné un sur route en juniors en 1989 », a-t-elle rappelé, notant au passage qu'elle n'a « jamais été battue » dans un cyclo-cross depuis neuf saisons qu'elle s'adonne à cet exercice. « Je le pratique comme un jeu, a-t-elle assuré. Pourvu que ça dure ! »

Laurence Leboucher, qui a également décroché le premier Challenge national féminin de cyclo-cross en

1999, va maintenant participer aux championnats du monde de cyclo-cross, qui auront lieu les 29 et 30 janvier à Saint-Michielsgestel (Pays-Bas). Elle n'y nourrit pas d'ambition particulière, car elle n'a « jamais couru hors de France » en cyclo-cross. « Je ne sais pas à quoi m'attendre, dit-elle. Si je peux faire quelque chose... On verra. » Son objectif majeur, en 2000, concerne le VTT. Tout particulièrement l'épreuve de cross-country aux Jeux olympiques de Sydney (Australie), mi-septembre, où elle espère emporter une médaille.

Venue au VTT « par hasard en 1993 », Laurence Leboucher n'a « réellement attaqué » cette discipline qu'en 1995. « En 1994, j'avais eu des vertèbres cassées, explique-t-elle. Je

Doublement troublé pour Christophe Morel

Pour la deuxième année d'affilée, Christophe Morel (Besson Chaussures) a emporté le championnat de France Elite de cyclo-cross. Le Dauphinois (vingt-quatre ans), désormais professionnel au sein de l'équipe Besson, a fait étalage de puissance, menant seul la chasse durant plusieurs tours derrière Jérôme Chiotti (VS Chartres), puis Cyrille Bonnand (CSM Persan), avant de partir seul dans le dernier tour. Une énergie sujette à caution, puisque, avant l'épreuve, il était de notoriété dans le peloton que Christophe Morel a présenté un hémocrite tout juste inférieur au seuil autorisé de 50 % lors d'un contrôle sur une épreuve de Coupe du monde en décembre. Interrogé, le coureur n'a ni infirmé ni confirmé, déclarant : « Ce matin, j'ai été contrôlé. » Dix contrôles sanguins ont été pratiqués avant l'épreuve, sans déclaration d'inaptitude. Mais Daniel Baal, président de la Fédération française de cyclisme (FFC), a expliqué au Monde que, « bien sûr », l'affaire de l'hémocrite élevé lui « est remontée ». Il a toutefois noté que le coureur « n'a pas été contrôlé au-dessus de 50 % », indiquant « vouloir croire qu'il est sur la bonne voie ».

m'étais donné un an pour revenir en misant sur le VTT, domaine où je suis arrivée en même temps que La Poste, côté sponsor, avec qui j'ai signé un contrat d'athlète de haut niveau. J'y suis toujours salariée, avec un emploi à temps partiel à la communication à la direction régionale à Alençon. »

L'aventure VTT lui a souri, puisqu'en 1998 Laurence Leboucher a décroché les titres de championne de France, d'Europe et du monde en cross-country. En 1999, affichant un peu moins de puissance, elle est parvenue à conserver son titre national, mais n'a fini que 8^e du rendez-vous mondial. Même si elle a empoché également la Coupe de France, elle reconnaît avoir « fait une saison en demi-teinte ». « Mais j'ai appris plus que si ça a avait marché », assure-t-elle, ajoutant qu'elle s'attaquera à la Coupe du monde de VTT cross-country « après 2000 ».

Aparavant, elle ne désespère pas de pouvoir briller, sur route cette fois-ci, lors du championnat du monde à Plouay, en octobre. « Quand je suis bien sur route, je ne suis pas ridicule », avance-t-elle, s'enthousiasmant déjà de l'ambiance qui devrait régner sur le circuit breton. Mais, dans l'immédiat, elle aspire à prendre « le soleil ». « Je pars quelques jours à Cannes avant d'aller courir un cyclo-cross à Nommay » et à retrouver les ânes qu'elle élève chez elle, à Saint-Léonard-des-Bois (Sarthe).

Philippe Le Cœur

Gelées matinales

MARDI. L'anticyclone installé sur la France assurera un temps sec. Des brouillards givrants parfois tenaces vont, par endroits, limiter l'ensoleillement. Une perturbation s'approchera des côtes de la Manche, mais il faudra attendre jeudi pour qu'elle s'étende sur le pays.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Le temps sera froid, avec des brumes le matin. Seul le pays de Léon et la pointe du Cotentin feront exception, avec beaucoup de nuages et une certaine douceur : de 7 à 9 degrés. Ailleurs, le mercure atteindra de 3 à 5 degrés à la faveur des éclaircies, mais restera proche de 0 degré sous une grisaille tenace.

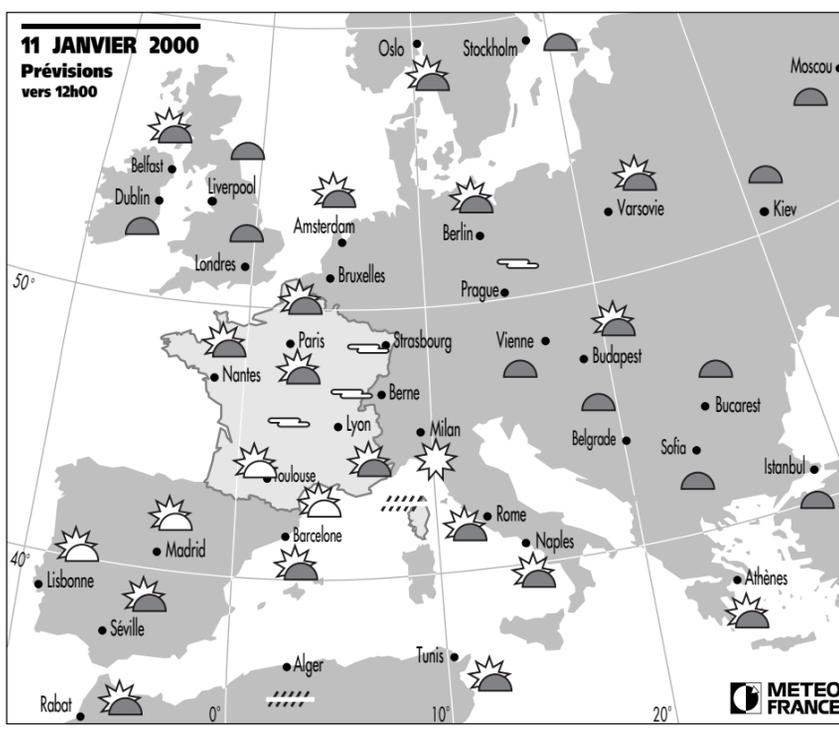
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Matinée froide : de -1 à -4 degrés dans les terres (voire -7 degrés en Sologne), 2 degrés sur la côte. Quelques brouillards et du givre. Après dissipation, le soleil fera quelques percées. Pas plus de 2 à 4 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - La grisaille sera assez généralisée de l'Alsace à la Franche-Comté. Elle sera plus sporadique ailleurs. En journée, les espoirs d'éclaircies seront plus nets de la Champagne à la Bourgogne. Il fera de 0 à 3 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Petite froideur matinale. Au fil des heures, le soleil prendra souvent le dessus, mais la grisaille pourra se montrer coriace dans certaines vallées. Les températures s'étagèrent de 4 à 7 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Le soleil s'imposera en montagne, mais il devra composer en plaine avec des brumes ou brouillards qui déposeront du givre. Les températures s'inscriront entre 4 et 7 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Le ciel restera incertain de la Côte d'Azur à la Corse, où tomberont quelques ondées. Le soleil se montrera généreux en revanche en Languedoc-Roussillon. Environ 10 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Près de 300 produits (hébergements, séjours à thème sportifs et culturels, stages multi-activités pour les juniors) sont référencés dans le nouveau catalogue séjours en Pyrénées-Atlantiques. Renseignements au 05-59-46-37-05. A compléter par la carte des chambres d'hôtes du département contenant les descriptifs : 1 à 4 épis et, pour certaines, les labels « prestige » (maisons d'exception), « Bacchus » (propriétés de viticulteurs), « pêche » ou « bastide ». Renseignements au 05-59-80-19-13 ou au 05-59-46-37-00.

■ **CANADA.** Les bateaux de croisière remontant le Saint-Laurent et exploitant des casinos pourront continuer leurs activités jusqu'à une limite de 50 milles marins du port d'escale. Les passagers pourront ainsi continuer à jouer jusqu'à Québec alors qu'auparavant les navires devaient fermer leurs casinos dès leur entrée dans les eaux territoriales canadiennes.

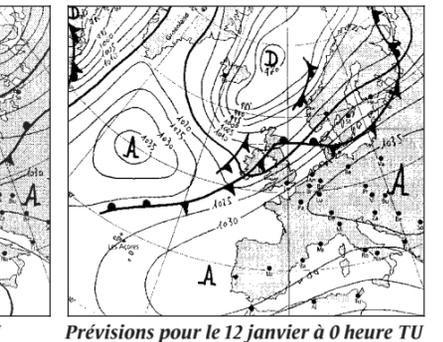
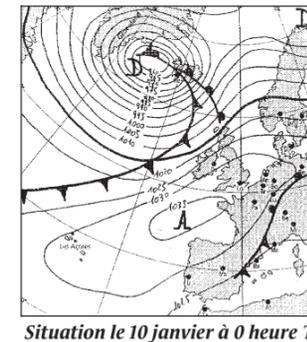
PRÉVISIONS POUR LE 11 JANVIER 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	-2/2 C	ATHÈNES	6/11 N
AJACCIO	5/12 P	-4/3 N	BARCELONE	4/10 N
BIARRITZ	-1/7 S	4/13 C	BELFAST	3/6 N
BORDEAUX	-2/6 N	-4/2 N	BELGRADE	-6/2 C
BOURGES	-4/3 N	-3/6 N	BERLIN	-2/1 N
BREST	4/8 N	4/10 S	BERNE	-6/2 C
CAEN	0/4 C	-3/4 N	BRUXELLES	-1/3 N
CHERBOURG	1/6 C	-3/2 N	BUCAREST	-7/3 C
CLERMONT-F.	-4/3 N	-2/2 C	BUDAPEST	-5/3 N
DIJON	-2/2 C	-2/5 S	COPENHAGUE	2/6 P
GRENOBLE	-2/5 N	-5/2 N	DUBLIN	6/9 C
LILLE	-2/3 C	FRANCE outre-mer	FRANCFORT	-3/1 C
LIMOGES	-3/3 S	CAYENNE	GENÈVE	-2/4 C
LYON	-2/4 N	FORT-DE-FR.	HELSINKI	-3/2 *
MARSEILLE	1/10 S	NOUMEA	ISTANBUL	3/5 C

24/30 P	KIEV	-3/2 C	VENISE	-3/4 N	LE CAIRE	10/17 N
22/28 S	LISBONNE	3/11 S	VIENNE	-6/3 C	NAIROBI	17/28 S
25/29 C	LIVERPOOL	7/8 C	AMÉRIQUES		PRETORIA	18/29 S
	LONDRES	6/9 C	BRASILIA	19/25 C	RABAT	6/15 N
	LUXEMBOURG	-4/1 N	BUENOS AIR.	19/29 S	TUNIS	7/14 N
	MADRID	-2/7 S	CARACAS	23/26 P		
	MILAN	-4/4 S	CHICAGO	-2/2 S		
	MOSCOW	-4/2 C	LIMA	20/22 C		
	MUNICH	-6/1 C	LOS ANGELES	10/19 S		
	NAPLES	5/12 N	MEXICO	8/21 S		
	OSLO	0/2 N	MONTREAL	10/19 S		
	PALMA DE M.	4/12 P	NEW YORK	4/10 S		
	PRAGUE	-5/1 C	SAN FRANCIS.	11/13 C		
	ROME	2/11 N	SANTIAGO/CHI	13/31 S		
	SEVILLE	3/15 N	TORONTO	-1/2 C		
	SOFIA	-10/4 C	WASHINGTON	3/13 S		
	ST-PETERSB.	-3/2 C	AFRIQUE			
	STOCKHOLM	1/6 C	ALGER	5/14 P		
	TENERIFE	8/12 S	DAKAR	20/25 S		
	VARSOVIE	-3/1 N	KINSHASA	21/27 P		

19/25 C	ASIE-Océanie			
23/26 P	BANGKOK	23/34 S		
20/22 C	BEYROUTH	11/16 N		
10/19 S	BOMBAY	18/33 S		
8/21 S	DJAKARTA	25/29 S		
10/19 S	DUBAI	15/21 S		
4/10 S	HANOI	20/28 S		
11/13 C	HONGKONG	20/22 S		
13/31 S	JERUSALEM	10/18 N		
-1/2 C	NEW DEHLI	8/21 S		
3/13 S	PEKIN	-10/5 C		
	SEOUL	-6/1 S		
	SINGAPOUR	25/30 S		
	SYDNEY	18/23 S		
	TOKYO	4/10 S		



ASTRONOMIE

Andromède et Pégase

DIFFICILE de les séparer ces deux-là ! Parfaitement visibles en début de soirée ces jours-ci, les constellations d'Andromède et de Pégase se disputent le même coin de ciel. La mythologie grecque met les personnages qu'elles représentent dans le même cycle de légendes, celui de Persée (*Le Monde* du 21 décembre 1999). En tuant la Gorgone, le héros fait naître le merveilleux cheval ailé Pégase, qui jaillit du cou tranché de Méduse. Après cet exploit, Persée, sur le chemin du retour, trouve la belle princesse Andromède, attachée à un rocher où elle est donnée en pâture à un monstre marin, fléau envoyé par Poséidon pour punir la mère d'Andromède, Cassiopée, qui avait eu l'impudence de se déclarer plus belle que les cinquante Néréides réunies. Persée mettra en fuite le monstre, libérera puis épousera la belle et tout se terminera pour le mieux.

DEUX NOMS POUR UNE ÉTOILE
Dans la représentation classique des constellations, Andromède a gardé comme « souvenir » de sa mésaventure des bouts de chaîne aux poignets. Et, surtout, elle est « coïncée » entre Persée, à ses pieds, et Pégase, à sa tête. Si bien que son étoile la plus brillante (α) se situe très exactement à la frontière - invisible sur la plupart des atlas célestes, mais parfaitement définie par les astronomes - la séparant de la constellation de Pégase.

Ce véritable conflit frontalier est allé très loin, car cette étoile porte deux noms, suivant qu'on la situe dans le territoire d'Andromède - elle s'appelle alors Alpheratz, d'une locution arabe qui peut se traduire par « la tête de la femme » - ou dans celui de Pégase - on la nomme dans ce cas Sirrah, qui désigne le nombril du cheval ailé.

Les astronomes amateurs peuvent préférer cette seconde éventualité, car considérer cet astre

dans Pégase leur permet de composer une figure céleste surnommée le carré de Pégase. Sirrah vient s'ajouter aux trois principales étoiles de la constellation - Markab (« attelage équestre »), Scheat (« jambe ») et Algenib (d'une locution signifiant « aile du cheval ») - pour former un remarquable quadrilatère géant, bien plus grand que celui, plus connu, de la Grande Ourse.

Andromède compte une autre particularité, visible sur le fac-similé qui illustre cet article. Extraite du catalogue d'étoiles du Britannique John Flamsteed, publié en 1725, cette carte est une des premières à comporter un détail d'une importance capitale pour l'astronomie. A la naissance de la cuisse droite d'Andromède, à droite de l'étoile ν , se voit un petit astre sans nom. En fait, il ne s'agit pas d'une étoile, mais de la « nébuleuse d'Andromède », une galaxie-spirale située, selon le télescope spatial Hubble, à 2,9 millions d'années-lumière de nous. Ce qui en fait le plus lointain astre visible à l'œil nu.

Pierre Barthélémy

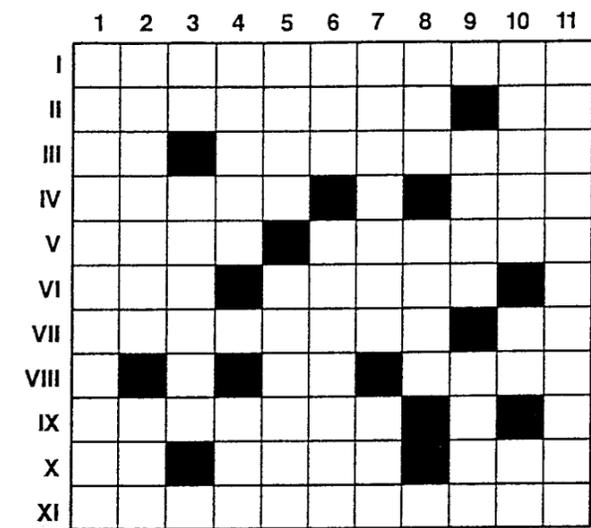
PROCHAIN ARTICLE : la galaxie d'Andromède



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00-009

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. La fin des luttes. - II. Qui restera insatisfait. Trop vache pour plaire à Héra. - III. Bout de zinc. Ramassent tout ce qui traîne. - IV. Levé pour descendre. Vient d'avoir. - V. Gros-sit la Seine. Rata son coup sur le tapis. - VI. Bien serré. Enferme les dialogues. - VII. Laissées derrière soi. Réunion. - VIII. Dans le doute. Dans le Tam. - IX. Comme le langage des sourds-muets. - X. Personnel. Mise en place par la majorité.

S'accroche au tronc. - XI. Passa de nombreuses nuits pour distraire le roi.

VERTICALEMENT

1. Pour prendre un petit bain. - 2. Exposé fâcheusement. Marque l'hésitation. - 3. Points. Petits vautours. - 4. Amateur de sang frais. Un thé mal servi. - 5. Range convenablement. Machin quelconque. - 6. Dépouillée. Tend la main aux autres. - 7. Ajoute un filet de citron.

On la retrouve chez Colette et chez Proust. - 8. Sans retouche. Son regard enflamma Louis. - 9. Veut être sûr d'avoir une bonne place. Assura le maintien. - 10. Entendent comme autrefois. Juste la moyenne. Note renversée. - 11. A du mal à avancer sans regarder en arrière.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00-008

HORIZONTALEMENT

I. Provocateur. - II. Lavoir. Pose. - III. Opérées. Lia. - IV. Us. Mérens. - V. Torchère. Es. - VI. Odieuse. Feu. - VII. Cid. Né. - VIII. Réel. Marina. - IX. Lipide. On. - X. Tolérée. TTC. - XI. Ebènes. Suée.

VERTICALEMENT

1. Ploutocrate. - 2. Rapsodie. Ob. - 3. Ove. Ridelle. - 4. Vorace. Lien. - 5. Oie. Hue. Pré. - 6. Crèmes. Mies. - 7. Sérénade. - 8. TP. Ré. Ere. - 9. Eole. Foi. Tu. - 10. Usinée. Note. - 11. Réassurance.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

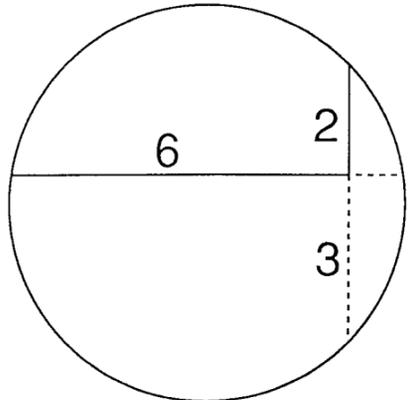
PRINTED IN FRANCE

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 154

Les deux cordes

LA FIGURE ci-contre représente :
- un cercle ;
- deux cordes perpendiculaires ;
- les longueurs, en centimètres, de trois des segments qu'elles forment en se coupant.



Quel est précisément le rayon du cercle ?

Catherine Busser et Gilles Cohen © POLE 2000

Solution du problème dans Le Monde du 18 janvier.

Solution du problème n° 153 paru dans Le Monde du 4 janvier.

Deux des garnements ont menti. Le confiseur hésite entre ac-

cuser Caroline, Daniel ou aucun des quatre enfants. Explication :
● Parmi Bénédicte et Caroline, l'une ment, l'autre dit la vérité. Le nombre de menteurs est donc 1, 2 ou 3.
● S'il n'y a qu'un menteur, il est parmi Bénédicte et Caroline. Daniel dit la vérité : Bénédicte a commis le larcin (comme ce n'est pas Caroline, la menteuse est Bénédicte). Le confiseur connaîtrait donc le coupable.
● S'il y a trois menteurs, l'enfant « sincère » est parmi Bénédicte et Caroline. Daniel et Ar-

naud mentent : ce dernier est le coupable, facilement identifiable par le commerçant.
● Reste le cas de deux menteurs. Cette fois :
- ou bien Caroline ment, Bénédicte dit vrai et Caroline est coupable (Arnaud dit vrai et Daniel ment) ;
- ou bien Caroline dit vrai, Bénédicte ment. Si Arnaud ment tandis que Daniel dit vrai, il y aurait contradiction. Donc, Arnaud dit vrai, Daniel ment : le coupable est soit Daniel, soit aucun des quatre.

MUSIQUE Héritiers des expériences limite initiées par le bruitiste italien Luigi Russolo, les pères de la musique concrète (Pierre Henry, Pierre Schaeffer), le compositeur

américain John Cage puis le duo allemand Kraftwerk, des musiciens installés à New York sculptent de nouveaux paysages sonores en utilisant toutes les possibilités

qu'offrent les bruits quotidiens et les sons naturels. ● CES ARTISTES multidisciplinaires aiment se disperser en intervenant sur tous les fronts, du cinéma aux galeries d'art.

● PARMi EUX, Arto Lindsay, Américain ayant longtemps vécu au Brésil, ancien guitariste formé sur le tas du groupe bruitiste DNA. Cette figure légendaire de l'avant-garde new-

Yorkaise vient de publier un album, *Prize*, œuvre de collages et de fragmentations qui mêle aux tambours de la samba la nouvelle vague de l'électronique brésilienne.

Eloge du bruit, moyen efficace de lutte contre le conservatisme

Dans la lignée de leurs prestigieux aînés – Luigi Russolo, John Cage, Pierre Schaeffer ou Karlheinz Stockhausen –, de nombreux musiciens installés à New York concoctent dans leurs studios bourrés d'électronique l'environnement sonore d'aujourd'hui

EN 1981, le journaliste américain Lester Bangs rédigeait pour l'hebdomadaire *Village Voice* un manifeste en faveur des musiques « tentées par le bruit ». Ce bref *Guide raisonnable pour bruit horrible* définissait le champ de la comparaison critique : certains, « des gens aventureux ou effectivement cognés », peuvent « réécouter comme autant de sons mielleux... le grincement nouveau de tronçonneuse, le hurlement et le sifflement qui décapitent » ; d'autres peuvent les excréter. Voilà une bonne raison d'en considérer l'importance. « Je suis fermement convaincu, poursuivait Bangs, mort en 1984, qu'une raison de la popularité de la musique rap, comme le disco ou le punk avant elle, est qu'elle est parfaitement exaspérante pour ceux d'entre nous dont ce n'est pas la tasse de boucan ». De quoi s'agit-il ? De guitares et de voix humaines, agrémentées de vaisselle cassée (Pere Ubu), poubelles râclées, cartouches de phono, « les cure-dents, les nettoie-pipes, etc. » (John Cage).

Sur la liste des représentants du « bruit horrible », figure *The Mars EP*, « barouf psychotique » paru en 1980 avec Teenage Jesus, DNA et les Contortions. Bangs inscrit au panthéon des orages sonores *A Taste of DNA*, de DNA, le groupe où Arto Lindsay tient la guitare, Tim Wright la basse et Ikuu Mori, proche comme Lindsay de John Zorn, les machines à fabriquer des rythmes. La légende, confirmée par l'intéressé, raconte qu'Arto Lindsay n'avait aucune idée de l'usage de la guitare, bien que possédant une douze cordes « qu'il râcle et qu'il cogne mais sur laquelle il ne joue jamais d'accords », précise Bangs.

DU BOUCAN À L'« ILLBIENT »

Arto Lindsay commence donc par produire du bruit, en l'organisant selon sa logique et ses humeurs. Complice de Brian Eno ou de Laurie Anderson, on le retrouve dix ans après l'expérience DNA dans la sphère de *l'illbien* new-yorkaise, courant sombre, maladif, de l'électronique, où le bruit cède à l'ambiance, aux côtés de DJ Spooky That Subliminal Kid ou de DJ Soul Slinger, new-yorkais d'origine brésilienne. La recherche se pratique en communauté – ce qui n'exclut pas les rivalités, mais affirme l'appartenance à la famille des avant-gardes.

A écouter et à lire

● **Disques.** Arto Lindsay : *Prize*, 1 CD Ryko/Harmonia Mundi ; *Hypercivilizado*, 1 CD Ryko/Harmonia Mundi. Caetano Veloso : *Estrangeiro*, 1 CD Elektra/Wea. DJ Soul Slinger ; *Upload*, 1 CD Caipirinha/PIAS ; 1 CD Jungle Sky Records. DJ Spooky vs. The Freight Elevator Quartet : *File Under The Futurism*, 1 CD Caipirinha Music/PIAS ; *Riddim Warfare*, 1 CD Outpost/Geffen. Compilations : *Modulations, Cinema for the Ear* (1970-2000), 1 CD Caipirinha/PIAS ; *Vintage Volts-Early Modulations* (extraits de Vladimir Ussachevsky/Otto Luening, Pierre Schaeffer, Luc Ferrari, John Cage, Ianis Xenakis...) 1 CD Caipirinha/PIAS (sortie française le 31 janvier, ou sur www.caipirinha.com).

● **Livres.** *Global Tekno, voyage initiatique au cœur de la musique électronique*, de Jean-Yves Leloup, Jean-Philippe Renoult, Pierre-Emmanuel Rastoin, éd. Camion Blanc, 258 p., 249 F (37,96 €). *Psychotic Reactions et autres carburateurs flingués*, de Lester Bangs, éd. Tristram, 530 p., 145 F (22,11 €). *Altered State, The Story of Ecstasy Culture and Acid House*, de Matthew Collin, éd. Serpent's Tail, Londres, 7 £ (11,11 €). *Chaos et cyber culture*, de Timothy Leary, éd. du Léopard, 274 p., 160 F (24,39 €).



Arto Lindsay, un organisateur de bruit devenu prince de la marginalité érudite.

Livret et pochette de *Prize*, le nouvel album d'Arto Lindsay, sont ornés des photographies d'œuvres du sculpteur et vidéaste Matthew Barney. De son côté, DJ Spooky That Subliminal Kid, alias Paul D. Miller, fils d'un avocat afro-américain de Washington, invente des paysages sonores, notamment avec les The Freight Elevator Quartet, formés à l'Electronic Cen-

ter de l'Université de Columbia. Leur travail commun, *File Under The Futurism*, est publié sur le label Caipirinha, fondé à New York par Iara Lee, jeune cinéaste brésilienne née de parents coréens et membre de droit de cette famille de cascadeurs de frontières, géographiques et artistiques.

Vivant à New York depuis dix ans, Iara Lee fait « du cinéma pour

l'oreille » et produit des disques sans but commercial, dont ceux de la collection Architettura, enfin disponible en France. Pour ces disques, un DJ est chargé de transformer en matière sonore, sur plans, l'œuvre d'un architecte : le Japonais Tetsu Inoué s'est attelé au Waterloo Terminal (la gare londonienne de l'Eurostar) de Nicholas Grimshaw ; le musicien alle-

mand Panacea a planché sur

Brasilia et son concepteur Oscar Niemeyer. « Il a accepté de rédiger le livret », affirme Iara Lee, conviée fin 1999 à présenter *Modulations*, documentaire sur la musique techno au Musée d'art moderne de Strasbourg. « N'oublions pas que Iannis Xenakis fut l'assistant de Le Corbusier. »

Journaliste, critique, peintre (beaucoup de loops, des boucles sonores, traduites au pinceau), DJ Spooky, comme Arto Lindsay, intervient sur tous les fronts de la vie artistique, galeries d'art comprises. Traquant le son quotidien à l'aide d'un enregistreur MiniDisc pour bâtir « une musique des fragments du monde », Spooky s'inscrit dans la lignée des pionniers de la musique concrète. Une visite sur son site Internet (www.djspooky.com) en dit long sur le personnage : des notes sur l'art conceptuel de demain, des articles renvoyant Jacques Derrida et Marshall McLuhan dos à dos. Au premier rang des liens avec des sites amis, celui de Iannis Xenakis, où figure une longue biographie du compositeur canadien James Harley. Des soirées dans les entrepôts du Bronx aux saveurs fluides de l'électro-acoustique, Spooky invente des réseaux...

LSD ET INTERNET

En janvier 1996, quelques mois avant sa mort, Timothy Leary était l'invité du Sundance Film Festival, festival du cinéma indépendant américain où Iara Lee présentait alors *Synthetic Pleasures*, film documentaire détaillant les vertus et les impasses de l'artificiel et du virtuel. Là comme dans son livre *Chaos et cyberculture*, le fondateur du mouvement psychédélique vantait les mérites d'Internet, après ceux du LSD (deux items inventés par les militaires), moyens d'expansion de la conscience et terrains de lutte politique. « Qu'est-ce qui est naturel aujourd'hui ? », s'interroge Iara Lee. Quelle réalité cherchent à traduire les jeunes musiciens électroniques ou les inventeurs du « turntable » [musique uniquement produite par les platines-disques] ? »

Modulations, son deuxième long métrage, explore l'histoire de la culture électronique, évitant le piège de l'incohérence inhérente à ce monde de navigation en surface, d'échantillonnage et d'enthousiasmes soudains. « Selon Iara

Lee, la techno remonte aux racines de la révolution industrielle. Elle est fondée sur une double spirale mêlant les expériences essentiellement européennes d'innovateurs, comme Stockhausen et Kraftwerk, et la pêche urbaine des soirées en entrepôt de Detroit, Chicago et New York », écrivait en juin 1999 le *Los Angeles Times* (repris par *Courrier international* dans son dossier « Vibrations urbaines »).

Qui voit-on dans *Modulations* ? DJ Spooky et un nombre incalculable de ses confrères expérimentateurs ; la Love Parade de

Trahisons

Comme *Modulations*, le film de Iara Lee, le livre *Global Tekno*, qui vient d'être couronné par l'Académie Charles-Cros, dresse l'histoire des musiques électroniques (de Cage, Stockhausen à Brian Eno), avant d'entreprendre une visite géographique (Chicago, Detroit, Londres, Ibiza ...) de la culture dance.

Ce « carnet de voyages de dancefloors et des home studios », tenu par deux anciens journalistes du magazine *Coda*, Jean-Yves Leloup et Jean-Philippe Renoult, largement illustré par le photographe Pierre-Emmanuel Rastoin, affirme que « jamais la techno ne serait née sans une première trahison, signée des avant-gardes artistiques du XX^e siècle. Trahison des conceptions bourgeoises de l'art qui a rendu possible la création de musiques à partir de machines sans grandeur, des sales bruits de la ville et des blurs mécaniques de l'ouvrier ». La deuxième félonie viendrait de Pierre Henry, auteur de *Psyché Rock* en 1967, pour lui un accident de parcours, mais un succès populaire, qui poussa le duo allemand Kraftwerk à quitter la Kunstakademie de Düsseldorf pour fricoter avec le rock et l'industrie.

Berlin ; des raves sous ecstasy ; l'écrivain Alvin Toffler ou Robert Moog, inventeur, en 1964, du synthétiseur moderne. Mais aussi Pierre Henry (« Quand j'étais enfant, j'avais dans la tête des sons inouïs que je ne pouvais pas interpréter »), Pierre Schaeffer, manipulateur des réverbérations, de la répétition (l'album *Modulations Early Vintage*, publié par Caipirinha, contient son édifiante *Etude aux chemins de fer*) ; Kraftwerk (« Nous avons une âme, même si elle est électronique et mathématique », 1970), John Cage (« Les instruments électriques rendent utilisables tout son qui peut être entendu », 1937).

ROCHERS DE PERCUSSION

A Berlin, le rock électronique et punk d'Alec Empire, vingt-sept ans, affirme les vertus révolutionnaires du bruit, avec des slogans tels que : « Le son des émeutes produit les émeutes », « Le bruit est une insulte au conservatisme ». En 1913, quand l'électronique n'était pas à l'ordre du jour, le futuriste et bruitiste italien Luigi Russolo, également peintre, écrivait *L'Arte del rumore* (« L'Art du bruit ») – gémissements, heurts, explosions, cris, stridences y étaient décrits et classés. Puis, Pierre Schaeffer a fait du micro un instrument à part entière, amplifiant, déformant, découpant. Un demi-siècle plus tard, le DJ Japonais Atau Tanaka traque à la perche le souffle du four à micro-ondes et le glissement de la caméra digitale. A des milliers de kilomètres de là, le jazzman brésilien Hermeto Pascoal, métis indien de l'Etat nordestin d'Alagoas, joue de la bouilloire et de la poêle à frire, transforme les rivières et les rochers en instrument de percussion. Sans micro, ni système MIDI, ni platines Technics, mais avec le même appétit anthropophage.

Arto Lindsay, enfant naturel du Brésil et de New York

AMÉRICAIN, Arto Lindsay a vécu son enfance et son adolescence dans le Nordeste du Brésil. Il revient sur cette histoire croisée dans son nouveau disque, *Prize*,

PORTRAIT

Le musicien a jeté des ponts entre bossa, samba, jazz, soul et avant-garde

comme dans *Noon Chill* et *Mundo Civilizado* (1997), album de tendresses et de ruptures qui devient *Hypercivilizado* sous les coups d'une joyeuse équipe de bûcheurs remixeurs (DJ Spooky, DJ SoulSlinger, DJ Olive et DJ Loop, Sub Dub...). Peu de musiciens sont ainsi capables d'établir des ponts entre Billie Holiday, Al Green et Joao Gilberto, entre l'excellente nouvelle vague électronique brésilienne et la structure rythmique de la samba ou les élucubrations de John Zorn sur la musique d'Ennio Morricone (*The Big Gundown*, 1986).

Prize est un album sans autre domicile fixe que les références de son auteur. Il y chante – la voix n'est pas son meilleur atout – des textes amoureux et métaphoriques, des collages de mots (« La fragmentation, dit-il, est un usage

très naturel »), avec le même appétit délicat et connaisseur qui l'avait porté aux côtés de David Byrne ou des Lounge Lizards. A bien des égards, *Prize* évoque, prolonge le travail entrepris en 1989 dans l'album *Estrangeiro* avec le Brésilien Caetano Veloso, qui cherchait à donner une nouvelle définition musicale à sa vision du chaos et de la volupté.

Ayant alors endossé l'habit de producteur, aux côtés de Peter Sherer, ancien comparse des Golden Palominos, Arto Lindsay devient le grand sorcier moderniste de la MPB (musique populaire brésilienne) des années 90, travaillant notamment avec Marisa Monte pour *Rose and Charcoal* (EMI), ou avec le Bahianais Carlinhos Brown. *Prize* a été conçu à Salvador de Bahia alors qu'Arto Lindsay mettait son grain de sel dans le nouvel album du bloc carnavalesque afro-brésilien Ilê Aiyê. Au royaume de la samba-reggae, ce prince de la marginalité érudite new-yorkaise a semé le trouble. Mais les tambours se vengeant toujours, les voici revenus dans *Prize*. Pour arriver à ce résultat, le grand garçon filiforme et pensif, presque inquiet, a bien entendu enregistré le tout à New-York. *Prize* est paru aux Etats-Unis sur Righteous Babe Records, le label créé, et réservé jusqu'alors à son

usage exclusif, par l'indisciplinée folkeuse, punk et gauchiste Ani DiFranco (*Le Monde* du 4 janvier).

Depuis quelques années, une fois passées les tentations du rock bruitiste puis de *l'illbien*, une bande de musiciens atypiques et doués accompagne les déplacements musicaux d'Arto Lindsay – on peut commander son concert (solo, groupe, performance, guitare, électronique) sur www.liquidskymusic.com, site où DJ Soulslinger propose également sa boutique de mode.

UN ARBRE À NOTTING HILL

Aux côtés de Lindsay : l'agile Melvin Gibbs (du Rollins Band) à la basse, le Vénézuélien Andres Levin (des Amigos Invisibles, rock latin), Davi Moraes, Bahianais, bassiste et mari de Marisa Monte, Vinicius Cantuaria, autre magicien brésilien de New York. S'ajoute Beans, rapper du collectif new-yorkais Anti Pop Consortium, évocation pour un titre, *Pre-feelings*, engagé de la phrase de début de *Matrix*, le film d'Andy et Larry Wachovsky : « Tu penses que tu es en train de respirer de l'air ? »

A New York, « l'énergie ne baisse jamais, malgré le maire, Rudolph Giuliani », précise Lindsay, qui évoque aussi le Japon, son ami le musicien Ryuichi Sakamoto, les tisseurs anciens. « L'idée de la nationali-

té est peu intéressante », dit-il. A l'inverse de celle du mariage de l'histoire, de la culture séculaire et des avant-gardes. En marge du *work in progress* de la Knitting Factory, en marge du rock qu'il sert un temps au sein des Golden Palominos, Arto Lindsay a mis en pratique les leçons de son adolescence. « Au Brésil, dans les années 60, à l'époque du tropicalisme, dit-il, les gens aimaient toutes sortes de musiques, des Beatles à la MPB, des Rolling Stones à l'avant-garde, John Cage ou la musique sérielle ».

Arto Lindsay raconte comment, l'hiver 1998, il a demandé conseil aux experts du carnaval de Notting Hill à Londres, pour voler au secours des blocs carnavalesques afro-brésiliens, militants de la cause noire et fiers partisans des percussions yoruba. Préférant les défilés pédestres aux *trios eletricos*, camions bourrés d'électricité et de haut-parleurs, Filhos de Gandhi ou Ilê Aiyê étaient voués à la noyade sonore. « Nous avons pensé à une sorte d'arbre, un sapin de Noël de micros, couché à l'horizontale, passant au-dessus des musiciens – il dessine. Mais nous ne savions pas le construire, avoue cet habitué des ordinateurs. C'est Vovo, un vieux du Ilê, qui a trouvé les solutions : il était plombier à Bahia. »

L'avenir du cinéma passe par « le reste du monde »

A l'exception des œuvres de Terrence Malick et de Stanley Kubrick, Hollywood aura déserté en 1999 le terrain de l'art au profit de l'Asie et plus encore, de l'Asie

A L'IMAGE des festivals de Cannes et de Venise, qui ont aimé la plupart des plus beaux films produits en 1999, cette année aura été particulièrement riche en films de qualité. Elle constitue ainsi l'apothéose d'une décennie paradoxale, où le poids de Hollywood n'aura jamais été aussi grand sur le plan économique et aussi négligeable sur le plan artistique. Dans ce domaine, l'Europe et, plus encore, l'Asie raflent la mise. Seuls deux films admirables contredisent ce constat : *La Ligne rouge*, de Terrence Malick, et *Eyes Wide Shut*, de Stanley Kubrick. Le rythme pour le moins sporadique avec lequel Malick réalise ses films (trois longs métrages en trente-cinq ans !) et la mort de Kubrick en mars confirment cependant que le cinéma américain, dominé par Hollywood, ne subsiste sur le plan artistique que sur des exceptions de plus en plus rares.

Ces créateurs au talent unanimement reconnu, qui ne survivent dans un milieu aussi défavorable que grâce à leur goût du secret et à la puissance démiurgique qu'on leur attribue, sont aujourd'hui des monstres en voie de disparition. Le culte dont bénéficient ces « super auteurs » masque difficilement la faillite d'un système où tel film d'Abel Ferrara (l'envoûtant *New Rose Hotel*), de Woody Allen (l'implacable *Celebrity*) ou de Frederick Wiseman (le documenté *Public Housing*) semblent cette année encore avoir échappé comme par miracle aux mailles du filet industriel.

Mis en regard avec la production cinématographique européenne ou asiatique, le constat devient patent, tant sont nombreux les anciens qui nous ont offert de grandes leçons de cinéma, et plus encore les multiples talents qui se sont confirmés, parfois avec un éclat qui porte leur œuvre à des sommets inégalés. Mentionnons parmi les premiers *La Lettre* ou *Le Fleuve d'or*, des Portugais Manoel de Oliveira et Paulo Rocha, *La Nourrice*, de l'Italien Marco Bellochio, *L'Autre*, de l'Égyptien Youssef Chahine, *Au cœur du mensonge*, de Claude Chabrol, ou *Sicilia I*, de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet.

TALENTS CONFIRMÉS

Établir une liste exhaustive des seconds nécessiterait une édition spéciale ; les plus marquants d'entre eux ont été *Le vent nous emportera*, de l'Iranien Abbas Kiarostami, *L'Été de Kikujiro*, du Japonais Takeshi Kitano, *The Hole*, du Taïwanais Tsai Ming-liang, *Tout sur ma mère*, de l'Espagnol Pedro Almodovar, *Khroutaliou, ma voiture !*, du Russe Alexei Guerman, *Le Fils adopté*, du Kirghiz Aktan Abdylkalykov, *Les Noces de Dieu*, du Portugais Joao Cesar Monteiro, *Teatro di guerra*, de l'Italien Mario Martone, ou *La Vie sur terre*, du Malien Abderrahmane Sissako.

On peut y ajouter une belle brochette française : *L'Humanité*, de Bruno Dumont, *Le Vent de la nuit*, de Philippe Garrel, *Trois ponts sur la rivière*, de Jean-Claude Biette,

Romance, de Catherine Breillat, *La vie ne me fait pas peur*, de Noémie Lvovsky, *Pas de scandale*, de Benoît Jacquot. Cette réjouissante carte du monde, qui semble renouer avec la vocation encyclopédique et universaliste du cinéma, doit évidemment être relativisée. Tracée du seul point de vue de l'utopie esthétique, elle recouvre de fait des réalités très disparates, qui vont de l'isolement de Sissako à l'efflorescence d'une production indépendante japonaise dont la consécration internationale de Takeshi Kitano est le signe le plus visible. Il n'en reste pas moins que c'est dans cette vaste zone qu'on pourrait appeler « le reste du monde », et non aux États-Unis, que semble résider l'avenir du cinéma, un des plus grands acquis des années 90 étant d'avoir redonné consistance à cette idée même d'un avenir du cinéma, un peu rapidement enterré durant la décennie précédente.

Il suffit d'aborder le chapitre des révélations de l'année pour s'en persuader. Hormis quelques très rares exceptions américaines (*Buffalo 66*, premier long métrage de l'acteur Vincent Gallo), les plus remarquables des jeunes cinéastes apparus en 1999 se nomment Jia Zhang-ke (*Xiao wu, artisan pick-pocket*), Fruit Chan (*Made in Hong Kong*) ou Wang Xiao-shuai (*So Close to Paradise*) pour la Chine ; Hirosaku Kore-Eda (*After Life, Maborosu*) et Kiyoshi Kurosawa (*Cure, Charisma*) pour le Japon ; Hong Sang-soo (*Le Pouvoir de la*



Avec « *Eyes Wide Shut* », Stanley Kubrick a sauvé l'honneur artistique du cinéma américain en 1999. Sa disparition pourrait symboliquement précéder celle des « super-auteurs ».

province de Kangwoon, *Le jour où le porc est tombé dans le puits*) pour la Corée ; Murali Nair (*Le Trône de la mort*) pour l'Inde ; Emmanuel Finkiel (*Voyages*), Laurent Achard (*Moins qu'hier, plus que demain*), Marie Vermillard (*Lila Lila*), Hélène Angel (*Peau d'homme, cœur de bête*) pour la France.

Il n'est pas jusqu'à l'animation, domaine qui fut longtemps l'appanage de Hollywood, qui change d'horizon. En dépit des envolées

de Tarzan, dernière production en date des studios Disney, et des prouesses électroniques des *1 001 pattes*, le charme et l'audace sont à porter cette année au crédit de Kirikou et la sorcière, du Français Michel Ocelot, de *La Nounou*, du Russe Gari Bardine, et de *Perfect Blue*, du Japonais Satoshi Kon.

Samuel Blumenfeld et Jacques Mandelbaum

Vers la fin de l'exception française ?

IL Y A UN AN, tous les indicateurs laissaient augurer que 1999 serait une belle année pour le cinéma français, en termes de qualité artistique, de réussite commerciale

ANALYSE

Derrière « Astérix » et « Jeanne d'Arc », on assiste à une déroutante commerciale

comme de mobilisation collective pour la défense de l'exception culturelle. Sur le premier aspect, le bilan est largement positif, au diapason d'une fécondité mondiale réjouissante (*lire ci-dessous*). Sur les autres points, la situation est moins exaltante. Elle traduit sans doute la fin d'une exception française dans le domaine du cinéma, d'autant plus mal vécue que, depuis 1992, date à laquelle la fréquentation a commencé de remonter grâce surtout au développement des multiplexes (il en existait 65 au 31 décembre 1999), les professionnels baignaient dans une douce euphorie.

Mais 1999 connaît une baisse de fréquentation de 9 % par rapport à 1998, année de l'« effet Titanic ». Les films français ne bénéficient pas, autant qu'on l'attendait, d'une tendance de fond à l'amélioration. Tandis que la conférence de Seattle, où le dossier culturel a été relégué dans les marges, n'a pas permis la mobilisation qui avait naguère su ressouder une profession divisée et inquiète. Même si le nouveau directeur général du Centre national du cinéma, Jean-Pierre Hoss, prévoit

une baisse moins accusée que prévu – 155 millions d'entrées et une part de marché du cinéma français qui se maintiendrait à 30 % –, l'examen des résultats en salles au cours de l'année est significatif d'une vraie menace.

Avec près de neuf millions d'entrées, un film français, *Astérix*, occupe la tête du classement. La *Jeanne d'Arc* de Luc Besson, avec près de trois millions d'entrées, représente également un succès, mais en deçà des espoirs nourris par ses promoteurs. Elle ne se classe qu'au neuvième rang. Derrière ces deux champions, mettant en scène deux archétypes de la France – et sa résistance à l'invasisseur –, on assiste à une déroutante commerciale. Parmi les cinquante titres sortis depuis le 1^{er} janvier et ayant attiré le plus de spectateurs en 1999, seulement onze sont français.

ÉCHECS DES PROJETS LOURDS

Avec respectivement plus de 2,1 et 1,7 million de spectateurs, *Les Enfants du marais* et *Quasimodo* obtiennent de bons résultats, à 1,2 million d'entrées. *Belle-maman*, de Gabriel Aghion, s'en tire correctement (mais loin des 4 millions d'entrées du même réalisateur avec *Pédale douce*) ; *Le Ciel, les oiseaux... ta mère* (1,2 million), *La Bûche* (1,1 million), *Ma petite entreprise* (790 000) sont des réussites. Cette structure du box-office – une poignée de succès nationaux bâtis sur des vedettes locales inexploitées au milieu d'un considérable ensemble américain – est tout à fait comparable à ce qui se passe aujourd'hui dans les grands pays européens ou au Japon. La seule variante française tient à la

réussite de quelques films d'auteur inattendus, comme *Vénus Beauté Institut* ou *Kirikou*, qui ont passé le million d'entrées.

En revanche, la plupart des projets lourds, rendus possible par le système d'aide à la production, ont essuyé des échecs plus ou moins cinglants : *Les Enfants du siècle*, de Diane Kurys, *La Débandade*, de Claude Berri, *Peut-être*, de Cédric Klapisch, *La Fille sur le pont*, de Patrice Leconte, *Est-Ouest*, de Régis Wargnier, *Rembrandt*, de Charles Matton, *Mookie*, d'Hervé Palud (sept films au budget supérieur à 60 millions de francs) ou encore *Un pont entre deux rives*, de Gérard Depardieu, *Le Schpountz*, de Gérard Oury... Que des projets commercialement ambitieux aient connu l'échec est un phénomène qui s'est toujours produit dans le cinéma, fabrique de prototypes. Mais le nombre de ces échecs est, en 1999, particulièrement élevé. Et ils se produisent dans un paysage modifié par deux éléments nouveaux.

Le premier est donc la tendance à la remontée globale du marché qui rend amers ceux qui n'y participent pas. Le deuxième tient au mode de financement des films. Jusqu'à une date récente, les cinéastes « populaires » se devaient d'être en phase avec le public. Ce n'est aujourd'hui plus le cas : les films français, dont les budgets ont grimpé dans des proportions sans rapport avec l'évolution du public, ne sont plus payés par les billets qu'achètent les spectateurs. Ils sont payés, avant d'être réalisés, par les prélèvements réglementaires et par les obligations d'investissement que la loi impose aux télévisions.

Au-delà du côté folklorique des sigles, BLIC (Bureau de liaison des industries cinématographiques) contre BLOC (Bureau de liaison des organisations cinématographiques), et des rivalités de personnes qui s'y sont exprimées, la fracture de la profession qui a marqué l'année – avant que les attaques contre la critique ne servent un temps de dérivatif – reflète un changement structurel dans le cinéma. Cette cassure traduit l'éloignement entre la logique de la production et celle du public. Le BLOC avait été créé par les professionnels dont l'essentiel de l'activité est centrée sur la production, attachés à sécuriser leur financement par les diffuseurs, c'est-à-dire, dans le *statu quo ante*, d'abord par Canal+. Au BLIC étaient restés les professionnels dont la

préoccupation majeure est la distribution – salles, circuits de multiplexes notamment, qui vivent aujourd'hui surtout de la distribution des films américains.

LES DISTRIBUTEURS MENACÉS

Cette disjonction aura logiquement touché la profession intermédiaire, les distributeurs, qui sont aujourd'hui les plus menacés. Elle ne peut que continuer à s'aggraver sous l'effet des évolutions technologiques, selon un modèle que le phénomène *Blair Witch Project* a illustré : le tournage en vidéo numérique va réduire considérablement les coûts de production, permettant la multiplication de films que la prolifération des canaux de diffusion va rendre théoriquement disponibles. Est-ce à dire qu'on ver-

ra dès lors vingt films par semaine ? Evidemment non : on verra ceux sur lesquels le marketing aura concentré l'attention du public. Le moment est proche où les budgets de diffusion seront supérieurs à ceux de production – et l'isolement des artistes de la caméra pire qu'il n'a jamais été, enfermés dans un ghetto où ils pourront à loisir jouer avec leurs caméras numériques sans que leurs œuvres, faute de soutien des diffuseurs, puissent en sortir jamais.

La fracture BLIC-BLOC, l'incapacité à reformuler les enjeux culturels dans les débats internationaux comme la passe d'armes contre la critique auront été des symptômes de l'impréparation du cinéma français à affronter cette mutation.

Jean-Michel Frodon

Les meilleures entrées de 1999

- *Astérix et Obélix* : 9 944 044
- *Star Wars* : 7 157 124
- *Tarzan* : 5 960 798
- *Matrix* : 4 666 534
- *Coup de foudre à Notting Hill* : 4 453 226
- *La Momie* : 3 140 107
- *1 001 Pattes* : 3 110 956
- *Wild Wild West* : 3 083 210
- *Jeanne d'Arc* : 2 898 585
- *Le monde ne suffit pas* : 2 894 192
- *Haute Voltige* : 2 617 618
- *Les Enfants du marais* : 2 115 973
- *Ennemi d'Etat* : 2 063 752
- *Tout sur ma mère* : 1 939 119

- *Quasimodo* : 1 939 119
 - *Shakespeare in Love* : 1 681 915
 - *Eyes Wide Shut* : 1 629 112
 - *The Faculty* : 1 514 572
 - *La Neuvième Porte* : 1 425 170
 - *Payback* : 1 400 025
- Source : *Le Film français*
Ces chiffres sont arrêtés au 28 décembre 1999 au soir. Certains films, comme *Tarzan* et *Le monde ne suffit pas*, poursuivent leur carrière, tandis que *Just Married (ou presque)* est entré dans le Top 20 la semaine suivante avec 1 617 625 entrées au 4 janvier.

LES POLITIQUES SE METTENT À TABLE.

Tous les jeudis
POLITIQUEMENT DIRECT
à 18H05

Et tous les soirs
LES DOSSIERS POLITIQUES
à partir de 18H20

AIX-EN-PROVENCE 93.8 • BORDEAUX 107.3 • BRUXELLES 107.5 • CAEN 107.1 • CANNES 104.4 • GRENOBLE 100.8 • LIEGE 106.7 • LILLE 96.4 • LYON 95.3
MARSEILLE 93.8 • NANCY 104.1 • NANTES 107.2 • NICE 104.4 • ORLÉANS 99.7 • STRASBOURG 106.9 • TOULON 87.9 • DIFFUSION SUR TPS ET LA LYONNAISE CÂBLE

toute l'actualité un ton plus haut.
http://www.radiobfm.com

EN VUE

■ « Je me suis présenté pour que la démocratie gagne », a déclaré **Abdoulhaziz Djalalov**, chef du Parti populaire démocratique, candidat contre **Islam Karimov**, en votant pour **Islam Karimov**, président sortant, réélu dimanche 9 janvier en Ouzbékistan.

■ **George W. Bush**, fils de l'ancien président, gouverneur du Texas, farouche partisan de la peine de mort, candidat à l'investiture républicaine, s'engage à soulever « une armée de compassion à travers toute l'Amérique ». Déjà, grâce à son frère, **Jeb Busch**, gouverneur de l'Etat, les condamnés de Floride auront le choix entre la chaise électrique, « *châtiment cruel* », et l'injection létale.

■ Les autorités de Pékin procédant à de nombreuses exécutions avant les fêtes du nouvel an chinois, les chirurgiens de l'hôpital universitaire Sun Yat Sen à Canton, qui, en janvier, s'attendent à un gros arrivage d'organes de condamnés à mort, rassurent cependant leur clientèle : « *Ceux qui ne pourront pas être transplantés en ce moment devront attendre la fête du Travail du 1^{er} mai* ».

■ **Jonathan Aitken**, ancien député britannique, ancien directeur du Trésor, condamné pour faux témoignage, remis en liberté conditionnelle, vendredi 7 janvier, devra porter un bracelet électronique pendant encore deux mois.

■ Les Néerlandais pourront savoir si un pédophile rôde à moins de 2 500 mètres de leur ordinateur en se connectant sur le site internet de l'association Strop. « *Nous ne voulons pas faire de chasse à l'homme mais juste isoler les délinquants sexuels* », précise **Jan Hofte**, à l'origine du projet.

■ **Walter Howel**, curé d'Escazu, au Costa Rica, qui, après trois ans d'attente, les a finalement reçus pour Noël, exposera dans son église une paire de souliers de peinture 44, couleur café, « *portée plusieurs fois par le pape* ».

■ **Teruyoshi Fukunaga**, riche gourou japonais, inventeur d'une thérapie fondée sur l'examen de la plante des pieds, soupçonné d'escroquerie, a annoncé sa démission, vendredi 7 janvier, « *obéissant à des voix venues du ciel* ».

■ En composant, vendredi 7 janvier, le numéro d'un téléphone rose, un Italien de Trente, mari lassé en quête d'aventures, est tombé sur la voix de sa femme qui trompait son ennui à l'autre bout du fil.

■ Depuis le 1^{er} janvier 2000, les femmes, à leur tour, pourront entrer dans l'armée mexicaine.

Christian Colombani

Les cinéastes italiens aussi débattent de la critique

Le quotidien « La Repubblica » a interrogé plusieurs réalisateurs de cinéma sur leurs rapports avec la presse. Tous regrettent la part réduite désormais réservée aux films et attendent des journalistes qu'ils sachent transmettre leur passion

DANS LES ANNÉES 50, Vittorio Gassman usait, paraît-il, d'une méthode radicale pour trancher le débat entre artistes et critiques. Quand un article éreintait un de ses spectacles, il se rendait au journal et boxait l'auteur. « *Il faut rendre coup pour coup* », commente Dino Risi, qui ajoute cependant que ce n'est pas son style. Depuis le début de la semaine, *La Repubblica* a relancé en Italie la polémique née en France après la publication d'un manifeste de l'ARP (Auteurs-Réalisateurs-Producteurs) contre les critiques de cinéma (*Le Monde* du 25 novembre). Le quotidien romain a interrogé des metteurs en scène sur leurs rapports avec la critique. Le résultat est contrasté, et si, jusqu'à

maintenant, les journalistes eux-mêmes n'ont pas pris part à la discussion, les opinions exprimées par « l'autre partie » sont loin d'être unanimes.

Tout le monde est cependant d'accord pour regretter une évolution : la place réservée dans les journaux italiens aux articles sur les films est de plus en plus réduite et la télévision parle seulement du cinéma pour s'intéresser aux canchans. C'est « *le triomphe des pettegozzzi [ragots]* », dit Paolo Virzi. Le réalisateur d'*Ovosodo*, grand prix spécial du jury à la Mostra de Venise en 1997, se félicite « *de la passion et de l'élan, introuvables chez nous* », dont témoigne le document des cinéastes français.

Autre constatation qui emporte



l'adhésion de tous : « *Il y a des critiques honnêtes et des imbéciles, c'est la règle du jeu* », comme l'écrit Dino Risi. L'auteur du *Fanfaron* et de *Parfum de femme* regrette que l'esprit de synthèse – « *que nous admirions chez les Français* » – ait disparu au profit d'une tendance « *à tout compliquer* ». Mais il n'en

veut pas aux journalistes qui ont émis des jugements sévères.

Bernardo Bertolucci non plus. Il se sent « *quelque part d'accord avec les jeunes critiques français* ». Il lui semble aussi que « *le cinéma européen est vieillissant* » et que « *les surprises les plus fascinantes viennent des cinémas nouveaux : Taiwan, Iran, Afrique, Hongkong* ». Il met cependant en garde contre les conséquences désastreuses d'une critique négative pour les œuvres ambitieuses à la recherche d'un public, alors qu'elle n'a aucun effet sur la carrière et le succès d'un film commercial. Marco Bellocchio (*La Chine est proche*, *Les Poings dans les poches*) remarque, quant à lui, que « *les problèmes très graves que rencontre le cinéma ita-*

lien ne sont absolument pas liés à la critique ».

Selon plusieurs metteurs en scène interrogés par *La Repubblica*, le combat est inégal. Les cinéastes « *n'ont pas le droit de répliquer* », remarque Roberto Faenza, réalisateur, entre autres, de *Pereira prétend*, d'après le roman d'Antonio Tabucchi. « *L'œuvre en elle-même, souligne-t-il, ne peut suffire à la défense, puisque la discussion a lieu dans un autre média où l'auteur des films n'a pas voix au chapitre* ». Le seul moyen de rétablir l'équilibre, ce sont les milliers et les milliers de dollars que les producteurs dépensent en publicité pour la promotion des films. Claude Chabrol (qui n'a pas signé le texte de ses collègues français) y voit un risque de corruption : « *Tous ces dollars doivent bien finir dans la poche de quelqu'un, non ? Bien sûr pas matériellement dans celles des critiques...* » Et Roberto Faenza de conclure : « *Pour être sincère, face au pouvoir démesuré de l'argent, je préfère encore une démolition en règle !* »

Qu'attendent alors des critiques les auteurs de films ? Qu'ils aient « *la force et le talent de transmettre leur passion aux lecteurs* ». « *Les meilleurs le font*, écrit Paolo Virzi, *et c'est grâce à eux qu'on se souvient de bien des films*. » Bernardo Bertolucci dit la même chose en citant Jean Renoir : « *Ne perdez pas votre temps à dire du mal des films que vous détestez ; parlez au contraire des films que vous aimez et partagez votre plaisir avec les autres*. »

Daniel Vernet

DANS LA PRESSE

BFM

Philippe Alexandre

■ Christian Sautter n'a pas les talents d'éloquence, de malice et d'habileté politique de son prédécesseur. C'est un fait que le remplacement d'un politicien subtil comme Dominique Strauss-Kahn par l'ancien préfet modifie la physionomie du gouvernement. Du coup, l'équipe de Lionel Jospin a perdu beaucoup de sa fraîcheur et de son allégresse. Outre le départ de sa star, le gouvernement commence à souffrir d'une certaine usure. Martine Aubry, avec les difficultés que rencontrent les 35 heures dans les entreprises et ses propres conflits avec le patronat, est moins présente

dans le débat. Jean-Pierre Chevènement, depuis les affaires corses, a adopté un ton plus progressif. Et Elisabeth Guigou est en panne de réforme de la justice. L'opinion ne semble pas encore refuser au gouvernement sa confiance. Mais comme dirait Christian Sautter, les échéances électorales sont encore loin.

RFI

Jacques Rozenblum

■ Grozny, la bien nommée, est toujours restée fidèle à son patronyme signifiant « la terrible ». La résistance farouche de la ville martyre a fait voler en éclats le mythe de la guerre zéro mort, que Moscou avait tenté d'imposer. Le retour en masse des cercueils a poussé les Russes à

proclamer une trêve unilatérale, quelques jours après avoir rejeté une demande de trêve tchéchène. Un changement de commandement opérationnel a accompagné cette pause. Les Russes voudraient le faire passer pour une relève « sans surprise », mais tout le monde sait bien qu'on ne change pas une équipe qui gagne. C'est l'aveu même de l'embourgeoisement. Non seulement les Russes pataugent à Grozny, mais ils ne contrôlent pas les « zones libérées », comme le prouve la spectaculaire contre-offensive des Tchétchènes sur leurs arrières. A l'évidence, la campagne de Tchétchénie, qu'on avait annoncé rapide commence à tourner au cauchemar pour Moscou.

RTL

Alain Duhamel

■ Raymond Barre est irremplaçable dans le paysage politique français : il dit ce qu'il pense, il ne dit pas tout ce qu'il pense, mais il dit uniquement ce qu'il pense. Rien d'étonnant à ce qu'il prenne maintenant position en faveur de la réforme du parquet. Il a toujours été partisan de fortifier l'indépendance des magistrats. Il est donc acquis à l'idée de la non-intervention du garde des sceaux dans les affaires individuelles et au renforcement des garanties du parquet. Puisque telle est sa conviction, il va donc voter le projet sans états d'âme. Cela ne fera pas plaisir dans son camp. En revanche, les Français qui le savent informé et désintéressé l'écouteront peut-être plus.

www.front.qc.ca

Des Québécoises exerçant des « métiers d'hommes » se regroupent et s'organisent



qui est menuisier, veut transmettre une expérience chèrement acquise : « *Les mauvais coups, les paroles blessantes, les agressions n'ont plus de secret pour moi. Rien ne peut plus me surprendre. J'ai dans mon bagage tout un arsenal de défenses, de la plus subtile à la plus acerbe.* »

Les « non-trads », jeunes ou expérimentées, peuvent aussi se contenter de consulter la documentation publiée sur le site. Les nouvelles venues y découvriront des paroles de femmes sans complexes, ainsi que des études au titre provocateur : « *Le non-trad : choix individuel, phé-*

nomène social ou erreur de la nature ? » D'autres préfèrent participer à la liste de discussion, qui leur permet de se retrouver dans le monde réel et d'organiser des programmes de terrain : campagne de sensibilisation en milieu agricole, sur les chantiers, ou dans les écoles de métiers...

Grâce à Internet, Front commence à se faire connaître hors du Québec. A terme, le mouvement aimerait faire de son site « *un centre de ressources pour les non-trads francophones du monde entier* ». Les femmes concernées sont nombreuses, puisque un métier est considéré comme « non traditionnel » quand il est exercé par moins d'un tiers de femmes.

Enfin, au-delà de l'action militante, le site offre aux participantes le simple plaisir de se retrouver et de se sentir solidaires : « *C'est le droit d'exprimer son indignation* », « *le lieu où tu n'es plus le phénomène rare* », « *un souper de femmes en bottes de travail* » et par-dessus tout « *une fierté à partager* ».

Claire Charpy

SUR LA TOILE

LOGICIEL LIBRE

■ Le Prix du logiciel libre, décerné chaque année par la Free Software Foundation, est revenu pour 1999 au chercheur mexicain Miguel de Icaza, qui a dirigé via Internet une équipe de 300 développeurs bénévoles du monde entier dans le cadre du projet GNOME, un logiciel graphique pour le système d'exploitation Linux. www.fsf.org

INVESTIR EN CHINE

■ La Chine a décidé d'autoriser les investisseurs étrangers à prendre des participations pouvant aller jusqu'à 50 % dans les sociétés prestataires de services Internet. Trois villes (Pékin, Canton et Shanghai) seront concernées dès mars 2000, quatorze autres en 2001. Les internautes chinois sont passés de 2 millions à 7 millions en 1999. – (AFP)

JEUX VIDÉO

■ URwired, boutique électronique britannique spécialisée dans la vente de jeux vidéo, a ouvert un site Web destiné à la clientèle française. www.urwired.fr

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

□ M. □ Mme Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité : _____

Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQP1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je résterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : _____

Signature : _____

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031 ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER Nom _____ Prénom _____ N° _____ rue _____ Code postal _____ ville _____

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne) _____ N° _____ rue _____ Code postal _____ ville _____

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER Code Etablissement _____ Code Guichet _____ N° de compte _____ Clé RIB _____

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc. : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 800 022 021 (0,99^{FFF}/min)

*Le Monde (USPS=0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices, POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Saint Paul Amar par Alain Rollat

EN BONNE logique chrétienne, Paul Amar devrait être dispensé d'aller faire Jubilé jusqu'à Rome pour s'épargner le purgatoire. Nonobstant les bulles papales, le Vatican devrait lui accorder une grosse brassée d'indulgences plénières sans l'obliger à se rendre en pèlerinage au tombeau des Apôtres. La Porte sainte de la basilique Saint-Pierre devrait même lui être ouverte *ad aeternam*. Car ce que Paul Amar a fait pour l'Eglise catholique, en ce dimanche 9 janvier de l'an 2000 et de la vingt-neuvième année sainte, sur France 2, vers midi et demi, aucun apôtre ne l'avait encore fait.

Personne, avant lui, dans la tradition romaine, n'avait osé, à une heure de grande écoute, soulever, en direct, la question de la sexualité des serviteurs de Dieu. Personne, avant lui, n'avait osé, en public, dans la foulée du « Jour du Seigneur », transgresser le tabou

du célibat des curés. Personne, avant lui, n'avait osé mettre face à face, à la télévision, un évêque et l'une de ces pécheresses que la morale ecclésiastique voue aux catacombes de la clandestinité parce qu'elles aiment des prêtres et en sont aimées.

Bien sûr, Paul Amar n'aurait pas pu accomplir un tel exploit sans la complicité active de ses deux invités. Nous réclavons donc mille indulgences conjointes en faveur de l'évêque de Moulins, M^{re} Philippe Barbarin, qui a eu le courage d'inaugurer ce dialogue sans précédent, et de la présidente de l'association Plein jour, Marie-Bridgette Pasquier, venue témoigner que les femmes ne font pas concurrence à Dieu quand elles partagent, jusqu'au lit, la vie des curés. Il ne faudra pas oublier de rendre hommage à ces deux pionniers de la lutte contre l'hypocrisie le jour où l'Eglise catholique du XXI^e siècle sortira de son

Moyen Age pour autoriser le mariage de ses prêtres.

Entre cet homme en soutane et cette femme de cœur, le débat était inégal. Elle parlait d'amour, avait le beau rôle. Sa parole exprimait une conception de Dieu sans frontières affectives. On ne partage pas la vie d'un prêtre pendant dix-huit ans si l'on ne possède pas une âme bien trempée. Il parlait de fidélité à la parole donnée, d'engagements à respecter, il était bridé par sa charge sacerdotale. Le catéchisme affleurait sous son verbe. Il n'y eut pas de match. Que peut répondre un évêque à la concubine d'un prêtre quand elle pose la question de la paternité de l'enfant à naître ? Qu'aurait répondu saint Pierre à Marie-Madeleine si elle lui avait souhaité « *la chance de rencontrer l'amour* » ? Le Saint-Esprit inspirait cette femme et Paul Amar eut l'intelligence de rester neutre. Il fera un bon pontife.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

15.10 Le Monde des idées. Thème : Le mystère Poutine. Invités : Georges Mink ; Jean-Charles Szurek. **LCI**

21.00 Quel avenir pour le syndicalisme ? **Forum Planète**

21.50 L'Écran témoin. Cette année, j'arrête de fumer. **RTBF 1**

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : David Bailey, Taraf de Haïdouks, Julian Barnes, Christophe Lambert. **Canal +**

18.30 L'Invité de PLS. Valéry Turcey. **LCI**

21.05 La Route. Jean-Pierre Mocky et Juliette. **Canal Jimmy**

22.30 Y a pas photo ! Les histoires étonnantes et drôles des bébés. **TF 1**

22.30 Mots croisés. Tempête, marée noire, peut-t-on éviter ou prévenir de nouvelles catastrophes ? Invités : Jean-Claude Gaysot, Philippe de Villiers, Corinne Lepage, Michel Charasse, Denis Kessler. **France 2**

DOCUMENTAIRES

20.00 Jazz sous influences [9/13]. **Planète**

20.15 360°, le reportage GEO. Quand la nature se déchaine. [1/4]. **Arte**

21.15 Itinéraires sauvages. Chroniques de l'Afrique sauvage. **Odyssee**

22.05 Un siècle de science-fiction. La fin du monde. **13^{ème} RUE**

le Monde TELEVISION

ARTE

20.15 Quand la nature se déchaine

Pendant quatre jours, Arte diffuse un documentaire de vingt-six minutes sur les catastrophes naturelles et leur prévention, de facture très anglo-saxonne. Des images d'une équipe de sauveteurs allemands, dans les décombres de la ville turque d'Izmit (lundi 10), précèdent celles des tsunamis japonais, des faiseurs de pluie et, enfin, celles d'éruptions volcaniques.

THÉÂTRE

23.45 Elena Ceaucescu, doctor horroris causa. [2/2]. **Histoire**

0.00 Fabuleusement riches. Le salaire de la guerre. **Odyssee**

0.10 B.B. King. Le roi du blues. **Paris Première**

0.35 La Case de l'oncle Doc. Bruay, histoire d'un crime impuni. **France 3**

TÉLÉFILMS

20.50 Les Rives du paradis. Robin Davis. **France 2**

21.00 Pacte avec le diable. Bobby Roth. **France 3**

21.00 L'Allée du roi. Nina Companeez [2/2]. **Histoire**

22.50 Traque acharnée. Douglas J. Jackson. **M 6**

23.05 Engrenage fatal. Richard Trevor. **France 3**

MUSIQUE

19.59 Soirée Séville. **Muzzik**

20.05 Trois Vêpres, de Rachmaninov. Par le Chœur Svetoslav Obretenov, dir. Georgi Robev. **Mezzo**

21.00 Don Giovanni. Par l'Orchestre du Ferrara Opera House de Rome, dir. Claudio Abbado. **Muzzik**

22.30 Sonate pour violon et piano n° 2, de Brahms. Avec Itzhak Perlman, violon ; Daniel Barenboïm, piano. **Mezzo**

22.40 Luciano Pavarotti à Hyde Park. A Londres, le 30 juillet 1991. **TMC**

0.20 Quatuor à cordes « Américain », de Dvorak. Par le Quatuor Prazak. **Mezzo**

0.35 The Doors. A Londres, en 1968. **Canal Jimmy**

SÉRIES

20.20 Happy Days. L'Amérique en musique. **Série Club**

21.50 New York Police Blues. Trou noir (v.o.). **Canal Jimmy**

22.20 The PJ's, les Stubbs. He's Gotta Have It (v.o.). **Série Club**

23.20 New York District. Un moment de gloire (v.o.). **13^{ème} RUE**

23.40 Profiler. Voyeurisme. **TSR**

0.00 Affaires non classées. [1 et 2/2]. La marque du diable. **TF 1**

COURTS MÉTRAGES

22.20 Court-circuit. Gros lolos. G.Vikene. Scènes de lit. F. Ozon. **Arte**

CANAL JIMMY

21.05 La Route

Pour son quinzième tour de roues, « La Route » embarque un duo de choc : Jean-Pierre Mocky et Juliette. Le cinéaste provocateur et poète, agent trouble du septième art, dialoguera avec la chanteuse, formée à l'école des pianos-bars et des cabarets. Ces deux adeptes du franc-parler échangeront des mots et des idées, en rupture avec les propos lénilifiants de tant d'invités de tant d'autres émissions.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Le jeune Chopin à Varsovie

L'un des grands mérites des émissions thématiques de Radio Classique est de parvenir à recréer, par le choix judicieux des œuvres, l'atmosphère musicale d'une époque, l'univers d'un créateur, les mille facettes d'un interprète. Ici, des œuvres de Rossini, Field, Weber, Hummel, etc., encadrent Frédéric Chopin et sa *Sonate n° 1* ou encore ses *Variations sur « la ci darem la mano »* opus 2.

FILMS

16.20 L'As des as ■■■ Gérard Oury (Fr. - All., 1982, 105 min). **Cinétoile**

16.35 Cléopâtre ■■■ Joseph Mankiewicz (EU, 1963, v.o., 235 min). **Ciné Cinémas 1**

17.45 Hélas pour moi ■■■ Jean-Luc Godard (Fr. - Suï., 1992, 85 min). **Ciné Cinémas 3**

18.05 Shadows ■■■ John Cassavetes (EU, 1960, N., v.o., 85 min). **Cinétoile**

18.40 Vers la joie ■■■ Ingmar Bergman (Suède, 1949, N., v.o., 100 min). **Ciné Classics**

19.30 Périil en la demeure ■■■ Michel Deville (France, 1984, 105 min) **France 3**

20.30 Pépé le Moko ■■■ Julien Duvivier (France, 1936, N., 95 min). **Ciné Classics**



20.30 L'Empire du soleil ■■■ Steven Spielberg. Avec Christian Bale, John Malkovich (Etats-Unis, 1987, 150 min). **Ciné Cinémas 1**

21.00 Palombella rossa ■■■ Nanni Moretti (Italie, 1989, 90 min). **Cinéfaz**

22.30 Blade Runner ■■■ Ridley Scott (Etats-Unis, version réalisateur, 1982, v.o., 110 min) **Ciné Cinémas 3**

22.30 Fellini-Roma ■■■ Federico Fellini (Italie, 1972, 115 min). **Cinéfaz**

22.35 Le Guet-apens ■■■ Sam Peckinpah (Etats-Unis, 1972, 120 min). **Canal Jimmy**

0.00 Le Caporal épinglé ■■■ Jean Renoir (France, 1962, N., 105 min). **Ciné Classics**

1.25 Le Samourai ■■■ Jean-Pierre Melville (France, 1967, 100 min). **Ciné Cinémas 1**

1.55 Courage, fuyons ■■■ Yves Robert (France, 1979, 95 min). **Cinétoile**

MARDI 11 JANVIER

FILMS

16.05 Blade Runner ■■■ Ridley Scott (Etats-Unis, version réalisateur, 1982, v.o., 115 min) **Ciné Cinémas 3**

16.10 La Ballade des sans-espoir ■■■ John Cassavetes (EU, 1961, N., v.o., 100 min). **Cinétoile**

16.55 Vers la joie ■■■ Ingmar Bergman (Suède, 1949, N., v.o., 100 min). **Ciné Classics**



17.50 Sylvia Scarlett ■■■ George Cukor. Avec Cary Grant, Katharine Hepburn (EU, 1935, N., v.o., 100 min). **Cinétoile**

18.00 L'Empire du soleil ■■■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1987, v.o., 150 min). **Ciné Cinémas 3**

18.15 La Minute de vérité ■■■ Jean Delannoy (France, 1952, N., 90 min). **TV 5**

18.35 Le Caporal épinglé ■■■ Jean Renoir (France, 1962, N., 105 min). **Ciné Classics**

18.55 Allemagne, années 90 ■■■ Jean-Luc Godard (France, 1991, 60 min) **Ciné Cinémas 1**

20.30 Capitaine téméraire ■■■ Raoul Walsh (Etats-Unis, 1952, 105 min). **Ciné Cinémas 1**

20.30 Ratboy ■■■ Sondra Locke (Etats-Unis, 1986, 110 min). **Cinéstar 1**



20.50 Jack ■■■ Francis Ford Coppola. Avec Robin Williams, Diane Lane (Etats-Unis, 1996, 125 min) **TF 1**

21.00 Tess ■■■ Roman Polanski (Fr. - GB, 1979, v.o., 165 min). **Ciné Cinémas 3**

22.30 Europa ■■■ Lars von Trier (Fr. - Dan, 1991, v.o., 105 min). **Paris Première**

23.10 Sweet Sweetback's Baadasssss Song ■■■ Melvin Van Peebles (EU, 1971, v.o., 95 min). **Arte**

23.35 Pépé le Moko ■■■ Julien Duvivier (France, 1936, N., 90 min). **Ciné Classics**

23.45 1900 ■■■ Bernardo Bertolucci (Italie, 1976, 300 min). **Cinétoile**

0.00 Cléopâtre ■■■ Joseph L. Mankiewicz (EU, 1963, 215 min). **Ciné Cinémas 2**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.40 Melrose Place. **18.30** Exclusif. **19.05** Le Bigdill. **20.00** Journal, Météo. **20.50** Toutes les femmes sont des déesses. Téléfilm. Marion Sarraut [1/2]. **22.30** Y a pas photo ! **0.00** Affaires non classées. [1 et 2/2] **0.14** TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

17.25 Cap des Pins. **18.00** Friends. **18.25** Nash Bridges. **19.15** Qui est qui ? **20.00** Journal, Dakar, Météo. **20.50** Les Rives du paradis. Téléfilm. Robin Davis. **22.30** Mots croisés. **0.05** Traque acharnée. **0.30** Dakar : Le Bivouac.

FRANCE 3

18.13 Comment ça va aujourd'hui ? La stérilisation alimentaire. **18.20** Question pour un champion. **18.48** Un livre, un jour. **18.50** Le 19-20 de l'information, Météo. **20.05** Fa si la. **20.35** Tout le sport, Le Dakar. **21.00** Pacte avec le diable. Téléfilm. Bobby Roth **0.22** Météo, Soir 3. **23.05** Engrenage fatal. Téléfilm. Richard Trevor **0.35** La Case de l'oncle Doc. Bruay, histoire d'un crime impuni. **1.25** Nocturnales.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.40

18.15 Flash infos. **18.20** Nulle part ailleurs. **20.30** Le Journal du cinéma. **20.40** Les Couloirs du temps, les visiteurs 2. Film. Jean-Marie Poiré **0.22** Tragédies minuscules. **0.22** Ouvre les yeux Film. Alejandro Amenabar (v.o.). **0.35** Boxe hebdo. **1.35** Football.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Crimes contre l'humanité, payer sa dette cinquante ans après... Invités : Agnès Lejbowicz, Rémi Ourdan, Gilles Sainati, Eyal Sivan, Yves Ternon. **Forum Planète**

22.00 Vivre la Chine... en France. Invités : Yang Din, Dong Qiang, Jacqueline Costa-Lascoux, Viviane Phi, Ke Wen, Hsiung Ping Ming. **Forum Planète**

23.00 Mille ans d'économie. Invités : Philippe Barbet, Joël Cornette, Jean-Michel Gaillard, Bernard Maris, Stephen Pierce. **Forum Planète**

MAGAZINES

14.30 La Cinquième rencontre... Justice, société : Pitbulls, attention danger ! **La Cinquième**

15.50 Saga-Cités. J'y suis, j'y vote. **France 3**

17.00 Les Lumières du music-hall. Patachou. Léo Ferré. **Paris Première**

17.55 Côté cinquième : c'est bien, c'est mâle. Marée noire, les hommes de la mer. Invités : Bruno Rebel ; Edouard Berle. **La Cinquième**

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Mélanie Thierry, 113, John Lassetter, Alfredo Arias. **Canal +**

19.00 Archimède. Voir : Mixotrophe. Pourquoi : Chiralité. Expérience : Anti-hydrogène. Brève : Trouver la rouge. Sciences animées : E=mc2. Application : Cartographie. **Arte**

19.30 Rive droite, rive gauche. **Paris Première**

20.50 Fréquentstar. Patrick Bruel. **M 6**

21.05 Temps présent. La Dernière Bataille du cheval suisse. **TV 5**

22.55 Le Droit de savoir. Enquête sur le marché des ados : des clients de marque. **TF 1**

23.00 Alors, heureux ? J'ai peur de la foule. J'élève mon enfant seule. Victime de la rumeur. J'aime le sexe. **France 2**

23.10 Comment ça va ? Dossier : L'oreille cassée. Régime crétois. Comment ça marche ? **France 3**

0.30 Capital. Business en famille. **M 6**

DOCUMENTAIRES

17.40 Le Rêve américain. [5/5]. **Odyssee**

18.25 Le Monde des animaux. Le Monarque des papillons. **La Cinquième**

18.55 L'Histoire des grands ballets. [2/20]. Casse-noisette. **Mezzo**

19.05 Des hamburgers au Zimbabwe. **Planète**

le Monde TELEVISION

LA CINQUIÈME

8.10 L'Echo du siècle

Cette encyclopédie illustrée de la radio et de la télévision correspond au pari gagné de l'adaptation au petit écran du très complet *L'Echo du siècle, dictionnaire historique de l'audiovisuel en France*, publié l'an dernier sous la direction de Jean-Noël Jeanneney. Avec une vedette : la télévision, le XX^e siècle ayant été celui de la communication et de la télécommunication.

FRANCE-CULTURE

21.30 L'Invention du monde

Que s'est-il passé sur Terre, le 21 mars 1989, pour l'équinoxe de printemps ? Olivier Rolin a dépeint près de 500 quotidiens en 31 langues pour écrire *L'Invention du monde* (Seuil), énumération poétique et fantasiste de l'activité humaine en une journée. Une dizaine de chapitres sont lus par des comédiens (du mardi 11 janvier au vendredi 21 et mardi 25 et mercredi 26).

CINÉ CLASSICS

16.55 Vers la joie ■■■

Tout au long de ce film d'Ingmar Bergman, distribué en France seulement en 1974 et jamais présenté à la télévision, la musique est présente, symbole de réconciliation avec la vie. Il débute d'ailleurs par une répétition d'une symphonie de Beethoven : le violoniste Stig Eriksson, appelé au téléphone, apprend que son épouse, Marta, vient de mourir dans l'explosion d'un appareil de chauffage.

ARTE

19.00 Nature. Les marées noires. **19.45** Arte info, Météo. **20.15** 360°, le reportage GEO. Séismes : intervention immédiate. **20.45** La Femme de chambre du Titanic. Film. Bigas Luna **0.**

22.20 Court-circuit... Gros lolos. **22.30** Les Diables ■■■ Film. Ken Russell (v.o.). **0.15** Court-circuit. Scènes de lit. **0.45** Silent Tongue. Film. Sam Shepard (v.o.).

M 6

18.30 Sliders, les mondes parallèles. **19.20** Susan ! **19.54** Le Six Minutes, Météo. **20.10** Une nouou d'enfer. **20.40** Cinésix. **20.55** Highlander. Film. Russell Mulcahy **0.**

22.50 Traque acharnée. Téléfilm. Douglas Jackson **0.**

0.30 Culture pub. **0.55** Jazz 6. Le Cotton Club.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Décibels. Les Bretons et leurs musiques. **22.10** Multipistes. **22.30** Surpris par la Nuit. **0.00** Du jour au lendemain. Alain Bergala (*Nul mieux que Godard*).

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Donné le 9 décembre 1999, au Théâtre des Champs-Élysées, à Paris, Aldo Ciccolini, piano : Œuvres de Scarlatti, Schubert, Scriabine, Liszt. **22.30** Jazz, suivez le thème. **23.00** Le Conversatoire. Invité : Gérard Fremy, pianiste.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Le Jeune Chopin à Varsovie. Œuvres de Rossini, Chopin, Field, Weber, Hummel, Purcell, Paganini. **22.35** Les Soirées. *Don Giovanni* (ouverture), de Mozart, dir. K. Anceri ; *Variations sur "la ci darem la mano"* op. 2, de Chopin ; *Octave* op. 65, de Spohr, par l'Ensemble Melos ; Œuvres de Chopin.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.30 La Cinquième rencontre... Pitbulls, attention danger ! **16.00** Bienvenue au grand magasin. [1/4] Piercing interdit. **16.30** Alf. **16.55** Galilée : L'esprit des lois. **17.10** Qu'est-ce qu'on mange ? Les pâtés. **17.30** 100 % question. **17.55** Côté Cinquième : C'est bien, c'est mâle. **18.25** Le Monarque des papillons. **18.56** C'est quoi la France ? **19.00** Archimède. **19.45** Arte info, Météo. **20.15** Tsunami, la vague mortelle. **20.40** La Vie en face. Hillbrow Kids. Les enfants des rues de Johannesburg. **22.10** Thema. Melvin Van Peebles. Carte blanche à un cinéaste noir. **22.15** Classe X. **23.10** Sweet Sweetback's Baadasssss Song ■■■ Film. Melvin Van Peebles (v.o.). **0.45** L'homme qui court. **1.15** Les Cavaliers de l'Apocalypse. Téléfilm. Martin Gies.

M 6

13.30 D'amour et de courage. Téléfilm. H. Gordon Boos. **15.10** Models Inc. **16.00** M comme musique. **17.40** Les Bédés de M 6. **18.30** Sliders, les mondes parallèles. **19.20** Susan ! **19.54** Le Six Minutes, Météo. **20.10** Une nouou d'enfer. **20.40** E = M 6 découverte. **20.50** Fréquentstar. Patrick Bruel. **22.50** L'Homme au double visage. Téléfilm. Claude Guillemot **0.**

0.30 Capital. Business en famille.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Accord parfait. *Le Messie*, de Haendel, version cinématographique ; Générations 2000. Invités : Natalie Dessay ; Hélène Grimaud ; Jérôme Pernoo ; Anne Bylsma. **21.30** Fiction 30. *L'invention du monde*, d'Olivier Rolin. **22.10** Multipistes.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Un mardi idéal. Invités : Jean-Guhen Queyras, violoncelliste ; Laurent Korcia, violoniste ; Jean-Efflam Bavouzet et Manuel Rocheman, pianistes. **22.30** Jazz, suivez le thème. **23.00** Le Conversatoire. **0.00** Tapage nocturne. La musique des films de Jacques Tati.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. *Dances et Airs antiques suite n° 3*, de Respighi, dir. Herbert von Karajan. **20.40** Simon Rattle et l'Orchestre philharmonique de Birmingham. **22.15** Les Soirées... (suite). Œuvres de Beethoven, Brahms, Zemlinsky.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA

○ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
○ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte
○ Interdit aux moins de 16 ans
⊗ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films

■ A peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique
Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Dans le ventre de la baleine

par Pierre Georges

MARÉE NOIRE, tempête, et maintenant listériose. La vie continue. Rien que de bonnes nouvelles ! Ce que l'on doit appeler la loi des séries probablement et qui n'est pas autre chose que l'actualité, rupture de coque ici, des éléments là, de la chaîne du froid encore.

Rupture de raison enfin à propos de cet enfant cubain, Elian Gonzalez six ans, repêché, le 25 novembre, sur une chambre à air en mer de Floride, sauvé des eaux et non point tout à fait des hommes. Car voici que ce petit Jonas séjourne désormais dans le ventre de la baleine politique, otage d'un combat qui le dépasse nettement, symbole même d'un affrontement entre tous ceux qui veulent faire le bonheur diplomatique des enfants par celui des nations.

Il faut sauver l'enfant Elian Gonzales, soldat d'une guérilla américano-cubaine ! Sa mère s'est noyée au large des côtes de Floride, dans le naufrage d'un esquif qui a provoqué la mort d'une dizaine de personnes fuyant le régime castriste. Son père vit toujours à Cuba, un bon père clame toute l'île, qui réclame avec lui le retour de l'enfant.

Toute l'histoire a été racontée, la semaine dernière, dans ce journal, les négociations américano-cubaines, les mobilisations ici et là, à Miami, chez les exilés cubains, comme à La Havane, la décision enfin des autorités américaines, conformément à la loi et au droit international, de restituer le fils à son père.

Mais, voilà, l'enfant est devenu une cause, un symbole, presque un otage dans la lutte qui oppose le Congrès américain à majorité républicaine à Bill

Clinton et à sa ministre de la justice, Janet Reno. Et une commission du Congrès a lancé, vendredi, une injonction judiciaire pour empêcher le retour à Cuba du petit Elian, aussi longtemps que son cas n'aura pas été examiné par la justice de Floride. « *La mère du garçon est morte en tentant d'amener son fils à la liberté aux Etats-Unis. Nous lui devons de faire en sorte qu'Elian puisse aller en justice et exercer ses droits* », a déclaré le très conservateur Dan Burton, président de cette commission.

Voilà très précisément où l'on en est, et l'enfant est cité à comparaître le 10 février. Absurdité totale. Elle a bon dos, la liberté. Elle a bon dos, qui véhicule partout, au village planétaire, l'image d'un enfant rieur, jouant avec ses cousins, voyez comme il aime la liberté et comme l'air de la liberté lui va bien au teint et au sourire. Ou l'image d'un enfant sauvé et des mers et du régime cubain et qu'on emmènera à Disneyworld où il fera, l'orphelin politique, l'attraction parmi les attractions. Ou encore celle d'un bambin submergé de cadeaux par la communauté cubaine de Miami, prête à se coucher en travers des pistes pour s'opposer au départ de l'enfant-symbole.

Admirable souci d'adultes. On imagine l'audience, si audience il doit y avoir un jour, devant les juges ou une commission du Congrès. Alors, mon petit, parle sans peur ! Qui préfères-tu ? Ton père ou la liberté ? Cuba ou la Floride ? Vivre comme ta mère l'aurait voulu ou comme ton père le désire ? Tu es libre de décider. De toute la liberté orpheline de tes six ans sous influence !

L'action des patrons routiers contre les 35 heures provoque d'importantes difficultés aux frontières

POUR PROTESTER contre le projet de décret sur les 35 heures présenté, vendredi 8 janvier, par le ministre des transports (*Le Monde* des 9-10 janvier), plusieurs syndicats de transporteurs routiers ont appelé leurs membres à bloquer les frontières : la Fédération nationale du transport routier (FNTR), la Fédération des entreprises de transport et logistique de France (TLF), et l'Unotra. Lundi matin, la circulation était pénalisée sur les principaux points de passage vers la Belgique, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Nos correspondants Pierre Cherruau à Lille, Marcel Scotto à Strasbourg, et Michel Garicoïtx, à Bayonne, nous ont dressé le tableau suivant.

● **A la frontière allemande :** « *C'est un petit coup de semonce, gentil, sympa, mais si on n'est pas entendu, là, on va montrer à l'Europe ce que les transporteurs français sont capables de faire.* » Georges Gallix, président régional de l'Unotra, fait partie de la trentaine de patrons routiers bloquant le pont de l'Europe à Strasbourg. Tout aussi déterminé, Michel Chalot, représentant départemental de la FNTR, explique « *qu'il y a tout ce qu'il faut dans les bahuts pour tenir le temps qu'il faudra.* » D'entrée de jeu, le patron alsacien affirme que son organisation n'est pas contre la réduction du temps de travail. « *Mais voilà, le marché européen est ouvert et nos concurrents ne sont pas tenus aux règles que M. Gayssot veut nous im-*

poser. » Aux arguments des syndicats des salariés, Georges Gallix répond : « *Il faut rentrer dans une polémique alors qu'on défend aussi le casse-croûte de nos employés.* » En milieu de matinée, peu de camions en provenance d'Allemagne sont venus s'agglutiner sur le barrage filtrant. Les autorités allemandes avaient mis en place dans la petite ville de Kehl, située de l'autre côté du port de l'Europe, un dispositif avertissant les camionneurs que l'accès au territoire français était bloqué. Un camion flambant neuf immatriculé en Pologne tentait en vain de passer quand même. « *C'est cette société qui propose des prix de fret moitié moins cher que ceux que je pratique* », commente le patron d'une PME.

● **A la frontière belge :** dans le Nord-Pas-de-Calais, des centaines de camions se sont mis en place aux principaux axes autoroutiers du Nord de l'Europe, sur l'A 22 (Lille-Gand) à Neuville-en-Ferrain et sur l'A 27 (Lille-Tournai) à Baisieux, dès 21 h 30. Il s'agissait pour eux d'intervenir avant 22 heures, moment où les poids lourds européens peuvent entrer sur les autoroutes françaises. Sur l'A 22, le barrage n'était bloquant que dans le sens nord-sud. Les autorités belges ont très vite interdit l'autoroute, à partir de Mouscron, pour permettre aux poids lourds de faire demi-tour. Lundi matin, plusieurs autres barrières, mobilisant quelques dizaines de véhicules, étaient aussi en place

dans le Valenciennois et dans l'Avesnois, à l'est du département. En revanche, la circulation était normale sur le littoral, à Calais, Dunkerque et Boulogne. Une seule intervention, organisée par l'Unotra était prévue dans la matinée à Calais. Les responsables de la direction de l'équipement s'attendaient cependant à de gros problèmes de circulation dans l'agglomération lilloise dans la mesure où le poste frontière de Baisieux était fermé dans les deux sens.

● **A la frontière espagnole :** là où passent jusqu'à 8 800 camions dans les deux sens, les jours de pointe, le trafic était nul lundi à 8 h 30. À Biriato, en Pays basque, sur l'autoroute A 63, des poids lourds d'entreprises françaises occupent la montée du col de Courlicou qui suit le péage. Des escadrons de gendarmes mobiles veillent, le camion-grue prêt à intervenir. « *Le pavillon français est en danger, 30 % de plus sur le prix du gazole en un an, la masse salariale en hausse d'un quart avec les 35 heures, c'est l'arrêt de mort du transport routier français et la portière ouverte aux camions étrangers* », résume Philippe Lapègue, délégué local de la FNTR. Plusieurs patrons routiers inspectent sous toutes leurs soudures deux camions Mercedes bleu et jaune de l'entreprise allemande Willi Betz. L'un des chauffeurs, passeport bulgare à la main, résigné, n'ose pas descendre de son tracteur. « *Avec du personnel hors union euro-*

peenne qui ignore les 35 heures ou les temps de repos réglementaires, leurs coûts sont très bas, comme un conducteur français. Ils exploitent un vide juridique et on ne peut pas leur reprocher grand-chose », conclut-il, lui qui garde un mauvais souvenir de récents contrôles de disques.

● **A la frontière italienne (intérim) :** tandis que le tunnel du Fréjus était bloqué aux premières heures, en Savoie, près d'une centaine de semi-remorques ont commencé, peu avant 9 heures, à bloquer le péage de l'autoroute A 8 à La Turbie (Alpes-Maritimes). Ces patrons routiers, pour la plupart, appartiennent à la FNTR. « *Nous restons là le temps que notre gouvernement réagisse*, expliquait, déterminé, Roger Capeletti, président de la FNTR Alpes-Maritimes, nous pratiquons des barrages filtrants afin de laisser passer les automobilistes. Nous ne sommes pas là pour les gêner mais pour défendre notre beefsteak. » Le transport routier va prendre en France le même chemin que la marine marchande dont le pavillon a disparu, estime Roger Capeletti : « *Comment rester compétitifs quand nos concurrents européens ne sont pas soumis aux mêmes contraintes, d'où la très grande difficulté pour mettre en place les 35 heures quand on fait presque le double ?* »

Avec nos correspondants à Lille, Strasbourg, Bayonne et Nice

Une rupture dans la chaîne de conservation par le froid pourrait expliquer l'actuelle épidémie de listériose

PLUSIEURS ÉLÉMENTS nouveaux permettent aujourd'hui de mieux comprendre l'origine de l'épidémie de listériose à l'origine, ces dernières semaines, de deux décès. L'enquête diligentée par les services du ministère de l'Agriculture dès le 4 janvier a permis de fournir un certain nombre d'informations permettant de mieux situer la chronologie des événements.

Comme l'indiquait *Ouest-France Dimanche* du 9 janvier, il est établi que, dans le cadre de sa politique d'assurance-qualité mise en œuvre depuis 1993, la société Coudray, filiale sarthoise du groupe Paul Prédault, avait, le 16 septembre 1999, fait effectuer, par un opérateur extérieur, des prélèvements bactériologiques sur six échantillons de produits alimentaires identifiés, de manière générique, comme des « pâtés ». L'un de ces échantillons s'est révélé positif vis-à-vis de la présence de *Listeria monocytogenes*. Les conclusions de l'analyse étaient : « *Faible présence, suite à un enrichissement* ». En d'autres termes, en dépit des conditions de mise en culture qui cherchent à favoriser sa croissance et sa multiplication, la bactérie pathogène n'avait alors été retrouvée qu'à de très faibles concentrations, et ce dans un seul lot. La société Coudray avait été informée de ce résultat le 8 novembre 1999 et n'avait pas alors jugé nécessaire de transmettre cette information aux services vétérinaires compétents.

SITUATION COMPLIQUÉE

Doit-on en conclure qu'elle est, de ce fait, en infraction ? En l'état actuel de la réglementation, la question ne permet pas de fournir de réponse simple. A la direction générale de l'alimentation du ministère de l'Agriculture, on précise que, compte tenu du caractère ubiquitaire du germe responsable de la listériose, la limite maximale autorisée est de

100 germes par gramme, et ce pour la quasi-totalité des produits alimentaires (légumes, poissons fumés, viandes hachées, charcuteries, etc.) à l'exception des fromages au lait cru, pour lesquels aucune trace de *Listeria monocytogenes* n'est tolérée dès la production. Ces données résultent d'un avis établi en 1992 par le Comité supérieur d'hygiène publique de France.

la volonté de cacher un quelconque risque », a déclaré, dimanche 9 janvier, Alain Prédault, le président de la société lors d'une conférence de presse organisée au siège du groupe Paul Prédault à Gonesse (Val-d'Oise). Selon lui, les résultats parvenus le 8 novembre faisaient état sur l'échantillon positif d'une présence de germe dont la proportion était inférieure à 10 germes par gramme, la

qués par la firme sarthoise. Trois des six personnes atteintes ont notamment indiqué, lors de l'enquête épidémiologique, avoir acheté les charcuteries suspectes dans des établissements de la chaîne Super-U. D'autre part, les résultats des enquêtes effectuées sur 22 des 50 échantillons conservés par la société Coudray pour la période incriminée se sont d'ores et déjà révélés négatifs. « *Aujourd'hui, on suppose que le produit était faiblement contaminé quand il est sorti de l'entreprise et qu'il y a eu ensuite une rupture de la chaîne du froid dans le circuit de logistique et de distribution* », indique-t-on auprès du ministère de l'Agriculture. Les travaux actuellement conduits par la direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes, ainsi que par les services de l'Institut de veille sanitaire, pourraient, sur ce point, permettre d'apporter de nouveaux éléments.

Plus généralement, la question est d'ores et déjà ouvertement posée de savoir s'il convient, pour des raisons sanitaires, d'aligner l'ensemble des produits de l'agroalimentaire sur les normes fixées pour les fromages laitiers au lait cru.

Jean-Yves Nau

La justice n'avait pas été saisie en 1992

Tenue pour être directement ou non à l'origine d'une épidémie nationale de listériose qui avait, en 1992, touché 279 personnes dans 53 départements et provoqué 63 décès et 22 avortements, la société Coudray n'a jamais fait l'objet de poursuites judiciaires. « *Lors de cette épidémie, de très nombreux produits alimentaires avaient été suspectés ainsi que, pour la première fois, des produits de charcuterie émanant de sept entreprises dont la nôtre, a déclaré au Monde Alain Prédault, PDG et actionnaire majoritaire du groupe Paul Prédault, dont Coudray est la filiale sarthoise. De notre point de vue il n'y avait aucun fondement scientifique permettant d'engager contre nous une action en justice.* » En publiant, en 1993, les résultats de leur enquête, les épidémiologistes du Réseau national de santé publique n'avaient pas cité le nom du fabricant qu'ils tenaient, au vu des données dont ils disposaient, pour être à l'origine de la contamination.

La situation se complique du fait que ce seuil ne s'applique pas directement dès la fabrication des produits alimentaires, mais seulement lors de leur présence dans les circuits de distribution. De ce fait, les pouvoirs publics laissent aux fabricants la possibilité d'extrapoler, à partir des résultats obtenus via les procédures d'autocontrôle, le risque auquel pourraient être ultérieurement exposés les consommateurs. Ce calcul d'extrapolation doit en outre intégrer la notion de « date limite de consommation » (DLC), que les grandes chaînes de distribution souhaitent voir fixée le plus loin possible. En d'autres termes, plus la DLC est éloignée, plus la norme initiale doit être sévère.

« *A aucun moment Coudray n'a eu*

DLC des produits concernés étant d'autre part dépassée depuis quinze jours à trois semaines. Les autorités sanitaires confient aujourd'hui que tous les éléments administratifs disponibles confirment que la société Coudray a, ces dernières années, pleinement respecté les dispositions réglementaires en vigueur. Cette firme faisait notamment effectuer 20 contrôles « Listeria » par jour sur les 20 tonnes de charcuterie qu'elle produisait quotidiennement.

Dans ces conditions, le ministère de l'Agriculture se demande si la cause de l'épidémie actuelle n'est pas à rechercher plutôt du côté des distributeurs. Les cas de listériose pourraient ainsi résulter d'une rupture dans la chaîne de conservation par le froid des produits alimentaires fabri-

DÉPÊCHES

■ **TRANSPORTS :** la desserte de Vénissieux par les bus des Transports en commun de Lyon (TCL) restait limitée, lundi 10 janvier au matin, après les incidents qui y sont survenus dans le quartier de la Darnaise dans la soirée du samedi 8 janvier. Quatre conducteurs de bus avaient été agressés, dont trois avaient été légèrement blessés, entre 18 heures et 19 heures. Des groupes de jeunes avaient brisé par des jets de pierre les vitres et pare-brise de sept bus. Les conducteurs de bus des six lignes concernées avaient décidé dès samedi soir de suspendre le trafic des bus desservant les cités de la Darnaise et des Minguettes. Selon Yves Gelibert, secrétaire général du syndicat CGT des TCL, ces « *événements liés à la fin du ramadan étaient prévisibles et auraient pu être évités* ».

■ **MEURTRES :** les règlements de comptes se poursuivent dans le milieu des machines à sous, avec deux meurtres en deux jours. Samedi 8 janvier, Marc Monge, plusieurs fois condamné et considéré comme le « *parrain* » du Vaucluse, a été tué de six balles, alors qu'il circulait en voiture à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Dimanche 9 janvier, Roger Spanu, dit « *Roger lunettes* » ou « *le Grand Roger* » a été tué à Marseille. L'homme, considéré comme un des chefs de file du milieu marseillais, sortait d'un restaurant lorsque deux hommes ont tiré sur lui à dix reprises.

■ **IMMIGRATION :** 55 ressortissants turcs en situation irrégulière ont été interpellés, samedi 8 avril, à l'arrière d'un poids lourd, tombé en panne à Saint-André-d'Hébertot, sur l'autoroute A 13 (Paris-Caen). Les 30 adultes et 25 enfants, dont un bébé de neuf mois, voyageaient depuis environ 14 heures à destination de l'Angleterre. Le conducteur grec du camion et son accompagnateur anglais ont été placés en garde à vue.

Tirage du Monde daté dimanche 9 lundi 10 janvier 2000 : 611 062 exemplaires. 1 3

LES ENTRETIENS BERNARD BRUNHES



JEUDI 27 JANVIER À 17H30

Fusions, restructurations : comment font les autres ?

Vingt exemples en Europe.

Inscriptions : 01 53 36 81 00 ou www.brunhes.com

Kosovo Enquête sur les écoles

Les enfants albanais, exclus avant la guerre du système scolaire officiel, entièrement serbe, vivent leur première vraie rentrée des classes. Cependant la cohabitation entre élèves serbes et albanais s'avère périlleuse et dissout le rêve d'un Kosovo multiethnique

Dès demain dans *Le Monde*

Le Monde

daté 12

Le Monde

ECONOMIE

LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES

MARDI 11 JANVIER 2000

FOCUS

Une ère nouvelle s'ouvre pour la Turquie avec sa candidature à l'Union européenne. Pour Ishak Alaton, président du groupe Alarko, le rôle des milieux d'affaires est primordial (page VI)



HISTOIRE

A la fin du XIX^e siècle, les fabricants de colorants suisses et allemands développent leurs activités pour détrôner les produits de teinture traditionnels et occuper l'essentiel des marchés de la planète (page VI)



LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI ET DU MANAGEMENT

- La pénurie en informaticiens persiste au-delà de l'an 2000. Les télécoms et Internet entraînent des recrutements massifs (page VIII)
- La Belgique s'arme d'un « plan Rosetta » pour combattre le chômage des jeunes (page IX)
- **600 milliards de dollars** Le poids de l'externalisation au niveau mondial. La démarche se généralise dans les entreprises anglo-saxonnes. La France et l'Allemagne restent à la traîne (page X)



ANNONCES CLASSÉES

De la page XI à la page XXVIII

En un an, la devise s'est dépréciée face au dollar. Et les entreprises comme les consommateurs négligent cette unité d'échange virtuelle

L'euro, monnaie trébuchante mais toujours pas sonnante

Un anniversaire sans éclat

Depuis sa création, la monnaie unique a chuté de 19% face au billet vert.

L'euro n'est pratiquement pas utilisé comme moyen de paiement...

- 565 12 2545 489 carnet de chèques
- 0,08%** La proportion de transactions par chèques bancaires réalisées en euros en novembre 1999 (237 238 opérations sur un total de 299 935 160)
- 0,03%** La proportion de transactions par cartes bancaires réalisées en euros en novembre 1999 (61 427 opérations sur un total de 204 934 092)

... mais il conserve une bonne image.

Région	nov. 98	mai 99	nov. 99
FRANCE	63%	70%	65%
EUROPE	58%	64%	61%

Sources : Bloomberg, Association Française des Banques, Baromètre Ipsos

A lors, euro ? » Dans les jours qui ont suivi la naissance de la monnaie unique européenne, le 4 janvier 1999, la formule faisait floc. Le rival supposé du dollar s'affirmait, d'emblée, comme une devise forte qui ne devait faire que des « heureux ». Le grand public avait même manifesté un intérêt certain pour cet étrange animal monétaire dont il ne pourrait réellement flatter l'échine que trois ans plus tard, lorsque pièces et billets marqués aux armes de l'euro figureraient en bonne place dans leur gousset.

Douze mois après, le bilan est très mitigé et il faut reconnaître aux responsables monétaires et politiques de l'Euroland un art consommé de la rhétorique pour affirmer, à l'instar de Christian Sautter, que l'euro est décidément « un beau bébé », ou encore « qu'il possède un potentiel important de réappréciation », selon les déclarations ecuméniques des responsables de la Banque centrale européenne (BCE).

Pour faire court, disons que la monnaie unique a parfaitement réussi l'unification des marchés de capitaux née de la création de l'Euroland, débarrassé du risque de change, mais que sa faiblesse continue face au dollar l'a privée pour l'instant de la réelle stature internationale que lui aurait conférée, par exemple, un rééquilibrage des réserves de change des pays asiatiques au profit de l'euro.

La zone euro n'a pas davantage su s'imposer comme acteur politique sur la scène mondiale. En raison de la fiction que demeure l'Euro 11, l'instance politique d'Euroland, le seul véritable interlocuteur, pour les Etats-Unis, lorsqu'il s'agit de parler de l'euro est... la BCE !

Enfin, une fois passé l'effet de mode, particuliers et entreprises ont totalement délaissé un instrument qui reste, à leurs yeux, une monnaie virtuelle, au demeurant dénuée de patrie. Selon la Commission de Bruxelles, la part des paiements en euros atteint, sur l'année, à peine 0,8 % du total. « Un courtier qui travaille chaque matin sur le marché des changes est imprégné d'euros. Mais, chaque soir, c'est encore en francs qu'il paie sa baguette de pain », relève malicieusement un économiste.

L'un des grands succès de la monnaie unique européenne aura été de faire désormais jeu égal avec le billet vert sur le vaste marché obligatoire international. En 1999, 450 milliards d'euros auront été émis dans cette enceinte, face à 540 milliards d'émissions en dollars. La gestion

collective des valeurs mobilières a également tiré profit de ce nouvel environnement monétaire.

Parallèlement, en même temps qu'elle favorisait, via fusions et regroupements, la mutation de l'appareil productif européen, l'introduction de l'euro a obligé les onze pays membres à renforcer la coordination de leurs politiques économiques, voire à corriger les éventuels dérapages susceptibles de déstabiliser la position extérieure de la monnaie commune. D'où la récente passe d'armes entre certains membres du directoire de la BCE et le gouvernement allemand sur le laxisme supposé de ce dernier qui expliquerait en partie la longue glissade de l'euro face au dollar.

Avec une chute de près de 19 % en un an, l'euro a, par moments, été ramené à la parité parfaite face à la devise américaine. « C'est excellent, surtout pour nos exportations », affirme, après coup, les mêmes qui, il y a un an, vantaient les mérites d'un euro fort et qui, aujourd'hui, découvrent les vertus de l'euro faible.

C'est oublier que l'essentiel des échanges de l'Europe se fait désormais intra-muros et que l'effet de dopage d'une devise affaiblie s'en trouve nécessairement amoindri.

De plus, si la morosité de la monnaie unique européenne doit beaucoup à la vigueur de l'économie américaine qui rejallit nécessairement sur le billet vert, il reste que l'important déficit de la zone euro, en termes de sorties de capitaux, par rapport aux entrées (plus de 150 milliards d'euros) contribue à l'affaiblissement.

Ce déficit résulte en partie des transferts financiers effectués vers des pays extérieurs à l'Euroland, à commencer par le Royaume-Uni, laquelle a réussi à bloquer, lors du sommet d'Helsinki, la nécessaire harmonisation fiscale européenne. Une nouvelle preuve que les problèmes de l'euro et de l'Europe – alors que le processus d'élargissement avance à grands pas – sont moins économiques que politiques.

Serge Marti

ISM INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT

FULLY ACCREDITED *

Pour cadres et dirigeants de 30 à 45 ans, diplômés de l'enseignement supérieur, le seul MBA accrédité USA Europe compatible avec votre vie professionnelle :

ieMBA International Executive Master of Business Administration

- 520 h de formation intensive en management international :
- 10-18 séminaires mensuels à PARIS
- 1-2 mois à NEW YORK et thèse
- diplôme ieMBA accrédité *

MBA Master of Business Administration in International Management

- Diplômés de l'enseignement supérieur, 27 à 35 ans, avec expérience professionnelle
- 10 mois dont 6 mois à NEW YORK : MBA accrédité *

DBA Doctorate of Business Administration

- Pour cadres ou dirigeants, 35 à 45 ans, titulaires d'un MBA ou équivalent
- Sur une période de deux ans, compatibles avec votre vie professionnelle :

Séminaires intensifs spécialisés et thèse DBA accrédité *

International School of Management
148, rue de Grenelle, 75007 Paris
Tél. : 01-45-51-09-09 – Fax : 01-45-51-09-08
Programmes exclusivement gérés par International School of Management USA
Internet : <http://ism-mba.edu> e.mail : info@ism-mba.edu

ISM

EURO

Questions-réponses

1 Quand seront introduits les billets et les pièces en euros ?

Il sera possible d'effectuer des règlements avec des pièces et des billets en monnaie unique à compter du 1^{er} janvier 2002. Les Etats se sont engagés à tout mettre en œuvre pour que l'essentiel des opérations puisse être réalisé en euros dans un délai de quinze jours à partir de cette date.

Toutefois, les établissements financiers, les transporteurs de fonds et les détaillants seront préalablement en pièces et billets avant le 1^{er} janvier 2002. Et, pour se familiariser avec la nouvelle monnaie, les particuliers pourront obtenir des pièces en nombre limité dès la seconde quinzaine de décembre 2001.

La période de circulation parallèle des pièces et des billets en euros et en unités monétaires nationales durera entre quatre semaines et deux mois.

2 Dans l'immédiat, quels sont les moyens de paiement en euros ?

Un certain nombre de moyens de paiement sont d'ores et déjà disponibles en euros : chèques, cartes, virements, prélèvements... Pour les règlements par carte, les paiements se font progressivement, au rythme de l'adaptation des terminaux électroniques.

Pour réaliser des opérations en euros, il n'est pas nécessaire d'avoir un compte bancaire en euros. En effet, les banques assurent gratuitement les conversions des opérations franc vers euro et inversement. Elles se sont également engagées à ne pas faire de discrimination dans le traitement des opérations entre le franc et l'euro. Ainsi, les prestations bancaires en euros sont assurées dans les mêmes conditions tarifaires que celles en francs. Les paiements domestiques en euros par chèque et carte bancaire sont donc gratuits pour les particuliers.

En revanche, le coût des paiements transfrontaliers de petits montants (moins de 10 000 euros) effectués par virement au sein de la zone euro reste encore supérieur au coût des virements domestiques. Cette différence s'explique par l'absence de compatibilité entre les systèmes nationaux de compensation et de paiement des onze pays de la zone euro. Ceux-ci ne sont pas aux mêmes normes, ce qui rend impossible leur interconnexion et nécessite un traitement spécifique, de banque à banque, des virements. Pour lever ce frein au développement de l'euro, les pouvoirs publics français et européens ont invité les établis-

sements bancaires à réduire le coût de ces opérations, à limiter le délai d'exécution et à favoriser la transparence des frais prélevés par la mise en place de systèmes de compensation et de règlements européens adaptés.

3 Comment se pratique le double affichage ?

Si les paiements en euros restent très faibles (1 % des Français), le double affichage est de plus en plus pratiqué par les commerçants. Selon la dernière enquête réalisée l'été dernier par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, 87,1 % des produits commercialisés par les hypermarchés et 70,5 % des produits proposés en supermarchés font désormais l'objet d'un double affichage, contre respectivement 78,5 % et 56,2 % en mars 1999.

Le double affichage varie selon la nature des produits. Il est très élevé pour les biens industriels ou standardisés (près de 100 %), et beaucoup plus faible pour les produits frais peu transformés (environ 25 %). Si les prestataires de services restent un peu en retrait, ils sont cependant 29,3 % à avoir adopté cette pratique contre 24,3 % en mars. Parmi eux, les hôteliers et les concessionnaires automobiles sont les plus en avance.

L'enquête de la direction générale de la concurrence montre, par ailleurs, que les règles de conversion et d'arrondis sont de mieux en mieux respectées. Dans la majorité des cas, les écarts de conversion s'élèvent à 0,01 euro seulement.

4 Les petites et moyennes entreprises sont-elles prêtes à passer à l'euro ?

Selon la dernière enquête réalisée par la chambre de commerce et d'industrie de Paris en octobre 1999, 53 % des PME ont pris contact avec leurs principaux clients au sujet du passage à l'euro, mais 8 % seulement disent être désormais fréquemment payées avec des chèques ou des virements en euros.

Seules 4 % des PME tiennent d'ores et déjà leur comptabilité en euros. La grande majorité des PME envisagent de reporter le passage à l'euro à la fin de la période transitoire. 25 % ne savent toujours pas quand elles basculeront à l'euro et 32 % disent qu'elles ne le feront qu'en 2002. L'année 2001 est cependant de plus en plus citée et est aujourd'hui envisagée par près d'une entreprise sur quatre (23 %).

Les entreprises tardent à se convertir à la monnaie unique

Si le reste convaincu des bienfaits de l'euro, Jacques Maillot, président de Nouvelles Frontières, ne cache pas sa surprise, si ce n'est sa déception. Sur trois millions de voyageurs par an, son entreprise a enregistré en 1999 seulement une dizaine de paiements en euros par carte bancaire, une douzaine par virement et une cinquantaine par chèque. Des chiffres « insignifiants ».

Chez Leroy-Merlin, grande surface qui était également prête dès le 1er janvier 1999 à accepter des encaissements en euros, seul un client sur quatre mille a utilisé la monnaie unique pour régler ses achats. Aucune de ces deux entreprises n'a donc à ce jour basculé sa comptabilité en euros. « Nous gardons une comptabilité en francs tant que l'essentiel des flux clients seront en francs », avance Rémi Rodier, responsable de la trésorerie de Leroy-Merlin.

Ces deux entreprises ont certes pour clientèle le grand public, pour qui l'euro reste une monnaie virtuelle. Mais Jacques Maillot et Rémi Rodier ne réalisent pas davantage de transactions en euros avec les autres entreprises. L'un et l'autre ont essayé de proposer à leurs plus gros partenaires de travailler en euros. Sans grand succès.

« Les habitudes ont la vie dure », constate Jacques Maillot. Les entreprises continuent à utiliser les monnaies locales ou le dollar, dans les domaines où il est la monnaie traditionnelle de référence. Même Airbus a refusé que nous réglions en euros l'achat de deux avions pour notre filiale Corsair. Ses dirigeants, comme les banquiers, nous ont objecté que

Les rares sociétés qui tentent d'abandonner le franc se heurtent à l'attentisme de leurs partenaires et des consommateurs

la monnaie dans l'aéronautique était le dollar ! »

« Même les entreprises cotées qui publient désormais leurs comptes en euros n'ont pas basculé leur comptabilité », souligne Richard Cordero, chargé de mission euro de l'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE). Les monnaies nationales n'ont plus cours sur les marchés des changes, financiers et boursiers. Mais cela n'a pas conduit les entreprises, du moins celles qui ont recours à ces marchés,

à convertir toutes leurs activités en euros, comme on le pensait. Si l'euro a fait une percée remarquable sur les marchés financiers, les entreprises entre elles font encore très peu de transactions en euros. Ni les grands facturiers ni les grands donneurs d'ordres n'ont jusque-là pris l'initiative d'inciter leurs partenaires à basculer en euros. »

Carrefour vient récemment d'écrire à chacun de ses fournisseurs en leur proposant de fixer, d'ici au 31 décembre 2000, une date de bascule des flux monétaires qu'ils échangent. « Mais aucune négociation concernant les tarifs de l'année 2000 ne s'est faite en euros », confirme Bruno Poloniato, directeur de la trésorerie et du contrôle de gestion du groupe laitier Sodial (Yoplaît, Candia).

Pour l'heure, les entreprises ne traitent guère en euros que leurs opérations financières, voire les flux entre leurs différentes filiales européennes et la consolidation de leurs comptes. En fait, « le principal acquis de l'euro, c'est la stabilité

du contexte dans lequel nous travaillons », estime Jean-François Phe-lizon, directeur général adjoint financier de Saint-Gobain. L'euro a mis fin aux effets négatifs que pouvait avoir une anticipation à la baisse des prix consécutive aux dévaluations compétitives des monnaies de l'Euroland. Aujourd'hui, leur parité étant fixe, nous n'avons plus à craindre des fluctuations de prix. Sinon, l'euro n'a pas entraîné de grands changements, si ce n'est qu'il nous facilite la tâche au niveau central dans la consolidation de nos comptes. » Pour Saint-Gobain, le grand basculement se fera au 1^{er} janvier 2001. A cette date, toutes les filiales devront tenir leur comptabilité en euros.

« Tout va se jouer cette année », assurent Richard Cordero, de l'AFTE, comme Jacques Creyssel, directeur délégué du Medef et coanimateur d'un groupe de travail, mis en place à la demande du ministère de l'économie et des finances, sur le passage des entreprises à l'euro.

N'ayant pas basculé le 1^{er} janvier 1999, les entreprises auraient reporté de deux ans l'échéance, la priorité de 1999 étant au... bogue de l'an 2000 (lequel ne s'est pas produit). « Et au passage aux 35 heures », ajoute Frédérique Boulet, de la CGPME, qui ne cache pas que parmi les PME seuls quelques rares patrons facturent aujourd'hui leurs clients et paient leurs salariés en euros. Si nombre de grandes entreprises devraient se convertir à l'euro courant 2000, pour la plupart des PME, l'échéance est encore lointaine.

L. V. E.

L'administration aussi doit se mettre à la page

Les entreprises n'utilisent pas davantage l'euro dans leurs relations avec l'administration qu'avec leurs partenaires professionnels. Selon le dernier bilan du ministère des finances, seulement 5 % des impôts et droits de douane versés par les entreprises sont réglés en euros. Sur les 1,5 million d'établissements assujettis à la TVA, moins de 5 000 (0,34 %) font aujourd'hui leurs déclarations en euros.

« Des dispositions vont être prises cette année pour rendre plus systématique l'utilisation de l'euro dans les entreprises et pour que l'administration prenne l'euro comme référence », relève Jacques Creyssel, coanimateur du groupe de travail mis en place par le ministère des finances sur le passage des entreprises à l'euro. Jusque'ici, l'administration a offert aux entreprises la possibilité de travailler en euros mais elle ne les y a pas vraiment incitées. » Même les nouvelles sociétés choisissent encore le franc pour déclarer le montant de leur capital.

Des prophéties entre miracle et cataclysme

Fussent-elles monétaires, les révolutions sont toujours précédées d'un vaste bouillonnement prophétique. Le lancement de l'euro au début de l'année 1999 n'a pas dérogé à la règle. Dès 1997, Fred Bergsten, directeur de The Institute for International Economics, un think-tank de Washington, prévoyait que « des centaines de milliards de dollars de bons du Trésor américain iront se placer en obligations libellées en euros. La valeur du dollar chutera brusquement, ce qui entraînera une hausse de l'inflation par renchérissement des importations ». Dans cette veine catastrophiste, James Grant, influent éditeur de Grant's Interest Rate Letter, a prédit que « les Etats-Unis vont perdre un privilège que nous étions peu à soupçonner posséder : celui d'emprunter à l'étranger dans la monnaie nationale ».

Plus confiant, Mitchell Hell, chief economist de Salomon Smith Barney, déclarait à La Tribune, le 4 janvier 1999, que le lancement de l'euro était de peu d'importance dans la mesure où « la croissance européenne va ralentir, l'économie japonaise demeurer extrêmement faible. Seule l'économie américaine peut continuer de tirer la

croissance mondiale ». Pour convaincre, la Commission européenne a multiplié les annonces optimistes : « L'euro va permettre plus de prospérité en supprimant les coûts de change, qui pèsent sur les entreprises. » La compétitivité des entreprises en sera améliorée et « le bénéficiaire final de cette meilleure compétitivité sera le consommateur. Enfin, le taux d'intérêt moyen de l'euro sera bas... C'est bon pour l'investissement, c'est bon pour l'emploi ».

SARCASMES

Face à cet optimisme quelque peu béat, le Wall Street Journal répliquait sur le mode sarcastique que « rien dans le manuel d'utilisation de l'euro n'indique comment diviser par deux un chômage qui dépasse 10 %, pousser la croissance à 3,5 % ou favoriser l'émergence d'un Microsoft européen ».

En France, les réactions varient selon que l'on est de droite ou de gauche. Jean-Paul Fitoussi, président de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), écrit en janvier 1999 que « les gouvernements qui souhaitent mener une politique de gauche » n'ont plus d'alternative pour ne pas le faire, pour la bonne raison

qu'avec l'euro, « ils échappent complètement à la tutelle des marchés des changes. Ce qui nous a fait tant souffrir, à savoir la volonté de rassurer les marchés des changes sur la conviction anti-inflationniste des gouvernements, vient de disparaître avec l'euro ».

Pour André Orléan, directeur de recherche au CNRS, l'euro engendre au contraire davantage de contraintes. Les marchés financiers obligent l'Union européenne à avoir « une monnaie forte » – donc une inflation faible – et chaque fois qu'un Etat voudra emprunter pour financer son déficit ou « négocier [sa] dette publique [il se retrouvera] face à une finance centralisée et toute-puissante, [le marché] saura sanctionner telle politique nationale jugée mauvaise » (Libération du 4 janvier 1999).

Le New York Times du 3 janvier résume la situation en estimant que « l'Europe va rester un animal hybride, avec l'anglais pour langue dominante, une politique monétaire allemande et des instruments de gestion, notamment le budget, nationaux ».

Yves Mamou

Les Allemands ne regrettent pas d'avoir abandonné un mark fort

FRANCFORT

de notre correspondant

Attachés à la force du deutschemark, la population et les responsables allemands devaient être, pensait-on, particulièrement sensibles à la bonne tenue « extérieure » de l'euro. Après avoir sacrifié le symbole de leur réussite économique, les Allemands étaient censés redouter les excès de faiblesse de la monnaie unique. Au moment de quitter la scène monétaire fin août, Hans Tietmeyer, le très influent président de la Bundesbank, remarquait que le mouvement de baisse de l'euro vis-à-vis du dollar « a provoqué de l'incertitude chez beaucoup de gens », espérant que ce recul « ne s'accroisse pas ».

Malgré le reflux continu de la monnaie unique, qui flirte avec la parité dollar depuis plusieurs semaines, nos voisins ne semblent pourtant pas se faire trop de souci ; ils se contentent des messages apaisants distillés par une Banque centrale européenne (BCE) en passe de remplacer dans les esprits la puissante Bundesbank. Les responsables allemands ont cherché ces dernières semaines à dramatiser les fluctuations de l'euro. Le chancelier Schröder, pourtant sermonné par le président de la BCE, Wim Duisenberg, qui considère

Pour les autorités fédérales, le recul de l'euro explique en partie la reprise outre-Rhin

que ses interventions dans les dossiers Mannesmann et Holzmann ont accentué le recul de la monnaie unique, ne s'inquiète pas outre mesure. Sans multiplier les déclarations sur le sujet, il considère, selon la formule rituelle, que « l'euro dispose d'un potentiel d'appréciation ».

De son côté, Ernst Welteke, le nouveau président de la Bundesbank, estime que la monnaie unique « reste stable » et souligne, pour rassurer ses concitoyens, que sa stabilité intérieure prévaut sur les fluctuations vis-à-vis des devises internationales. M. Welteke considère maintenant que le cours de lancement de la monnaie unique, le 1^{er} janvier 1999, n'était pas adapté. Il avait laissé entendre à l'issue de l'été que le taux de change le plus souhaitable serait 1,05 dollar pour 1 euro. « Il faut juger sur une tendance longue, ce qui n'est pas encore le cas pour une monnaie âgée d'un an », estime-t-

on, en privé, dans les cercles monétaires allemands : dans le passé, le deutschemark a connu des mouvements plus amples, et son cours actuel de 1 dollar pour environ 2 marks reste dans la fourchette de ses fluctuations précédentes.

Pourquoi tant de sérénité apparente ? Le taux de change actuel de l'euro est « un soutien bienvenu » aux exportations en dehors de la zone euro, juge l'institut de conjoncture IFO. Après un début d'année difficile, suite aux crises survenues en Asie et dans certains pays émergents, « la faiblesse de l'euro facilite la reprise des exportations », constate de son côté Udo Ludwig, de l'institut économique IWW à Halle.

TOURISME

Dans les sphères gouvernementales, on a tendance à estimer que ce bonus explique en partie la relance de l'activité économique en Allemagne et qu'« il influencera à terme le marché de l'emploi ». Quant aux simples citoyens, « ils ne se font pas de soucis car ils ne comprennent pas nécessairement ce qui se passe : l'euro n'est pas encore une réalité pour la plupart des gens, qui ont encore des deutschemarks entre les mains », explique un économiste. Un grand nombre de touristes allemands restent dans la

zone euro lors de leurs voyages et ne sont donc pas concernés par la vigueur du dollar et du yen. « Sur le plan interne, l'euro est aujourd'hui stable comme le deutschemark l'a rarement été et l'inflation reste faible », souligne un responsable monétaire allemand, pour expliquer l'apparente sérénité de ses concitoyens, dans un pays où la mémoire collective est encore marquée par les périodes d'hyperinflation de la première moitié du siècle : « Contrairement à ce qui a pu survenir avec différentes monnaies européennes avant l'euro,

poursuit-il, ce recul [de la monnaie unique] ne reflète en rien la fragilité de la zone, mais plutôt les bonnes performances des autres pôles économiques, comme les Etats-Unis. »

Sans dramatiser, Reinhard Kudiss, économiste à la Fédération de l'industrie allemande, reconnaît toutefois, que « les sentiments sont partagés » parmi les chefs d'entreprise. Si l'actuel niveau de l'euro profite aux exportateurs, il renchérit aussi les achats d'énergie et de certaines pièces détachées. Sur-tout, si ce recul devait se pour-

suivre, il pourrait « amoindrir la confiance dont a besoin la jeune monnaie », estime Reinhard Kudiss, car « l'euro n'est pas aussi fort qu'attendu ».

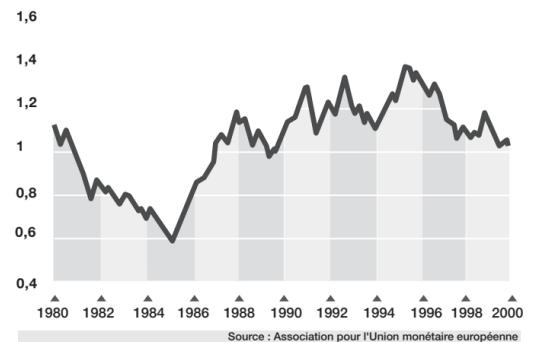
INCONVÉNIENTS

Certains responsables monétaires allemands, optant pour une grande discrétion sur le sujet, se gardent d'une trop grande indifférence vis-à-vis des taux de change actuels. Un responsable monétaire régional, membre du conseil de la Bundesbank, considère, sous couvert d'anonymat, que cette situation monétaire « est l'un des domaines où l'euro n'a pas convaincu ».

Selon lui, le recul actuel pourrait avoir plusieurs inconvénients : « Outre son impact sur l'inflation, il empêche l'euro de s'imposer en tant que monnaie de réserve internationale, et risque de fragiliser son acceptation parmi la population comme dans les pays susceptibles de rejoindre l'actuelle Union monétaire à onze, notamment la Grande-Bretagne. » Ces préoccupations sont encore minoritaires dans l'opinion publique. Mais il est probable qu'elles trouveront davantage d'écho si le repli de l'euro devait se poursuivre.

Philippe Ricard

▼ Cours de l'euro contre le dollar (écu avant 1999)



DANS LES COULISSES DE L'UNION

par Nicolas-Jean Brehon

Pour l'égalité hommes-femmes

Le constat est connu. Les femmes restent plus touchées par le chômage et moins payées que les hommes. Les métiers se sont féminisés, mais les femmes continuent d'y occuper des positions inférieures à celles des hommes. Dans la vie politique, la marginalisation des femmes s'estompe, mais la règle générale d'inégalité prévaut encore.

Pourtant, le principe d'égalité entre les hommes et les femmes fait partie des fondements de la Communauté. Limité à la seule égalité des rémunérations dans le traité de Rome (art. 119), il a été élargi à l'égalité de traitement et l'égalité des chances par le traité d'Amsterdam en 1995 (art. 141). Il a été régulièrement réaffirmé tant par de nombreuses directives que par la jurisprudence de la Cour de justice européenne. Le sujet est sensible et les sanctions sont lourdes. La Commission a d'ailleurs demandé à la Cour de condamner la France à une astreinte de 142 425 euros par jour (934 000 francs) pour avoir conservé une législation spécifique interdisant le travail de nuit des femmes dans l'industrie. Législation protectrice, mais discriminante. Les femmes ne veulent pas être protégées, elles veulent le respect et l'égalité. Ce n'est certainement pas un hasard si le premier discours officiel d'Anna Diamantopoulou, commissaire européen chargé de l'emploi, moins d'une semaine après sa nomination, a été consacré à ce thème. L'action budgétaire de l'Union ne peut être que marginale dans ce contexte politique, culturel. Marginale et, hélas, particulièrement complexe. On distingue trois relais budgétaires.

Il existe tout d'abord un programme d'action communautaire pluriannuel qui donne, d'une certaine façon, le cadre de référence politique. L'année 2000 marque la fin du quatrième programme quinquennal débuté en 1996. Il comporte un petit volet financier (30 millions

La réforme des fonds structurels supprime, à partir de 2000, l'approche par groupe-cible (les jeunes, les handicapés, les femmes...). Il n'y aura plus une action spécifique pour les femmes, mais l'égalité hommes-femmes sera prise en compte dans toutes les actions de la Communauté

d'euros sur cinq ans pour les quinze Etats membres), destiné à la réalisation d'études, l'échange et la diffusion d'expériences communautaires... Le second levier, beaucoup plus important, est celui de l'initiative communautaire (IC).

Il ne faut pas confondre programme communautaire et initiative communautaire. Le programme est décidé par le Conseil et géré par la Commission sur les crédits des politiques internes, tandis que l'initiative est décidée par la Commission et gérée par les Etats membres sur les crédits des fonds structurels, en l'espèce le Fonds social européen. Jusqu'en 1999, les femmes avaient « leur » initiative communautaire, dite NOW - New Opportunities for Women -, qui constituait le volet « femmes » de l'initiative communautaire Emploi. NOW visait à promouvoir l'égalité des chances en faveur des femmes sur le marché du travail par des mesures de formation et d'accès à l'emploi.

Les projets soutenus dans le cadre d'une initiative communautaire doivent être innovants et avoir une dimension transnationale. Les appels d'offres, dits appels à projets, sont lancés par les Etats membres. Les projets sont cofinancés par l'Union et un ou plusieurs Etats membres. Les financements communautaires ont représenté 500 millions d'euros (3,3 milliards de francs) sur la durée de l'initiative Emploi-NOW, entre 1994 et 1999. Environ 10 % d'entre eux ont été affectés à la France.

La réforme des fonds structurels supprime, à partir de 2000, cette approche par groupe-cible (les jeunes, les handicapés, les femmes...) au profit du *mainstreaming*, qui consiste à généraliser la prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans toutes les politiques communautaires. En d'autres termes, il n'y aura plus une action spécifique pour les femmes, mais l'égalité hommes-femmes sera prise en compte dans toutes les actions de la Communauté. La future initiative Equal, qui succédera à l'ancienne Emploi, est en cours de bouclage.

Le dernier relais vient des initiatives pilotes, qui sont des crédits des fonds structurels (comme les IC), mais gérés par la Commission (comme le programme d'action). Les appels d'offres sont ici communautaires. L'enveloppe budgétaire est moindre (50 millions d'euros sur six ans), les projets sont moins importants, mais les taux de cofinancement européen sont supérieurs aux initiatives communautaires. Le caractère innovant est déterminant pour la sélection d'un projet pilote. Dans la majorité des cas, le projet doit également être transnational.

Ce type d'actions se heurte à trois difficultés pratiques. Tout d'abord, on l'aura compris, la complexité de l'organisation. Appel d'offres national ou européen, contreparties nationales ou plurinationales, taux de cofinancement variables selon les cas... Difficile, même à la Commission, de s'y retrouver. Une multiplicité de guichets d'autant moins justifiée qu'elle est plus liée aux cloisonnements entre services et aux modes d'imputation budgétaire qu'aux spécificités des actions financées. Incontestablement, une amélioration est possible sur ce point.

Ensuite, la plupart des actions doivent avoir un volet transnational. Ce qui implique des contacts et surtout une harmonisation des approches et des procédures entre les partenaires européens. Cette condition n'est pas simple à respecter. Tant s'en faut. Enfin, la gestion financière est délicate. Après une première avance des fonds européens, qui donne une aisance trompeuse, les paiements communautaires sont versés au vu de l'avancement de l'ensemble des projets dans l'Etat membre. Il existe donc une solidarité de fait entre les porteurs de projets, de telle sorte que le retard de l'un se répercute sur le paiement des autres.

Autant dire que les programmes européens ne sont pas faits pour les petites structures, associations, entreprises ou collectivités. Mais celles qui osent braver ces difficultés et se lancer dans l'aventure européenne, à condition de se doter d'équipes adaptées et de s'assurer de garanties financières, s'en sortent plutôt bien. Le Centre national d'information et de documentation des femmes et des familles (CNIDFF) a ainsi pu développer quatre programmes de formation (trois projets retenus dans le cadre de NOW et une initiative pilote) représentant plus de 10 millions de francs sur trois ans de crédits européens, soit entre 10 et 20 % du budget du centre selon les années. La directrice du centre estime que le financement communautaire est « très mobilisateur et qu'il constitue un excellent déclencheur d'initiatives ». Pour répondre au souci d'égalité.

Nicolas-Jean Brehon est enseignant à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne.

Simon Kessler guide les salariés dans le maquis des réglementations nationales

STRASBOURG de notre correspondant

Simon Kessler, soixante-quinze ans, est toujours solide et fidèle au poste. Dans son bureau, installé dans la maison familiale de Saint-Louis, ville française contiguë de Bâle, les piles de courrier et de dossiers cernent le bureau où trône l'ordinateur. « Les législations du travail sont extrêmement différentes en Suisse, en Allemagne, en Belgique, au Luxembourg ou encore à Monaco », explique le président de l'Union européenne des frontaliers, comme pour s'excuser de cet impressionnant volume de documents. La diversité des situations des 17 000 adhérents de la fédération et des 500 000 personnes concernées, dont 200 000 en France, le conduit à se montrer modeste : « Il est impossible de dominer l'ensemble du problème. »

Modestie ou pas, Simon Kessler est devenu une sommité en matière de défense des droits des frontaliers, après quarante ans d'expérience. C'est en 1961 que ce médecin des hôpitaux de Paris est attiré par une proposition alléchante du laboratoire pharmaceutique Hoffmann-La Roche, qui lui offre un poste de chercheur en cancérologie et en pharmacologie clinique à Bâle. Après quelques mois de résidence dans la cité suisse, il décide de s'installer avec son épouse et ses cinq fils dans la banlieue alsacienne de la ville pour disposer d'une plus grande demeure à un coût sensiblement moins élevé.

REVOLTE

« Je ne savais pas ce qu'était un frontalier, mais j'ai constaté très vite que l'on passait beaucoup de temps à traverser la frontière », sourit-il. C'était le temps où les douaniers contrôlaient systématiquement, matin et soir, les coffres et réservoirs d'essence des véhicules français en provenance de Bâle.

Pour le président de l'Union européenne des frontaliers, la Suisse pose les problèmes les plus épineux

Cette prise de conscience se transforme en révolte lorsque l'« ordonnance Ortoli » instaure un contrôle des changes strict pour stopper la fuite des capitaux. Les frontaliers sont tenus de déclarer tous les jours les numéraires en leur possession. Ils sont pénalisés s'ils se trouvent en possession de relevés bancaires émanant d'établissements helvétiques.

Mosellans, Alsaciens et Savoyards se rendent compte qu'ils ont des intérêts communs à défendre ; Simon Kessler participe à la résistance. Ils unissent leurs efforts et obtiennent gain de cause. Ils transforment l'essai en créant, en 1972, le Comité national des travailleurs frontaliers de France et font du chercheur leur premier président.

Sa présidence dure quinze ans, mais déjà se dessine une autre aventure. Des frontaliers, il en existe ailleurs qu'en France : des Belges aux Pays-Bas, des Néerlandais en Allemagne, des Allemands, des Autrichiens et des Italiens en Suisse, des Transalpins à Monaco, etc. « Le phénomène frontalier est la traduction d'un déséquilibre entre régions traversées par des frontières ; il est significatif de l'évolution économique et sociale », souligne Simon Kessler. C'est cette réalité qui l'intéresse. Alors il œuvre à la création, en 1990, de l'Union européenne des frontaliers, dont il devient aussi le premier président.

Les problèmes se multiplient, même si un règlement communautaire de 1971 prévoit l'harmonisation sociale pour les frontaliers travaillant dans la CEE. Les contentieux sont pléthore. Comme le cas de cet Allemand résidant en France mais travaillant dans son pays d'origine, auquel l'administration allemande prélevait l'impôt sur le revenu en qualité de célibataire alors qu'il avait des personnes à charge. La Cour de justice européenne a condamné Bonn en 1995.

Elle devrait faire de même pour l'application de la CSG de Michel Rocard et la CRDS d'Alain Juppé aux frontaliers français. En septembre 1999, l'avocat général de la juridiction des Quinze a en effet demandé que la France soit sanctionnée, considérant qu'ils acquittaient déjà des prélèvements sociaux dans leur pays d'activité.



Simon Kessler

● Médecin hospitalier dans la région parisienne pendant dix ans, le français Simon Kessler rejoint en 1961 l'entreprise pharmaceutique suisse Hoffman Laroche, où il travaille pendant trente ans. ● Il devient président du Comité des travailleurs frontaliers du Haut-Rhin en 1969, puis prend la tête de l'organisation nationale en 1972, avant de présider la fédération européenne à partir de 1990.

Globalement, c'est la Suisse qui pose le plus de difficultés pour la simple raison qu'elle ne fait pas partie de l'Union et a refusé, qui plus est, l'Espace économique européen (EEE) proposé par les Quinze. La situation est d'autant plus grave que 170 000 ressortissants de l'Europe communautaire y travaillent.

PERMIS DE TRAVAIL

Compte tenu du faible taux de chômage dans la Confédération, les cotisations sont trois fois moins élevées que dans les Etats membres de l'Union. Aussi les allocations qui sont payées dans le pays de résidence sont-elles affectées d'un coefficient correcteur conduisant à une indemnisation sensiblement inférieure à ce qu'elle devrait être en regard du dernier salaire perçu en Suisse.

Mais la plus grosse difficulté est sans doute le maintien par les autorités suisses du permis de travail pour les ressortissants de l'Union. A telle enseigne que Bruxelles a arraché à Berne un accord dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier de l'année prochaine. Les autorités suisses ont accepté de permettre l'embauche sans autorisation, en assortissant cette liberté de conditions. En 2003, il sera procédé à un premier bilan qui pourra les amener à mettre fin à l'expérience. Le retour à la case départ sera en tout état de cause exécutoire cinq ans plus tard si le nombre des travailleurs étrangers venant des Quinze devait augmenter de 10 %.

Simon Kessler sait que la route sera longue et difficile avant que travailler en Suisse ne devienne moins aléatoire. Le président des frontaliers européens devance l'interrogation : « Soyez rassuré, je n'irai pas au-delà des mes forces. »

Marcel Scotto

Les défaillances d'entreprises diminuent sous l'effet de la reprise économique

D'après les chiffres relevés par le groupe Dun & Bradstreet dans treize pays d'Europe occidentale, le nombre des défaillances d'entreprises est resté quasiment stable en 1999. Il s'est élevé à 36 961 au troisième trimestre 1999 contre 36 891 au cours du trimestre correspondant de 1998, soit une progression de 0,2 % seulement. La situation est meilleure si l'on compare les neuf premiers mois de 1999 à ceux de 1998, puisqu'on note alors une réduction des dépôts de bilan de 1,9 %. Cette stabilisation d'un des indices permettant d'apprécier les difficultés des entreprises s'explique par la vigueur de la reprise économique, bien que celle-ci ne soit pas générale.

Les Pays-Bas enregistrent le plus beau redressement puisque l'indicateur trimestriel indique un recul des défaillances de 32,1 % d'une année sur l'autre. La Suède arrive en deuxième position avec -21,9 %. L'Italie est troisième avec -18,4 %, et les chefs d'entreprise y font preuve d'un net regain d'optimisme, notamment en raison de la renaissance inattendue de l'Asie où les industriels de la Péninsule exportent beaucoup. Le Portugal se classe au quatrième rang avec une diminution des défaillances de 18,3 %, bien que les investissements s'y ralentissent.

La France profite de la confiance retrouvée des consommateurs aussi bien que des chefs d'entreprise ; elle vient en cinquième position avec 11,9 % de défaillances en moins. On trouve ensuite la Suisse (-7,1 %) et l'Autriche (-5,3 %), dont il faut souligner qu'elles se trouvent à leurs plus bas niveaux historiques en la matière, respectivement avec 972 et 656 défaillances constatées au cours du troisième trimestre 1999.

A l'opposé, les défaillances d'entreprises explosent littéralement en Norvège (+53,8 %). Le Royaume-Uni est un peu mieux loti (+18,1 %), mais il enregistre là son plus mauvais résultat depuis 1992 ; les effets

Les Pays-Bas, la Suède, l'Italie et la France s'en sortent mieux que la Norvège, le Royaume-Uni ou l'Allemagne

de la dévaluation « sauvage » de la livre sterling ne sont plus qu'un souvenir... L'Irlande, qui vit au rythme de son voisin et principal partenaire économique, voit ses défaillances d'entreprises progresser de 17,3 % mais, sur neuf mois, celles-ci régressent, ce qui laisse à penser qu'il s'agit d'un « trou d'air » passager.

La Finlande, qui caracolait pourtant en tête de la conjoncture européenne, marque le pas (+13,6 %).

La Belgique n'est pas dans une forme éblouissante (+6,7 %) et l'Allemagne continue à payer l'atonie de son économie et de celle de ses principaux clients : elle connaît son pire trimestre depuis quatre ans (+3 %).

En France, le détail des statistiques montre une situation contrastée. On compte 12,1 % de défaillances en moins parmi les entreprises de moins de 50 salariés ; en revanche, les moyennes et les grandes entreprises sont 24,1 % de plus à déposer leur bilan, alors qu'un an plus tôt le nombre de défaillances dans cette catégorie était en recul de 35,8 %. Côté secteur d'activité, c'est l'industrie textile qui peine le plus (+8 %). Côté régions, la Picardie et l'Auvergne connaissent une progression d'environ 13 %.

Les résultats de l'enquête de Dun & Bradstreet doivent être appréciés en tenant compte du fait

que le troisième trimestre de l'année civile est traditionnellement le plus favorable de l'année en matière de défaillances, en raison des vacances judiciaires d'été qui limitent la possibilité des dépôts de bilan dans de nombreux pays.

FORTE MORTALITÉ

Il faut aussi se souvenir que ces pourcentages, tout comme le nombre absolu de faillites, ne sont que des paramètres parmi d'autres. Comme on peut en juger dans le tableau faisant apparaître la « sinistralité » des entreprises dans chacun des pays étudiés (c'est-à-dire le nombre des défaillances au cours des neuf premiers mois de 1999 rapporté au nombre d'entreprises), la mortalité des entreprises reste forte dans les grands pays d'Europe.

Malgré la taille de leur marché national et malgré les avantages que leur apporte cycliquement la conjoncture, le Royaume-Uni et la France se singularisent - et de longue date - par un taux de disparition d'entreprises élevé, soit 0,87 % pour le premier et 0,65 % pour la seconde. L'Allemagne n'est pas très loin dans ce palmarès de la morbidité entrepreneuriale (0,61 %).

Il est préférable de diriger une entreprise en Italie, où le taux de faillite tombe à 0,13 %, en Irlande (0,12 %) ou aux Pays-Bas (0,12 %). Le petit Portugal, souvent mésestimé pour son retard économique et social et pour sa localisation périphérique, est pourtant le pays où les firmes font preuve de la plus grande capacité de résistance : 372 entreprises seulement s'y sont déclarées en état de cessation de paiement au cours des neuf premiers mois de 1999, soit 0,04 % des sociétés portugaises. En l'absence des statistiques grecques et surtout espagnoles qui auraient pu utilement se comparer avec les chiffres lusitaniens, personne ne peut dire mieux.

Alain Faujas

La résistance des sociétés portugaises

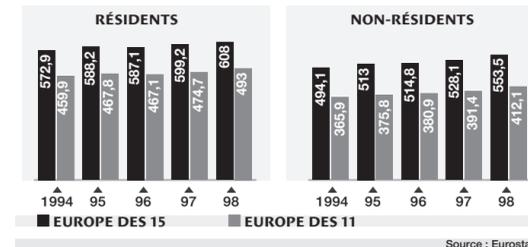
	DÉFAILLANCES AU 3 ^e TRIMESTRE 1999 COMPARÉES AU 3 ^e TRIMESTRE 1998		NOMBRE TOTAL D'ENTREPRISES		CUMUL DES DÉFAILLANCES DEPUIS JANV. 1999	
	en %		en milliers		en milliers	en %
PAYS-BAS	-32,1		1 800		2,079	0,12
SUÈDE	-21,9		1 700		4,930	0,29
ITALIE	-18,4		5 500		7,087	0,13
PORTUGAL	-18,3		850		0,372	0,04
FRANCE	-11,9		5 500		35,735	0,65
SUISSE	-7,1		700		3,135	0,45
AUTRICHE	-5,3		400		2,173	0,54
ALLEMAGNE	3,0		3 500		21,227	0,61
BELGIQUE	6,7		1 750		5,384	0,31
FINLANDE	13,6		350		1,154	0,33
IRLANDE	17,3		380		0,463	0,12
ROYAUME-UNI	18,1		3 800		33,028	0,87
NORVÈGE	53,8		500		2,901	0,58

Source : Dun & Bradstreet

EUROPE

▼ De plus en plus de touristes

Nuitées de résidents et de non-résidents dans les hôtels et établissements assimilés en millions



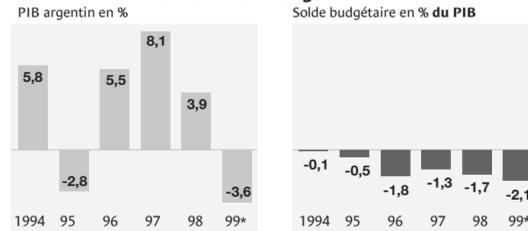
■ **FIN 1998**, le nombre total de nuitées dans les hôtels et établissements assimilés s'élevait à 1,16 milliard dans l'Union européenne (UE), soit 3 % de plus que l'année précédente et 8,9 % de plus qu'en 1994.

■ **LE TOURISME INTERNATIONAL** se développe plus vite que le tourisme domestique. Sur la période 1994-1998, c'est la Suède qui a enregistré le plus grand essor des flux internationaux (+7,3 %), devant l'Irlande (+6,7 %) et le Portugal (+5,5 %).

■ **L'ITALIE, L'ESPAGNE ET L'ALLEMAGNE** constituent le tiers de tête, pour 1998, en termes de nombre de nuitées enregistrées (dues à des résidents ou à des non-résidents). Mais les touristes internationaux (hors UE) ont quatre destinations phares : l'Italie, l'Espagne, la France et le Royaume-Uni, qui représentent à elles seules près des deux tiers du nombre de nuitées réalisées.

ARGENTINE

▼ Priorité à la maîtrise du budget



* prévisions Sources : Ministère de l'économie de l'Argentine et Caisse des dépôts et consignations (CDC)

■ **POUR FINANCER SON ÉCONOMIE**, l'Argentine dépend énormément des capitaux étrangers. Avec des besoins évalués à près de 20 milliards de dollars en 2000, elle est le premier émetteur sur le marché de la dette obligataire des pays émergents. Le gouvernement du président Fernando de la Ruà doit rassurer les opérateurs étrangers. L'approbation de la loi de finances est un test très attendu, alors que les négociations avec l'opposition s'avèrent difficiles.

■ **LA RÉDUCTION** du déficit budgétaire est essentielle pour que le pays bénéficie d'une baisse des primes de risques, donc de ses coûts de financement, particulièrement élevés depuis la crise brésilienne en 1998. (Caisse des dépôts, risque-pays.)

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY. UNI	E. U.	JAPON
PRODUCTION INDUSTRIELLE (sept. 99, en %)											
Sur un an	0,8	0,8	-1	0,6	2,6	2,8	-0,5	0,9	1	2,6	2,7
Sur trois mois	0,5	0,6	0	0,5	1,3	0,9	1,9	0,5	0,5	1	1,8
PRIX À LA CONSOMMATION (nov. 99, en %)											
Sur un an	1,5*	1,6*	1,1	1,6	2,7	1,0*	2,0	2,0*	1,3	2,6 (sept.)	0,3 (août)
Sur un mois	0,2*	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1*	0,2	0,2*	-0,2	0,4	0,3
PIB EN VOLUME (3^e trimestre 99, en %)											
Sur un an	2,2	2,3	1,3	1,7 (2 ^e t.)	3,7	3,0	1,2	4,0	1,2 (2 ^e t.)	4,2	1,0
Sur trois mois	1,0	1,0	0,7	1,6 (2 ^e t.)	1,1	1,0	0,9	1,1	0,5 (2 ^e t.)	1,4	-1,0
DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)											
1998.....	-1,4	-1,9	-1,7	-1	-1,8	-2,7	-2,7	-0,8	0,2	1,4	-5,9
DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)											
1998	68,7	72,4	60,4	116,2	65,7	57,7	116,8	64,8	48,6	ND	ND
SOLDE COMMERCIAL EXTRACOMMUNAUTAIRE (en milliards d'euros, sept. 99)											
	-2,5 (août)	1,5	5,7	1,9***	-3,4	0,8	-0,4	2,7	-3,5	-25,7 (mai)	6,4 (mai)
INVESTISSEMENT (FBCF) (3^e trimestre 99, en %)											
Sur trois mois	0,9	1,0	0,8	2,3 (3 ^e T.)	2,5	1,8	1,5	4,8 (4 ^e T.)	0,2	1,8	-4,3
* provisoire ** source Commission européenne *** Luxembourg inclus											

Pour plus d'informations : <http://europa.eu.int/eurostat.html>

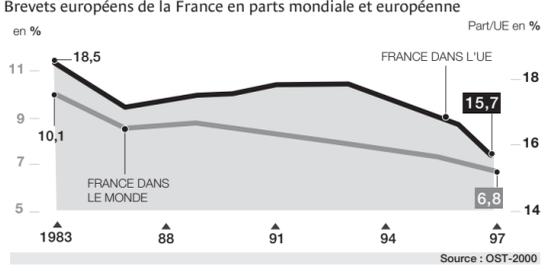
Les indicateurs français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSOMMATION DES MÉNAGES	-0,3 % (nov.)	+3,4 %
TAUX D'ÉPARGNE	16,2 % (3 ^e trim. 99)	+0,5 %
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES	+0,4 % (2 ^e trim. 99)	0,0 %
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs/euros) (solde cumulé sur 12 mois)	+15 MdF/ 2,3 milliards d'euros (oct.) +134,8 MdF/ 20,5 milliards d'euros (98/99)	+11,9 % -9,28 %
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES*	-2 (déc.)	-11**
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE* opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales	+25 (nov.)	+15 **
CRÉATIONS D'ENTREPRISES	22 460 (nov.)	+2,7 %
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES***	3 416 (sept.)	+0,8 %

* solde de réponses, cvs, en % ** solde net douze mois auparavant *** par date de publication Sources : Insee, Douanes

INNOVATION

▼ Le déclin français



■ **EN 1997**, la France a déposé 6,8 % des brevets européens, ce qui la place en deuxième position des pays de l'Union, loin derrière l'Allemagne (17,3 %), mais devant la Grande-Bretagne (6,1 %). Dans certains domaines, comme le BTP, la mécanique et le transport, les chercheurs et industriels français avaient redressé la barre entre 1985 et 1990, mais, depuis, la situation s'est à nouveau détériorée.

■ **AU DÉBUT DES ANNÉES 90**, les filiales de groupes étrangers installés en France ont déposé plus de brevets que les filiales de firmes françaises à l'étranger. La situation est actuellement équilibrée. Environ 20 % des brevets relatifs à des innovations réalisées dans l'Hexagone sont le fait de filiales de sociétés étrangères.

UN CHIFFRE
181,5

L'INDICE DE CONFIANCE DES CONSOMMATEURS AMÉRICAINS EN DÉCEMBRE

A la fin du mois de décembre 1999, l'indice de confiance des consommateurs américains a littéralement bondi à 181,5, contre 176,8 en novembre. Ce bond mensuel aurait pu être attribué à l'euphorie des fêtes de fin d'année si l'index qui, associé à l'indice mensuel, mesure la confiance des ménages sur le moyen terme (six mois) n'avait été, lui aussi, en hausse (141,4 en décembre contre 137 le mois précédent). Sûrs de la poursuite du plein-emploi et de la hausse de leurs revenus, les Américains semblent résolus à maintenir leur niveau de dépenses.

Est-ce cette volonté de consommer, avec ses conséquences inflationnistes, qui a amené les entreprises à vendre leurs titres, anticipant ainsi un durcissement des conditions de crédit ? Une hausse des taux par la Réserve fédérale en février risque toutefois d'être neutralisée par la concurrence féroce à laquelle se livrent les établissements financiers, qui multiplient les baisses de taux sur les cartes fournies à leurs clients. Ainsi, les taux de crédit à la consommation aux Etats-Unis baissent, alors que le régime général des taux grimpe depuis plusieurs mois.

Cette baisse artificielle du coût du crédit à la consommation est-elle à l'origine de la confiance des ménages ? Seul un retournement de tendance le dira. Une chose est sûre, en tous cas : le pouvoir d'achat des ménages s'accroît du fait d'une hausse de leurs revenus du travail et de la réalisation partielle de leurs actifs financiers. Ainsi, la part des voitures payées comptant s'est accrue ces derniers mois aux Etats-Unis.

L'année 2000 devrait se révéler un grand cru dans la zone euro

A conditions exceptionnelles, croissance exceptionnelle ! Spectaculaire, le redressement conjoncturel en cours dans la zone euro est le fruit d'un environnement économique particulièrement porteur qui a tout lieu de propager ses effets positifs tout au long de l'année 2000. La croissance des Onze devrait dépasser 3 % en moyenne cette année, contre moins de 2 % l'an dernier, et franchir 4 % dans plusieurs pays dont la France, l'Espagne et les Pays-Bas.

Le chômage a toutes les chances de poursuivre sa décline à un rythme accéléré, de sorte que les consommateurs devraient être les premiers bénéficiaires de l'embellie. La croissance proviendra en priorité de la demande domestique, plus que de la demande étrangère.

Les raisons d'être optimiste reposent sur une combinaison de facteurs. A commencer par l'évolution de l'euro qui, depuis son lancement officiel en janvier 1999, favorise la dynamique actuelle. Le premier accès de faiblesse de l'euro, dès janvier 1999, est arrivé à point nommé pour sortir les Onze du mauvais pas conjoncturel dans lequel ils s'étaient fourvoyés au lendemain de la crise russe. Ce repli monétaire a effacé les lourdes pertes de compétitivité accumulées depuis la mi-1997 à l'égard des pays industrialisés et des économies émergentes (Asie en particulier). Ce mouvement a dopé l'activité exportatrice des Onze, mais a aussi évité que le redressement de la compétitivité ne se traduise par de massives destructions d'emplois dans les secteurs les plus exposés à la concurrence étrangère.

L'évolution du chômage a donc été moins pénalisante que ne le laissait augurer la situation du début 1999, lorsque la plupart des économistes anticipaient une hausse de l'euro. La confiance des particuliers en a tiré profit et l'environnement économique est devenu plus favorable à la consommation.

Le second accès de faiblesse de la devise, amorcé début novembre, était certes moins nécessaire ; la

La monnaie unique a permis d'enclencher la reprise. La faiblesse des taux d'intérêt et un relâchement des politiques fiscales prennent le relais

plupart des économies de la zone avaient renoué avec une situation conjoncturelle bien plus confortable dès le début de l'été dernier. Pour l'Espagne, la France, les Pays-Bas en particulier, le regain de faiblesse de la devise européenne a toutefois constitué un atout supplémentaire.

Mais les tendances les plus récentes de l'euro ont surtout profité à l'économie allemande, beaucoup plus frappée par les pertes de compétitivité. C'était bien outre-Rhin qu'une consolidation de la croissance s'avérait le plus nécessaire. L'économie allemande, par son exposition commerciale et par l'importance de son secteur manufacturier très exposé à la concurrence étrangère, avait été de loin la plus sévèrement sanctionnée par la dégradation du contexte international entre la mi-1997 et la mi-1998. La première vague de repli de la devise n'avait guère suffi à la sortir de la stagnation. En re-

vanche, la seconde vague de faiblesse de l'euro s'est révélée être une aubaine.

En présence d'une vigoureuse accélération de la demande étrangère, le taux de change actuel de l'euro vis-à-vis du dollar, du yen et de la livre sterling continue à propager des effets très positifs sur la croissance de la zone : les exportations se portent bien, mais les producteurs européens profitent également davantage de l'accélération de la demande intra-européenne.

Ainsi, bien qu'insuffisante à réduire les handicaps structurels de l'économie allemande, l'évolution du change a contribué à effacer une partie du différentiel de croissance entre l'Allemagne et les autres économies de la zone euro et à promouvoir une généralisation de la croissance. Outre l'influence très positive du taux de change, le bas niveau des taux d'intérêt et la fin d'une longue période de restrictions budgétaires et fiscales contribuent également à alimenter une forte reprise de l'activité.

Rares ont été, par le passé, les périodes où la combinaison des politiques économiques s'est révélée aussi portuese pour les différents pays de la zone euro. En dépit de la faiblesse de la devise, les taux d'intérêt ont conservé des niveaux extrêmement faibles, de sorte que l'environnement monétaire global est expansionniste au vu des tendances actuelles de l'activité et de l'inflation. Un indicateur synthétique des conditions

monétaires, composé des taux d'intérêt à court terme, des taux de rendement des obligations à dix ans et du taux de change effectif de l'euro décrit ainsi des conditions très favorables. En termes nominaux, cet indicateur se situerait à un niveau inférieur de près de 15 % à celui qui prévalait au beau milieu de la récession de 1993, alors que le produit intérieur brut (PIB) moyen des Onze se contractait d'environ 1,5 % l'an. En termes réels, une fois rapporté à l'inflation, ce même indicateur ressort également très légèrement inférieur à son niveau de cette même période.

DEMANDE DE SERVICES

En poussant à l'extrême la lecture d'un tel indice, on pourrait assimiler les conditions monétaires actuelles à celles d'une période de récession, alors que la croissance du troisième trimestre de la zone euro, bien que pénalisée par les maigres performances récentes de l'Allemagne et de l'Italie, s'affichait déjà à 2,5 % l'an ; et la croissance atteignait un rythme très supérieur dans la plupart des autres économies de la zone (3 % en France, 3,7 % en Espagne, 4 % aux Pays-Bas).

Les conditions monétaires actuelles, assurément expansionnistes, contribuent largement à l'amélioration du contexte en cours. A celles-ci s'ajoutent des politiques fiscales contribuant aujourd'hui au réveil de la demande domestique. Au total, ces conditions sont idéales pour le développement rapide d'activités de services qui accusaient jusque-là un

certain retard. La demande de services des entreprises s'accélère tandis que, simultanément, les ménages sont de plus en plus demandeurs de nouveaux produits de communication, eux-mêmes générateurs d'activités nouvelles.

Cet essor, sous ses multiples formes, est à l'origine de très agréables surprises sur le front de l'emploi que reflètent - à l'exception de l'Allemagne encore pénalisée par ses déboires manufacturiers - les évolutions très positives du chômage dans la plupart des pays de la zone. Notamment en France : malgré le trou d'air conjoncturel du début d'année, les emplois tertiaires y progressaient à un rythme de plus de 3 % l'an - 262 000 postes - au troisième trimestre 1999, tandis qu'en novembre le nombre de chômeurs s'affichait en repli de 10,5 % - 308 000 - sur un an. La reprise apparaît dès lors de plus en plus solide et surtout durable.

Seule ombre au tableau, la hausse possible de l'inflation. L'accélération de la hausse des prix, pour l'instant cantonnée aux prix à la production, est révélatrice d'un réveil de l'inflation contre lequel la Banque centrale européenne (BCE) tarde à se prémunir. Le laxisme actuel des politiques économiques risque donc de se solder par une faiblesse persistante de la devise, potentiellement dommageable aux taux d'intérêt courant 2000.

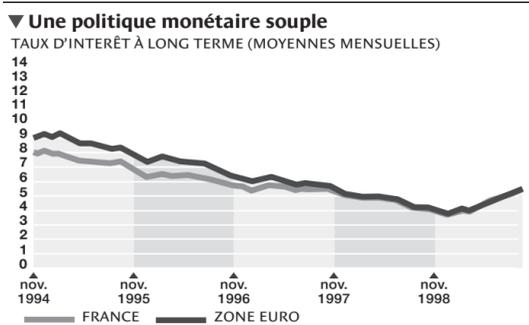
Véronique Riches-Flores
Société générale

CADRES EN ACTIVITÉ
sans interruption de votre vie professionnelle

Executive MBA Dauphine-UQAM

L'excellence d'un MBA, c'est la qualité de son corps professoral.

www.mba.dauphine.fr
mba@dep.dauphine.fr
UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE
Tél. : 01 44 05 41 81



La pénurie d'informaticiens persiste

Les sociétés de services informatiques et d'ingénierie (SSII) ne chôment pas. Entre 1997 et 1999, elles ont, avec les éditeurs de logiciels, accru leur effectif d'environ 54 000 personnes, pour atteindre un total de 175 000, selon les données du Syntec-informatique, leur organisation professionnelle. Quant aux informaticiens dans leur ensemble, 40 000 d'entre eux auraient été embauchés rien qu'en 1999 (dont 20 000 dans les SSII). Recruteurs et employeurs se plaignent maintenant d'une pénurie de candidats, notamment pour les petites et moyennes entreprises. « *Cela devient très difficile voire quasi impossible d'en trouver pour les PME* », constate Marie-Françoise Aletti, responsable du département recrutement au cabinet Cegos.

La pénurie disparaîtra-t-elle, maintenant que le passage à l'an 2000 est réalisé ? Pas vraiment, à en croire les spécialistes du secteur. Car le fameux bogue n'a pas été pour grand-chose dans ces recrutements massifs. « *Il a représenté une infime partie des embauches*, estime Pierre Dellis, délégué général du Syntec informatique. *L'essentiel est dû au boom des nouvelles technologies.* »

En fait, les entreprises ont généralement cherché à intégrer l'épisode bogue dans leur développement. « *Certaines ont embauché, d'une part, des informaticiens expérimentés connaissant le langage cobol, utilisé dans les années 60, qui étaient généralement au chômage, et, d'autre part, des jeunes diplômés qu'elles ont formés*, observe Claude Marchal, responsable de l'unité informatique à l'Association pour l'emploi des cadres (APEC). *Avec l'idée que, le bogue passé, elles les garderont tous, les jeunes, comme les plus anciens qui seront capables de se recycler dans les nouvelles technologies. Pour les autres, il y aura des préretraites.* »

Au-delà du bogue, les télécoms et Internet entraînent des recrutements massifs dans tous les secteurs d'activité

Preuve que ces embauches ne visaient pas seulement à répondre à un besoin ponctuel, dans certaines régions, comme l'Île-de-France, les pouvoirs publics, prévoyant que les informaticiens seraient embauchés en contrat à durée déterminée pour le bogue, ont mis en place des programmes de reconversion. « *Or on s'est aperçus qu'ils avaient été recrutés en contrat à durée in-*

déterminée », reprend Claude Marchal. Certaines entreprises n'ont même pas eu recours à des informaticiens expérimentés en cobol, signe que leur vision s'étendait bien au-delà du 31 décembre 1999.

« *Nous avons embauché des jeunes ingénieurs et nous leur avons appris le cobol*, explique André Cichowlas, directeur nouvelles technologies chez Cap Gemini, une SSII qui a embauché environ 5 500 personnes en France en 1998-1999. *Ils ont travaillé sur les programmes en cobol durant quelques mois et, aujourd'hui, ils sont dispatchés sur nos autres projets.* » Pour les encadrer, Cap Gemini a recruté des informaticiens plus expérimentés, qui, eux aussi, travaillent maintenant sur les projets nouvelles technologies.

La République tchèque peine à former ses spécialistes

PRAGUE

de notre correspondant

Rond-de-cuir dans une société d'assurance au début du siècle, l'écrivain pragois Franz Kafka n'aurait pas été dépayés en revenant parmi ses concitoyens à la fin des années 80 : le papier, le stylo et la machine à écrire demeuraient les principaux outils de travail. Les dirigeants communistes tchèques, parmi les plus conservateurs de l'ex-bloc soviétique, se méfiaient du développement des techniques de communication et d'informatique.

Depuis la chute du régime, fin 1989, et le passage à l'économie de marché, l'informatique a fait une irruption brutale. Pour combler le déficit en équipement, les premières années de la décennie écoulée ont été marquées par l'importation massive d'ordinateurs et de logiciels, commerce à l'origine de plusieurs grosses fortunes du pays.

Parallèlement, les écoles supérieures ont multiplié les filières de formation en informatique pour répondre à la demande. Aussi, une grande

majorité des responsables informatiques, gestionnaires de réseaux ou développeurs, ont moins de trente-cinq ans. « *Mais il y a toujours pénurie* », déclare Michael Al Nassir, du cabinet de recrutement Accord Group. « *La récession économique des trois dernières années a tempéré le dynamisme du marché ainsi que l'embauche d'informaticiens, mais la reprise est déjà sensible* », affirme Martin Kosut, jeune directeur commercial (29 ans) de Compaq à Prague.

SALAIRES COMPÉTITIFS

« *Les informaticiens tchèques sont techniquement bien qualifiés, mais ils manquent d'expertise en gestion et d'expérience commerciale*, estime Pavel Baumruk, directeur informatique à 32 ans chez Sodexhopass, leader du marché tchèque des tickets-restaurants. *Il est difficile de recruter des informaticiens spécialisés, connaissant les derniers produits et maîtrisant des langues étrangères.* » Les entreprises doivent soit payer très cher les spécialistes, soit investir dans la formation de jeunes informaticiens, en sous-traitant ou en multipliant les heures sup-

plémentaires du personnel en poste dans l'intervalle. Malgré ce déséquilibre entre offre et demande, « *le niveau des salaires tchèques n'a pas encore atteint celui à l'Ouest*, souligne Michael Al Nassir. *Les informaticiens tchèques sont même de 10 à 20% meilleur marché que leurs collègues polonais ou hongrois.* » En revanche, l'échelle des revenus est très large : le salaire d'un développeur informatique en début de carrière est d'environ 2 500 francs (381 euros), contre 40 000 francs (6 098 euros) pour un directeur informatique d'une grande entreprise.

Seuls les consultants spécialisés dans des systèmes de gestion pointus peuvent percevoir des revenus d'un niveau occidental, car ils sont très peu nombreux sur le marché tchèque. D'autant que les éléments les plus prometteurs ont été « *exportés vers l'Ouest* », selon Michael Al Nassir. Les entreprises étrangères sont donc souvent contraintes de débarquer avec leurs propres spécialistes, chargés de former pendant plusieurs années la relève locale.

« *Après les grands groupes, dans les années 70 et 80, ce sont les PME qui s'informatisent aujourd'hui massivement* », souligne Christian Picory, responsable des relations avec les entreprises à l'Ecole nationale supérieure des télécoms de Paris (ENST).

Internet et sa diffusion dans les relations professionnelles ou avec l'administration provoquent aussi un important appel d'air. « *Les grands groupes sont déjà sur le Net*, constate Claude Marchal. *Restent les PME, mais on ne sait pas à quel rythme elles vont s'y mettre.* » Pierre Dellis est plus confiant : « *Les PME découvrent qu'être sur le Net est incontournable parce que c'est un outil de compétitivité et de productivité, et elles s'y mettent de plus en plus.* » En outre, le domaine des logiciels de gestion « *explose, provo-*

quant des besoins considérables en informaticiens pour les prochaines années », assure Pierre Dellis.

Les télécoms sont également très porteurs. « *Aujourd'hui, un ingénieur télécoms qui sort de l'école a dix entreprises à ses pieds* », indique Claude Marchal. Et ce n'est pas fini. Chargé de mission sur l'insertion des étudiants à l'Institut national polytechnique de Grenoble (INPG), Claude Gaubert estime que « *l'état actuel des technologies des télécoms permet d'augurer une explosion des débits et des capacités des réseaux, et donc une forte baisse des coûts.* » Ce qui permettra aux entreprises de multiplier la gamme des produits et services offerts par Internet et par téléphone. Autant d'occasions de développement, et donc d'embauches. D'ailleurs, l'INPG a ouvert à la rentrée un département télécoms.

Jusqu'à quand durera la pénurie d'informaticiens et autres spécialistes en nouvelles technologies ? Certains experts sont prudents. « *Il est difficile de prévoir le rythme des embauches, tout dépend des budgets des entreprises pour mener leurs projets* », avance Claude Marchal. Mais d'autres sont plus catégoriques. Christian Picory estime ainsi que la pénurie ira « *bien au-delà de l'an 2000, et qu'elle va même s'aggraver.* Le ministère de l'industrie, notre tutelle, nous a d'ailleurs demandé d'augmenter nos effectifs d'étudiants. »

Pour Pierre Dellis, la pénurie touchera « *surtout le conseil, l'encadrement (chefs de projets) et les télécoms* ». Le commerce électronique va lui aussi s'immiscer dans la danse. « *Toutes les entreprises prennent conscience qu'il va devenir incontournable*, constate André Cichowlas. *Toutes vont s'y mettre en même temps, et, d'ici trois ou quatre ans, il y aura pénurie de compétences.* »

Martin Plichta

Francine Aizicovici

Les consultants en recrutement se transforment en détectives

Trouver un informaticien, un spécialiste du Web ou un expert en logiciel de gestion intégrée n'est plus un casse-tête, c'est de la traque de détective privé. « *Il n'y a plus de candidats sur le marché, il faut donc aller les déloger là où ils sont : dans leur entreprise* », constate Philippe Dumont, le PDG d'Orion/Adept, un cabinet de recrutement dont deux départements sont dédiés aux technologies de pointe.

Plus question de faire du recrutement « passif », c'est-à-dire de trier les candidatures spontanées. Cette technique ne tient la route qu'en cas de mauvaise conjoncture, lorsqu'il y a davantage de candidats que de postes disponibles. « *Rien à voir avec ce qui se passe aujourd'hui*, analyse Jean-François Drouot-L'Hermine, président de Drouot L'Hermine Consultants. *Le scénario que nous vivons actuellement avec les informaticiens me rappelle le chantier d'Euro Disney, à la fin des années 80, pour lequel beaucoup de cabinets de recrutement ont travaillé. Les Américains cherchaient des spécialistes, du genre un expert de grand huit qui a déjà réalisé trois missions en Europe. Ils ne comprennent pas que personne n'arrive à les leur trouver !* »

Comment mener à bien les missions confiées ? En allant « chasser » chez les entreprises concurrentes. Mais il faut d'abord dénicher ces perles rares. C'est là où les consultants des cabinets de recrutement – surtout les spécialistes en nouvelles technologies – se transforment en autant de Philip Marlowe. « *Nos chargés de recherche ont un terrain privilégié : Internet* », explique Joëlle Dufour, présidente d'Alpha C. D. I., premier cabinet français à avoir créé son site Web à l'été 1996. Rompus aux techniques du Web, ils s'immiscent dans les groupes de discussion en ligne (newsgroups) où aiment se retrouver les experts. « *Ils repèrent alors les noms des intervenants, leurs adresses e-mail, et remontent la fi-*

Pour trouver la perle rare, les cabinets se font très offensifs. Face à l'ampleur de la tâche, certains renoncent

lière », raconte Philippe Dumont. De même, les consultants ne ratent aucun des colloques sur les nouvelles technologies, récupèrent la liste des participants et là encore suivent la piste.

Ce type de techniques vient bien évidemment en complément de méthodes moins agressives : « *Les cabinets spécialisés ont tous leur site Web. Et selon la réputation de chacun, il arrive que des candidats s'y manifestent quand l'envie de bouger les titille*, constate Joëlle Dufour. *Mais n'oubliez pas que tous ces spécialistes sont des gens qui vivent dans l'instantané. Ils ne prennent pas le temps de faire des CV. Ils se manifestent sur un site d'offres d'emploi, et c'est à nous ensuite de découvrir leur profil réel.* »

STOCK-OPTIONS

Une fois les candidats repérés, il reste – et ce n'est pas le moindre des problèmes – à les décider à accepter le nouveau poste. La clé est financière. La surenchère salariale est à nouveau à l'ordre du jour alors que les entreprises avaient juré leurs grands dieux, après la flambee de la fin des années 80, qu'elles ne retomberaient pas dans ce travers. Les bonnes résolutions ont vite été oubliées.

Le mot magique, désormais, c'est « stock-option ». « *Les candidats ne savent pas forcément en quoi cette technique consiste, mais ils pensent qu'ils peuvent faire fortune ainsi, donc, ils en veulent tous* », constate Joëlle Dufour. Mais ces ponts d'or salariaux ne vont pas sans poser de problèmes. « *Dans les start-up, on*

peut encore se débrouiller, reconnaît Philippe Dumont. Mais dans les grands groupes, la question est plus délicate. Comment intégrer un candidat à un salaire beaucoup plus élevé que celui accordé un an plus tôt à un spécialiste du même acabit ? La politique salariale ne peut pas souffrir (officiellement) de tels écarts. » Il faut donc ruser et proposer le même salaire de base, mais des à-côtés (primes diverses, avantages en nature...) très variables.

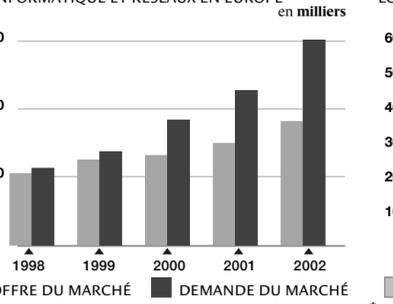
Face à l'ampleur de la tâche, un certain nombre de cabinets – essentiellement les généralistes – préfèrent renoncer aux missions. « *Ils proposent à leurs entreprises clientes d'évaluer les candidats, une fois ceux-ci déjà dénichés*, constate François Humblot, directeur général de Praxia Consulting et président du syndicat du conseil en recrutement Syntec. *D'autres les incitent à mener une réflexion de fond sur la manière de garder leurs experts en technologie. Quelques-uns, conscients que la pénurie va se prolonger, lancent des programmes de formation de manière à aider les entreprises à transformer des salariés en poste en spécialistes. Bref, chacun essaie de se positionner au mieux, dans la limite de ses moyens.* »

Il n'empêche que le développement des nouvelles technologies n'est pas près de s'interrompre et que les demandes des entreprises sont désormais structurelles. « *Ces besoins vont provoquer beaucoup de casse dans notre métier*, estime Joëlle Dufour, car nombre de cabinets n'arriveront pas à suivre. » Les cabinets généralistes ont-ils encore raison de l'être ? L'heure n'est-elle pas à la spécialisation ? La question se pose. Car la pénurie des informaticiens n'est pas la seule à l'ordre du jour. Les experts en recrutement savent que deux nouveaux casse-tête s'annoncent : la recherche d'acheteurs et celle de commerciaux.

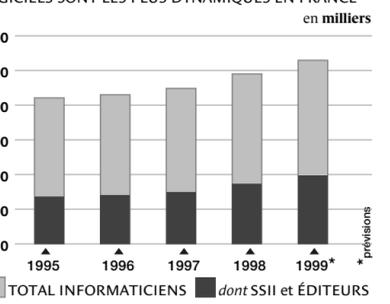
Marie-Béatrice Baudet

▼ Une fonction en plein essor

LA PÉNURIE CROISSANTE DE SPÉCIALISTES EN INFORMATIQUE ET RÉSEAUX EN EUROPE



LES SOCIÉTÉS DE SERVICES ET LES ÉDITEURS DE LOGICIELS SONT LES PLUS DYNAMIQUES EN FRANCE



*CHIFFRES PROVISOIRES Sources : IDC / Syntec-Informatique

Les entreprises doivent séduire à nouveau écoles et universités

Sur papier glacé, courses de voiliers et trophées de golf côtoient les annonces de telle ou telle grande entreprise. Les journaux des associations d'élèves de grandes écoles ont retrouvé leur luxe d'antan. « *Le mercantilisme, en matière de recrutement de jeunes diplômés, atteint aujourd'hui des sommets* », juge cette dirigeante d'une agence de communication, qui a pourtant connu la précédente flambée du marché à la fin des années 80.

Certains diplômés mettent leur CV aux enchères sur Internet ; un grand cabinet d'audit organise une « *ournée karmatique* » ; une société de services informatiques sponsorise une gigantesque fête dans une piscine ; telle autre entreprise propose sur Internet un jeu d'énigmes dont les réponses sont à chercher sur son site. Bon nombre de sites Web ont d'ailleurs été reconfigurés pour attirer les candidatures.

Certes, la pénurie de diplômés en électronique, informatique et télécommunications, patente depuis quatre ou cinq ans, avait déjà attiré la surenchère entre recruteurs. Mais aujourd'hui celle-ci concerne aussi les salaires – 236 000 F en moyenne en 1999 pour les diplômés de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications (ENST), contre 210 000 F

Aux coûteux « sponsorings » et forums succèdent des partenariats à plus long terme

en 1993 –, alors que les recruteurs, après l'envoie de la fin des années 80, juraient qu'on ne les y reprendrait plus.

« *Certains recruteurs ont une véritable stratégie, appuyée sur des tableaux de bord où figurent d'un côté toutes les dépenses engagées, du sponsoring du club de golf jusqu'au contrat de recherche, et de l'autre ce que cela rapporte : nombre de stagiaires, nombre d'embauches, présence de leur logo...* », observe Christian Picory, à l'ENST.

Ainsi les entreprises limitent-elles leur présence aux forums de quelques écoles cibles, et leurs stands sont moins luxueux ; les initiatives étudiantes ne sont soutenues « *que si elles présentent une véritable originalité* », note Aude Thiriou, au bureau des élèves de l'ENST. Faisant fi de la traditionnelle préférence pour les écoles d'ingénieurs, certains recruteurs élargissent leurs recherches aux

universités comme Paris-VI. « *Ils embauchent aussi des biologistes ou des chimistes à bac+5 pour les former à l'informatique* », remarque Marie-Françoise Le Moal, de la mission insertion professionnelle de Paris-VI.

Pour éviter l'inflation des dépenses, quelques entreprises avaient, à la fin des années 80, souhaité construire des relations à plus long terme en s'impliquant dans les enseignements, en signant des contrats de recherche, en élaborant ensemble des cursus fondés sur l'alternance. La création de l'Ecole de génie industriel, en 1992, par l'Institut national polytechnique de Grenoble (INPG) en est un bon exemple : de grandes entreprises, comme Renault ou Hewlett Packard, participent au recrutement des élèves, au déroulement de la formation, aux jurys d'examens...

Le retournement du marché en 1991 avait gelé ce mouvement, pourtant bien accueilli par les responsables de formation. Claude Gaubert, conseiller auprès de la direction de l'INPG, constate avec satisfaction que « *la demande de cursus en alternance s'étend aujourd'hui à toutes nos écoles d'électronique et d'informatique* ».

Antoine Reverchon

